

Institut national de la statistique  
et de la démographie (INSD)



# RÉSULTATS

CINQUIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA  
POPULATION ET DE L'HABITATION

MONOGRAPHIE DE LA REGION  
DU PLATEAU CENTRAL



Décembre 2022



Ministère de l'économie, des finances et de la prospective

Secrétariat général

Institut national de la statistique et de la démographie



BURKINA FASO  
Unité - Progrès - Justice

# MONOGRAPHIE DE LA REGION DU PLATEAU CENTRAL



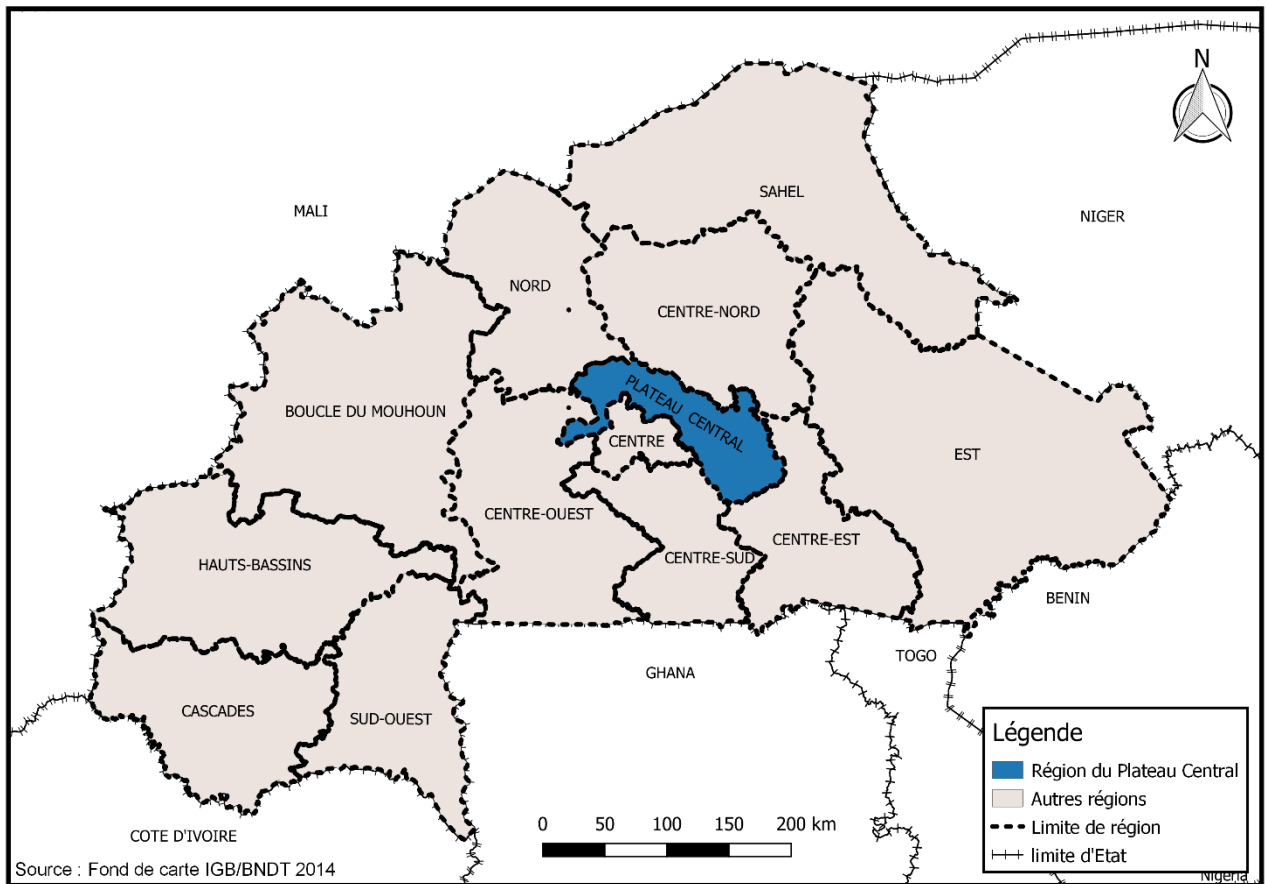
Réalisé avec l'appui de :



DECEMBRE 2022



Carte 1: Carte des régions administratives du Burkina Faso





## AVANT - PROPOS

Le Burkina Faso a besoin de données actualisées, fiables, exhaustives et désagrégées de toutes les unités administratives du pays pour le suivi des politiques nationales de développement et de ses engagements internationaux. Pour leur bon fonctionnement en tant qu'entités de développement, les unités administratives créées dans le cadre de la décentralisation ont besoin de données statistiques. L'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) est la structure de référence en matière de production statistique. Depuis 2005, il est déconcentré dans trois régions à savoir l'Est, le Sahel et les Hauts-Bassins.

Le cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (5<sup>e</sup> RGPH) réalisé en 2019 offre l'occasion de répondre en partie aux besoins sans cesse croissants, de données statistiques dans divers domaines. En effet, le recensement permet de fournir des informations sur la population, du niveau national jusqu'à la plus petite unité administrative qu'est le village/secteur.

Ainsi, les monographies régionales et communales, au nombre de 13 et 2 respectivement, élaborées par l'INSD dans le cadre de l'analyse des résultats définitifs, constituent une source importante de données statistiques. Elles fournissent des informations aux décideurs nationaux et locaux, aux partenaires techniques et financiers, à la société civile et à tout autre acteur du développement, au niveau régional et provincial dans divers domaines de la vie des populations.

Nous espérons que cette publication suscitera davantage chez les acteurs de la vie sociale et économique de l'intérêt pour les statistiques. Chaque utilisateur pourra y trouver des points de repère et des références pour le guider et l'informer de l'évolution de la situation économique et sociale. Les acteurs communaux/régionaux y trouveront des informations pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de programmes et projets de développement de leur commune/région.

En plus des monographies régionales et communales, 16 rapports thématiques compilés en 4 volumes, des tableaux statistiques, une plaquette des principaux indicateurs, un atlas sociodémographique, un fichier des localités et des projections démographiques sont produits et mis à la disposition des utilisateurs. Nous leur en souhaitons un bon usage.

**Le Directeur Général**



**Boureima Ouedraogo**  
Chevalier de l'Ordre du Mérite  
de l'Economie et des Finances





# SOMMAIRE

AVANT – PROPOS .....	iii
SOMMAIRE .....	v
LISTE DES TABLEAUX .....	vii
LISTE DES GRAPHIQUES .....	xi
LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE .....	xiii
LISTE DES CARTES .....	xv
SIGLES ET ABBREVIATIONS .....	xvii
INTRODUCTION GENERALE .....	1
<b>CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF .....</b>	<b>3</b>
1.1. PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE .....	3
1.2. SITUATION ADMINISTRATIVE .....	5
<b>CHAPITRE 2 : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION .....</b>	<b>7</b>
2.1. ETAT DE LA POPULATION .....	7
2.2. STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE .....	11
<b>CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION .....</b>	<b>15</b>
3.1. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA RELIGION .....	17
3.2. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LES LANGUES PARLEES .....	19
3.3. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA NATIONALITE .....	21
<b>CHAPITRE 4 : NIVEAU D'INSTRUCTION, ALPHABETISATION ET SCOLARISATION .....</b>	<b>25</b>
4.1. ALPHABETISATION .....	27
4.2. Instruction .....	31
4.3. Scolarisation .....	33
<b>CHAPITRE 5 : ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE .....</b>	<b>37</b>
5.1. ETAT MATRIMONIAL .....	39
5.2. NUPTIALITE .....	43
<b>CHAPITRE 6 : ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA POPULATION .....</b>	<b>47</b>
6.1. VOLUME ET STRUCTURE DE LA MAIN-D'ŒUVRE .....	51
6.2. MAIN D'ŒUVRE OCCUPEE .....	53
6.3. POPULATION AU CHOMAGE .....	57
6.4. POPULATION HORS MAIN-D'ŒUVRE .....	59
6.5. DEPENDANCE ECONOMIQUE .....	63
6.6. TRAVAIL DES JEUNES .....	63
<b>CHAPITRE 7 : FECONDITE, NATALITE ET MORTALITE .....</b>	<b>67</b>
7.1. NATALITE .....	69
7.2. FECONDITE ET MORTALITE .....	69
7.3. MORTALITE .....	73
<b>CHAPITRE 8 : MIGRATION .....</b>	<b>75</b>
8.1. MIGRATION INTERNE .....	77
8.2. ECHANGES MIGRATOIRES AVEC L'EXTERIEUR .....	83
8.3. PRETENTION A MIGRER ET TRANSFERT D'ARGENT .....	85
<b>CHAPITRE 9 : HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION .....</b>	<b>87</b>
9.1. PREVALENCE DU HANDICAP .....	89
9.2. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES PERSONNES HANDICAPEES .....	91
9.3. TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE .....	91
9.4. TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE ET MILIEU DE RESIDENCE .....	93
9.5. MULTI HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION HANDICAPEE DE 5 ANS OU PLUS .....	95
9.6. STATUT SCOLAIRE DES PERSONNES HANDICAPEES .....	97
9.7. ALPHABETISATION DES PERSONNES HANDICAPEES .....	99
9.8. ETAT MATRIMONIAL DES PERSONNES HANDICAPEES .....	101
<b>CHAPITRE 10 : POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE .....</b>	<b>103</b>

10.1.	DONNEES GLOBALES -----	103
10.2.	POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE PAR GROUPE D'AGE -----	105
10.3.	POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE ET MILIEU DE RESIDENCE -----	107
10.4.	POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE PAR PROVINCE -----	107
10.5.	POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE DANS LES COMMUNES -----	109
<b>CHAPITRE 11 :</b>	<b>CARACTERISTIQUES DES MENAGES -----</b>	<b>111</b>
11.1.	EFFECTIF ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES -----	113
11.2.	EFFECTIFS ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES PAR PROVINCE -----	113
11.3.	STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE -----	115
11.4.	STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE SELON LA PROVINCE -----	117
11.5.	AUTRES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES DU CHEF DE MENAGE -----	117
11.6.	EVOLUTION DE QUELQUES INDICATEURS -----	119
<b>CHAPITRE 12 :</b>	<b>ARACTERISTIQUES DE L'HABITATION -----</b>	<b>121</b>
12.1.	TYPE D'HABITATION -----	123
12.2.	MODE D'ECLAIRAGE -----	125
12.3.	SOURCE D'ENERGIE POUR LA CUISSON -----	127
12.4.	PRINCIPALE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON -----	129
12.5.	TYPE D'AISSANCE -----	131
12.6.	MODE D'EVACUATION DES ORDURES -----	133
12.7.	PRINCIPAL MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES -----	135
12.8.	BIENS D'EQUIPEMENT -----	135
12.9.	BIENS DE DEPLACEMENT -----	137
<b>CONCLUSION GENERALE</b>	<b>-----</b>	<b>139</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>-----</b>	<b>141</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>-----</b>	<b>143</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3.1: Répartition (%) de la population par religion selon le sexe .....	17
Tableau 3.2: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principale langue parlée selon le milieu de résidence .....	20
Tableau 3.3: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées par sexe et la province .....	20
Tableau 3.4: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principales langues parlées selon le groupe d'âges .....	21
Tableau 3.5: Répartition (%) de la population par nationalité selon le milieu de résidence .....	22
Tableau 5.1: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe .....	39
Tableau 5.2: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le milieu de résidence .....	40
Tableau 5.3: Répartition (%) de la population par groupe d'âges selon l'état matrimonial et le sexe .....	41
Tableau 5.4: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par province et sexe selon l'état matrimonial.....	43
Tableau 5.5: Nuptialité des hommes à partir de la proportion des célibataires de 15 ans ou plus.....	45
Tableau 5.6: Nuptialité des femmes à partir de la proportion des célibataires de 12 ans ou plus.....	45
Tableau 6.1: Répartition de la population en âge de travailler par province selon la situation d'occupation.....	51
Tableau 6.2: Taux d'activité (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe .....	52
Tableau 6.3: Taux d'activité (en %) de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe .....	53
Tableau 6.4: Ratio population-emploi des 15 ans ou plus par commune selon le sexe.....	54
Tableau 6.5: Ratio population-emploi des 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe.....	54
Tableau 6.6: Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus par province selon le secteur d'activité .....	55
Tableau 6.7: Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus par province selon la situation dans l'occupation principale.....	55
Tableau 6.8: Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle par province selon le milieu de résidence .....	57
Tableau 6.9: Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle par commune selon le sexe .....	57
Tableau 6.10: Taux de chômage (%) au sens du BIT de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe .....	58
Tableau 6.11: Taux de chômage (%) au sens du BIT et taux combiné du chômage par niveau d'instruction selon le sexe .....	59
Tableau 6.12: Répartition (%) de la population de 15 ans et plus au chômage par province selon le statut au chômage .....	59
Tableau 6.13: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe .....	60
Tableau 6.14: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe .....	61
Tableau 6.15: Répartition (%) de la population résidente hors main-d'œuvre par province selon le milieu de résidence .....	61
Tableau 6.16: Répartition (%) de la population résidente hors main-d'œuvre par sexe selon le niveau d'instruction .....	62
Tableau 6.17 : répartition (en %) de la population résidente de 15-24 ans par statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence .....	64
Tableau 6.18: répartition des actifs occupés de 15-24 ans par province selon le niveau d'instruction.....	64
Tableau 6.19 : répartition (%) de la population résidente de 15-35 ans par statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence.....	65
Tableau 6.20 : répartition des actifs occupés de 15-35 ans par province selon le niveau d'instruction.....	65
Tableau 7.1: Taux brut de natalité (‰) par milieu de résidence et province .....	69
Tableau 7.2: Répartition (%) des femmes par groupe d'âges selon le nombre d'enfants nés vivants et le nombre moyen d'enfants nés vivants .....	69
Tableau 7.3: Répartition (‰) des taux de fécondité par groupe d'âge selon le milieu de résidence .....	71
Tableau 8.1: Statut migratoire des résidents par sexe .....	77
Tableau 8.2 : Structure par groupe d'âge et sexe des migrants internes durée-de-vie.....	78
Tableau 8.3: Structure par groupe d'âge et sexe des migrants internes récents .....	78
Tableau 8.4: Statut migratoire selon le milieu de résidence .....	79
Tableau 8.5: Répartition (%) de la population du Plateau Central par statut migratoire selon la province et le sexe.....	79

Tableau 8.6: Répartition des migrants intra province par sexe .....	80
Tableau 8.7: Répartition des migrants inter province par sexe dans le Plateau Central .....	80
Tableau 8.8: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans le Ganzourgou.....	80
Tableau 8.9: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans le Kourwéogo .....	81
Tableau 8.10: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans l'Oubritenga.....	81
Tableau 8.11: Matrice migratoire interprovinciale de la région du Plateau Central .....	81
Tableau 8.12: Répartition des résidents du Plateau Central selon la région de naissance .....	82
Tableau 8.13: Répartition des natifs du Plateau Central résidant au Burkina Faso selon la région de destination .....	82
Tableau 8.14: Répartition des immigrants par type de migration internationale par province selon le sexe.....	83
Tableau 8.15: Répartition (%) des immigrants durée-de-vie et des émigrants des 5 dernières années par groupe d'âges selon le sexe.....	83
Tableau 8.16: Répartition (%) des résidents du Plateau Central nés hors du Burkina Faso selon le pays de naissance ..	84
Tableau 8.17: Répartition des émigrés du Plateau Central par pays de destination selon la province .....	85
Tableau 8.18: Répartition des potentiels émigrants internationaux du Plateau Central selon le sexe.....	85
Tableau 8.19: Proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois par milieu de résidence .....	86
Tableau 8.20: Proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois selon la province .....	86
Tableau 9.1 : Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par groupe d'âge et par sexe.....	90
Tableau 9.2: Répartition (%) des personnes handicapées de 5 ans ou plus par groupe d'âges selon le sexe .....	91
Tableau 9.3: Poids par type de limitation fonctionnelle des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus selon le sexe et le milieu de résidence .....	94
Tableau 9.4: Répartition (%) de la population des personnes handicapées de 5 ans ou plus, par sexe et par milieu de résidence selon le multi handicap .....	96
Tableau 9.5 : Répartition (%) des personnes handicapées de 6 à 16 ans par province et par sexe selon le statut scolaire .....	97
Tableau 9.6: Répartition (%) des personnes handicapées de 6 à 16 ans par milieu de résidence et par sexe selon le statut scolaire .....	98
Tableau 9.7: Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 12 ans ou plus par milieu de résidence et par sexe selon l'état matrimonial .....	101
Tableau 10.1: Répartition (%) de la population par âge, groupe d'âge et par sexe selon la possession d'acte de naissance .....	105
Tableau 10.2: Répartition (%) de la population par commune selon la possession d'acte de naissance .....	109
Tableau 10.3: Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans par commune selon la possession d'acte de naissance .....	110
Tableau 11.1: Effectifs et taille moyenne des ménages par milieu de résidence.....	113
Tableau 11.2: Effectifs et Taille moyenne des ménages par province et milieu de résidence .....	113
Tableau 11.3: Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âge quinquennal, selon le milieu de résidence et le sexe .....	115
Tableau 11.4: Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âge quinquennal, selon la province et le milieu de résidence .....	117
Tableau 11.5: Répartition (%) des chefs de ménage par caractéristiques sociodémographiques et économiques selon le milieu de résidence .....	118
Tableau 11.6: Répartition (%) des chefs de ménages par caractéristiques sociodémographiques et économiques selon la province .....	119
Tableau 11.7: Evolution de quelques indicateurs .....	120
Tableau 12.1: Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon le milieu de résidence.....	123
Tableau 12.2: Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon la province.....	123
Tableau 12.3: Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage selon le milieu de résidence.....	125
Tableau 12.4: Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage selon la province.....	125
Tableau 12.5: Proportion des ménages par source principale d'énergie pour la cuisson selon le milieu de résidence ..	127
Tableau 12.6: Proportion (%) des ménages par source principale d'énergie pour la cuisson selon la province .....	127

Tableau 12.7: Proportion (%) des ménages par principale source d’approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence.....	129
Tableau 12.8: Proportion (%) des ménages par principale source d’approvisionnement en eau de boisson selon la province .....	130
Tableau 12.9: Proportion (%) des ménages par type d’aisance selon le milieu de résidence.....	131
Tableau 12.10: Proportion (%) des ménages par type d’aisance selon la province.....	131
Tableau 12.11: Proportion (%) des ménages par principal mode d’évacuation des ordures selon le milieu de résidence .....	133
Tableau 12.12: Proportion (%) des ménages par principal mode d’évacuation des ordures selon la province.....	133
Tableau 12.13: Répartition des unités d’habitation par mode d’évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence .....	135
Tableau 12.14: Répartition (%) des unités d’habitation par mode d’évacuation des eaux usées selon la province .....	135
Tableau 12.15: Proportion (%) des ménages possédant des biens d’équipement selon le milieu de résidence.....	136
Tableau 12.16: Proportion (%) des ménages possédant des biens d’équipement selon la province.....	136
Tableau 12.17: Proportion (%) des ménages possédant des biens de déplacement selon le milieu de résidence .....	137
Tableau 12.18: Proportion (%) des ménages possédant des biens de déplacement selon la province.....	137



## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 3.1: Répartition (%) de la population par religion selon le milieu de résidence.....	17
Graphique 3.2: Répartition (%) de la population des communautés religieuses par province.....	18
Graphique 3.3: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées .....	19
Graphique 3.4: Répartition (%) de la population étrangère par nationalité selon le sexe .....	21
Graphique 3.5: Répartition (%) de la population par nationalité étrangère selon le milieu de résidence .....	22
Graphique 3.6: Répartition (%) de la population étrangère par province selon la nationalité .....	23
Graphique 3.7: Pyramide des âges des résidents étrangers.....	23
Graphique 4.1: Evolution des taux d'alphabétisation (%) de la région .....	29
Graphique 5.1: Répartition de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe (%) .....	40
Graphique 5.2: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par province selon l'état matrimonial....	42
Graphique 5.3: Répartition (%) des personnes mariées par type de mariage selon le sexe .....	44
Graphique 5.4: Répartition (%) des personnes mariées par milieu de résidence et type de mariage.....	44
Graphique 10.1: Répartition (%) de la population résidente par sexe selon la possession d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif .....	103
Graphique 10.2: Répartition (%) de la population par milieu de résidence selon la possession d'un acte de naissance	107
Graphique 10.3: Répartition (%) de la population par province selon le statut de possession d'un acte de naissance	108
Graphique 11.1: Taille moyenne des ménages par province et milieu de résidence .....	114
Graphique 11.2: Répartition (%) des chefs de ménage par sexe selon la province.....	115





## LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau A 1 : Répartition par groupe d'âge et par sexe de la population de 5 ans ou plus de la région du Plateau Central en 2019 .....	143
Tableau A 2 : Répartition par sexe de la population de 5 ans ou plus de la région du Plateau Central par province en 2019 .....	143
Tableau A 3 : Possession d'un acte de naissance par âge et milieu de résidence .....	143
Tableau A 4 : Possession d'un acte de naissance par âge et province de résidence .....	143
Tableau A 5 : Répartition des densités dans les communes .....	145
Tableau A 6 : Effectif et taille moyenne des ménages selon la commune .....	147
Tableau A 7 : Répartition (%) des unités d'habitation par type d'habitat selon la commune .....	148
Tableau A 8 : Proportion (%) des étrangers par région .....	148
Tableau A 9 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'éclairage selon la commune .....	149
Tableau A 10 : Répartition (%) des unités d'habitation par source d'énergie pour la cuisson selon la commune	150
Tableau A 11 : Répartition (%) des unités d'habitation par source d'approvisionnement en eau de boisson selon la commune .....	151
Tableau A 12 : Répartition (%) des unités d'habitation par type d'aisance selon la commune.....	152
Tableau A 13 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des ordures selon la province	153
Tableau A 14: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon la commune	154
Tableau A 15: Possession (%) de bien d'équipement par commune.....	155
Tableau A 16: Possession (%) de bien de déplacement par commune.....	156



## LISTE DES CARTES

Carte 1: Carte des régions administratives du Burkina Faso .....	i
Carte 2: Carte des provinces et communes de la région du PLATEAU CENTRAL .....	5
Carte 3: Carte de densité des populations (hbts/km <sup>2</sup> ) des communes de la région du Plateau Central .....	11



## SIGLES ET ABBREVIATIONS

APEE	Association des parents et amis d'enfants encéphalopathes
APFH	Association pour la promotion des femmes handicapées
BIT	Bureau international du travail
BNDT	
CDPH	Convention relative aux droits des personnes handicapées
CIF	Classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé
CITP-08	Classification internationale type des professions de 2008
ECLA	Association Être comme les autres
F	Féminin
FEBAH	Fédération burkinabè des associations pour la promotion des personnes handicapées
IEC/CCC	Information, d'éducation et de communication pour le changement de comportement
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
ISF	Indice synthétique de fécondité
M	Masculin
NC	Non concerné
ODD	Objectifs de développement durable
PNDES	Plan national de développement économique et social
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
RM	Rapport de masculinité
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TF	Taux de fécondité
TNS	Taux Net de Scolarisation
UNESCO	Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture



## INTRODUCTION GENERALE

La région du Plateau Central constitue l'une des treize (13) régions administratives du Burkina Faso. Elle est composée de trois (3) provinces (le Ganzourgou, l'Ouhimbiri et le Kourwéogo) et de vingt (20) communes.

Au plan géographique, la région du Plateau Central est située au cœur du pays. Elle s'étend sur une superficie de 8 605 km<sup>2</sup>, soit 3,1 % du territoire national. Elle est limitée au Nord par les régions du Centre-Nord et du Nord, à l'Est par la région du Centre-Est, à l'Ouest par les régions du Centre-Ouest et du Centre et au Sud par la région du Centre-Sud. La ville de Ziniaré, située à 30 km de la capitale Ouagadougou, est le Chef-lieu de la région du Plateau Central.

Au plan économique, la région du Plateau Central est essentiellement agricole. En effet, 80% de la population active exercent des activités agro-pastorales qui constituent les principales sources de subsistance et de revenu.

Les nombreuses retenues d'eau de la région notamment le barrage de Ziga, constituent un potentiel pour le développement d'activités agro-pastorales (notamment le maraîchage). Ce potentiel hydraulique a permis la création de l'Agence de l'eau du Nakambé basée à Ziniaré. En dehors de l'agriculture et du commerce, d'autres activités économiques, en l'occurrence l'artisanat et le tourisme, sont présentes dans la région. En effet, la région du Plateau Central renferme plusieurs prestigieux sites touristiques que sont : le site touristique de Laongo avec les sculptures sur granite, le parc animalier de Ziniaré, le musée de l'eau de Loubila, le musée de la Bénérologie de Manega, le barrage de Ziga, etc.

Du fait de sa position centrale et de sa proximité avec la capitale, la région à travers surtout son Chef-lieu bénéficie d'une urbanisation rapide avec l'expansion de la capitale. Ainsi il ressort de cette urbanisation la présence d'importantes infrastructures économiques qui constituent un levier pour le développement de la région.

Au plan démographique, la région du Plateau Central compte 978 614 habitants selon les résultats du cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (5<sup>e</sup> RGPH), réalisé en 2019, soit 4,8% de la population totale du Burkina Faso. Le taux d'accroissement annuel moyen de cette population est de 2,7% entre 2006 et 2019. C'est la quatrième région la moins peuplée après les régions du Sud-Ouest (4,3% de la population du pays), des Cascades (4,0% de la population du pays) et du Centre-Sud (3,8% de la population du pays). La population est essentiellement composée de Mossi, de Peulh et de Bissa.

Du point de vue statistique, il existe très peu d'études socioéconomiques et démographiques sur la région du Plateau Central. Ainsi, la présente étude monographique se propose, à partir des données du 5<sup>e</sup> RGPH, de mettre à la disposition des décideurs (du niveau national et régional), des chercheurs, des étudiants et des utilisateurs divers, des données sociodémographiques et économiques récentes et détaillées sur les provinces et les communes de la région du Plateau Central.

La présente monographie est structurée en douze (12) chapitres comme suit : (i) présentation du cadre physique et administratif de la région ; (ii) état et structure de la population ; (iii) caractéristiques socioculturelles de la population ; (iv) niveau d'instruction, d'alphabétisation et de scolarisation ; (v) état matrimonial et nuptialité de la population ; (vi) activité économique de la population ; (vii) fécondité ; (viii) migration ; (ix) handicap au sein de la population ; (x) possession d'un acte de naissance ; (xi) caractéristiques des ménages et (xii) caractéristiques de l'habitation.





# CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF

## INTRODUCTION

Issue du découpage administratif régi par la loi N° 013-2001/AN du 02 juillet 2001 portant création des régions, la région du Plateau Central est l'une des treize (13) régions du Burkina Faso. Ce chapitre présente le cadre physique et administratif de la région.

## 1.1. PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE

### 1.1.1. Relief et sols

Le relief et le sol sont des facteurs qui permettent de comprendre l'implantation des hommes dans certaines zones de la région. Ils peuvent expliquer la forte concentration par endroit et le sous peuplement de certaines terres.

#### 1.1.1.1. Relief

Le relief de la région du Plateau Central est caractérisé par une pénéplaine aux pentes douces variant entre 300 à 400 m d'altitude. Il est interrompu çà et là par des alignements de collines cuirassées aux sommets tabulaires ou arrondis (notamment dans la province du Kourwéogo) ou granitiques (dans la province du Ganzourgou).

#### 1.1.1.2. Sols

Selon les critères de profondeur et de position physiographique, la région du Plateau Central dispose des sols peu profonds et peu fertiles. On y rencontre trois (03) types de sols :

- les vertisols difficiles au labour ;
- les sols bruns qui ont une bonne couverture végétale et favorables à l'érosion ;
- les sols ferrugineux tropicaux, favorables au pastoralisme et à l'arboriculture, marginalement aptes aux céréales (sorgho, mil, maïs) et moyennement aptes au cotonnier et à l'arachide.

D'une manière générale, les sols dominants sont les sols ferrugineux vulnérables à l'action de l'érosion et du ruissellement, pauvres en calcium, en potassium et en phosphore et sont destinés essentiellement aux cultures des céréales.

### 1.1.2. Climat

La région du Plateau Central connaît un climat de type soudano sahélien dans la partie nord (provinces du Kourwéogo et de l'Oubritenga) marqué par une longue saison sèche (octobre à mai) et une courte saison des pluies (juin à septembre).

La pluviométrie y est irrégulière et insuffisante. La pluviométrie moyenne annuelle varie entre 600 et 800 mm d'eau. Le sud (province du Ganzourgou), connaît un climat de type nord soudanien avec une alternance d'une saison sèche et d'une saison humide. Il y tombe en moyenne 750 à 850 mm d'eau par an. Les températures moyennes annuelles sont comprises entre 18°C et 39°C.

### 1.1.3. Végétation, flore et faune

Dans les zones Nord et Centre de la région, notamment dans les provinces du Kourwéogo et de l'Oubritenga, on note une végétation de type arbustif. Au sud (province du Ganzourgou), la végétation est essentiellement arborée, avec la présence de Forêts claires et de forêts galeries le long des cours d'eau permanents ou temporaires. Cependant, la région renferme une végétation qui se dégrade rapidement du fait essentiellement du surpâturage, de la coupe abusive du bois, des feux de brousse et de la rareté des pluies. Plusieurs espèces végétales sont toutefois protégées notamment le karité (*Butyrospermum parkii*), le néré (*Parkia biglobosa*), le raisinier (*Lannea microcarpa*), le tamarinier (*Tamarindus indica*), le baobab (*Adansonia digitata*), de l'acacia senegal, de l'anogéissus et le ptorocarpus enrincens en voie de disparition.

La région dispose de trois (3) forêts classées qui permettent la conservation et la protection de la faune et de la flore. Il s'agit entre autres de la forêt classée de Wayen, de la forêt classée de Bissiga, de la forêt classée de Ziga.

### 1.1.4. Hydrographie

La région du Plateau Central possède au moins une centaine de retenues d'eau dont la plus importante est le barrage de Ziga. En terme quantitatif, le réseau hydrographique est relativement bien fourni mais en terme qualitatif, il est classé réseau à régime sec (très temporaire) dans sa quasi-totalité. Les principaux cours d'eau rencontrés dans cette région sont : le Nakambé, le Massili, le Koulottoko, le Nazinon, la bougoula-moudi, la bombore et la guibga.

## 1.2. SITUATION ADMINISTRATIVE

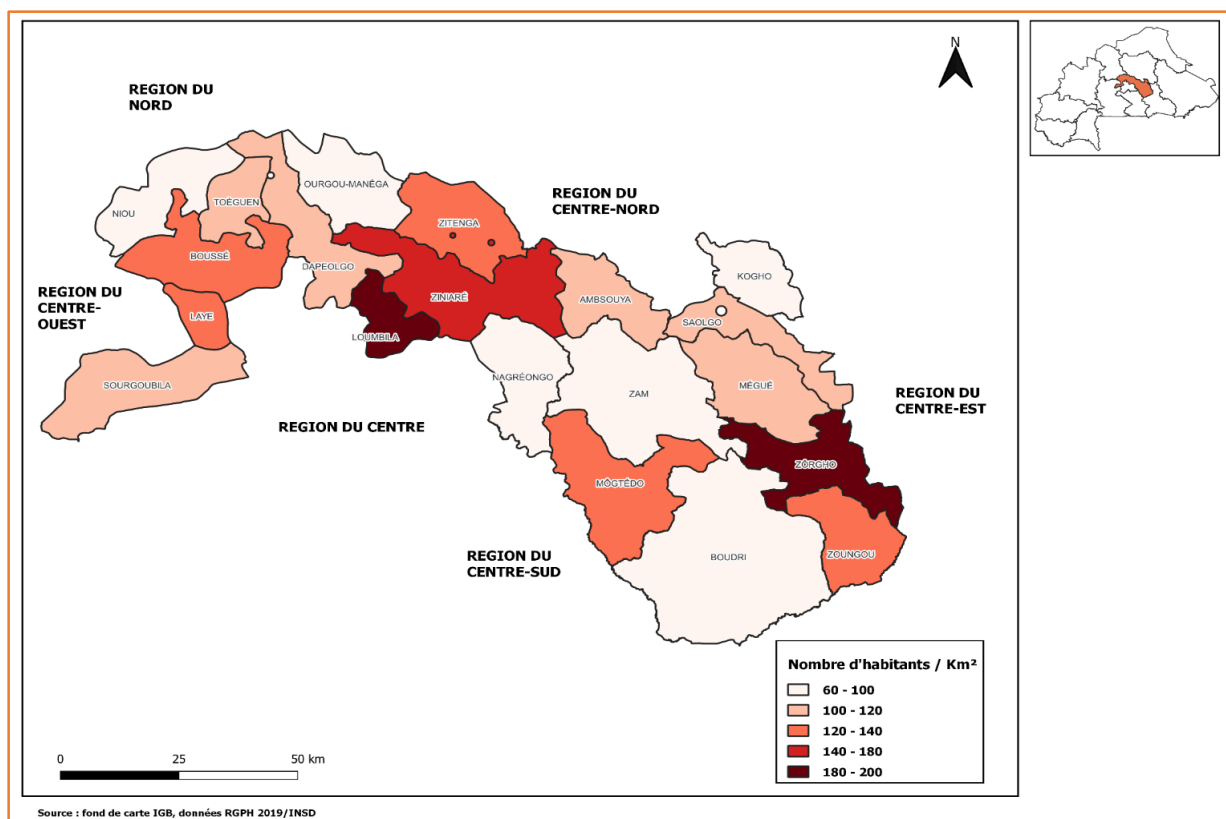
La région du Plateau Central tout comme les douze (12) autres régions du Burkina Faso, a été créée par la loi n° 2001-013/AN du 02 Juillet 2001 portant création des régions administratives. Elle regroupe les provinces du Ganzourgou (chef-lieu Zorgho), de l'Oubritenga (chef-lieu Ziniaré) et du Kourwéogo (chef-lieu Boussé) et couvre une superficie de 8 605 Km<sup>2</sup>. Limitée au nord par les régions du Centre-Nord et du Nord, à l'Est par la région du Centre-Est, à l'Ouest par la région du Centre et au Sud par les régions du Centre-Sud, elle compte 20 communes (dont 3 urbaines et 17 communes rurales), 20 départements et 530 villages. Les activités administratives déconcentrées du niveau provincial sont coordonnées par les Hauts-commissaires, celles du niveau régional par le Gouverneur.

La province du Ganzourgou occupant 48,4% du territoire régionale regroupe huit communes. Son chef-lieu Zorgho est subdivisé en six secteurs urbains. Elle compte 238 villages qui lui sont rattachés.

La province de l'Oubritenga occupe 32,8% du territoire régionale et est composée de sept (7) communes. Subdivisée en cinq secteurs, son chef-lieu Ziniaré est environné par 216 villages.

Quant à la province du Kourwéogo, elle occupe 18,8% du territoire régionale et est constituée de cinq (5) communes. Elle est la plus petite des provinces et compte 83 villages qui sont rattachés à son chef-lieu Boussé qui est une ville à cinq secteurs.

Carte 2: Carte des provinces et communes de la région du PLATEAU CENTRAL



## CONCLUSION

Située au cœur du pays, et du fait de sa proximité avec la capitale Ouagadougou, la région du Plateau Central a un accès facile aux différentes infrastructures (économiques, sanitaires, commerciales, etc.) existant à Ouagadougou. Le cadre physique de la région est peu favorable aux activités du secteur primaire. Cependant, la présence de certains cours d'eau et de sites touristiques est un atout pour les activités économiques et agropastorales telles que les cultures de contre saison, la pêche et l'élevage.

## CHAPITRE 2 : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

### INTRODUCTION

Ce chapitre aborde de façon globale et spécifique, le volume de la population de la région du Plateau Central. Pour rendre compte de ses spécificités, sa composition selon le genre ainsi que sa structure par âge, sa répartition spatiale et sa densité par commune sont présentées et analysées.

#### Collecte des données

Les principales variables utilisées dans cette partie sont l'âge, le sexe, la région, la province, la commune, le milieu de résidence, les superficies. Les superficies proviennent de l'annuaire statistique 2015-2021 de la région du Plateau Central. Les données collectées sur l'âge proviennent des questions suivantes : « quelle est la date de naissance de (nom) » ? inscrivez le jour, le mois et l'année de naissance ; si l'année de naissance est inconnue, « quel est l'âge en années révolues de (nom) » ? Quant au sexe, l'agent recenseur devrait demander au chef de ménage si l'individu est un homme ou une femme et cocher la modalité correspondante.

#### Définition des concepts

##### Age

L'âge est l'une des caractéristiques de la structure de la population. C'est l'intervalle de temps exprimé en année révolue qui sépare la date de naissance d'un individu de la date de son dernier anniversaire, c'est-à-dire l'âge atteint à cet anniversaire.

##### Densité de population

La densité d'une population est le rapport de l'effectif de la population à la superficie de l'unité géographique considérée. Elle s'exprime en nombre d'habitants au Km<sup>2</sup>.

##### Rapport de masculinité

Le rapport de masculinité est l'effectif d'hommes rapporté à celui des femmes. Partant de 100 femmes comme base, on calcule le nombre d'hommes correspondant dans une population donnée. Ce nombre d'hommes pour 100 femmes est le rapport de masculinité.

### 2.1. ETAT DE LA POPULATION

Le volume de la population du Plateau Central s'élève à 978 614 habitants au 5<sup>e</sup> RGPH. Elle se compose de 458 587 hommes et de 520 027 femmes. L'effectif de la population rurale de la région du Plateau Central est nettement plus important que celui de la population urbaine selon le milieu de résidence. Ce constat est à l'image du niveau national. Aussi, les femmes sont plus nombreuses que les hommes quel que soit le milieu de résidence (tableau 2.1).

**Tableau 2. 1 : Répartition de l'effectif de population par milieu de résidence selon le sexe en 2019**

Milieu de résidence	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	44 219	49 497	93 716
Rural	414 368	470 530	884 898
<b>Ensemble</b>	<b>458 587</b>	<b>520 027</b>	<b>978 614</b>

La population de la région, tout comme celle des autres régions du pays est en constante hausse depuis 1985. En effet, elle est passée de 446 994 habitants en 1985 à 696 372 habitants en 2006 pour atteindre 978 614 habitants en 2019.

En se basant sur le milieu de résidence, l'effectif de la population de la région du Plateau Central résidant en milieu urbain est passé de 54 949 habitants en 2006 à 93 716 habitants en 2019. Cette augmentation de la population du milieu urbain est plus rapide que celle du milieu rural. En effet, il a été multiplié par 1,7 en 13 ans (entre 2006 et 2019) en ville tandis qu'en milieu rural l'effectif de population a été multiplié par 1,3 dans la même période. Néanmoins, la population vivant dans le milieu rural de la région reste très importante quel que soit le recensement (Tableau 2.2).

**Tableau 2. 2 : Répartition des effectifs de la population par milieu de résidence de 1985 à 2019**

Milieu de résidence	1985**	1996*	2006	2019
Urbain	-	-	54 949	93 716
Rural	446 994	572 154	641 423	884 898
<b>Ensemble</b>	<b>446 994</b>	<b>572 154</b>	<b>696 372</b>	<b>978 614</b>

\*reconstitution de la région à partir des provinces de 1996

\*\*reconstitution de la région à partir des départements de 1985

La répartition des effectifs de population entre les trois provinces illustre que 49,3% réside au Ganzourgou, 18,5% des habitants vivent dans l'Oubritenga et 3,2% au Kourwéogo. Il en résulte que la population du Ganzourgou est plus de 3 fois élevée que celle du Kourwéogo tandis que la population de l'Oubritenga est environ 1,7 fois plus importante que celle du Kourwéogo (Tableau 2.3).

A l'image de la région, les femmes sont plus nombreuses que les hommes au niveau province. En effet, les rapports de masculinité indiquent 87,2 hommes pour 100 femmes dans le Ganzourgou, 85,0 hommes pour 100 femmes dans le Kourwéogo et 91,6 hommes pour 100 femmes dans l'Oubritenga. Au niveau régional, ce rapport est de 88,2 hommes pour 100 femmes (tableau 2.3), en dessous de celui du pays qui est de 93,4 hommes pour 100 femmes.

**Tableau 2. 3 : Répartition (%) des effectifs de la population par province selon le sexe**

Province	Sexe			Poids de chaque Province (%)	Rapport de masculinité
	Homme	Femme	Ensemble		
Ganzourgou	224 894	257 869	482 763	49,3	87,2
Kourweogo	83 272	97 970	181 242	18,5	85,0
Oubritenga	150 421	164 188	314 609	32,1	91,6
<b>Ensemble</b>	<b>458 587</b>	<b>520 027</b>	<b>978 614</b>	<b>100,0</b>	<b>88,2</b>

Au niveau communal, la commune de Boudry se démarque des autres avec 12,6% de la population de la région. Elle est suivie de Ziniaré avec 9,0% de la population. Laye est la commune la moins peuplée de la région avec un poids démographique de 1,7%.

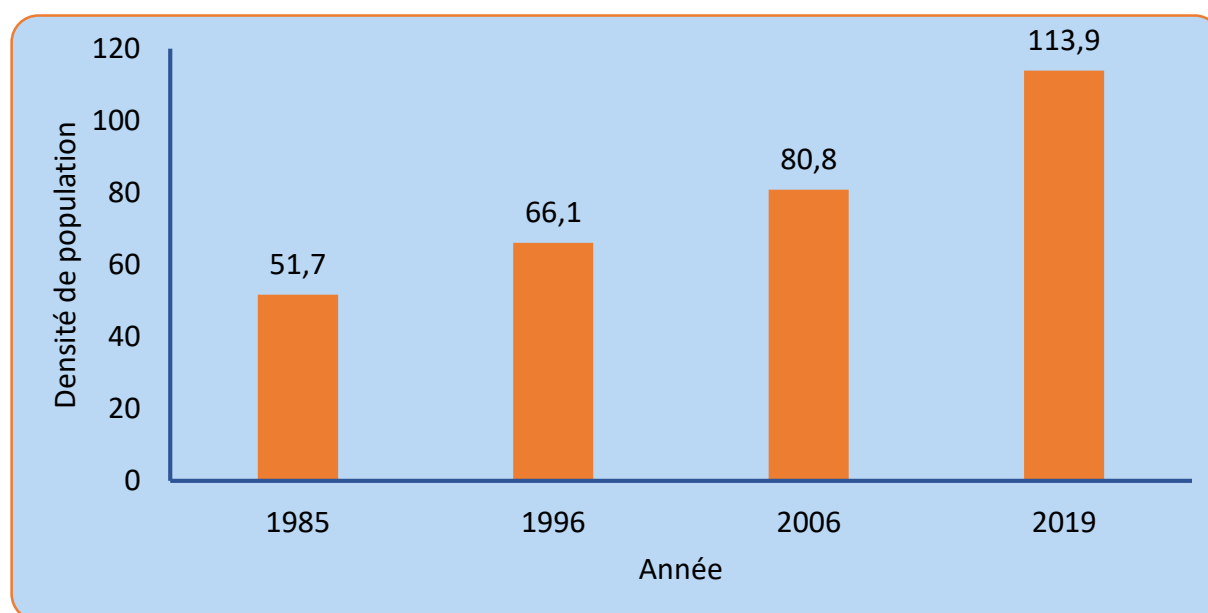
Les rapports de masculinité indiquent une supériorité numérique des femmes dans toutes les communes. En effet, les rapports calculés sont tous inférieurs à 100. Par ailleurs, le rapport le plus élevé se trouve à Ziniaré (93,3 hommes pour 100 femmes) et le plus faible est enregistré dans la commune de Kogho (78,2 hommes pour 100 femmes) (tableau 2.4).

**Tableau 2. 4 : Répartition (%) des effectifs de la population et rapport de masculinité selon la commune**

Commune	Effectifs	Poids de chaque commune (%)	Rapport de masculinité
Boudry	123 131	12,6	89,8
Kogho	23 435	2,4	78,2
Meguet	50 258	5,1	84,4
Mogtédo	73 244	7,5	90,7
Salogo	30 692	3,1	81,2
Zam	62 525	6,4	87,4
Zorgho	76 431	7,8	86,3
Zoungou	43 047	4,4	88,2
Boussé	58 643	6,0	86,1
Laye	16 630	1,7	88,0
Niou	35 171	3,6	84,4
Sourgoubila	48 654	5,0	82,8
Toéghin	22 144	2,3	85,6
Absouya	35 237	3,6	81,8
Dapélogo	44 948	4,6	91,5
Loumbila	36 465	3,7	97,3
Nagréongo	35 451	3,6	93,2
Ourgou-Manega	24 030	2,5	90,2
Ziniaré	88 316	9,0	93,3
Zitenga	50 162	5,1	91,6
<b>Plateau Central</b>	<b>978 614</b>	<b>100,0</b>	<b>88,2</b>

Depuis 1985, la densité de la population est en constante hausse dans la région. Elle est passée de 51,7 habitants au kilomètre carré (hbts/km<sup>2</sup>) en 1985 à 80,8 hbts/km<sup>2</sup> en 2006 puis à 113,9 hbts/km<sup>2</sup> en 2019 (graphique 2.2). Ainsi, entre 1985 et 2019, cette densité a plus que doublé.

**Graphique 2. 1 : Evolution de la densité (hbts/km<sup>2</sup>) de la population de 1985 à 2019**

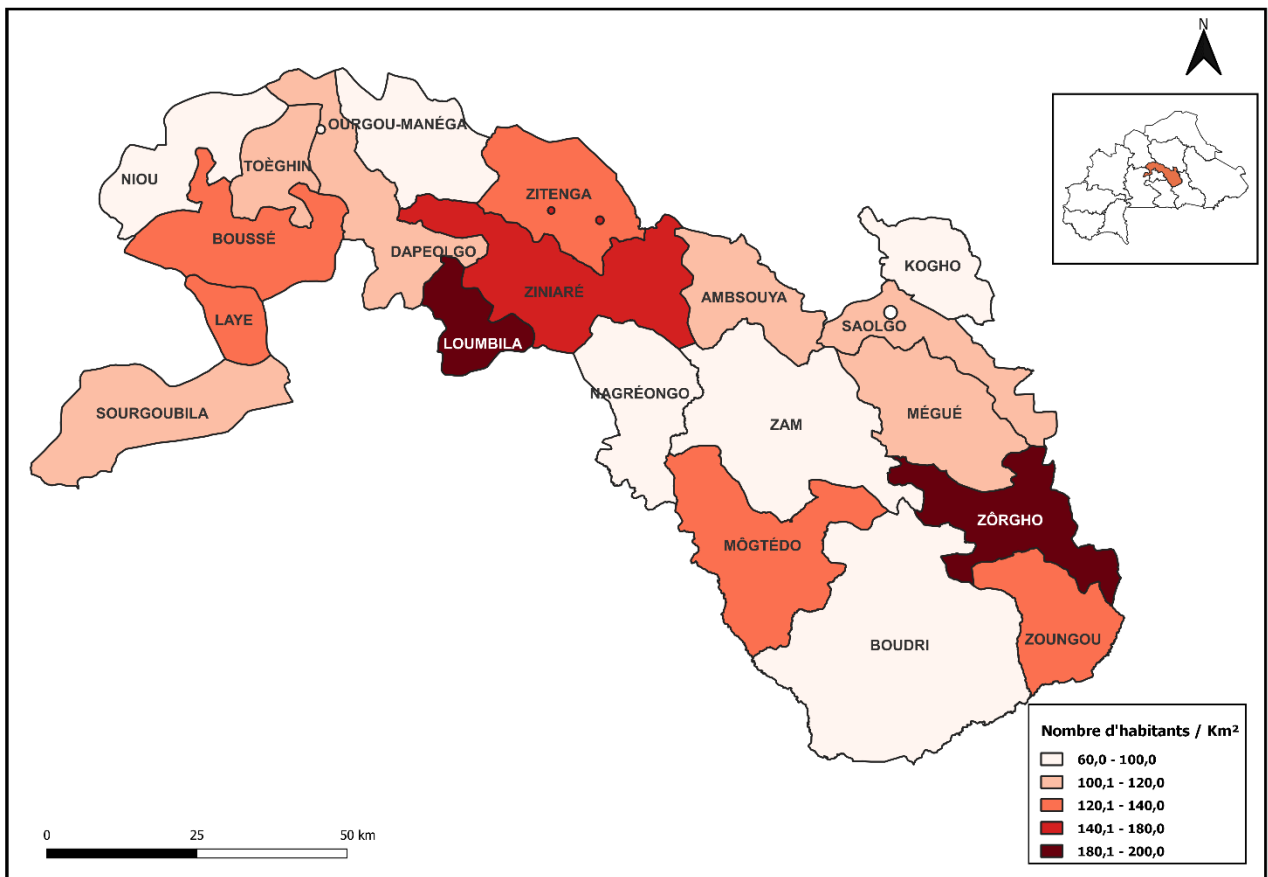


Les inégalités de densité sont plus prononcées au niveau des communes. En effet, il y'a une variation de 129,9 points entre la densité la plus faible constatée dans la commune de Ourgou-Manega (65,1 hbts /km<sup>2</sup>) et la densité la plus forte dans la commune de Loumbila (195,0 hbts / km<sup>2</sup>).

La plupart des densités sont supérieures à 100 hbts/km<sup>2</sup> et des fortes concentrations de populations se rencontrent principalement dans les chefs-lieux de province et dans les localités très proches de la capitale Ouagadougou. Ainsi, Loumbila enregistre 195,0 hbts/km<sup>2</sup>, Ziniaré a 141,1 hbts/km<sup>2</sup>, Boussé a 130,3 hbts/km<sup>2</sup>, Laye a 133,0 hbts/km<sup>2</sup> et Zorgho enregistre 187,3 hbts/km<sup>2</sup>.



Carte 3: Carte de densité des populations (hbts/km<sup>2</sup>) des communes de la région du Plateau Central



Source : fond de carte IGB, BNDT 2014, données RGPH 2019/INSD

## 2.2. STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE

La structure par sexe et par âge de la population de la région du Plateau Central présente des effectifs élevés aux jeunes âges à l'image de celle du pays. Plus l'âge de la population augmente, plus l'effectif diminue. Les mêmes tendances sont observées dans les deux milieux de résidence. Les garçons de moins de 15 ans sont plus nombreux que les filles de la même tranche d'âges et notamment dans le milieu urbain.

L'âge moyen de la population de la région du Plateau Central est de 22,3 ans et est légèrement plus élevé chez les femmes (23,3 ans) que chez les hommes (21,1 ans). En outre, la population urbaine est en moyenne plus âgée (22,8 ans) que celle vivant en milieu rural (22,2 ans).

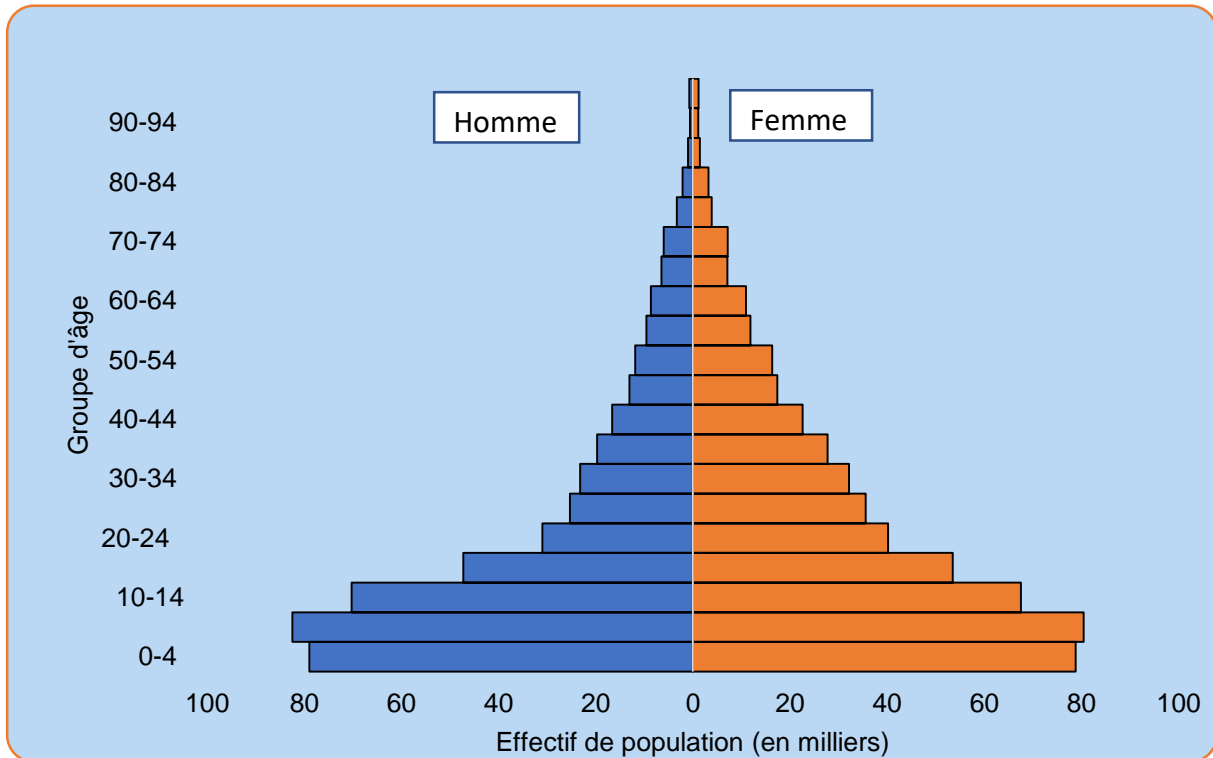
Quant à l'âge médian, il indique que la moitié de la population a moins de 16,3 ans dans la région du Plateau Central. Il est légèrement plus élevé chez les femmes (17,0 ans) que chez les hommes (14,8 ans). L'âge médian aussi est plus élevé chez les femmes que chez les hommes en milieu rural avec un écart de 2,6 ans tandis qu'en milieu urbain, il est pratiquement le même chez les deux groupes (tableau 2.5).

**Tableau 2. 5 : Effectif de la population par groupe d'âge selon le milieu de résidence et le sexe**

Groupe d'âge	Rural			Urbain			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
0-4	72 644	72 502	145 146	6 367	6 298	12 665	79 011	78 800	157 811
5-9	76 337	74 125	150 462	6 128	6 348	12 476	82 465	80 473	162 938
10-14	64 216	60 763	124 979	6 067	6 760	12 827	70 283	67 523	137 806
15-19	41 810	46 956	88 766	5 487	6 562	12 049	47 297	53 518	100 815
20-24	26 404	35 159	61 563	4 569	5 001	9 570	30 973	40 160	71 133
25-29	22 387	31 874	54 261	2 917	3 686	6 603	25 304	35 560	60 864
30-34	20 443	28 973	49 416	2 802	3 193	5 995	23 245	32 166	55 411
35-39	17 324	25 042	42 366	2 395	2 717	5 112	19 719	27 759	47 478
40-44	14 760	20 496	35 256	1 896	2 094	3 990	16 656	22 590	39 246
45-49	11 603	15 848	27 451	1 486	1 552	3 038	13 089	17 400	30 489
50-54	10 717	15 096	25 813	1 173	1 219	2 392	11 890	16 315	28 205
55-59	8 717	10 749	19 466	894	1 084	1 978	9 611	11 833	21 444
60-64	8 050	10 066	18 116	633	844	1 477	8 683	10 910	19 593
65-69	6 018	6 501	12 519	467	587	1 054	6 485	7 088	13 573
70-74	5 556	6 549	12 105	458	627	1 085	6 014	7 176	13 190
75-79	3 159	3 478	6 637	188	356	544	3 347	3 834	7 181
80-84	1 956	2 923	4 879	156	270	426	2 112	3 193	5 305
85-89	979	1 321	2 300	65	123	188	1 044	1 444	2 488
90-94	558	1 037	1 595	30	86	116	588	1 123	1 711
95 ou +	730	1 072	1 802	41	90	131	771	1 162	1 933
<b>Total</b>	<b>414 368</b>	<b>470 530</b>	<b>884 898</b>	<b>44 219</b>	<b>49 497</b>	<b>93 716</b>	<b>458 587</b>	<b>520 027</b>	<b>978 614</b>
<b>Age moyen</b>	<b>21,0</b>	<b>23,3</b>	<b>22,2</b>	<b>22,1</b>	<b>23,4</b>	<b>22,8</b>	<b>21,1</b>	<b>23,3</b>	<b>22,3</b>
<b>Age médian</b>	<b>14,4</b>	<b>17,0</b>	<b>15,0</b>	<b>17,0</b>	<b>18,0</b>	<b>18,7</b>	<b>14,8</b>	<b>17,0</b>	<b>16,3</b>

La pyramide des âges des effectifs de la population de la région du Plateau Central ressemble à celle du pays, modèle des pays en développement avec une base large (niveau élevé de fécondité) et un sommet effilé (niveau élevé de mortalité et niveau bas de l'espérance de vie à la naissance). Elle met en évidence la jeunesse de la population de la région. La population féminine est légèrement moins jeune que la population masculine. Les allures des escaliers sont assez régulières chez les deux sexes sauf à 0-4 ans. Des creux sont observés chez les deux sexes à 0-1 ans. Ces creux observés peuvent traduire l'effet d'une réduction drastique du taux de natalité entre 2015 et 2019 (Graphique 2.2).

Graphique 2. 2 : Pyramide des âges des effectifs de la population du Plateau Central par groupe d'âge

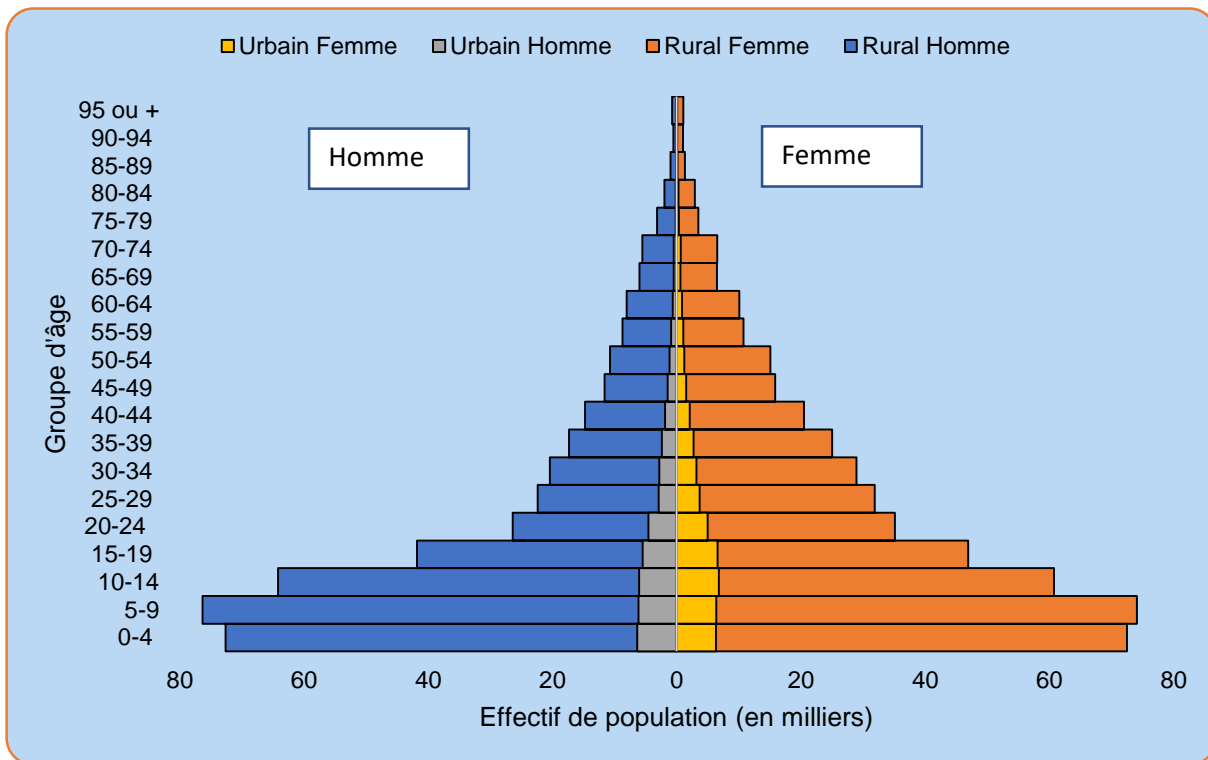


Le graphique 2.3 présente la structure par âge des populations rurale et urbaine de la région du Plateau Central. On note que la population de la région est essentiellement rurale. L'allure de la pyramide témoigne que la fécondité et la mortalité demeurent toujours élevées dans les deux milieux.

La pyramide du milieu rural (graphique 2.3) indique une population plus nombreuse avec ses barres longues dominée par les femmes. Sa base élargie met en exergue une forte jeunesse de cette population. Les creux au niveau des 0-4 ans traduisent une baisse importante du taux de natalité entre 2015 et 2019.

La population urbaine est moins importante (avec ses barres plus courtes) que celle du milieu rural. Elle présente des effectifs de population quasi identiques des groupes d'âges 0-4 ans à 15-19 ans avec une légère supériorité des effectifs de femmes à partir de 15 ans.

**Graphique 2. 3 : Pyramide des âges de la population urbaine et rurale**



## CONCLUSION

Somme toute, la population de la région du Plateau Central représente 4,8 % de la population totale du Burkina Faso et est en hausse constante au fil du temps. La moitié de cette population a moins de 16,3 ans ; elle est donc essentiellement jeune dans sa majorité à l'image de celle du pays. Le rapport de masculinité, en faveur des femmes dans l'ensemble de la région, cache des disparités entre les communes et les milieux de résidence. D'une manière globale, la population est à majorité masculine entre 0-15 ans et féminine à partir de 15 ans. Elle est inégalement répartie sur le territoire régional avec plus de 100 hbts/Km<sup>2</sup> dans la majorité des communes.

## CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION

### INTRODUCTION

Les caractéristiques socioculturelles constituent des facteurs déterminants des comportements socioéconomiques et démographiques des populations. Elles permettent une bonne identification des individus et de leurs groupes sociaux. Leur prise en compte dans les politiques de développement est primordiale.

Cette partie a pour principal objectif de présenter la composition de la population de la région du Plateau Central selon quelques caractéristiques socioculturelles telles que la religion, la langue parlée et la nationalité.

### Collecte des données

Les questions posées lors du 5e RGPH pour appréhender les caractéristiques socioculturelles de la population sont les suivantes : Quelle est la religion de (NOM) ? Quelle est la nationalité de (NOM) ? Quelle est la principale langue couramment parlée par (NOM) ?

### Définition des concepts

Pour une meilleure compréhension, il est nécessaire de définir certains concepts se rapportant aux caractéristiques socioculturelles.

#### Religion

La religion est l'ensemble des croyances et des dogmes définissant le rapport de l'homme avec le sacré. C'est l'ensemble des pratiques et des rites propres à chacune de ces croyances. Dans le cadre de cette analyse, on regroupe la population résidente selon les religions suivantes : le catholicisme, le protestantisme, l'islam, l'animisme (ou religion traditionnelle) et les sans religions. Au cours du 5e RGPH, pour les enfants de moins de six ans, il leur a été affecté la religion de leur mère ou celle de la personne ayant en charge l'enfant si la mère n'est pas dans le ménage.

#### Langue parlée

Il s'agit de la principale langue parlée par un individu qui peut être une langue locale ou étrangère. Cette information a été collectée pour les personnes résidentes âgées de 3 ans et plus.

#### Nationalité

La nationalité est l'appartenance juridique d'une personne à la population d'un Etat. C'est aussi un groupement d'individus de même origine ou partageant une histoire et des traditions communes. Dans le présent recensement, la nationalité désigne le pays d'appartenance de la personne recensée. L'analyse distingue la nationalité burkinabè des autres nationalités.



### 3.1. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA RELIGION

Le comportement d'un individu ou d'une population est souvent influencé par son appartenance socioculturelle, notamment la religion. Il est donc important de connaître la répartition de la population résidente selon la religion.

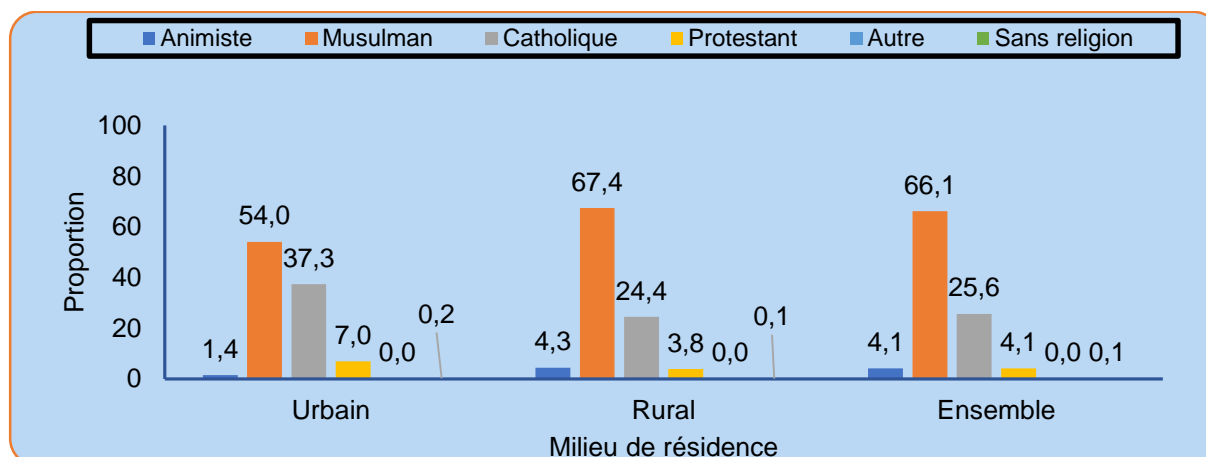
La grande majorité de la population du Plateau Central pratique la religion musulmane. En effet, deux personnes sur trois (66,1%) est musulmane. Le reste de la population est reparti par ordre d'importance entre les Catholiques (25,6%), les Protestants (4,1%), les Animistes (4,1%), les sans religion (0,1%) et les autres religions (0,0%). Ce constat est quasi identique au niveau des hommes et des femmes où on enregistre 66,4 % d'hommes et 65,9% de femmes musulmans contre 4,1% d'hommes et 4,0% de femmes animistes, 25,4% d'hommes et 25,8% de femmes catholiques et 3,9% d'hommes et 4,3% de femmes protestants (tableau 3.1).

**Tableau 3.1: Répartition (%) de la population par religion selon le sexe**

Religion	Homme	Femme	Ensemble
Animiste	4,1	4,0	4,1
Musulman	66,4	65,9	66,1
Catholique	25,4	25,8	25,6
Protestant	3,9	4,3	4,1
Autre	0,0	0,0	0,0
Sans religion	0,1	0,1	0,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

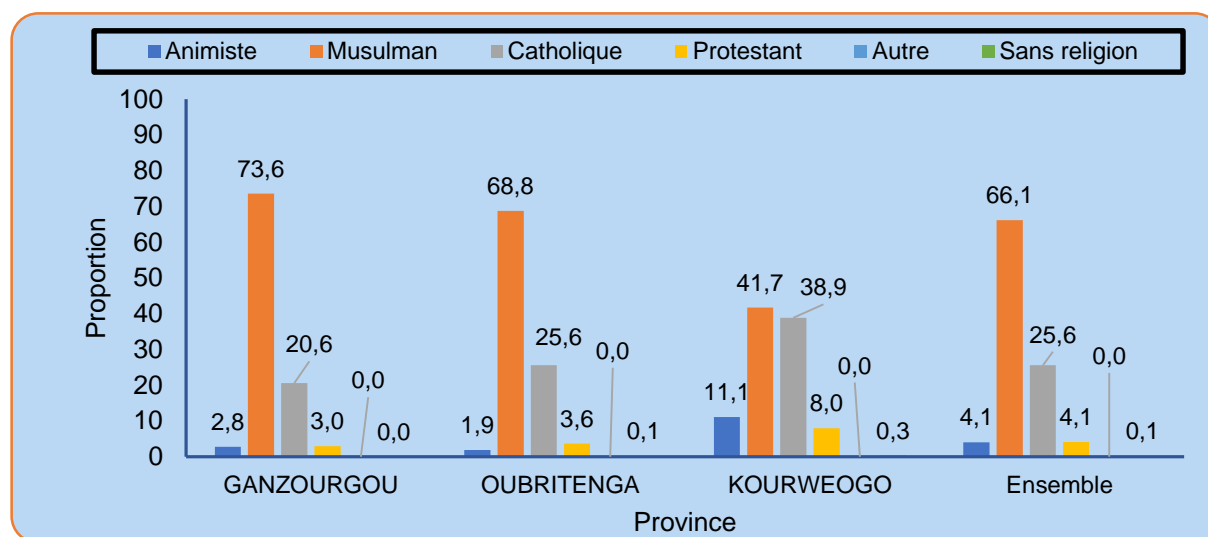
Dans la région du Plateau Central, la religion musulmane reste la plus dominante quel que soit le milieu de résidence. Ainsi, les Musulmans représentent 54,0% de la population en milieu rural et 67,4% en milieu urbain. Les Catholiques viennent en deuxième position avec 24,4% et 37,3% respectivement en milieu rural et en milieu urbain. Ainsi, les adeptes de la religion chrétienne sont plus fréquents en milieu urbain qu'en milieu rural tandis que les Musulmans et les Animistes le sont en milieu rural comparativement au milieu urbain. (Graphique 3.1).

**Graphique 3.1: Répartition (%) de la population par religion selon le milieu de résidence**



Les musulmans sont les plus nombreux dans toutes les provinces de la région par rapport aux adeptes des autres communautés religieuses. Par ailleurs, la province de Ganzourgou est celle qui enregistre la plus grande proportion (73,6%) de Musulmans, suivie de l'Oubritenga (68,8%). En ce qui concerne les autres religions en dehors de l'Islam, on note que les Catholiques (38,9%), les Animistes (11,1%) et les Protestants (8,0%) sont plus fréquents (par ordre d'importance) dans la province du Kourwéogo comparativement aux autres provinces (graphique 3.2).

**Graphique 3.2: Répartition (%) de la population des communautés religieuses par province**



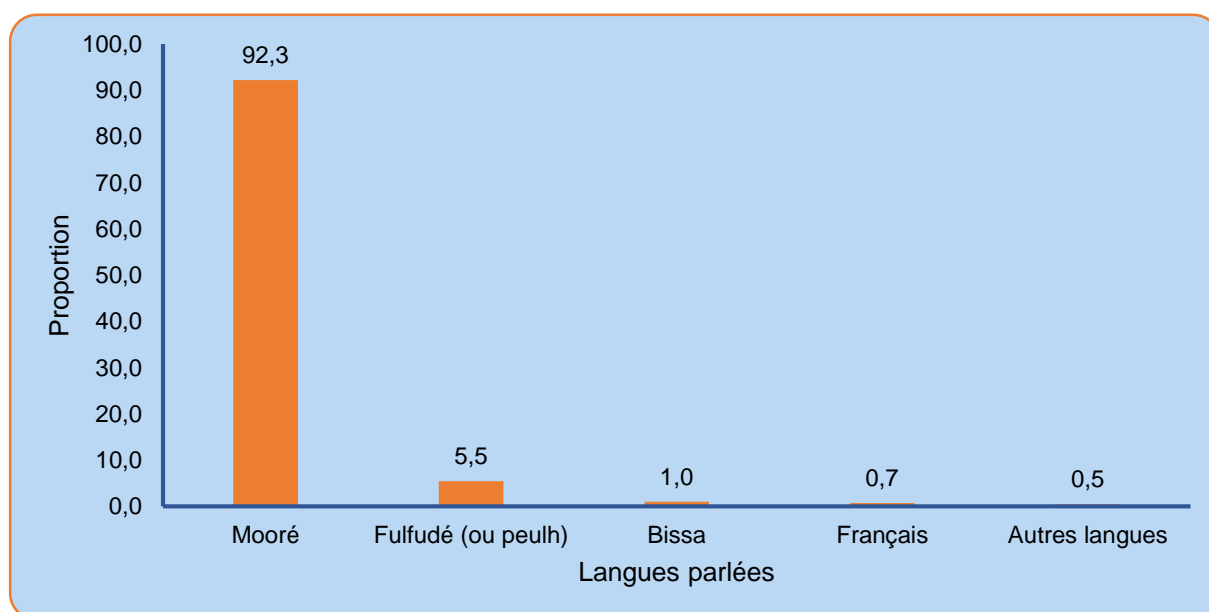


## 3.2. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LES LANGUES PARLEES

La langue parlée, en tant que moyen de communication et d'échanges, est un élément de rapprochement entre individus, groupes de personnes, communautés, nations, etc. Les langues parlées dans une localité donnée peuvent donner une idée des appartenances culturelles ou identitaires. Elles constituent le moyen par lequel on réalise les activités d'information, d'éducation et de communication pour le changement de comportement (IEC/CCC). Il est donc important de connaître non seulement l'importance numérique des principales langues parlées, mais aussi la distribution de ces dernières selon diverses variables (milieu de résidence, province de résidence, etc.). Les principales langues parlées d'une région sont souvent utilisées dans les programmes de développement pour sensibiliser les populations concernées.

Dans la région du Plateau Central, le mooré (92,3%) est la langue la plus largement parlée. Elle est suivie du fulfuldé (5,5%), du Bissa (1,0%), (graphique 3.3).

**Graphique 3.3: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées**



Une analyse suivant le milieu de résidence montre une disparité des principales langues parlées avec une prédominance de la langue mooré dans les deux milieux (93,4% et 92,1% respectivement en milieu urbain et en milieu rural). Particulièrement, le français est largement plus parlé en milieu urbain (3,7%) qu'en milieu rural (0,5%) tandis que le fulfuldé est moins parlé en milieu urbain (0,9%) comparativement au milieu rural (5,9%). Concernant les autres principales langues, en dehors du bissa qui est plus parlé en milieu rural qu'en milieu urbain, le dioula, le gourmantché, le moba, le gourounsi et le san sont couramment parlées en milieu urbain. L'analyse selon le sexe présente des proportions similaires au niveau de chaque principale langue parlée (tableau 3.2).

**Tableau 3.2: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principale langue parlée selon le milieu de résidence**

Principales langues parlées	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M + F	M	F	M + F	M	F	M + F
Mooré	93,2	93,6	93,4	91,7	92,5	92,1	91,8	92,6	92,3
Fulfuldé (ou peulh)	1,0	0,8	0,9	6,3	5,6	5,9	5,8	5,1	5,5
Bissa	0,1	0,1	0,1	1,1	1,2	1,1	1,0	1,1	1,0
Français	3,7	3,2	3,4	0,5	0,4	0,5	0,8	0,7	0,7
Dioula (ou bambara)	0,5	0,5	0,5	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Gourmantché (ou gulmancéma)	0,3	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Moba	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gourounsi	0,1	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
San (ou samogho ou samo)	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres langues	1,0	1,1	1,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

M=Masculin ; F=Féminin

La langue parlée présente une diversité par rapport à la province de résidence. Le mooré demeure la langue la plus parlée dans toutes les provinces à l'image de la région. Au moins 9 personnes sur 10 y parlent couramment le mooré. Le fulfuldé et le bissa viennent respectivement en deuxième et troisième positions comme langue parlée dans les trois provinces de la région (Tableau 3.5). Toutefois, la langue Bissa est particulièrement parlée dans le Ganzourgou et en très faible proportion dans les autres provinces.

**Tableau 3.3: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées par sexe et la province**

Principales langues parlées	GANZOURGOU			OUBRITENGA			KOURWEOGO			Ensemble		
	M	F	M + F	M	F	M + F	M	F	M + F	M	F	M + F
Mooré	89,9	90,9	90,4	92,2	92,8	92,5	96,1	96,8	96,5	91,8	92,6	92,3
Fulfuldé (ou peulh)	7,2	6,3	6,7	5,8	5,4	5,6	2,2	1,8	2,0	5,8	5,1	5,5
Bissa	2,1	2,1	2,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	1,1	1,0
Français	0,4	0,3	0,3	1,3	1,1	1,2	1,2	0,9	1,1	0,8	0,7	0,7
Dioula (ou bambara)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Gourmantché (ou gulmancéma)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Moba	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gourounsi	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
San (ou samogho ou samo)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres langues	0,2	0,2	0,2	0,4	0,3	0,4	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

M=Masculin ; F=Féminin

D'une manière générale, le mooré est la principale langue parlée quel que soit le groupe d'âges. En effet, au moins 9 personnes sur 10 communiquent fréquemment en mooré. Outre le mooré, on note une dominance du fulfuldé et celle-ci pour toutes les générations. Aussi, le français est rarement parlé par les personnes âgées de 60 ans ou plus (Tableau 3.4).

**Tableau 3.4: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principales langues parlées selon le groupe d'âges**

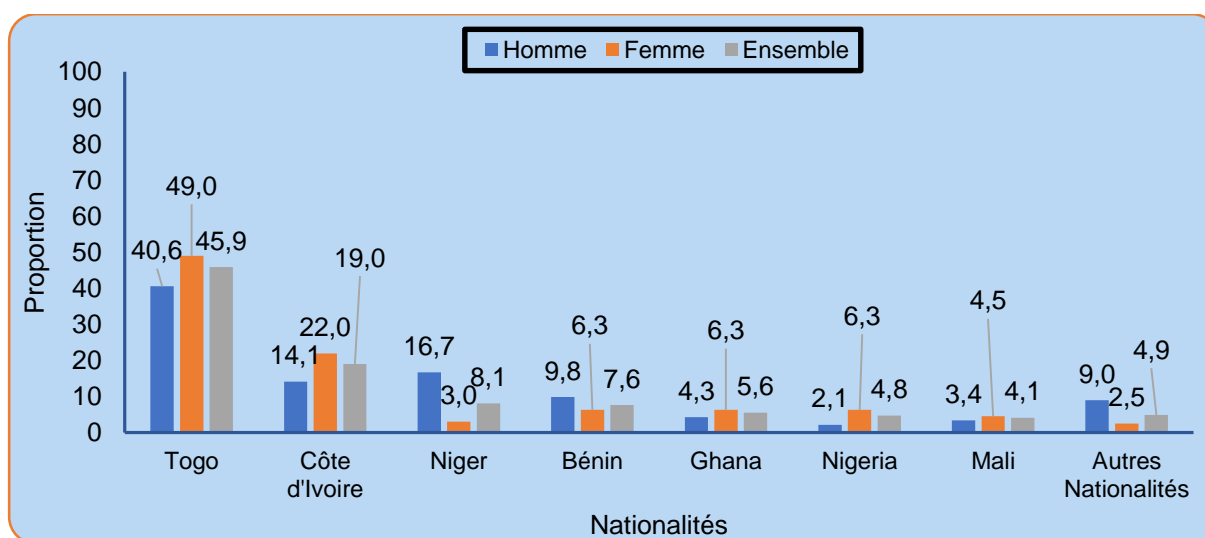
Principales langues parlées	3-14	15-35	36-59	60 ou +	Ensemble
Mooré	96,3	95,4	96,4	97,6	96,1
Fulfudé (ou peulh)	2,8	3,1	2,4	1,8	2,7
Bissa	0,5	0,6	0,5	0,4	0,5
Français	0,3	0,5	0,5	0,1	0,4
Dioula (ou bambara)	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1
Gourmantché (ou gulmancéma)	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Moba	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gourounsi	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
San (ou samogho ou samo)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres langues	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### 3.3. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA NATIONALITE

Le Burkina Faso à l'instar d'autres pays accueille pour diverses raisons, des personnes de nationalités étrangères. Le recensement constitue une des meilleures sources d'information sur la population étrangère.

Au niveau de la région, les étrangers sont majoritairement des Togolais (45,9%) et ce, quel que soit le sexe. Par exemple, une répartition des étrangères de la région permet de savoir que 49,0% d'entre elles sont des Togolaises. Ces chiffres corroborent le constat selon lequel la plupart des serveuses de bars et autres débits de boissons seraient d'origine togolaise dans plusieurs localités du pays particulièrement dans la région du Plateau Central. Les ressortissants ivoiriens occupent la deuxième place avec 19,0% de l'effectif total des étrangers. Ainsi, les ressortissants Togolais et Ivoiriens représentent deux tiers de l'ensemble des étrangers. Le reste des nationalités se partagent le tiers restant (Graphique 3.4).

**Graphique 3.4: Répartition (%) de la population étrangère par nationalité selon le sexe**



Considérant la répartition de chaque nationalité entre les deux milieux de résidence, 90,7 % de la

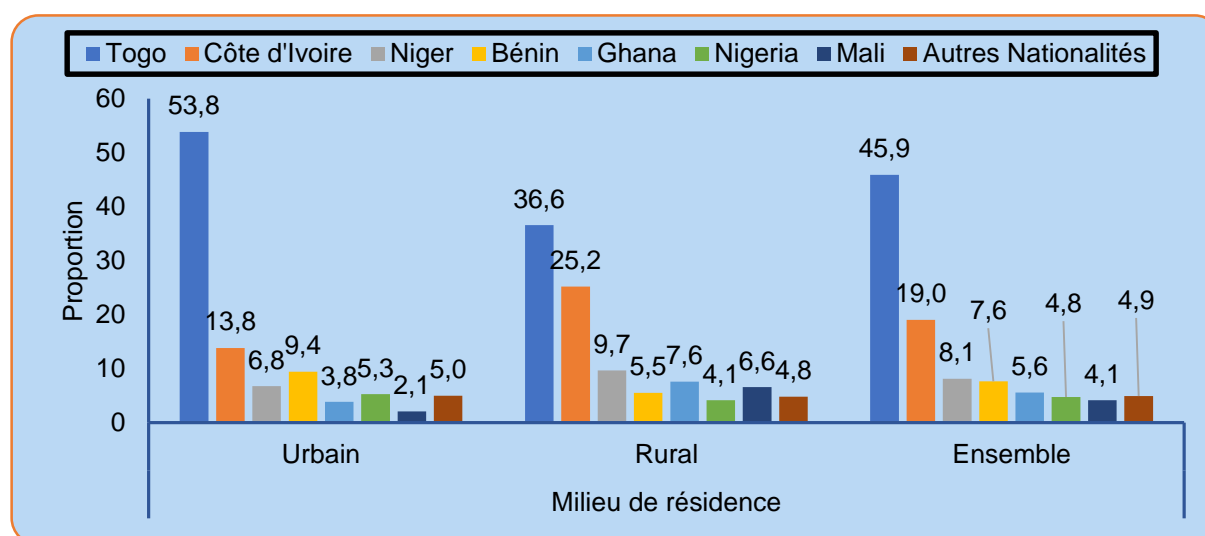
population non étrangère du Plateau Central résident en milieu rural contre seulement 9,3 % en milieu urbain. Chez les populations étrangères, ce sont les ivoiriens (60,8%), les nigériens (54,9%), les ghanéens (62,9%) et les maliens (73,1%) qui résident majoritairement en milieu rural. Par contre, les autres étrangers notamment les togolais (63,3%), les béninois (66,7%) et les nigériens (60,0%) sont plus présents en ville. Cela pourrait signifier que le premier groupe d'étrangers exerce plus dans le secteur primaire tandis que le second est occupé dans les activités urbaines principalement tertiaires de la région.

**Tableau 3.5: Répartition (%) de la population par nationalité selon le milieu de résidence**

Nationalité	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Burkina Faso	9,3	90,7	100
Togo	63,3	36,7	100
Côte d'Ivoire	39,2	60,8	100
Niger	45,1	54,9	100
Bénin	66,7	33,3	100
Ghana	37,1	62,9	100
Nigeria	60,0	40,0	100
Mali	26,9	73,1	100
<b>Autres Nationalités</b>	<b>54,8</b>	<b>45,2</b>	<b>100</b>

Considérant maintenant la répartition de la population étrangère de chaque milieu de résidence selon la nationalité, on observe que tous les milieux de résidences sont dominés par les togolais (plus d'un étranger rural sur deux est togolais et concomitamment un étranger citadin sur trois est togolais). Les béninois viennent en deuxième position quel que soit le milieu de résidence à la différence qu'ils sont plus fréquents en zone rurale qu'en zone urbaine. Ainsi, les premiers ont une préférence pour les zones urbaines tandis que les seconds sont attirés par les activités primaires principalement en zones rurales. Il existe également des inégalités de fréquence des autres communautés étrangères entre milieu rural et milieu urbain (Graphique 3.5).

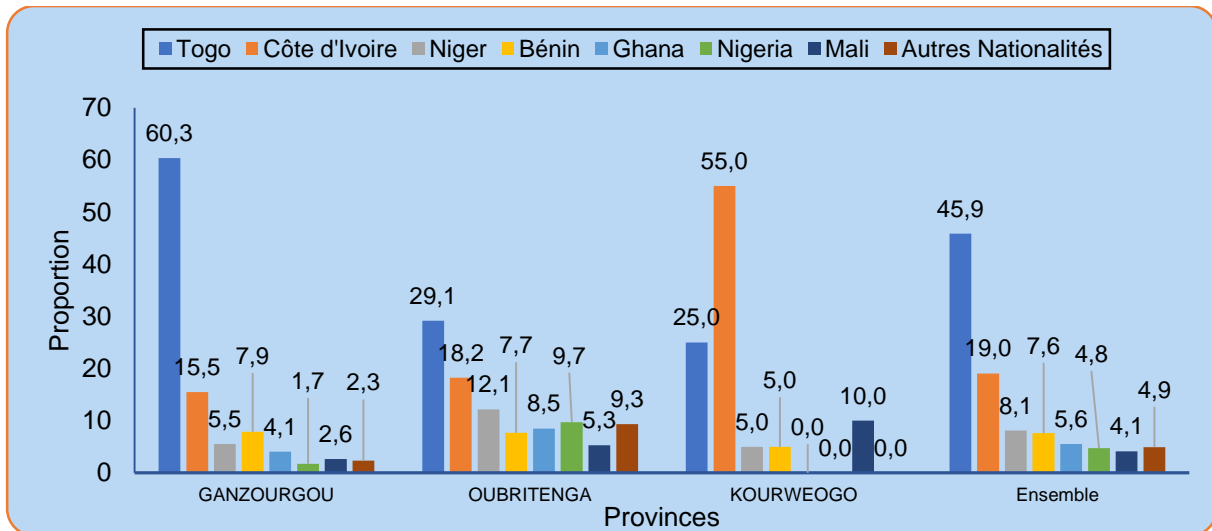
**Graphique 3.5: Répartition (%) de la population par nationalité étrangère selon le milieu de résidence**



Au niveau provincial, parmi les étrangers, les togolais sont les plus fréquents dans le Ganzourgou (60,3%) et dans l'Oubritenga (60,3%) tandis que dans le Kourwéogo, ce sont les ivoiriens qui sont

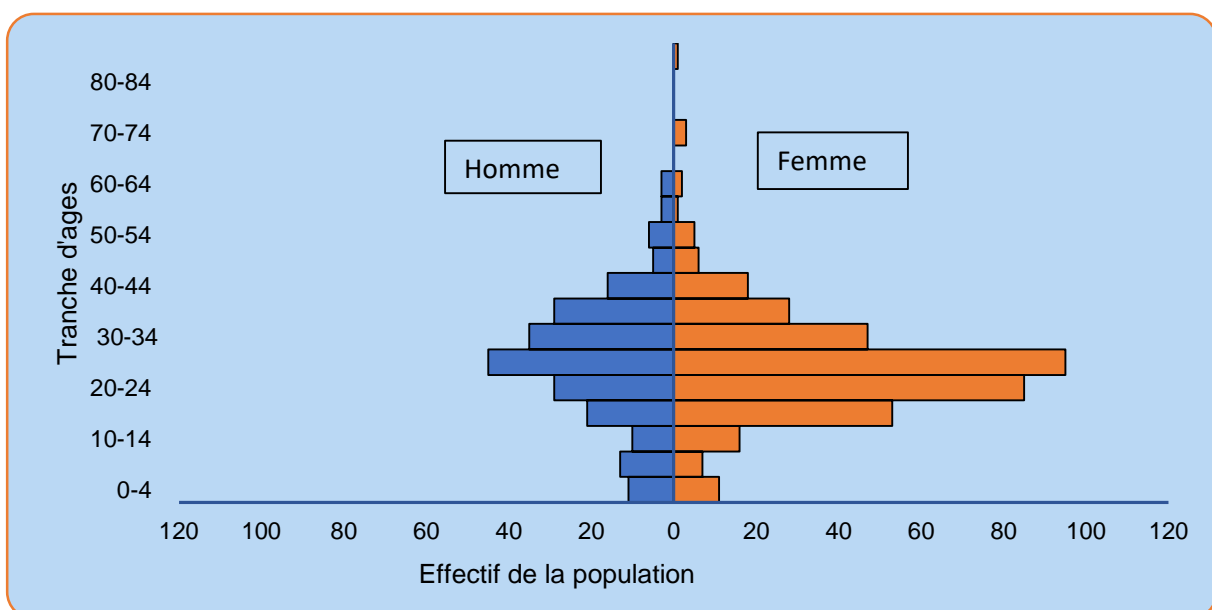
les plus nombreux (55,0%). Ainsi, ces togolais résident majoritairement dans les villes de Zorgho et de Ziniaré. Par ailleurs, les ghanéens, les nigériens et les maliens sont quasiment absents dans le Kourwéogo. Toutefois, ces derniers sont plus fréquents parmi la population étrangère vivant dans l'Oubritenga.

**Graphique 3.6: Répartition (%) de la population étrangère par province selon la nationalité**



La pyramide des âges des résidents étrangers présente une allure irrégulière différente de celle des Burkinabè. Cette irrégularité se traduit par des creux (0-24 ans), synonyme d'une faible proportion d'individus et des saillies (15-29 ans chez les femmes et 20-34 ans chez les hommes) traduisant une proportion élevée d'individus. Ainsi, la population étrangère est beaucoup plus adulte quel que soit le sexe. La répartition par sexe indique qu'avant 50 ans, les femmes sont plus nombreuses que les hommes quel que soit le groupe d'âges excepté le groupe des étrangers âgés de 5-9 ans. Les personnes âgées sont rares parmi les étrangers quel que soit le sexe (graphique 3.7).

**Graphique 3.7: Pyramide des âges des résidents étrangers**



## CONCLUSION

L'analyse des données selon les caractéristiques socioculturelles montre que dans la région du Plateau Central, la population est majoritairement musulmane (66,1%). Les principales langues couramment parlées sont le mooré (92,3%), le fulfuldé (5,5%) et le Bissa (1,0%). Les étrangers représentent 0,2% de la population totale (rapport thématique sur l'état et structure de la population). Cette population étrangère est dominée par les togolais, les ivoiriens, les nigériens, les maliens, les béninois, les nigériens et les ghanéens qui sont pour la plupart des ressortissants des pays voisins.

# CHAPITRE 4 : NIVEAU D'INSTRUCTION, ALPHABÉTISATION ET SCOLARISATION

## INTRODUCTION

L'éducation constitue l'un des leviers majeurs sur lequel un pays d'Afrique Subsaharienne peut agir pour tirer profit d'un point de vue économique, de la part importante de sa jeunesse (Guenguant, 2011). Elle est également reconnue comme un droit fondamental que les Etats devront garantir à chacun de leurs citoyens. Il est donc important d'analyser la situation de l'éducation afin d'informer et d'éclairer les décideurs, les administrateurs, les gestionnaires, les planificateurs et l'ensemble des parties prenantes de l'éducation.

Cette partie traite du niveau d'instruction de la population de 3 ans ou plus et des 10 ans ou plus ayant fréquenté l'école, dans la région du Plateau Central.

### Collecte des données

Le 5<sup>e</sup> RGPH, réalisé en 2019, a permis de collecter des informations sur l'éducation à savoir l'alphabétisation, la scolarisation et le niveau d'instruction de la population. Ces informations ont été recueillies pour les personnes âgées de 3 ans ou plus.

La question sur l'alphabétisation était posée en ces termes :

« Est-ce que (NOM) sait lire et écrire couramment dans une langue quelconque ? ».

L'information sur la scolarisation a été recueillie à travers trois questions principalement :

- « (NOM) a-t-il déjà fréquenté ou fréquente-t-il actuellement l'école formelle ? ».
- « En quelle classe est (NOM) actuellement ? » ;
- « Quel est le diplôme le plus élevé obtenu par (NOM) ? ».

Concernant le niveau d'instruction, il a été appréhendé à travers la question suivante : « quelle est la dernière classe achevée avec succès ? ».

### Définition des concepts

#### Alphabétisation

Selon l'UNESCO, une personne est dite alphabétisée si « elle sait lire, écrire et comprendre un texte simple relatif à des faits de sa vie quotidienne ».

La définition adoptée dans le cadre du 5<sup>e</sup> RGPH ne prend en compte que les critères de « savoir lire » et de « savoir écrire ». Ainsi, la définition de l'alphabétisé adoptée dans le cadre du présent recensement est moins restrictive et donc conduit à une estimation d'un niveau d'alphabétisation plus élevé que sur la base de la définition de l'UNESCO. Toutefois, il convient de souligner qu'il s'agit de la même définition adoptée au cours des recensements précédents, ce qui permet d'assurer une comparabilité dans le temps de l'ampleur de l'alphabétisation. Dans le présent rapport, le niveau d'alphabétisation de la population est analysé à partir du taux d'alphabétisation en mettant l'accent sur la population de 15 ans ou plus.

#### Scolarisation

Le terme scolarisation décrit, dans cette analyse, le « processus qui consiste à doter des enfants et des jeunes de connaissances et dans le cadre du système d'enseignement formel » (Kobiané,

2006, p.62). C'est une acception large de la scolarisation qui prend en compte plusieurs dimensions : i) l'accès à l'éducation qui différencie les personnes qui ont déjà été dans le système éducatif (qu'ils y soient toujours ou qu'ils n'y soient plus à un moment donné) de celles qui n'ont jamais été à l'école ; ii) la fréquentation scolaire qui est le fait d'être ou non dans une structure d'enseignement formel au moment du recensement ; iii) le parcours scolaire qui permet d'apprécier la progression au sein du système éducatif (achèvement des différents cycles, redoublements, réussite aux examens, abandons, etc).

### **Population scolaire**

Elle désigne l'ensemble des personnes qui fréquentent une structure d'enseignement scolaire formelle. Ce sont les élèves et étudiants.

### **Population scolarisable ou en âge d'être scolarisée**

Elle correspond aux populations des groupes d'âge officiels de fréquentation à un cycle d'enseignement. Elle est utilisée comme dénominateur pour le calcul des taux de scolarisation.

La lettre de politique éducative de 2009 portant organisation du système éducatif burkinabè, fixe les groupes d'âges officiels de fréquentation par cycle d'enseignement. Ce sont : - 3- 5 ans pour le préscolaire

- 6-11 ans pour l'enseignement primaire,

- 12-15 ans pour l'enseignement post-primaire 16-18 ans pour l'enseignement secondaire 19-24 ans pour l'enseignement supérieur.

### **Instruction**

Elle est la capacité pour un individu de savoir lire, écrire et expliquer. A la différence de l'alphabétisation, l'instruction renvoie au système formel et est échelonnée en degrés ou cycles.

**Le Taux Brut de Scolarisation (TBS)** d'un cycle d'enseignement donné est le rapport du nombre d'enfants scolarisés dans ce cycle quel que soit leur âge et de l'effectif de la population d'âge officiel de fréquentation à ce cycle. Il peut donc de ce fait être supérieur à 100.

**Le Taux Net de Scolarisation (TNS)** est le rapport de l'effectif de la population d'âge officiel d'un cycle d'enseignement donné, scolarisée à ce cycle et de l'effectif total de la population du même âge.

### **Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants**

C'est le rapport entre le nombre total des étudiants et la population totale multipliée par 100 000. Cet indicateur mesure l'importance de l'accès à l'enseignement supérieur.

### **Taux d'alphabétisation**

Il est le pourcentage de la population de 15 ans et plus qui sait lire et écrire dans une langue donnée, un exposé simple et bref de faits en rapport avec sa vie quotidienne. Il est calculé également pour des groupes d'âge spécifiques.

### **Taux d'instruction**

C'est le rapport entre le nombre total des personnes instruites (niveau primaire ou plus) de 6 ans ou plus et le nombre total des personnes âgées de 6 ans ou plus.



## 4.1. ALPHABÉTISATION

La région enregistre un taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 ans ou plus de 22,5%. Ce taux est plus élevé dans la province de l'Oubritenga (28,0%) et plus faible dans le Ganzourgou (17,5%). Le taux d'alphabétisation est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural aussi bien pour l'ensemble de la région que pour chacune des trois provinces.

Considérant le sexe, il existe des inégalités importantes entre le taux des hommes et celui des femmes aussi bien au niveau régional qu'au niveau provincial. En effet, quelle que soit la province ou le milieu de résidence, le taux d'alphabétisation est nettement plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Par exemple, il est de 27,7% chez les hommes contre 18,5% chez les femmes pour l'ensemble de la région (tableau 4.1).

Ainsi, le taux d'alphabétisation régional est en hausse de 8,4 points de différence entre 2006 (où il était respectivement de 14,1%) et 2019. Toutefois, il reste faible par rapport au taux national qui est de 31,9% (rapport thématique sur l'éducation, 2019). On note que des efforts ont été consentis par les acteurs éducatifs de la région en 13 ans. Cependant des efforts restent à faire pour l'amélioration de ce taux d'alphabétisation car toujours inférieur à la cible de 2015 du PNDES qui est de 29,5% pour la population en âge de travailler (18 ans ou plus).

**Tableau 4. 1 : Taux d'alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence et le sexe**

Province	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M + F	M	F	M + F	M	F	M + F
Ganzourgou	50,1	37,8	43,4	18,8	12,7	15,3	21,4	14,6	17,5
Oubritenga	63,7	55,1	59,2	29,5	19,4	24,0	33,6	23,4	28,0
Kourwéogo	54,2	38,8	45,7	29,2	16,8	21,8	33,2	19,8	25,3
<b>Plateau Central</b>	<b>56,4</b>	<b>44,4</b>	<b>49,9</b>	<b>24,2</b>	<b>15,6</b>	<b>19,3</b>	<b>27,7</b>	<b>18,5</b>	<b>22,5</b>

Au niveau communal, Loubila (39,7%), Ziniaré (36,5%), Laye (32,4%) et Zorgho (37,8%) sont les communes qui enregistrent les taux d'alphabétisation les plus élevés. A l'inverse, les communes de Kogho (10,5%) et Absouya (12,6%) sont les communes qui présentent les taux les plus faibles. Par ailleurs, le taux d'alphabétisation est plus élevé chez les hommes que chez les femmes quelle que soit la commune (tableau 4.2). Toutefois, il est à noter que le taux est élevé dans les trois communes urbaines de la région comparativement à la plupart des communes rurales. Des efforts restent donc à faire pour l'amélioration du taux notamment en milieu rural.

**Tableau 4. 2 : Taux d'alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe**

Commune	Sexe		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Boudry	17,2	10,6	13,5
Kogho	13,6	8,6	10,5
Meguet	23,3	16,2	19,1
Mogtédó	19,7	15,3	17,3
Salogo	20,0	10,7	14,4

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Zam	16,1	11,1	13,3
Zorgho	37,0	27,4	31,6
Zoungou	17,5	10,4	13,4
Total Ganzourgou	<b>21,4</b>	<b>14,6</b>	<b>17,5</b>
Absouya	19,0	8,3	12,6
Dapélogo	36,2	23,4	29,2
Loumbila	44,2	35,2	39,7
Nagréongo	25,9	17,3	21,3
Ourgou-Manega	26,5	15,9	20,5
Ziniaré	40,7	32,7	36,5
Zitenga	25,4	16,5	20,5
Total Oubritenga	<b>33,6</b>	<b>23,4</b>	<b>28,0</b>
Boussé	36,9	23,6	29,1
Laye	40,4	26,3	32,4
Niou	33,1	20,9	25,9
Sourgoubila	29,4	14,7	20,5
Toéghin	25,3	14,8	19,0
Total Kourweogo	<b>33,2</b>	<b>19,8</b>	<b>25,3</b>
<b>Plateau Central</b>	<b>27,7</b>	<b>18,5</b>	<b>22,5</b>

Au Plateau Central, la répartition du taux d'alphabétisation selon la langue d'alphabétisation donne un taux nettement élevé en faveur des langues étrangères (21,8% pour les langues étrangères contre seulement 3,6% pour les langues nationales). La province de l'Oubritenga se démarque des deux autres provinces avec des taux plus élevés dans tous les types de langues d'alphabétisation (27,4% et 4,1% respectivement pour les langues étrangères et les langues locales).

D'une manière générale, le taux d'alphabétisation des personnes de 15 ans ou plus est plus élevé chez les hommes que chez les femmes avec des écarts importants entre les deux sexes. En effet, cet écart est de 6,6%, 9,9% et 12,9% respectivement dans le Ganzourgou, l'Oubritenga et le Kourwéogo pour au moins une langue étrangère. La province du Kourwéogo enregistre donc le plus grand écart de taux entre les deux sexes et ce, quel que soit le type de langues. Des efforts restent à faire dans cette province en matière de réduction des inégalités de genre particulièrement dans le domaine de l'éducation.

**Tableau 4. 3 : Taux d'alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon la langue alphabétisation**

Province	Langues nationales			Langues étrangères			Ensemble		
	M	F	M + F	M	F	M + F	M	F	M + F
Ganzourgou	4,1	2,6	3,2	20,5	13,9	16,7	21,4	14,6	17,5
Oubritenga	5,1	3,4	4,1	32,9	22,8	27,4	33,6	23,4	28,0
Kourwéogo	5,0	2,6	3,6	32,6	19,5	24,8	33,2	19,8	25,3
<b>Plateau Central</b>	<b>4,6</b>	<b>2,8</b>	<b>3,6</b>	<b>27,0</b>	<b>17,9</b>	<b>21,8</b>	<b>27,7</b>	<b>18,5</b>	<b>22,5</b>

De façon générale, le taux d'alphabétisation décroît entre les différents groupes d'âges de la région (des plus jeunes aux plus vieux). Ainsi, cette décroissance traduit le fait que le taux d'alphabétisation s'améliore au fil des générations. Il est de 46,1%, pour le groupe 15-24 ans et de

11,0 pour le groupe 25 ans ou plus, soit une différence criarde de 35,1%. La province du Ganzourgou détient les plus faibles taux d’alphabétisation quel que soit le groupe d’âges.

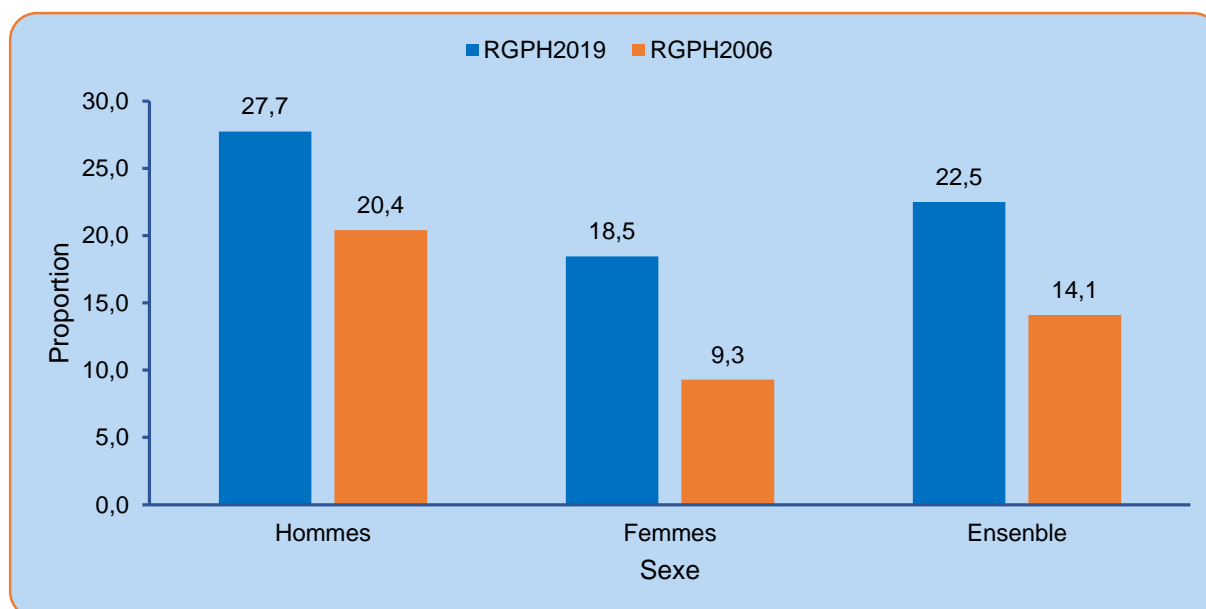
Considérant le sexe, le taux d’alphabétisation des personnes de 15 ans ou plus est plus élevé chez les hommes quel que soit le groupe d’âges et la province. En effet, il varie de 50,1% et 42,7% respectivement chez les hommes et les femmes du groupe d’âges 15-24 ans à 16,0% et 7,2% respectivement chez les hommes et les femmes du groupe d’âges 25 ans ou plus. Globalement, la province du Kourwéogo enregistre donc le plus grand écart de taux entre les deux sexes et ce, quel que soit le groupe d’âges (Tableau 4.4).

**Tableau 4. 4 : Taux d’alphabétisation (%) par province selon le groupe d’âge spécifique**

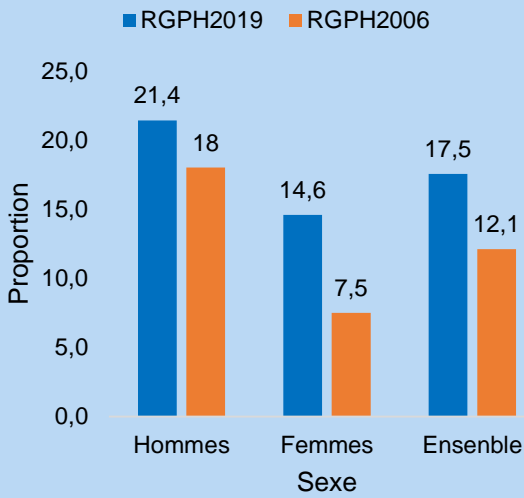
Province	15-24			15-35			15-64			25 ans ou plus		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Ganzourgou	39,3	32,5	35,4	30,0	21,9	25,3	23,2	15,8	19,0	12,6	5,6	8,6
Oubritenga	57,0	52,2	54,5	45,3	36,2	40,4	36,0	25,3	30,2	21,1	10,2	15,0
Kourweogo	63,3	55,3	59,2	51,5	36,4	43,0	36,8	22,1	28,1	15,5	6,0	9,6
<b>Plateau Central</b>	<b>50,1</b>	<b>42,7</b>	<b>46,1</b>	<b>38,9</b>	<b>28,9</b>	<b>33,3</b>	<b>30,0</b>	<b>20,1</b>	<b>24,4</b>	<b>16,0</b>	<b>7,2</b>	<b>11,0</b>

Le taux d’alphabétisation a augmenté entre 2006 et 2019 pour l’ensemble de la région et spécifiquement pour chaque province. En effet, il est passé de 14,1% en 2006 à 22,5% en 2019 dans la région. Cette augmentation a été plus importante dans la province du Kourwéogo (12,5% de hausse). Elle a également été plus importante chez les femmes que chez les hommes, tant pour l’ensemble de la région que pour le Ganzourgou et l’Oubritenga (graphique 4.1).

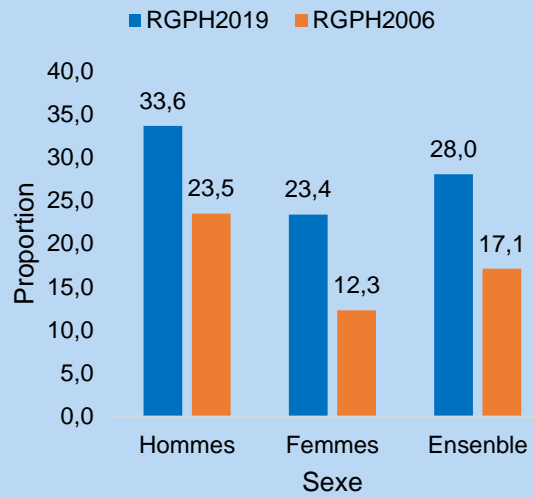
**Graphique 4.1: Evolution des taux d’alphabétisation (%) de la région**



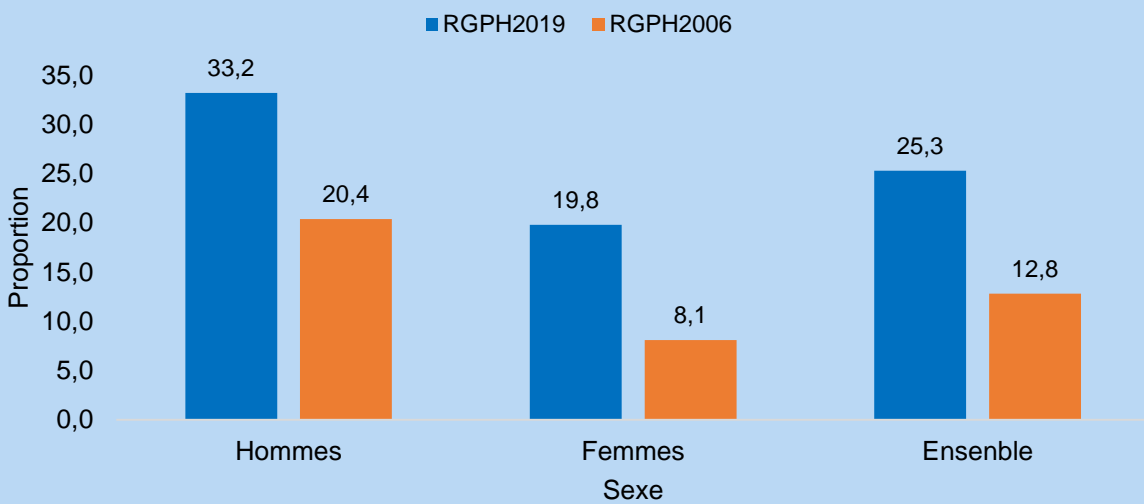
### PROVINCE DE GANZOURGOU



### PROVINCE D'OUBRITENGA



### PROVINCE DE KOURWEOGO



## 4.2. INSTRUCTION

La grande majorité de la population résidente de 3 ans ou plus de la région du Plateau Central est sans aucun niveau d'instruction (64,5%). En effet, 23,4% des personnes ont le niveau primaire, 2,9% le niveau post-primaire et 2,7% le niveau secondaire. Seulement 6 personnes sur 1000 âgées de 3 ans ou plus, atteint le niveau supérieur.

L'analyse du niveau d'instruction suivant le milieu de résidence met en évidence un désavantage du milieu rural par rapport au milieu urbain. Il en est de même chez les femmes par rapport aux hommes et ce, aussi bien pour le niveau régional que pour chaque milieu de résidence. En effet, le pourcentage des personnes sans niveau d'instruction est plus élevé en milieu rural (66,9%) qu'en milieu urbain (41,4%). Il est de 70,7% et 62,5% respectivement chez les femmes chez les hommes du milieu rural et de 45,4% et 36,8% respectivement chez les femmes chez les hommes du milieu urbain (tableau 4.5).

**Tableau 4. 5 : Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe**

Niveau d'instruction	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Aucun	36,8	45,4	41,4	62,5	70,7	66,9	60,0	68,3	64,5
Primaire	28,2	24,8	26,4	26,5	20,1	23,1	26,7	20,5	23,4
Post-primaire	17,3	19,0	18,2	8,3	7,7	7,9	9,1	8,7	8,9
Secondaire	13,5	9,1	11,1	2,2	1,4	1,8	3,3	2,1	2,7
Supérieur	4,1	1,8	2,9	0,5	0,2	0,3	0,9	0,3	0,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Tout comme les personnes de 3 ans ou plus, la grande majorité de la population résidente de 6 ans ou plus de la région, est sans aucun niveau d'instruction (60,2%). Cette proportion est plus élevée en milieu rural (62,8%) qu'en milieu urbain (36,3%). Seulement 6 personnes sur 1000 âgées de 6 ans ou plus, atteint le niveau supérieur.

L'analyse du niveau d'instruction suivant le milieu de résidence met en évidence un désavantage du sexe féminin et ce, aussi bien pour le niveau régional que pour chaque milieu de résidence. En effet, le pourcentage des personnes sans niveau d'instruction est de 67,4% et 57,4% respectivement chez les femmes chez les hommes du milieu rural et de 41,1% et 30,8% respectivement chez les femmes chez les hommes du milieu urbain (tableau 4.6). Ainsi donc, d'énormes efforts restent à faire dans la région pour réduire ces inégalités de genre.

**Tableau 4. 6 : Répartition (%) de la population résidente de 6 ans ou plus par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe**

Niveau d'instruction	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Aucun	30,8	41,1	36,3	57,4	67,4	62,8	54,8	64,9	60,2
Primaire	30,6	26,4	28,4	30,0	22,3	25,8	30,1	22,7	26,1
Post-primaire	19,1	20,7	19,9	9,5	8,6	9,0	10,4	9,8	10,1
Secondaire	15,0	9,9	12,2	2,6	1,5	2,0	3,8	2,3	3,0
Supérieur	4,6	1,9	3,1	0,6	0,2	0,4	1,0	0,4	0,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Le taux d’alphabétisation décroît au fur et à mesure que l’on restreint l’intervalle d’âges en écartant les plus jeunes de la région. Ainsi, cette décroissance traduit le fait que le taux de scolarisation s’améliore au fil des générations. Il varie entre 36,1%, pour le groupe 10 ans ou plus et 12,0% pour le groupe 25 ans ou plus, soit une différence criarde de 24,1%. La province du Ganzourgou détient également les plus faibles taux quel que soit le groupe d’âges considéré.

Considérant le sexe, le taux d’instruction est plus élevé chez les hommes que chez les femmes quels que soient le groupe d’âges et la province. En effet, il varie de 42,1% et 25,9% respectivement chez les hommes et les femmes du groupe d’âges 10 ans ou plus à 13,3% et 6,1% respectivement chez les hommes et les femmes du groupe d’âges 25 ans ou plus. Globalement, la province du Kourwéogo enregistre donc le plus grand écart de taux entre les deux sexes et ce, quel que soit le groupe d’âges (Tableau 4.7).

**Tableau 4. 7 : Taux d’instruction de la population des groupes d’âges spécifiques par province selon le sexe**

Province	10 ans ou plus			15 ans ou plus			25 ans ou plus		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Ganzourgou	34,3	25,9	29,7	25,2	17,2	20,6	13,3	6,1	9,2
Oubritenga	47,6	36,2	41,5	37,9	26,0	31,4	22,6	11,2	16,3
Kourwéogo	52,0	35,5	42,6	39,3	23,0	29,7	18,5	7,1	11,4
<b>Plateau Central</b>	<b>42,1</b>	<b>31,1</b>	<b>36,1</b>	<b>32,1</b>	<b>21,2</b>	<b>25,9</b>	<b>17,4</b>	<b>8,0</b>	<b>12,0</b>

Le taux d’instruction observé chez les jeunes de 15-24 ans, est de 54,4%, avec un niveau plus élevé chez les hommes (60,2%) que chez les femmes (49,5%). Le taux d’instruction est de 39,3% et 28,2% respectivement chez les jeunes de 15-35 ans et chez les personnes de 15-64 ans. Ainsi, plus on élargie la classe d’âge au fur et à mesure en gardant la borne inférieure fixe (15 ans), le taux d’instruction chute considérablement. Ce qui pourrait signifier d’une part que le taux est de plus en plus faible aux âges avancés et d’autre part que le taux de scolarisation est en nette amélioration au fil des années. Par ailleurs, les femmes sont plus défavorisées que les hommes en matière d’accès à l’instruction quelle que soit la province considérée (tableau 4.8).

**Tableau 4. 8 : Taux d’instruction des personnes potentiellement actives par province selon le sexe**

Province	15-24 ans			15-35 ans			15-64 ans		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Ganzourgou	49,3	39,1	43,5	36,9	26,2	30,7	27,4	18,6	22,4
Oubritenga	66,5	58,2	62,2	53,3	40,5	46,4	40,9	28,1	33,9
Kourwéogo	74,6	63,9	69,0	61,3	42,3	50,6	43,5	25,7	33,0
<b>Plateau Central</b>	<b>60,2</b>	<b>49,5</b>	<b>54,4</b>	<b>46,7</b>	<b>33,5</b>	<b>39,3</b>	<b>34,9</b>	<b>23,1</b>	<b>28,2</b>

Les taux d’instruction les plus élevés s’observent dans les communes de Loumbila (57,3%), de Laye (55,1%) et de Ziniaré (52,7%) alors que les taux les plus faibles sont enregistrés dans les communes de Kogho (20,4%), de Salogo (26,5%) et de Absouya (27,3%). Aussi, quelle que soit la commune, le taux d’instruction est plus élevé chez les hommes que chez les femmes avec des écarts plus prononcés dans les communes du Kourwéogo comparativement aux autres communes de la

région (tableau 4.9). Ce qui pourrait être la cause d'une discrimination à l'endroit des filles en matière de scolarisation.

**Tableau 4. 9 : Taux d'instruction de la population de 6 ans ou plus par commune selon le sexe**

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Boudry	31,0	24,4	27,5
Kogho	24,3	17,4	20,4
Meguet	41,9	32,9	36,9
Mogtédou	35,8	29,7	32,5
Salogo	33,4	21,2	26,5
Zam	31,8	25,4	28,3
Zorgho	54,9	45,2	49,6
Zoungou	37,1	27,7	32,0
<b>Total Ganzourgou</b>	<b>37,2</b>	<b>29,3</b>	<b>32,9</b>
Absouya	34,3	21,9	27,3
Dapélogo	54,5	42,9	48,4
Loumbila	62,1	52,6	57,3
Nagréongo	41,2	33,8	37,3
Ourgou-Manega	47,1	35,1	40,7
Ziniaré	56,7	49,0	52,7
Zitenga	47,0	36,3	41,3
<b>Total Oubritenga</b>	<b>50,8</b>	<b>40,6</b>	<b>45,5</b>
Boussé	57,4	43,2	49,6
Laye	63,3	48,1	55,1
Niou	56,8	42,3	48,8
Sourgoubila	52,2	35,3	42,7
Toéghin	51,1	36,6	43,1
<b>Total Kourwéogo</b>	<b>55,7</b>	<b>40,5</b>	<b>47,3</b>
<b>Plateau Central</b>	<b>45,2</b>	<b>35,1</b>	<b>39,8</b>

## 4.3. SCOLARISATION

### 4.3.1. Statut scolaire des enfants en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans)

Au Plateau Central, 32,5% des enfants en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans)<sup>1</sup> n'ont jamais fréquenté l'école de toute leur vie. Le statut scolaire dans son ensemble, présente des différences importantes entre milieu de résidence et entre sexe. En effet, 34,5% des enfants du milieu rural de la région n'ont jamais fréquenté l'école contre seulement 11,9% pour le milieu urbain. Cette proportion est légèrement plus élevée chez les filles que chez les garçons et ce, quel que soit le milieu de résidence.

La déscolarisation concerne 15,1% des enfants de 6-16 ans de la région. Elle touche de manière quasi-identique aussi bien les enfants du milieu urbain (15,2%) et que ceux du milieu rural (15,1%), Ce même constat est observé chez les filles et les garçons.

<sup>1</sup> Loi N°013-2007/AN Portant Loi d'orientation de l'éducation

Concernant la situation des enfants scolarisés, on note qu'au moins un enfant sur deux est scolarisé en 2019 dans la région (52,3%). Les écarts entre les filles et les garçons sont faibles (tableau 4.10).

**Tableau 4. 10 : Répartition par statut scolaire de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) selon le milieu de résidence et le sexe**

Statut scolaire	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Jamais fréquenté	10,4	13,1	11,9	34,1	34,9	34,5	32,2	32,9	32,5
Déscolarisé	15,3	15,1	15,2	16,2	14,1	15,1	16,1	14,2	15,1
Scolarisé	74,3	71,8	73,0	49,7	51,0	50,4	51,7	52,9	52,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Au niveau communal, Kogho (64,8%) et Salogo (52,4%) toutes deux de la province du Ganzourgou, sont les communes qui enregistrent les pourcentages d'enfants jamais scolarisés les plus élevés et les pourcentages d'enfants scolarisés les plus faibles. Les pourcentages d'enfants jamais scolarisés les plus faibles sont observés dans les communes de Loumbila (11,1%) et de Laye (11,6%).

La déscolarisation touche plus les enfants des communes de Ourgou-Manéga (28,8%) et de Nagréongo (20,1%) (tableau 4.11).

**Tableau 4. 11 : Répartition (%) de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) par commune selon le statut scolaire**

Commune	Jamais fréquenté	Déscolarisé	Scolarisé	Total
Boudry	49,5	15,6	34,9	100
Kogho	64,8	7,9	27,3	100
Meguet	35,4	12,0	52,6	100
Mogtêdo	43,7	15,2	41,1	100
Salogo	52,4	13,1	34,5	100
Zam	50,5	12,1	37,4	100
Zorgho	20,2	14,8	65,0	100
Zoungou	41,7	8,4	49,9	100
<b>Total Ganzourgou</b>	<b>43,0</b>	<b>13,4</b>	<b>43,7</b>	<b>100</b>
Absouya	47,8	13,1	39,1	100
Dapélogo	18,7	15,7	65,6	100
Loumbila	11,1	16,8	72,0	100
Nagréongo	32,8	20,1	47,1	100
Ourgou-Manéga	26,7	28,8	44,6	100
Ziniaré	17,9	19,6	62,5	100
Zitenga	25,9	18,2	55,9	100
<b>Total Oubritenga</b>	<b>24,4</b>	<b>18,6</b>	<b>57,0</b>	<b>100</b>
Boussé	20,4	14,8	64,8	100
Laye	11,6	13,9	74,5	100
Niou	16,9	8,6	74,4	100



Commune	Jamais fréquenté	Déscolarisé	Scolarisé	Total
Sourgoubila	23,5	17,7	58,8	100
Toéghin	23,4	12,9	63,7	100
<b>Total Kourwéogo</b>	<b>20,2</b>	<b>14,0</b>	<b>65,8</b>	<b>100</b>
<b>Plateau Central</b>	<b>32,5</b>	<b>15,1</b>	<b>52,3</b>	<b>100</b>

### 4.3.2. Niveau d'instruction de la population scolaire

La grande majorité de la population scolaire de la région a atteint le niveau primaire (67,5 %). Cette proportion reste importante quelle que soit la commune de la région. Elle varie de 54,6% à Ziniaré à 80,3% à Salogo. Par ailleurs, cette commune de Salogo qui détient le record pour le niveau primaire est aussi la commune de la région où l'enseignement secondaire est le moins développé (seulement 2,8%). En dehors de Loumbila et de Ziniaré, toutes les autres communes présentent des proportions très marginales de population ayant atteint le niveau supérieur. D'une manière générale, à partir du cycle primaire, le poids des élèves par cycle diminue au fur et à mesure que l'on avance dans le système éducatif (tableau 4.12).

**Tableau 4. 12 : Répartition (%) de la population scolaire de 3 ans ou plus par commune selon le niveau d'études atteint**

Commune	Niveau d'étude atteint					Total
	Pré-scolaire	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur	
Boudry	0,4	76,2	18,8	3,9	0,7	100
Kogho	0,3	71,4	24,3	3,4	0,5	100
Meguet	1,3	70,9	22,3	4,9	0,6	100
Mogtédou	1,2	71,7	20,5	5,7	0,8	100
Salogo	1,0	80,3	15,0	2,8	0,8	100
Zam	0,4	76,8	18,9	3,3	0,6	100
Zorgho	2,1	60,8	25,3	10,6	1,2	100
Zoungou	1,0	79,1	16,2	3,1	0,6	100
<b>Total Ganzourgou</b>	<b>1,1</b>	<b>71,4</b>	<b>20,9</b>	<b>5,8</b>	<b>0,8</b>	<b>100,0</b>
Absouya	0,3	77,1	18,5	3,5	0,6	100
Dapélogo	1,3	65,3	26,8	5,9	0,6	100
Loumbila	1,8	60,7	27,3	8,0	2,1	100
Nagréongo	0,9	69,5	22,2	6,5	1,0	100
Ourgou-Manega	0,5	72,2	23,4	3,5	0,4	100
Ziniaré	2,6	54,6	27,2	12,8	2,7	100
Zitenga	0,3	75,5	19,8	4,0	0,5	100
<b>Total Oubritenga</b>	<b>1,5</b>	<b>64,3</b>	<b>24,8</b>	<b>7,9</b>	<b>1,5</b>	<b>100,0</b>
Boussé	1,1	61,5	26,3	10,0	1,1	100
Laye	1,1	61,7	26,7	9,8	0,8	100
Niou	0,8	69,6	23,8	5,1	0,6	100
Sourgoubila	0,4	67,4	26,1	5,5	0,6	100
Toéghin	0,2	72,9	23,3	3,2	0,3	100

Commune	Niveau d'étude atteint					
	Préscolaire	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur	Total
Total Kourwéogo	0,8	66,0	25,4	7,1	0,7	100
Plateau Central	1,2	67,5	23,4	6,9	1,1	100

## CONCLUSION

En somme, il ressort que dans la région du Plateau Central, le taux d'alphabétisation de la population de 15 ans ou plus s'élève à 22,5%. Ce taux classe la région à la neuvième place et est inférieur à celui du niveau national qui est de 31,9% (Rapport thématique sur l'éducation, 2019). Aussi, on note que 64,5% des personnes âgées de 3 ans ou plus n'ont aucun niveau d'instruction et 23,5% ont le niveau primaire tandis que seulement 0,6% ont atteint le niveau supérieur.

Parmi les enfants en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans), 52,3% sont scolarisés tandis que 32,5% de ces enfants n'ont jamais fréquenté l'école. Le niveau de la scolarisation demeure peu satisfaisant surtout au préscolaire et au supérieur.

L'accès à l'éducation est plus faible en milieu rural qu'en milieu urbain. Il est également plus faible chez les femmes que chez les hommes.

## CHAPITRE 5 : ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE

### INTRODUCTION

L'étude de l'état matrimonial permet de connaître la situation de la population par rapport au mariage. La nuptialité a un intérêt dans la mesure où celle-ci a une incidence sur la dynamique de population par l'intermédiaire de la fécondité. D'après le dictionnaire démographique multilingue, l'étude de la nuptialité comprend essentiellement celle des phénomènes quantitatifs résultant directement de l'existence, au sein des populations, de mariages ou unions légitimes, c'est-à-dire entre individus de sexe différent, instaurées dans des formes prévues par la loi ou la coutume, et conférant aux individus en cause des droits et obligations particulières.

#### Collecte des données

Les questions relatives à l'état matrimonial et à la nuptialité, formulées dans le questionnaire, ont été posées aux individus âgés de 12 ans et plus lors de la collecte des données du recensement de 2019. La question permettant de traiter l'état matrimonial et la nuptialité a été formulée de la manière suivante : Est-ce que (NOM) vit avec une (des) femme(s) (un homme) ?

#### Définition des concepts

##### Etat matrimonial

L'état matrimonial est la situation d'un homme ou d'une femme par rapport au mariage ou à la vie en union. Les personnes interrogées ont répondu à la question en référence à la situation au moment du recensement. La question portant sur le type de mariage est une question supplémentaire qui vient clarifier le type de mariage contracté par les répondants. Par ailleurs, le mariage représente qu'une modalité de l'état matrimonial.

##### Le mariage

Selon le code des personnes et de la famille, le mariage est la célébration d'une union entre un homme et une femme et repose sur les principes de l'égalité des droits et des devoirs entre époux. Ce code distingue deux types de mariage : le mariage informel et le mariage formel. Le premier s'observe pour toute célébration nuptiale autre que celle à l'état civil (coutumier et religieux) et le second seulement dans le cas de célébration nuptiale à l'état civil (légal).

Cependant, pour tenir compte des réalités sociales et des pratiques courantes le 5<sup>e</sup> RGPH a pris en compte l'ensemble des types d'unions, à savoir célibataire, marié, veuf, divorcé, en union libre.

##### Est mariée ou en union

Dans le cadre de cette étude, est mariée ou en union libre, toute personne âgée de 12 ans et plus qui, au moment de la collecte des données, n'est pas célibataire et qui a déclaré être mariée ou en union. D'après cette définition, le mariage peut être célébré civilement, religieusement ou selon les rites coutumiers.

Par ailleurs, le mariage ne représentait qu'une modalité de l'état matrimonial. Le concept d'état matrimonial désignant la situation conjugale d'une personne : célibataire, marié, veuf, divorcé, en union libre.

##### Est célibataire

Toute personne âgée de 12 ans ou plus, qui n'est pas mariée, qui n'a jamais été mariée et qui a déclaré être célibataire au moment de la collecte des données. Est veuf ou veuve

### **Est veuf ou veuve**

Toute personne âgée de 12 ans ou plus qui, au moment de la collecte des données, n'est pas célibataire et a déclaré être veuf ou veuve. D'après cette définition, l'union a été rompue par suite du décès de l'un des conjoints. Toutefois, un polygame dont l'une des épouses est décédée demeure toujours marié.

### **Est divorcée ou séparée**

Toute personne de 12 ans ou plus qui a rompu tous les liens (légaux, coutumiers ou religieux) qui l'unissait avec son conjoint ou sa conjointe et qui ne s'est pas remariée est considérée comme **divorcée**. Cependant, un polygame divorcé d'avec l'une de ses épouses demeure marié. Toute personne de 12 ans et plus qui a été abandonnée ou qui est séparée de son conjoint ou de sa conjointe légalement ou non mais dont le divorce n'a pas été prononcé est considérée comme étant en **séparation**. Toutefois, un homme polygame séparé de l'une de ses épouses demeure marié. On peut aussi retenir que les personnes classées comme "séparés" comprennent les personnes séparées de mariage légal aussi bien que ceux de mariages reconnus socialement.

### **Est en union libre**

Est considérée comme en **union libre** toute personne de 12 ans et plus vivant avec une autre de sexe différent sans que le mariage civil, coutumier ou religieux ait été célébré.

### **Nuptialité**

L'étude de la **nuptialité** comprend essentiellement celle des phénomènes quantitatifs résultant directement de l'existence au sein des populations, de mariages ou unions légitimes, c'est à dire d'unions entre individus de sexes différents instaurées dans des formes prévues par la loi ou la coutume et conférant aux individus en cause des droits et obligations particulières (d'après le dictionnaire démographique multilingue).

### **Age médian au premier mariage**

L'âge médian au premier mariage est l'âge auquel a lieu le mariage dont le rang est égal à la moitié du nombre total de mariages.

### **Age moyen au premier mariage**

C'est une moyenne pondérée des âges au mariage avec l'hypothèse que les mariages se répartissent uniformément entre deux anniversaires successifs.

### **Célibat définitif**

C'est la proportion des célibataires dont la probabilité de se marier est supposée nulle.

**Quotient de nuptialité** : C'est la probabilité pour les célibataires d'âge  $x$  de se marier avant l'âge suivant  $x+1$ .

## 5.1. ETAT MATRIMONIAL

Les unions se présentent généralement en Afrique et particulièrement au Burkina Faso comme une affaire familiale dans laquelle les populations se reconnaissent. Cependant, chaque société a des spécificités qui lui sont propres en matière de mariage. Cette section présente les niveaux de l'état matrimonial de la population résidente selon le sexe, l'âge, le milieu de résidence et la province.

### 5.1.1. Etat matrimonial de la population

La répartition de la population de 12 ans ou plus de la région selon l'état matrimonial révèle que les mariés sont les plus nombreux (56,6%). Le reste de la population est répartie entre les autres statuts matrimoniaux avec 36,9% de célibataires, 5,3% de veufs et de veuves, 0,5% de divorcés/séparés et 0,8% d'unions libres (tableau 5.1).

Il existe cependant, des disparités selon le sexe. En effet, la proportion des hommes célibataires (47,3%) est supérieure à celle des femmes célibataires (28,4%). La situation inverse est observée au niveau des mariés, des veufs, des divorcés et des unions libres où les femmes sont en plus grande proportion par rapport aux hommes.

Les divorces et les séparations sont très faibles de manière générale (moins de 1%) ce qui dénote d'une certaine stabilité des liens du mariage.

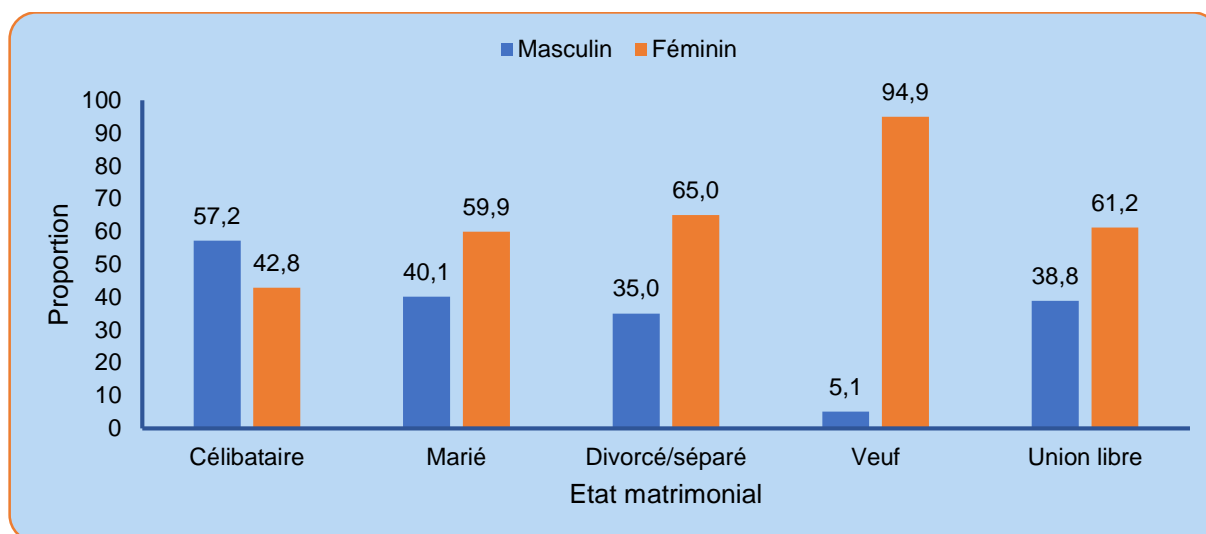
Le veuvage est cependant plus fréquent chez les femmes (9,0% chez les femmes contre seulement 0,6% chez les hommes).

**Tableau 5.1: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe**

Etat matrimonial	Masculin	Féminin	Ensemble
Célibataire	47,3	28,4	36,9
Marié	51,0	61,1	56,6
Divorcé/séparé	0,4	0,6	0,5
Veuf (ve)	0,6	9,0	5,3
Union libre	0,7	0,9	0,8
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

En considérant la répartition de chaque état matrimonial par sexe, en dehors des célibataires où les hommes sont majoritairement (57,2%), les proportions sont plus élevées chez les femmes pour tous les autres états matrimoniaux. Particulièrement, l'écart entre les deux sexes chez les veufs/veuves est très important. Celui-ci pourrait être expliqué par la polygamie en ce sens qu'un polygame qui décède laisse derrière lui plusieurs veuves à la fois. Aussi, lorsque l'une des épouses d'un polygame meurt, ce décès n'enlève pas à ce polygame son statut de marié.

**Graphique 5.1: Répartition de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe (%)**



### 5.1.2. Etat matrimonial et milieu de résidence

La distribution de la population âgée de 12 ans ou plus met en évidence des inégalités par état matrimonial entre le milieu urbain et le milieu rural. En effet, la proportion des célibataires est plus élevée en milieu urbain (46,8%) qu'en milieu rural (35,7%). Quant aux mariés, ils sont plus nombreux en milieu rural (57,8%) qu'en milieu urbain (46,4%). Les ruptures d'union (divorcé/séparé ; veuf (ve)) sont relativement plus représentées en milieu rural qu'en milieu urbain. Les unions libres sont essentiellement urbaines et se distinguent avec une proportion 3 fois plus élevée dans le milieu urbain par rapport au milieu rural (tableau 5.2).

**Tableau 5.2: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le milieu de résidence**

Etat matrimonial	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Célibataire	46,8	35,7	36,9
Marié	46,4	57,8	56,6
Divorcé/séparé	0,5	0,5	0,5
Veuf	4,2	5,4	5,3
Union libre	2,0	0,6	0,8
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

### 5.1.3. Etat matrimonial et groupe d'âges

L'âge des individus a une influence sur leur état matrimonial. En effet, pendant que le célibat est plus fréquent au sein de la population moins âgées (moins de 25 ans), le mariage quant à lui, est plus présent dans la population adulte et celle d'âges avancés. Les unions libres et les divorces/séparations, bien que présentant des proportions marginales, ils sont beaucoup plus observés dans la population adulte. La proportion des célibataires dans chaque groupe d'âges diminue progressivement avec l'âge. Elle passe de 99,3% pour les 12-14 ans à 1,7% pour les 60 ans ou plus. La proportion des mariés quant à elle augmente avec l'âge suivi d'une baisse à partir de 40 ans. Les ruptures d'union suite à la perte du conjoint augmentent également avec l'âge.

Toutefois, elles sont plus nombreuses à partir de 50 ans.

Considérant le sexe, le nombre de célibataires est plus important chez les hommes que chez les femmes quel que soit le groupe d'âge. La proportion des mariés, décroît chez les hommes à partir de 60 ans par contre, elle l'est chez les femmes plus tôt (à partir de 35 ans). La proportion des veuves est plus élevée que celle des veufs quel que soit le groupe d'âge (tableau 5.3).

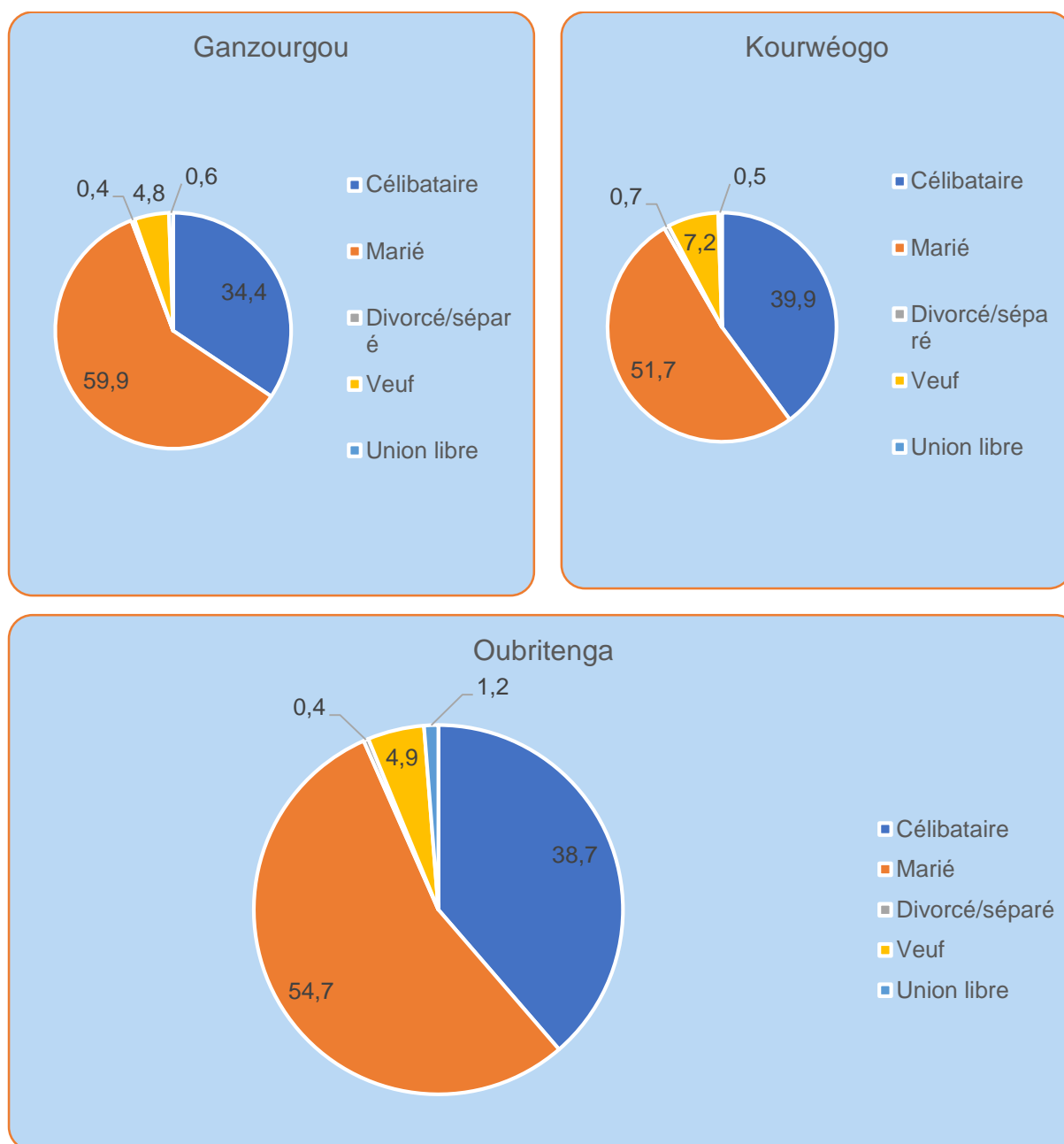
**Tableau 5.3: Répartition (%) de la population par groupe d'âges selon l'état matrimonial et le sexe**

Groupe d'âge	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)/ Séparé(e)	Veuf/ Veuve	Union libre	Total
<b>Masculin</b>						
12-14	99,3	0,5	0,0	0,0	0,1	100
15-19	98,0	1,8	0,0	0,0	0,2	100
20-24	77,5	21,5	0,2	0,0	0,8	100
25-29	37,2	60,6	0,4	0,1	1,6	100
30-34	15,2	82,5	0,6	0,2	1,5	100
35-39	7,3	90,6	0,7	0,3	1,1	100
40-44	4,5	93,4	0,8	0,5	0,8	100
45-49	3,1	94,7	0,9	0,7	0,7	100
50-54	2,6	95,0	0,7	1,1	0,6	100
55-59	2,1	95,6	0,6	1,4	0,4	100
60 ou +	1,7	93,7	0,6	3,5	0,5	100
<b>Ensemble</b>	<b>47,3</b>	<b>51,0</b>	<b>0,4</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>	<b>100</b>
<b>Féminin</b>						
12-14	98,9	0,9	0,0	0,0	0,1	100
15-19	75,4	23,6	0,1	0,1	0,9	100
20-24	24,6	73,1	0,4	0,2	1,7	100
25-29	7,0	90,5	0,6	0,5	1,4	100
30-34	3,3	94,0	0,7	1,2	0,8	100
35-39	2,2	93,9	0,6	2,5	0,8	100
40-44	1,7	91,2	0,9	5,6	0,5	100
45-49	1,3	86,5	1,0	10,6	0,6	100
50-54	1,3	78,3	1,1	18,8	0,5	100
55-59	1,3	70,2	1,2	26,6	0,7	100
60 ou +	1,9	42,7	1,1	53,4	0,9	100
<b>Ensemble</b>	<b>28,4</b>	<b>61,1</b>	<b>0,6</b>	<b>9,0</b>	<b>0,9</b>	<b>100</b>
<b>Ensemble</b>						
12-14	99,1	0,7	0,0	0,0	0,1	100
15-19	86,0	13,3	0,1	0,0	0,5	100
20-24	47,6	50,6	0,3	0,1	1,3	100
25-29	19,6	78,1	0,5	0,3	1,5	100
30-34	8,3	89,2	0,7	0,8	1,1	100
35-39	4,3	92,5	0,7	1,6	0,9	100
40-44	2,9	92,1	0,8	3,4	0,7	100
45-49	2,1	90,0	0,9	6,4	0,6	100
50-54	1,8	85,3	0,9	11,4	0,6	100
55-59	1,7	81,6	0,9	15,3	0,5	100
60 ou +	1,8	65,5	0,8	31,1	0,7	100
<b>Ensemble</b>	<b>36,9</b>	<b>56,6</b>	<b>0,5</b>	<b>5,3</b>	<b>0,8</b>	<b>100</b>

### 5.1.4. Etat matrimonial et province

L'état matrimonial présente des disparités entre les trois provinces de la région. En effet, la proportion des célibataires est plus élevée dans le Kourwéogo (39,9%) et moins élevée dans le Ganzourgou (34,4%). En ce qui concerne les mariés, ils sont plus représentés dans le Ganzourgou (59,9%). Quant aux veuf(ve)s et aux divorcés/séparés, il est plus probable de les rencontrer dans le Kourwéogo que dans les autres provinces. Les unions libres sont relativement plus importantes dans l'Oubritenga (1,2%) comparativement aux autres provinces (Graphique 5.2).

**Graphique 5.2: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par province selon l'état matrimonial**



La structure de l'état matrimonial observée selon le sexe au niveau provincial est à l'image de celle



de la région. Dans toutes les provinces, il y a plus de célibataires chez les hommes que chez les femmes. Par contre, la proportion de mariés chez les femmes est plus importante que celle des mariés chez les hommes quelle que soit la province. Cette même tendance s'observe au niveau des ruptures d'unions et les unions libres. Cependant, l'écart entre le sexe masculin et le sexe féminin est plus important chez les célibataires du Kourwéogo (53,3% et 30,0%), ainsi que chez les autres états matrimoniaux de la même province (tableau 5.4).

**Tableau 5.4: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par province et sexe selon l'état matrimonial**

Province	Sexe	Célibataire	Marié (e)	Divorcé (e)/séparé (e)	Veuf/Veuve	Union libre	Total
Ganzourgou	Homme	44,1	54,4	0,4	0,6	0,5	100
	Femme	26,7	64,1	0,5	8,0	0,6	100
	<b>Ensemble</b>	<b>34,4</b>	<b>59,9</b>	<b>0,4</b>	<b>4,8</b>	<b>0,6</b>	<b>100</b>
Kourwéogo	Homme	53,3	45,2	0,5	0,7	0,4	100
	Femme	30,0	56,5	0,9	12,0	0,6	100
	<b>Ensemble</b>	<b>39,9</b>	<b>51,7</b>	<b>0,7</b>	<b>7,2</b>	<b>0,5</b>	<b>100</b>
Oubritenga	Homme	48,7	49,3	0,4	0,6	1,1	100
	Femme	30,0	59,4	0,5	8,7	1,4	100
	<b>Ensemble</b>	<b>38,7</b>	<b>54,7</b>	<b>0,4</b>	<b>4,9</b>	<b>1,2</b>	<b>100</b>

## 5.2. NUPTIALITE

La nuptialité des célibataires ou primo-nuptialité peut être caractérisée par des indicateurs résumant son calendrier et son intensité. Ainsi, l'âge moyen au premier mariage et l'âge médian au premier mariage résumant le calendrier de la primo-nuptialité. L'intensité du phénomène est estimée par la fréquence du célibat définitif.

La nuptialité des célibataires varie selon certaines variables sociodémographiques dont le sexe. Cette section analyse les types de mariage (légal, coutumier et religieux au sein de la sous population des mariés) contractés dans la région et la nuptialité des célibataires selon le sexe.

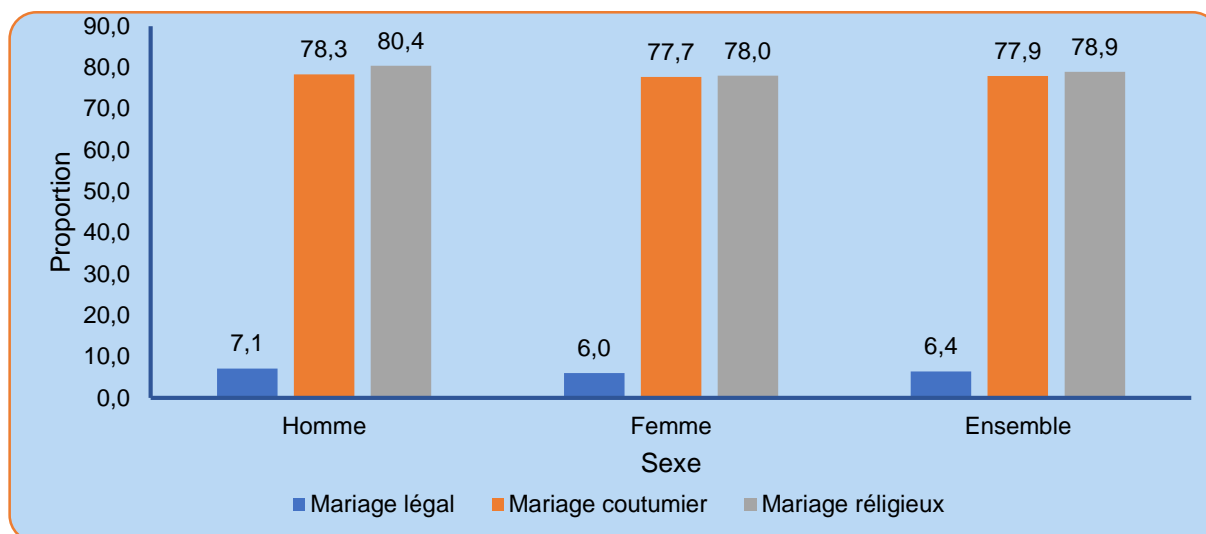
### 5.2.1. Nuptialité par type de mariage

Le mariage coutumier et le mariage religieux sont célébrés dans des proportions quasi identiques. Cela pourrait se justifier par le fait que, dans la plupart des communautés, le mariage coutumier est un préalable à la célébration du mariage religieux, les deux pouvant être célébrés le même jour. Le mariage légal quant à lui n'est pas considéré par la majorité des mariés car elle ne concerne que seulement 4,6% des mariés, inférieure à la proportion nationale qui est de 9,6% (rapport thématique sur la nuptialité, 2021). Dans la société burkinabè, et d'une manière générale celle africaine, les us et les coutumes régissent le comportement et la vie communautaire. Le mariage ou l'union matrimoniale est la base et le fondement de la famille. Le mariage confère donc à l'individu qui le contracte une reconnaissance et une considération au sein de la société. Ainsi, cet aspect explique la prépondérance du mariage religieux (80,4% et 78,0% respectivement chez les hommes et chez les femmes) et coutumier (78,3% et 77,7% respectivement chez les hommes et chez les femmes) constatée au sein de la population des mariés. (Graphique 5.3)

La tendance des formes de mariage contracté selon le sexe est légèrement en faveur du sexe

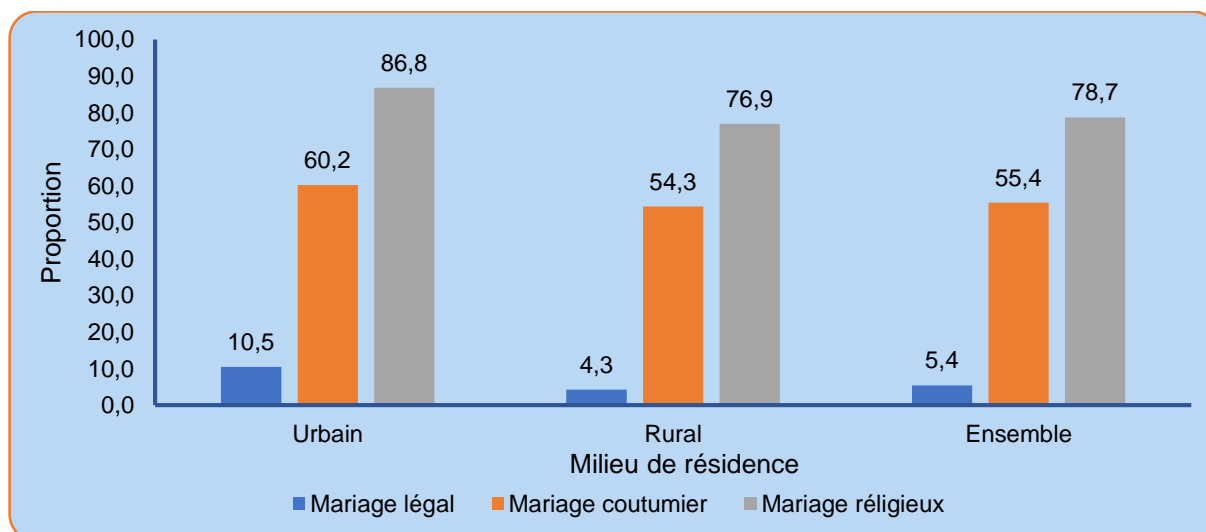
masculin. Cette tendance est à l'image du pays tout entier.

**Graphique 5.3: Répartition (%) des personnes mariées par type de mariage selon le sexe**



L'analyse des types de mariages selon le milieu de résidence indique des proportions de mariés du milieu urbain supérieures à celles du milieu rural, quel que soit le type de mariage. La proportion du mariage légal est 2 fois plus élevée en milieu urbain comparé à celui du milieu rural (cf. graphique 5.4). Le mariage légal ou civil est donc plus considéré en ville qu'en campagne.

**Graphique 5.4: Répartition (%) des personnes mariées par milieu de résidence et type de mariage**



### 5.2.2. Primo-nuptialité par sexe

La table de nuptialité du moment est la table de nuptialité d'une cohorte fictive qui subirait à chaque âge la nuptialité observée durant l'année étudiée. L'âge d'entrée au premier mariage varie en fonction du sexe. Dans l'ensemble, les filles contractent leur premier mariage un peu plus tôt comparativement aux garçons.

Ainsi, dans la région du Plateau Central, l'âge moyen d'entrée au premier mariage des hommes est de 26,6 ans et celui des filles de 20,3 ans, soit un écart d'âge de 3,3 ans. La comparaison avec 2006

indique une légère augmentation de l'âge au premier mariage de 0,3 ans chez les garçons et de 1,3 ans chez les filles (Selon la monographie de 2006, l'âge au premier mariage est de 26,3 ans et 19,0 ans respectivement les hommes et chez les femmes).

Par ailleurs, à 25,9 ans, la moitié des hommes célibataires de la région ont contracté un mariage tandis que chez les filles, c'est à 19,9 ans. Comparé à 2006, cet âge médian a augmenté de 2,4 ans chez les hommes et de 3,7 ans chez les femmes (23,5 ans et 16,2 ans respectivement pour les hommes et pour les femmes en 2006, selon la monographie de 2006).

En outre, la primo-nuptialité s'observe jusqu'à l'âge de 54 ans chez les hommes et 44 ans chez les femmes. Le célibat définitif quant à lui, est atteint chez les hommes à 55 ans avec une proportion de 2,4% et chez les femmes à 45 ans avec une proportion de 1,5%.

**Tableau 5.5: Nuptialité des hommes à partir de la proportion des célibataires de 15 ans ou plus**

Age x	Célibataires Cx	Mariages M(x,x+a)	Quotients $a_n(x) (\%)$
15	1 000	96	96,0
20	904	330	365,0
25	574	332	578,4
30	242	141	582,6
35	101	46	455,4
40	55	18	327,3
45	37	9	243,2
50	28	4	142,9
55	24		
Age moyen	26,6 ans		
Age médian	25,9 ans		
<b>Célibat définitif</b>	<b>2,4 %</b>		

**Tableau 5.6: Nuptialité des femmes à partir de la proportion des célibataires de 12 ans ou plus**

Age x	Célibataires Cx	Mariages M(x,x+a)	Quotients $a_n(x) (\%)$
12	1 000	69	69,0
15	931	434	466,2
20	497	368	740,4
25	129	88	682,2
30	41	16	390,2
35	25	6	240,0
40	19	4	210,5
45	15		
Age moyen	20,3 ans		
Age médian	19,9 ans		
<b>Célibat définitif</b>	<b>1,5 %</b>		

## CONCLUSION

L'analyse de l'état matrimonial et de la nuptialité dans la région du Plateau Central indique qu'au moins une personne sur deux est mariée dans la population âgée de 12 ans ou plus. Les célibataires représentent plus du tiers de cette sous population de 12 ans ou plus. Les autres états matrimoniaux représentent moins de 7% avec 5,3% de veufs et de veuves. Les types de mariages les plus contractés sont le mariage religieux (78,9%) suivi du mariage coutumier (77,9%).

En ce qui concerne la nuptialité dans la région, il ressort que l'intensité du phénomène a augmenté par rapport à 2006, quel que soit le sexe. En effet, elle est de 2,4% d'hommes célibataires définitifs à 55 ans et 1,5% de femmes célibataires définitifs à 45 ans contre 2,2% d'hommes célibataires définitifs à 55 ans et 0,9% de femmes célibataires définitifs à 45 ans en 2006. Les femmes entrent 6,3 ans plus tôt en premier mariage par rapport aux hommes (20,3 ans et 26,6 ans respectivement)



## CHAPITRE 6 : ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA POPULATION

### INTRODUCTION

Au Burkina Faso, plusieurs politiques, projets et programmes visant l'amélioration de la qualité de vie des populations se sont succédés. Pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de ces politiques économiques, une connaissance adéquate des caractéristiques économiques de la population est nécessaire.

En effet, les caractéristiques des acteurs économiques évoluent et diffèrent selon les domaines d'activité, les habitudes culturelles, le milieu de résidence, le contexte ou la tendance du moment. Une analyse plus fine de ces acteurs permet de mieux cerner la force productive de la région et les principales activités qui occupent la population dans l'emploi.

### Collecte des données

Dans le cadre du recensement général de la population de 2019 du Burkina Faso, les données relatives à l'activité économique ont été collectées à partir des questions suivantes :

- Est-ce que (NOM) a travaillé au moins une heure durant les sept derniers jours contre une rémunération ?
- Même si NOM n'a pas travaillé au cours des 7 derniers jours, a-t-il/ avait-il un emploi rémunéré ?
- NOM a-t-il cherché un emploi au cours des 30 derniers jours ?
- NOM sera-t-il disponible pour travailler ?
- Quelle est l'occupation principale qui a pris à (NOM) le plus de temps au cours de ces 7 jours ?
- Quelle est (ou était) la situation de (NOM) dans cette occupation ?
- Que fait principalement l'entreprise ou l'établissement au sein de laquelle ou duquel (NOM) travaille ou a travaillé ?

Ce chapitre aborde en premier lieu le volume et la structure de la main d'œuvre puis traite de la main d'œuvre occupée et celle au chômage. Il s'intéresse ensuite à la population hors main d'œuvre avant de faire un focus sur le travail des jeunes.

### Définition des concepts

Afin de permettre une meilleure compréhension du contenu de l'analyse sur les caractéristiques économiques de la population à partir des données du 5<sup>e</sup> RGPH, il importe de présenter et définir les principaux concepts utilisés.

#### Période de référence

Une période de référence est une plage de temps à laquelle se rapportent les questions ou les renseignements collectés. Pour l'activité économique, la période de référence est la semaine ayant précédé la date de passage de l'agent recenseur. Les renseignements sur l'activité économique de la population se rapportent essentiellement à cette période d'une semaine (7 jours).

#### Activités économiques

On entend par activité économique le travail exercé par une personne dans le but de produire ou

de participer à la production des biens et des services économiques. La personne qui exerce une activité économique perçoit généralement en contrepartie de son activité une rémunération en espèce ou en nature.

### **Population en âge de travailler**

Au 5<sup>e</sup> RGPH, la population concernée par les questions sur le travail ou l'activité économique est âgée de 5 ans ou plus. Cependant, il n'a pas été fixé une limite d'âge supérieure de sortie d'activité pour tenir compte de certaines catégories de travailleurs. C'est le cas par exemple des « paysans » dont l'âge de sortie d'activité n'est pas toujours connu : ils ne cessent de travailler que lorsqu'ils sont totalement épuisés.

Au Burkina Faso, on considère qu'une personne est en âge de travailler lorsqu'elle est majeure (18 ans ou plus selon le code des personnes et de la famille). Cependant, le Bureau international du travail (BIT) suggère l'âge de 15 ans comme âge minimum à considérer dans la définition de la population en âge de travailler, mais laisse la liberté aux pays de la réviser en fonction de leur réalité. Pour permettre une comparabilité des résultats avec ceux des autres pays, la population en âge de travailler retenue est celle âgée de 15 ans ou plus, conformément aux recommandations du BIT.

### **Main-d'œuvre (ou population active)**

La main-d'œuvre est la population disponible sur le marché de l'emploi, c'est-à-dire l'ensemble des personnes des deux sexes en âge de travailler et disponibles pour le travail. Elle comprend ceux qui travaillent effectivement (population dans l'emploi) et ceux qui sont sans travail mais qui en cherchent et qui sont disponibles pour travailler (population au chômage). La main-d'œuvre au sens du 5<sup>e</sup> RGPH comprend les personnes qui déclarent exercer une activité rémunérée ; être apprenti, stagiaire rémunéré ; être aides familiales (même sans rémunération) ; être élève, étudiant ou retraité mais exerçant une activité ; être chômeur (sans emploi et à la recherche d'un emploi).

### **Population dans l'emploi**

La population dans l'emploi (population active occupée) est l'ensemble des personnes disposant d'un emploi permanent (même si elles sont en vacances, malades, en grève ou en arrêt provisoire de travail, etc.) et celles qui n'ont pas un emploi permanent, mais qui ont travaillé au cours de la période de référence de 7 jours.

Au 5<sup>e</sup> RGPH, les agriculteurs et leurs aides familiaux sont considérés comme occupés même si la semaine de référence se situait dans une période de non activité pour des raisons saisonnières. Ainsi, après les récoltes, l'agriculteur qui n'exerce aucune activité économique est considéré comme occupé.

### **Population au chômage**

C'est l'ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus qui n'ont pas travaillé pendant la période de référence, qui n'ont pas d'emploi, mais qui en ont recherché au cours des 30 derniers jours précédant l'interview et qui sont disponibles pour travailler au cours des 15 jours suivants.

### **Population hors main-d'œuvre**

La population hors main-d'œuvre est une catégorie résiduelle formée des personnes qui ne sont ni pourvues d'un emploi, ni au chômage. Elle est composée de personnes dépourvus d'un emploi durant la période de référence et qui cherchent un emploi mais ne sont pas disponibles, d'individus qui ne cherchent pas un emploi mais sont disponibles à travailler et ceux qui ne cherchent pas un

emploi et ne sont pas disponibles.

Elle englobe toutes les personnes qui, en raison d'un handicap physique, ne sont pas en mesure de travailler et toutes celles qui, pour des raisons de convenance personnelle, par exemple les études, les responsabilités familiales ou un âge avancé, ne désirent pas travailler.

### **Statut dans l'emploi**

C'est la situation d'une personne par rapport à son occupation actuelle ou antérieure s'il s'agit d'une personne qui a déjà travaillé. Il s'agit de la position de cette personne dans l'exercice de l'activité.

### **Occupation principale**

La détermination de l'emploi principal peut poser des problèmes dans le cas où l'enquêté exerce plusieurs emplois. Au 5<sup>e</sup> RGPH, l'emploi principal est celui qui est déclaré comme tel par le répondant. Dans le cas où l'enquêté exerce plusieurs emplois et qu'il a un doute pour déterminer son emploi principal, c'est celui auquel la personne consacre le plus de temps qui est considéré comme l'occupation principale. Si le critère de temps ne permet toujours pas d'identifier l'emploi principal, alors il est retenu celui qui lui procure le revenu le plus important. Les modalités de la variable occupation principale disponibles dans la base de données du 5<sup>e</sup> RGPH sont les métiers, professions, poste ou fonction (Niveau 5) de la Classification internationale type des professions de 2008 (CITP-08), nomenclature des métiers et professions. Cependant, sont considérés dans la présente analyse de l'activité économique les grands groupes (Niveau 1) de la « Nomenclature des métiers et professions ».

### **Branche d'activité**

La branche d'activités renvoie à l'ensemble des établissements ou des unités de production engagés dans le même type d'activités ou dans des types d'activités similaires. C'est un regroupement de toutes les unités de production homogènes fabriquant ou produisant le même produit ou la même catégorie de produits.

### **Secteur d'activité**

Un secteur d'activité est un groupe d'établissements ou d'entreprises ayant la même activité principale. La classification par grands secteurs (primaire, secondaire et tertiaire) permet de mesurer l'importance et l'évolution de l'activité desdits établissements ou entreprises.

### **Taux d'activité**

Ce taux est le rapport de la population pourvue d'un emploi et celle des chômeurs à la population de 15 ans ou plus. Il s'exprime en pourcentage et indique le niveau général de participation de la population de 15 ans ou plus au marché du travail. Le taux net d'activité montre aussi l'importance relative de la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et de services.

### **Taux d'inactivité**

Le taux d'inactivité désigne la proportion en pourcentage de la population hors main-d'œuvre. Ce taux s'obtient en divisant l'effectif de la population hors main-d'œuvre par la population de 15 ans ou plus.

### **Ratio population-emploi**

Le ratio population-emploi est le rapport en pourcentage entre la population pourvue d'un emploi (population dans l'emploi) et la population active. Un ratio élevé signifie qu'une proportion importante de la population active est employée, tandis qu'un ratio faible signifie qu'une proportion

importante de la population active ne participe pas directement aux activités du marché productif, car elle est au chômage.

### **Taux de chômage**

Le taux de chômage représente la proportion en pourcentage de la population active qui n'est pas pourvue d'un emploi. La population au chômage comprend toutes les personnes dépourvues d'un emploi, mais disponibles à travailler (immédiatement ou dans les 15 jours) et qui ont recherché du travail (dans les 30 derniers jours). Il est le nombre total des chômeurs du pays rapporté à la population active correspondante.

### **Taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle**

Le taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle est un taux de chômage assoupli qui inclut dans la population au chômage, la main-d'œuvre potentielle. Cette dernière représente les personnes en âge de travailler qui sont hors de la main-d'œuvre et (i) qui ont recherché de l'emploi au cours des 30 derniers jours mais ne sont pas disponibles pour travailler dans les 15 jours (les demandeurs d'emploi non disponibles) ; ou (ii) qui n'ont pas recherché de l'emploi au cours des 30 derniers jours, mais sont disponibles pour travailler dans les 15 jours (les demandeurs potentiels disponibles).

### **Taux de dépendance**

Dans le cadre de l'analyse des caractéristiques économiques de la population à partir des données du 5<sup>e</sup> RGPH, le taux de dépendance économique est déterminé en rapport avec la définition de la population en âge de travailler. Dans ce cas, la population à charge est constituée des personnes qui ne sont pas en âge de travailler, des chômeurs et des personnes hors main-d'œuvre. Ce taux s'obtient donc en rapportant à la population active occupée, l'ensemble des personnes (i) âgées de moins de 15 ans, (ii) hors mains-d'œuvre et (iii) celles qui sont au chômage. Il correspond au nombre de personnes à charge pour 100 personnes occupées.



## 6.1. VOLUME ET STRUCTURE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

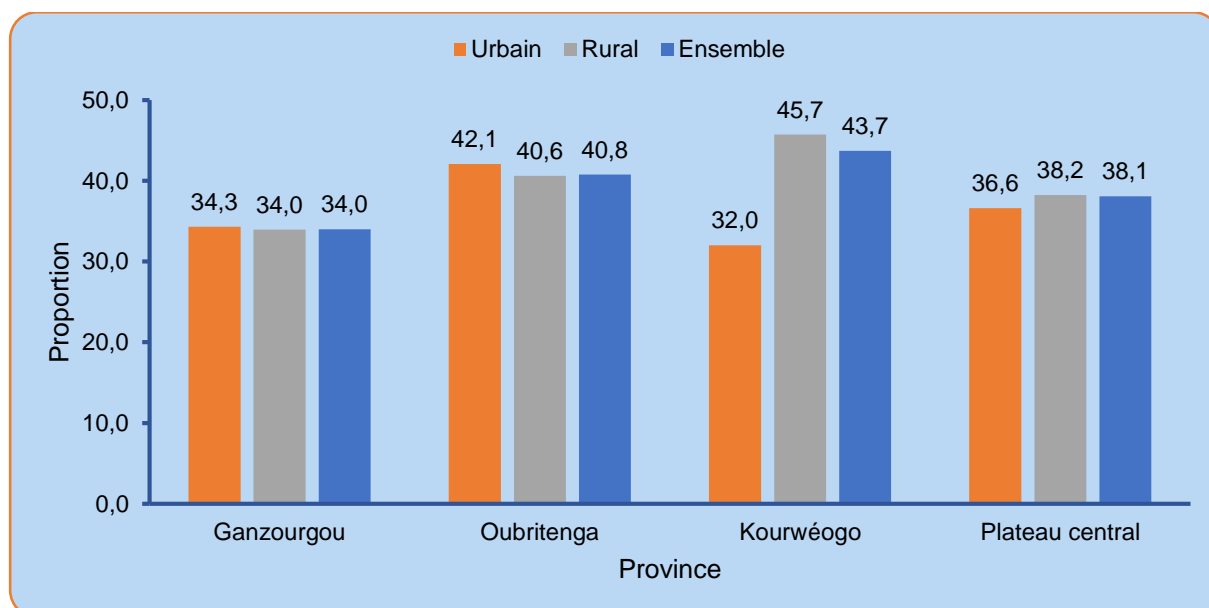
Dans la région du Plateau Central, les individus hors main-d'œuvre sont les plus nombreux et ce, quel que soit la province. En effet, la région enregistre 61,9% d'individus hors main-d'œuvre, 34,5% de personnes occupées et 3,5% de chômeurs. Selon les provinces, la proportion des personnes occupées dans la population en âge de travailler est plus importante dans la province du Kourwéogo où 41,8% sont des actifs occupés. La province de l'Oubritenga enregistre la plus grande proportion de chômeurs parmi sa population en âge de travailler (tableau 6.1).

**Tableau 6.1: Répartition de la population en âge de travailler par province selon la situation d'occupation**

Province	Situation d'occupation			Total
	Occupés	Chômeurs	Hors main-d'œuvre	
Ganzourgou	30,9	3,1	66,0	100,0
Oubritenga	35,7	5,0	59,2	100,0
Kourwéogo	41,8	1,9	56,3	100,0
<b>Plateau Central</b>	<b>34,5</b>	<b>3,5</b>	<b>61,9</b>	<b>100,0</b>

Au niveau régional, le taux d'activité est de 38,1%, avec 36,6% en milieu urbain et 38,2% en milieu rural. Ainsi, 38,1% de la population de 15 ans ou plus constitue une main d'œuvre disponible pour la région. Ce taux est en deçà de celui enregistré au niveau national qui est de 46,2% (rapport thématique sur les caractéristiques économiques de la population, 2022). Cependant, cette main-d'œuvre est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. Au niveau provincial, le taux d'activité est plus élevé dans le Kourwéogo (43,7%) et plus faible dans le Ganzourgou (34,0%) (graphique 6.1).

**Graphique 6. 1 : Taux d'activité (en %) de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence**



Au niveau des communes, Toéghin se démarque des autres communes en enregistrant le taux d'activité le plus élevé (70,2 %). Elle est suivie de la commune de Lumbila (53,6%). La commune

de Meguet détient le taux le plus faible (21,3 %) de la région.

Suivant le sexe des individus, il existe un écart important entre le taux d'activité observé chez les hommes et celui observé chez les femmes et ce, au niveau régional et dans toutes les communes de la région. D'une manière générale, le taux d'activité est plus élevé chez les hommes que chez les femmes dans la région du Plateau Central. Ainsi, au niveau de la région, les actifs (occupés et chômeurs) sont prépondérants chez les hommes (45,1 %) par rapport aux femmes (32,6 %). Aussi, le plus grand écart entre sexe est détenu par la commune de Mogtédou avec 46,2% et 24,6% respectivement chez les hommes et chez les femmes (tableau 6.2).

**Tableau 6.2: Taux d'activité (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe**

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Boudry	43,8	33,3	38,0
Kogho	32,4	25,1	27,9
Meguet	26,8	17,3	21,3
Mogtédou	46,2	24,6	34,3
Salogo	43,4	33,1	37,2
Zam	39,3	25,1	31,2
Zorgho	40,9	29,3	34,4
Zoungou	47,3	36,4	41,1
<b>Total Ganzourgou</b>	<b>41,2</b>	<b>28,5</b>	<b>34,0</b>
Absouya	48,0	34,3	39,8
Dapélogo	43,1	29,2	35,5
Loumbila	62,7	44,5	53,6
Nagréongo	39,4	23,8	30,9
Ourgou-Manega	48,6	37,0	42,0
Ziniaré	47,9	32,4	39,6
Zitenga	50,8	39,4	44,5
<b>Total Oubritenga</b>	<b>48,8</b>	<b>34,1</b>	<b>40,8</b>
Boussé	38,5	29,7	33,4
Laye	46,0	36,4	40,6
Niou	51,0	41,0	45,1
Sourgoubila	49,2	41,4	44,4
Toéghin	71,8	69,2	70,2
<b>Total Kourwéogo</b>	<b>48,3</b>	<b>40,5</b>	<b>43,7</b>
<b>Total Plateau Central</b>	<b>45,1</b>	<b>32,6</b>	<b>38,1</b>

Au sein de la population en âge de travailler, les groupes d'âges les plus actifs sont ceux de 35-59 ans et 40-45 ans. En effet, pour ces groupes d'âge, le taux d'activité est supérieur à 50%. Par ailleurs, quel que soit le groupe d'âges, le taux d'activité est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Le plus grand écart entre sexe (21,2%) est observé dans la génération 50-54 ans. Les générations les plus jeunes et que les plus âgées enregistrent les taux d'activité les plus faibles de la région (tableau 6.3).

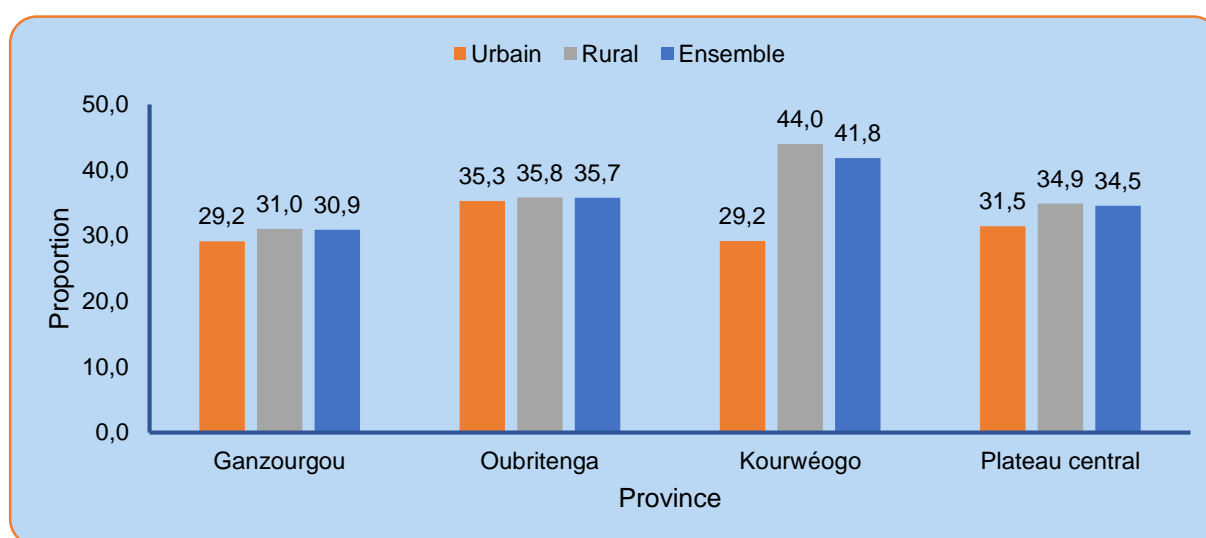
**Tableau 6.3: Taux d'activité (en %) de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe**

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	22,0	19,0	20,4
20-24	36,7	30,2	33,0
25-29	51,5	37,8	43,5
30-34	59,1	41,8	49,1
35-39	61,2	42,6	50,4
40-44	61,6	42,1	50,4
45-49	59,4	41,3	49,1
50-54	58,4	37,2	46,1
55-59	56,1	35,3	44,6
60-64	49,2	29,2	38,0
65 ou +	34,5	17,5	25,1
<b>Total</b>	<b>45,1</b>	<b>32,6</b>	<b>38,1</b>

## 6.2. MAIN D'ŒUVRE OCCUPEE

Le ratio population-emploi mesure la capacité d'une économie à créer des emplois par rapport à la population en âge de travailler. Dans l'ensemble de la région, on enregistre un ratio population emploi de 34,5 %. Le milieu rural enregistre le ratio le plus important de la région et dans chaque province. En effet, dans la région, 34,9 % de la population de 15 ans ou plus est occupée en milieu rural contre 31,5 % en milieu urbain. Il ressort également que la province du Kourwéogo a le ratio le plus élevé aussi bien au niveau provincial (41,8%) qu'au niveau rural (44,0%) (graphique 6.2).

**Graphique 6. 2 : Ratio (en %) population-emploi des 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence**



L'analyse des ratios population-emploi selon les communes révèle que les communes de Toéghin (69,5 %), de Loumbila (51,3%) ont les ratios les plus élevés tandis que Meguet (19,5%) et Nagréongo (20,9%) ont les ratios les moins élevés.

Considérant le sexe, il ressort que le ratio population-emploi est plus important chez les hommes que chez les femmes quelle que soit la commune. Le plus grand écart entre sexe est enregistré par

la commune de Mogtéo avec 42,9% et 21,9% comme ratio population-emploi respectivement chez les hommes et les femmes (tableau 6.4).

**Tableau 6.4: Ratio population-emploi des 15 ans ou plus par commune selon le sexe**

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Boudry	40,6	30,8	35,1
Kogho	30,9	24,0	26,7
Meguet	24,7	15,8	19,5
Mogtéo	42,9	21,9	31,4
Salogo	36,7	27,6	31,2
Zam	38,6	24,5	30,6
Zorgho	34,8	23,8	28,6
Zoungou	43,8	32,9	37,6
<b>Total Ganzourgou</b>	<b>37,8</b>	<b>25,6</b>	<b>30,9</b>
Absouya	46,3	33,6	38,7
Dapélogo	37,8	23,5	30,0
Loumbila	59,9	42,7	51,3
Nagréongo	29,1	13,9	20,9
Ourgou-Manega	45,2	35,0	39,4
Ziniaré	41,5	24,6	32,5
Zitenga	47,7	36,5	41,5
<b>Total Oubritenga</b>	<b>43,8</b>	<b>29,0</b>	<b>35,7</b>
Boussé	36,0	27,6	31,1
Laye	42,2	31,7	36,3
Niou	49,2	39,4	43,4
Sourgoubila	47,8	40,3	43,2
Toéghin	70,9	68,5	69,5
<b>Total Kourwéogo</b>	<b>46,3</b>	<b>38,7</b>	<b>41,8</b>
<b>Total Plateau Central</b>	<b>41,4</b>	<b>29,2</b>	<b>34,5</b>

Les ratios population-emploi demeurent moins élevés aux jeunes âges et aux âges avancés. De 17,4 % dans la tranche d'âge 15-19 ans, ils augmentent régulièrement jusqu'à atteindre 46,9 % dans la tranche d'âge 40-44 ans avant d'entamer une baisse pour s'établir à 24,3% dans la tranche de 65 ans ou plus. Par ailleurs, il est plus élevé chez les hommes que chez les femmes dans toutes les tranches d'âges. Le plus grand écart entre sexe est enregistré par le groupe d'âges 50-54 ans avec 55,4% et 34,6% respectivement chez les hommes et les femmes (tableau 6.5).

**Tableau 6.5: Ratio population-emploi des 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe**

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	18,8	16,1	17,4
20-24	31,3	25,6	28,1
25-29	45,9	33,0	38,4
30-34	54,7	37,5	44,7
35-39	57,1	38,7	46,3
40-44	58,1	38,6	46,9
45-49	56,1	37,9	45,7
50-54	55,4	34,6	43,3
55-59	53,0	33,2	42,1

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
60-64	47,3	27,8	36,5
65 ou +	33,5	16,9	24,3
<b>Total</b>	<b>41,4</b>	<b>29,2</b>	<b>34,5</b>

La grande majorité de la main-d'œuvre occupée de la région du Plateau Central, exerce dans le secteur primaire (80,2%). Le secteur secondaire qui regroupe les activités de production et de transformation de produit fini ou semi-fini, vient en dernière position en occupant 6,1% de cette population résidente occupée. Cette proportion élevée des personnes occupées dans le secteur primaire traduit la prédominance des activités agro-sylvo-pastorales ainsi que les activités d'exploitation minière dans la région. Ainsi donc, la capacité de l'industrie à créer de l'emploi est très faible dans la région. Le secteur tertiaire regroupant les activités de services est toujours moins développé dans la région (13,0%).

Selon les provinces, le secteur primaire est plus représenté dans la province du Kourwéogo (85,4%) tandis que les secteurs secondaire et tertiaire sont mieux développés dans l'Oubritenga (tableau 6.6).

**Tableau 6.6: Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus par province selon le secteur d'activité**

Province	Secteur d'activité				
	Primaire	Secondaire	Tertiaire	ND	Total
Ganzourgou	82,8	6,1	10,7	0,4	100,0
Oubritenga	73,6	7,9	17,3	1,2	100,0
Kourwéogo	85,4	3,4	10,8	0,4	100,0
<b>Plateau Central</b>	<b>80,2</b>	<b>6,1</b>	<b>13,0</b>	<b>0,7</b>	<b>100,0</b>

Parmi les personnes occupées, les travailleurs indépendants sont les plus nombreux et ce, quelle que soit la province. En effet, ils représentent 55,3% de cette sous-population, suivis des aides familiaux (35,5%). Les salariés représentent seulement 6,8% des personnes occupées de la région. La tendance de répartition au niveau provincial est à l'image de la région avec les proportions les plus élevées de travailleurs indépendants (63,6%) et de salariés (9,3%) dans l'Oubritenga et d'aides familiaux (42,4 %) dans le Ganzourgou (tableau 6.7).

**Tableau 6.7: Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus par province selon la situation dans l'occupation principale**

Province	Situation dans l'occupation				
	Indépendants	Salariés	Aides familiaux	Autres	Total
Ganzourgou	49,9	5,2	42,4	2,6	100,0
Oubritenga	63,6	9,3	24,9	2,3	100,0
Kourwéogo	52,9	6,1	39,0	2,1	100,0
<b>Plateau Central</b>	<b>55,3</b>	<b>6,8</b>	<b>35,5</b>	<b>2,4</b>	<b>100,0</b>



## 6.3. POPULATION AU CHOMAGE

Le taux de chômage au sens du BIT (population au chômage) demeure relativement faible pour la région (3,6%) comparé à celui enregistré au niveau national qui est de 7,1% (Rapport thématique sur les caractéristiques économiques de la population, 2022). Il est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural. Le taux de chômage combiné (population au chômage + main d'œuvre potentielle), quant à lui, est plus élevé (42,3%) que celui du pays (34,1% selon les données sur les caractéristiques économiques de la population de 2022). Il est relativement plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain.

En considérant les provinces, le taux de chômage est plus faible dans la province du Kourwéogo. Au sens du BIT, il est plus élevé dans l'Oubritenga (12,3%) tandis que, combiné à la main d'œuvre potentielle, il est plus élevé dans le Ganzourgou (47,4%). Le chômage au sens du BIT est plus important en milieu urbain par rapport au milieu rural. Concomitamment, celui combiné à la main d'œuvre potentielle, est plus marqué en milieu rural qu'en milieu urbain à l'exception du Kourwéogo.

**Tableau 6.8: Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle par province selon le milieu de résidence**

Province	Taux chômage BIT			Taux chômage combiné		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Ganzourgou	15,0	8,7	9,2	45,7	47,6	47,4
Oubritenga	16,1	11,8	12,3	35,0	43,7	42,9
Kourwéogo	8,8	3,8	4,3	45,2	24,9	27,6
<b>Plateau Central</b>	<b>14,1</b>	<b>8,7</b>	<b>9,3</b>	<b>41,5</b>	<b>42,4</b>	<b>42,3</b>

Au niveau communal, la commune de Nagréongo se démarque des autres avec le taux de chômage le plus élevé au sens du BIT (32,6%) et en terme combiné (67,4%). Elle est suivie de Ziniaré au sens du BIT (18,0%) et de Meguet au sens combiné (64,4%). Les communes les moins touchées sont Toéghin, Loumbila et Niou. Globalement le chômage est répandu dans les communes urbaines comparativement à la majorité des communes rurales.

Dans la grande majorité des communes (14 communes sur les 20), le chômage dans toutes ses formes, touche plus les femmes que les hommes. Cependant, dans les communes comme Kogho, Absouya, Loumbila, Ourgou-Manega, Sourgoubila et Toéghin, les femmes sont moins au chômage que les hommes. Le taux de chômage BIT dépasse les 20% chez les femmes dans les communes de Nagréongo (41,7%) et de Ziniaré (24,0%) et moins de 2,3% chez les femmes de Toéghin (0,9%), d'Absouya (2,1%) et de Zam (2,2%) (tableau 6.9).

**Tableau 6.9: Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle par commune selon le sexe**

Commune	Taux chômage BIT			Taux chômage combiné		
	M	F	M+F	M	F	M+F
Boudry	7,3	7,6	7,4	41,4	47,4	44,5
Kogho	4,6	4,3	4,4	56,4	64,7	61,4
Meguet	7,8	8,4	8,1	58,5	69,2	64,4
Mogtédó	7,0	11,0	8,6	34,9	53,2	43,4
Salogo	15,4	16,5	16,0	47,0	56,6	52,6
Zam	1,8	2,2	2,0	34,3	48,8	41,8
Zorgho	15,0	18,8	16,8	43,3	54,3	49,1

Commune	Taux chômage BIT			Taux chômage combiné		
	M	F	M+F	M	F	M+F
Zoungou	7,4	9,6	8,5	33,1	40,1	36,8
<b>Total Ganzourgou</b>	<b>8,3</b>	<b>10,1</b>	<b>9,2</b>	<b>41,7</b>	<b>52,7</b>	<b>47,4</b>
Absouya	3,6	2,1	2,8	36,2	49,8	44,0
Dapélogo	12,3	19,6	15,6	39,0	55,1	47,1
Loumbila	4,4	4,2	4,3	21,1	30,0	25,0
Nagréongo	26,1	41,7	32,6	58,1	76,6	67,4
Ourgou-Manega	7,0	5,4	6,2	33,9	40,8	37,5
Ziniaré	13,3	24,0	18,0	34,6	54,7	44,6
Zitenga	6,0	7,2	6,6	33,3	38,7	36,1
<b>Total Oubritenga</b>	<b>10,3</b>	<b>14,8</b>	<b>12,3</b>	<b>35,7</b>	<b>49,9</b>	<b>42,9</b>
Boussé	6,4	7,2	6,8	36,8	45,8	41,8
Laye	8,2	13,0	10,7	30,0	38,5	34,5
Niou	3,6	3,8	3,7	15,3	18,4	17,0
Sourgoubila	2,9	2,7	2,8	24,3	29,0	27,0
Toéghin	1,3	0,9	1,1	7,7	11,0	9,7
<b>Total Kourwéogo</b>	<b>4,2</b>	<b>4,5</b>	<b>4,3</b>	<b>24,6</b>	<b>29,9</b>	<b>27,6</b>
<b>Total Plateau Central</b>	<b>8,3</b>	<b>10,3</b>	<b>9,3</b>	<b>36,7</b>	<b>47,4</b>	<b>42,3</b>

En observant les groupes d'âges, le chômage touche principalement les générations les plus jeunes. Par ailleurs, le taux de chômage diminue au fur et à mesure que l'âge augmente. Sa valeur maximale est de 14,9% chez les 15-24 ans et sa valeur minimale est de 3,1% chez les 65 ans ou plus. Ainsi, les groupes d'âge les plus jeunes sont donc ceux qui recherchent le plus activement un emploi (tableau 6.10).

Considérant le sexe, les femmes sont plus au chômage que les hommes quel que soit le groupe d'âges. Ce taux de chômage serait marginal chez les femmes si toutefois les activités ménagères étaient totalement prises en considération.

**Tableau 6.10: Taux de chômage (%) au sens du BIT de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe**

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	14,7	15,0	14,9
20-24	14,7	15,1	14,9
25-29	10,9	12,7	11,8
30-34	7,5	10,3	8,9
35-39	6,8	9,2	8,0
40-44	5,6	8,4	6,9
45-49	5,5	8,3	6,9
50-54	5,2	6,9	6,0
55-59	5,5	6,1	5,8
60-64	3,8	4,5	4,1
65 ou +	2,9	3,3	3,1
<b>Total</b>	<b>8,3</b>	<b>10,3</b>	<b>9,3</b>

Le chômage présente des variations en fonction du niveau d'instruction. En effet, sous toutes ses formes, il est plus important chez les individus de niveau post-primaire (12,0% et 46,3% respectivement au sens du BIT et au sens combiné) et moins élevé chez ceux du niveau supérieur (5,4% et 19,2% respectivement au sens du BIT et au sens combiné) (tableau 6.11).



D'une manière générale, le taux de chômage sous toutes ses formes, est plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Le plus grand écart entre les hommes et les femmes est observé dans le groupe des individus de niveau primaire.

**Tableau 6.11: Taux de chômage (%) au sens du BIT et taux combiné du chômage par niveau d'instruction selon le sexe**

Niveau d'instruction	Taux chômage BIT			Taux chômage combiné		
	M	F	M+F	M	F	M+F
Aucun	7,9	9,9	8,9	37,1	47,5	42,9
Primaire	10,5	13,3	11,4	36,7	49,1	41,3
Post-primaire	10,7	13,5	12,0	41,6	51,3	46,3
Secondaire	6,4	8,8	7,3	28,5	33,6	30,6
Supérieur	5,0	6,5	5,4	18,2	21,8	19,2
<b>Total</b>	<b>8,3</b>	<b>10,3</b>	<b>9,3</b>	<b>36,7</b>	<b>47,4</b>	<b>42,3</b>

Dans la région du Plateau Central, la grande majorité des chômeurs sont en quête de leur 1<sup>er</sup> emploi (96,5%). Les chômeurs ayant déjà travaillé ne représentent que seulement 3,5% de l'ensemble des chômeurs. Ces taux sont quasiment identiques pour toutes les trois provinces de la région où plus de 96% des chômeurs sont à la recherche du premier emploi et moins de 4% sont au moins à la recherche de leur deuxième emploi (tableau 6.12).

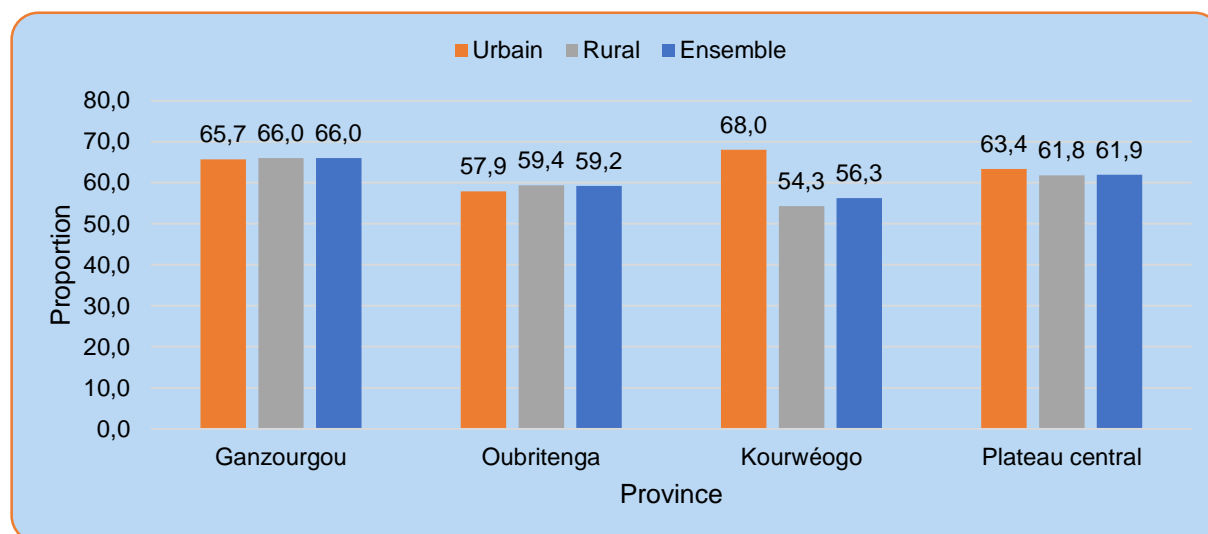
**Tableau 6.12: Répartition (%) de la population de 15 ans et plus au chômage par province selon le statut au chômage**

Province	Statut au chômage		
	Chômeur ayant déjà travaillé	Chômeur en quête du 1 <sup>er</sup> emploi	Total
Ganzourgou	3,9	96,1	100,0
Oubritenga	3,3	96,7	100,0
Kourwéogo	3,4	96,6	100,0
<b>Plateau Central</b>	<b>3,5</b>	<b>96,5</b>	<b>100,0</b>

## 6.4. POPULATION HORS MAIN-D'ŒUVRE

La proportion de la population hors main-d'œuvre (appréhendée par le taux d'inactivité) est de 61,9% au niveau de la région. Cette proportion est plus élevée dans la province du Ganzourgou (66,0%) et moins élevée dans le Kourwéogo (56,3%). Par ailleurs, ce taux est relativement plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain aussi bien pour la région que pour les provinces à l'exception du Kourwéogo où le milieu urbain (68,0%) surplombe le milieu rural (54,3%) (graphique 6.3).

**Graphique 6. 3 : Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence**



Les communes les plus affectées par l'inactivité sont : Meguet (78,7%), Kogho (72,1%), Nagréongo (69,1%). En revanche, les communes les moins affectées sont : Toéghin (29,8%) et Loumbila (46,4%). Le taux est plus élevé chez les femmes que chez les hommes quelle que soit la commune. Le plus grand écart entre sexes est observé dans la commune de Mogtédó (21,6%) (Tableau 6.13).

**Tableau 6.13: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe**

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Boudry	56,2	66,7	62,0
Kogho	67,6	74,9	72,1
Meguet	73,2	82,7	78,7
Mogtédó	53,8	75,4	65,7
Salogo	56,6	66,9	62,8
Zam	60,7	74,9	68,8
Zorgho	59,1	70,7	65,6
Zoungou	52,7	63,6	58,9
<b>Total Ganzourgou</b>	<b>58,8</b>	<b>71,5</b>	<b>66,0</b>
Absouya	52,0	65,7	60,2
Dapélogo	56,9	70,8	64,5
Loumbila	37,3	55,5	46,4
Nagréongo	60,6	76,2	69,1
Ourgou-Manega	51,4	63,0	58,0
Ziniaré	52,1	67,6	60,4
Zitenga	49,2	60,6	55,5
<b>Total Oubritenga</b>	<b>51,2</b>	<b>65,9</b>	<b>59,2</b>
Boussé	61,5	70,3	66,6
Laye	54,0	63,6	59,4
Niou	49,0	59,0	54,9
Sourgoubila	50,8	58,6	55,6
Toéghin	28,2	30,8	29,8
<b>Total Kourwéogo</b>	<b>51,7</b>	<b>59,5</b>	<b>56,3</b>
<b>Total Plateau Central</b>	<b>54,9</b>	<b>67,4</b>	<b>61,9</b>

En observant les groupes d'âges, le taux d'inactivité est plus élevé au sein des générations les plus jeunes (15-19 ans et 20-24 ans) et des générations les plus âgées. Par ailleurs, le taux d'inactivité diminue au fur et à mesure que l'âge augmente jusqu'à atteindre sa valeur minimale (49,6%) au sein du groupe d'âges 40-44 ans avant de croître jusqu'à se stabiliser à 74,9% chez les 65 ans ou plus (tableau 6.14).

Considérant le sexe, les femmes sont plus en inactivité que les hommes et ce, quel que soit le groupe d'âges. Ce taux serait marginal chez les femmes si toutefois les activités ménagères étaient totalement prises en considération dans les évaluations du taux d'activité.

**Tableau 6.14: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe**

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	78,0	81,0	79,6
20-24	63,3	69,8	67,0
25-29	48,5	62,2	56,5
30-34	40,9	58,2	50,9
35-39	38,8	57,4	49,6
40-44	38,4	57,9	49,6
45-49	40,6	58,7	50,9
50-54	41,6	62,8	53,9
55-59	43,9	64,7	55,4
60-64	50,8	70,8	62,0
65 ou +	65,5	82,5	74,9
<b>Total</b>	<b>54,9</b>	<b>67,4</b>	<b>61,9</b>

La grande majorité de la population hors main-d'œuvre de la région réside en milieu rural (89,3%). Seulement une personne sur dix (10,7%) vit en milieu urbain. Au niveau provincial, le milieu rural abrite 92,1%, 88,7% et 82,3% de la population hors main d'œuvre respectivement de la province du Ganzourgou, de l'Oubritenga et du Kourwéogo. Cette situation précise qu'il y a beaucoup plus de charges liées à cette part de la population au niveau du milieu rural comparativement au milieu urbain (tableau 6.15).

**Tableau 6.15: Répartition (%) de la population résidente hors main-d'œuvre par province selon le milieu de résidence**

Province	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Ganzourgou	7,9	92,1	100,0
Oubritenga	11,3	88,7	100,0
Kourwéogo	17,7	82,3	100,0
<b>Plateau Central</b>	<b>10,7</b>	<b>89,3</b>	<b>100,0</b>

Dans la population hors main-d'œuvre de la région du Plateau Central, près de deux personnes sur trois n'a aucun niveau d'instruction (64,0%). Cette proportion est davantage plus élevée chez les femmes (77,1 %) que chez les hommes (64,0 %). Les proportions des personnes hors main-d'œuvre diminuent au fur et à mesure que le niveau d'instruction augmente. Ainsi, les individus de niveau supérieur sont faiblement représentés dans cette population hors main-d'œuvre (seulement 0,9%) (tableau 6.16).

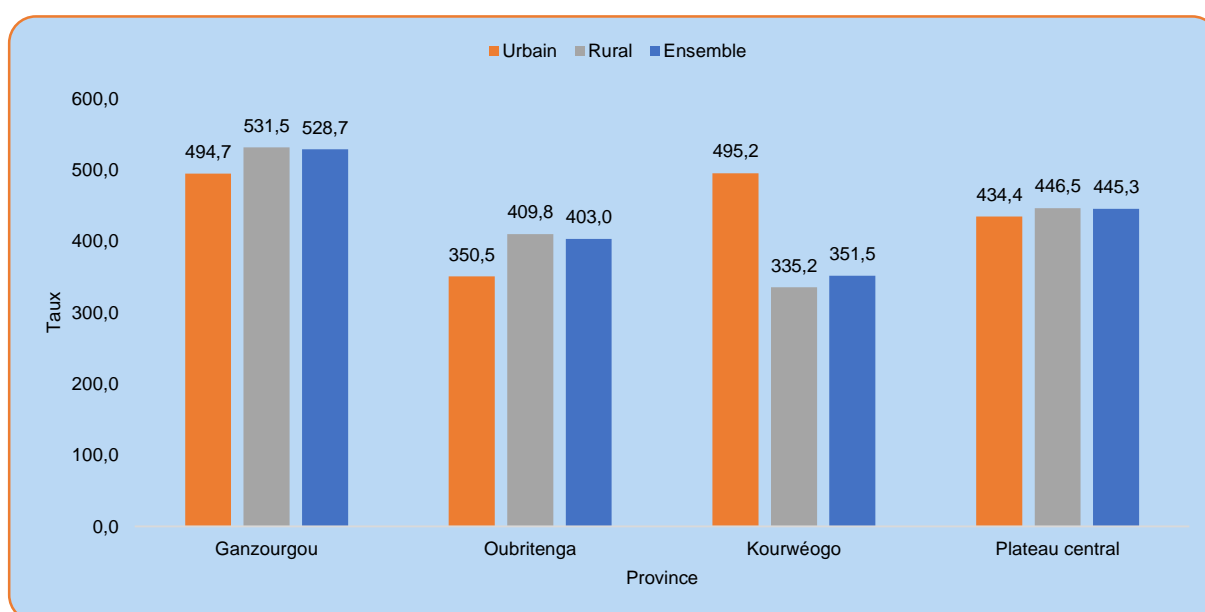
**Tableau 6.16: Répartition (%) de la population résidente hors main-d'œuvre par sexe selon le niveau d'instruction**

Sexe	Niveau d'instruction					Total
	Aucun	Primaire	Post- primaire	Secondaire	Supérieur	
Masculin	64,0	10,8	17,0	7,3	0,9	100,0
Féminin	77,1	6,1	13,0	3,5	0,3	100,0
<b>Total</b>	<b>64,0</b>	<b>10,8</b>	<b>17,0</b>	<b>7,3</b>	<b>0,9</b>	<b>100,0</b>

## 6.5. DEPENDANCE ECONOMIQUE

Le taux de dépendance est de 445,3% au Plateau Central. Cela traduit le fait qu'un actif occupé a en charge 4,5 personnes qui sont soit hors main-d'œuvre, soit âgées de moins de 15 ans. Par ailleurs, cette charge par actif occupé est plus élevée dans le Ganzourgou (528,7%) et moins élevée dans le Kourwéogo (351,5%). Cette charge demeure également prépondérante en milieu urbain (495,2 %) dans le Kourwéogo comparativement au milieu rural (335,2%). Dans les deux autres provinces ainsi qu'au niveau régional, c'est le milieu rural qui domine (graphique 6.4).

Graphique 6. 4 : Taux de dépendance (%) par province selon le milieu de résidence



## 6.6. TRAVAIL DES JEUNES

Cette section s'intéresse de manière spécifique à la jeunesse qui constitue le fer de lance de l'économie. Cependant, la notion de jeune n'est pas sans équivoque. Elle est analysée sous deux angles : les jeunes de 15-24 ans et ceux de 15-35 ans afin de permettre aux utilisateurs de l'une ou l'autre option de disposer d'informations sur la participation économique des jeunes.

Dans la sous population de 15-24 ans de la région, près de trois jeunes sur quatre (74,3%) sont hors main d'œuvre et seulement un jeune sur cinq (21,8%) est un actif occupé. Aussi, la proportion des occupés de ce groupe d'âge 15-24 ans, est plus importante chez les hommes (23,7%) que chez les femmes (20,2%). La même tendance est observée au niveau du sexe dans les deux milieux de résidence. Toutefois sans distinction de sexe, elle demeure plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural.

**Tableau 6.17 : répartition (en %) de la population résidente de 15-24 ans par statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence**

Statut d'occupation	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Occupés	12,2	10,7	11,4	25,4	21,5	23,3	23,7	20,2	21,8
Chômeurs	4,8	4,9	4,9	4,0	3,4	3,7	4,1	3,6	3,8
Hors main-d'œuvre	83,0	84,4	83,7	70,7	75,0	73,0	72,2	76,2	74,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

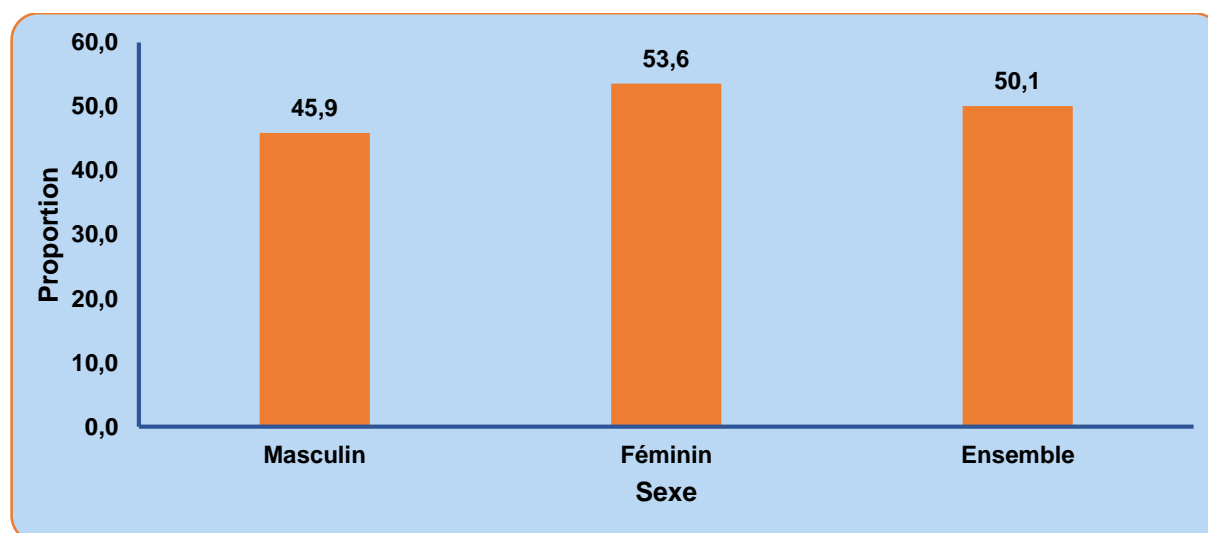
Les actifs occupés de 15-24 ans sont majoritairement sans aucun niveau d'instruction aussi bien au niveau régional qu'au niveau de chaque province. Suivant leur niveau d'instruction, près de six jeunes actifs occupés sur dix sont sans niveau d'instruction dans la région. Les jeunes ayant un niveau secondaire ou supérieur y sont faiblement représentés. D'une manière générale, la proportion des jeunes actifs occupés diminue lorsque le niveau d'instruction augmente.

**Tableau 6.18: répartition des actifs occupés de 15-24 ans par province selon le niveau d'instruction**

Province	Niveau d'instruction					
	Aucun	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur	Total
Ganzourgou	66,6	15,7	15,0	2,2	0,5	100,0
Oubritenga	53,7	23,5	19,4	2,9	0,5	100,0
Kourwéogo	52,7	18,4	24,2	4,2	0,5	100,0
<b>Plateau Central</b>	<b>59,4</b>	<b>18,9</b>	<b>18,3</b>	<b>2,9</b>	<b>0,5</b>	<b>100,0</b>

La population âgée de 15-24 ans non scolarisée et n'exerçant aucune activité économique constitue 50,1 % des jeunes de ce groupe. La désagrégation par sexe renseigne que les jeunes femmes sont plus concernées par ce phénomène car 53,6 % d'elles vivent dans cette situation contre 45,9 % pour les hommes (Graphique 6.5).

**Graphique 6. 5 : Proportion (%) des jeunes de 15-24 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi selon le sexe**



Dans la sous population de jeunes de 15-35 ans, près de deux jeunes sur trois (65,3 %) sont hors main d'œuvre. Ces derniers sont plus fréquents en milieu urbain (69,5%) qu'en milieu rural (64,8%). Les chômeurs ne représentent que 4,2%. Ces chômeurs sont plus concentrés en milieu urbain

(5,7%) qu'en milieu rural (4,0%) et plus présents chez les hommes que chez les femmes. Quant aux occupés, ils sont plus représentés chez les hommes (54,6 %) par rapport aux femmes (41,2 %) (Tableau 6.19).

**Tableau 6.19 : répartition (%) de la population résidente de 15-35 ans par statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence**

Statut d'occupation	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Occupés	29,3	21,0	24,8	35,6	27,8	31,2	34,8	27,1	30,5
Chômeurs	5,4	6,0	5,7	4,3	3,8	4,0	4,4	4,0	4,2
Hors main-d'œuvre	65,3	73,0	69,5	60,1	68,4	64,8	60,7	68,9	65,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

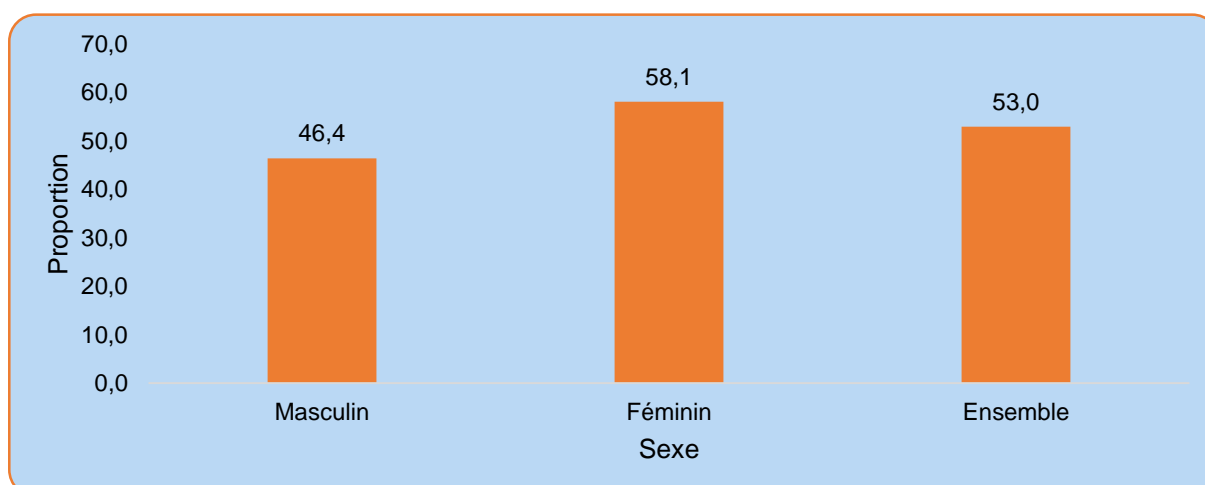
Suivant le niveau d'instruction, 68,5% des jeunes actifs occupés sont sans niveau d'instruction. Les jeunes ayant un niveau secondaire ou supérieur y sont faiblement représentés. Le Ganzourgou, dans sa composition est la province qui enregistre la plus grande part de ces jeunes actifs occupés sans aucun niveau d'instruction. Ces résultats obtenus sont tributaires du faible niveau d'instruction de la population globale dans la région et dans le pays.

**Tableau 6.20 : répartition des actifs occupés de 15-35 ans par province selon le niveau d'instruction**

Province	Niveau d'instruction					Total
	Aucun	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur	
Ganzourgou	74,2	10,7	9,4	3,9	1,7	100,0
Oubritenga	62,7	17,9	12,8	4,4	2,2	100,0
Kourwéogo	65,6	12,8	13,6	5,6	2,4	100,0
<b>Plateau Central</b>	<b>68,5</b>	<b>13,7</b>	<b>11,4</b>	<b>4,4</b>	<b>2,0</b>	<b>100,0</b>

Les jeunes de 15-35 ans qui ne sont ni dans le système éducatif ni dans l'emploi constituent 53,0% des jeunes de ce groupe d'âge. Ce taux est supérieur à celui du pays 45,7% (données sur les caractéristiques économiques de la population). La désagrégation par sexe indique que les jeunes femmes sont plus affectées par ce phénomène (58,1 % contre 46,4% pour les hommes) (Graphique 6.6).

**Graphique 6. 6 : jeunes de 15-35 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi par sexe**



## CONCLUSION

En somme, dans la région du Plateau Central, les individus occupés représentent 34,5 % contre 3,5% pour les chômeurs et 61,9% pour les personnes hors main d'œuvre. Le taux d'activité s'élève à 38,1%, avec un niveau plus élevé en milieu rural (38,2%) qu'en milieu urbain (36,6%).

Le taux de chômage au sens du BIT est de 9,3 %, tandis que le taux de chômage combiné atteint 42,3%. Le taux de chômage est plus faible en milieu rural par rapport au milieu urbain (au sens du BIT) et ce, quel que soit la province ; il est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain au sens combiné. Par ailleurs, le chômage touche plus les femmes que les hommes. Ce résultat demeure valable dans les provinces et dans la plupart de leurs communes.



# CHAPITRE 7 : FECONDITE, NATALITE ET MORTALITE

## INTRODUCTION

La connaissance des indicateurs de fécondité est importante pour la formulation et la mise en œuvre des politiques de développement. Composante principale de la dynamique de la population, la fécondité détermine la structure par âge de la population et génère des besoins sociaux et économiques spécifiques à court, moyen et long terme. C'est pourquoi elle a toujours fait l'objet d'attention particulière de la part des chercheurs, des décideurs et d'acteurs de la société civile engagés dans les domaines de la santé de la reproduction y compris la planification familiale.

La question de la mortalité a toujours marqué les programmes et politiques nationaux, régionaux et internationaux et demeure une préoccupation majeure de santé publique dans les pays en voie de développement. En effet, la mortalité est l'un des trois phénomènes clés de la dynamique démographique aux côtés de la fécondité et de la migration. Elle reflète le degré de développement d'un pays (pour le cas particulier de la mortalité des enfants). Le niveau de mortalité agirait sur la transition démographique en tant que variable d'ajustement de la fécondité.

Dans le cadre de ce travail, l'accent est mis sur la mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans, problématique d'intérêt pour le Burkina Faso. Cette mortalité à l'enfance est désagrégée en plusieurs composantes à savoir : la mortalité infantile, pour les enfants de moins d'un an ; la mortalité juvénile pour les enfants de 1 à 4 ans révolus ou 1 à 5 ans exacts ; et la mortalité infanto-juvénile ou mortalité des enfants qui s'intéresse aux enfants de moins de cinq (5) ans.

### Collecte des données

La natalité et la fécondité ont été saisies à travers les questions suivantes :

- Combien d'enfants en tout sont nés vivants de (NOM) par sexe ?
- Parmi tous les enfants nés vivants de (NOM), combien sont encore en vie par sexe ?
- Combien d'enfants de (NOM) sont nés vivants au cours des 12 derniers mois par sexe ?

Ces questions étaient adressées aux femmes âgées de 10 ans et plus.

### Définition des concepts

#### Natalité

La natalité désigne la fréquence des naissances vivantes au sein de la population au cours d'une année.

#### **Femme en âge de procréer**

Les femmes en âge de procréer sont les femmes dont l'âge est compris entre 15-49 ans.

#### **Fécondité**

Elle désigne la fréquence des naissances vivantes au sein des femmes en âge de procréer.

#### **Taux brut de natalité (TBN)**

Il indique le nombre moyen de naissances vivantes annuelles pour 1000 habitants. Il est obtenu en rapportant les naissances des douze derniers mois à l'effectif de la population résidente moyenne

au dénombrement.

### **Taux de fécondité par groupe d'âge TF (x, x+a)**

Il indique le nombre de naissances vivantes survenues au cours d'une année chez les femmes par groupe d'âge pour 1000 femmes de ce groupe d'âge de femmes en âge de procréer.

Il est obtenu pour un groupe d'âge donné de femmes, en rapportant les naissances vivantes issues des femmes du groupe d'âge à l'effectif des femmes du même groupe d'âge.

### **Indice synthétique de fécondité (ISF)**

C'est le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des 12 derniers mois ayant précédé le recensement.

Il est obtenu en faisant la somme des taux de fécondité par âge observé au cours des 12 derniers mois multipliés par l'amplitude des groupes d'âge.

### **Mortalité infantile (1q0)**

C'est le risque pour un enfant qui naît de décéder avant son premier anniversaire.

### **Mortalité juvénile (4q1)**

C'est la probabilité de décéder entre 1 et 5 ans.

### **Mortalité infanto-juvénile (5q0)**

C'est le risque pour un enfant de décéder entre 0 et 5 ans.

## 7.1. NATALITE

La natalité influence positivement la croissance démographique : plus (ou moins) les naissances sont nombreuses, plus (ou moins) la croissance démographique est importante. Elle sera appréhendée par le taux brut de natalité.

La région du Plateau Central enregistre un taux brut de natalité de 38,6‰. Ce taux est plus élevé en milieu rural (39,3‰) qu'en milieu urbain (32,2‰). L'analyse du taux par province montre que la Ganzourgou enregistre le taux le plus élevé (42,0‰). Le taux brut de natalité le plus faible est observé dans le Kourwéogo (34,2‰) (tableau 7.1).

**Tableau 7.1: Taux brut de natalité (‰) par milieu de résidence et province**

	TBN (‰)
<b>Milieu de résidence</b>	
Urbain	32,2
Rural	39,3
<b>Province</b>	
Ganzourgou	42,0
Kourwéogo	34,2
Oubritenga	36,1
<b>Ensemble</b>	<b>38,6</b>

## 7.2. FECONDITE ET MORTALITE

Tout comme la natalité, la fécondité influence la croissance démographique. Elle est appréhendée par le taux global de fécondité et l'indice synthétique de fécondité. A la différence du taux brut de natalité, ces éléments donnent une mesure exacte de la force du phénomène, car ils éliminent le rôle joué par la taille de la population.

### 7.2.1. Structure par âge de la fécondité cumulée

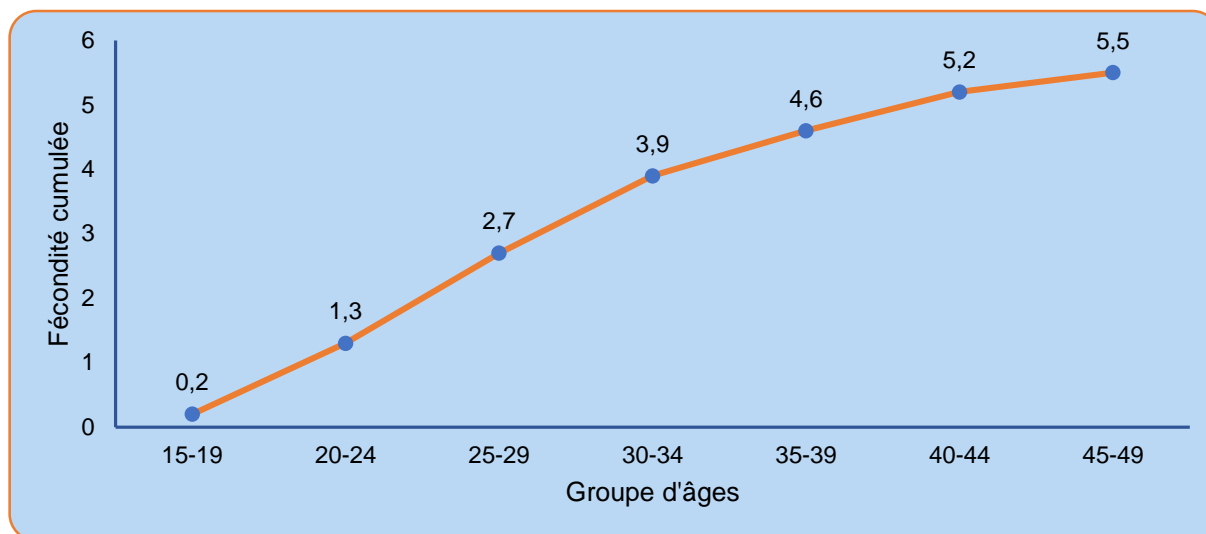
Au Plateau Central, la majorité (85,3%) des femmes du groupe d'âges 15-24 ans n'ont aucun enfant né vivant. Concomitamment, la majorité des femmes âgées d'au moins 35 ans ont chacune, au moins 4 enfants nés vivants. Ainsi, dans la tranche d'âges 45-49 ans, une femme sur deux (52,7%) a au moins 6 enfants. Le nombre moyen d'enfants obtenu depuis sa vie génésique jusqu'en 2019 par une femme âgée entre 45 et 49 ans est de 5,5 enfants (Graphique 7.2).

**Tableau 7.2: Répartition (%) des femmes par groupe d'âges selon le nombre d'enfants nés vivants et le nombre moyen d'enfants nés vivants**

Groupe d'âge	Nombre d'enfants nés vivants							Total	Parité
	0	1	2	3	4	5	6 ou +		
15-19	85,3	11,8	2,1	0,5	0,2	0,0	0,0	100,0	0,2
20-24	32,2	29,4	23,7	9,7	3,3	1,2	0,5	100,0	1,3
25-29	9,3	12,2	24,4	26,9	16,2	7,1	3,8	100,0	2,7
30-34	4,0	5,4	10,9	19,5	24,7	19,7	15,8	100,0	3,9
35-39	3,0	3,1	6,9	12,9	19,2	23,2	31,6	100,0	4,6
40-44	2,6	2,5	5,1	9,0	14,6	19,5	46,7	100,0	5,2
45-49	2,4	2,4	4,8	7,9	12,2	17,6	52,7	100,0	5,5

La courbe indique qu'à 15-19 ans la fécondité est très faible (0,2 enfant par femme). Aussi, on note qu'au-delà de 45 ans, les femmes continuent de mettre au monde des enfants.

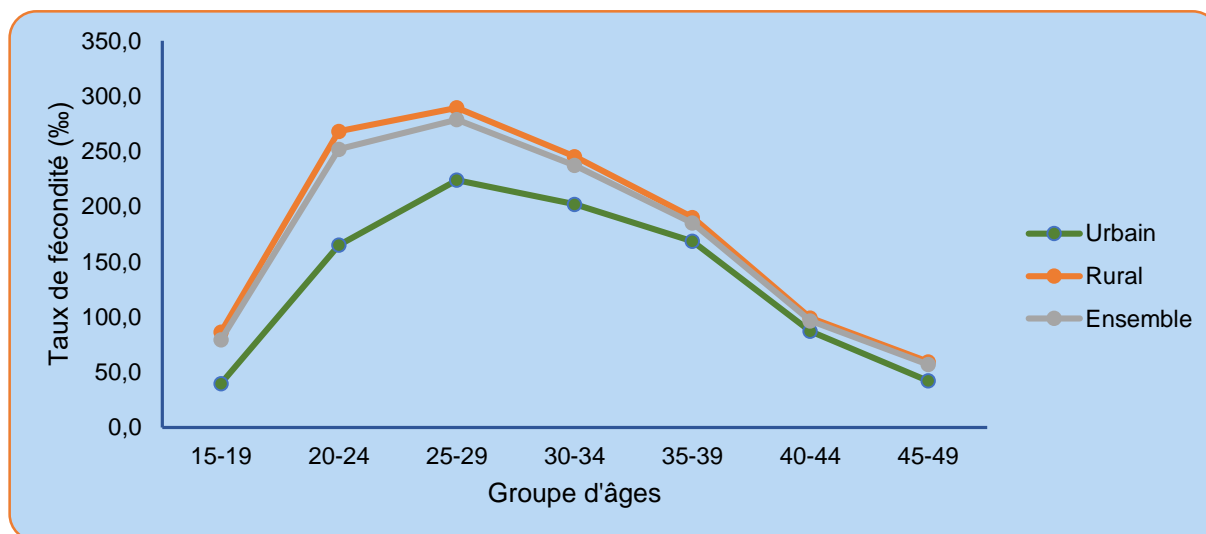
**Graphique 7.1 : Courbe de l'évolution de la fécondité cumulée**



### 7.2.2. Structure par âge de la fécondité du moment

La courbe du taux de fécondité croit de façon rapide jusqu'à 29 ans, âge à partir duquel elle commence à décroître et ce, de manière continue. Les femmes âgées de 20-34 ans ont les taux de fécondité du moment les plus élevés. Pour ladite tranche d'âges, le taux est au-dessus de 230,0‰ pour les niveaux national et rural et au-dessus de 165‰ pour le niveau urbain. Toutefois, les valeurs maximales du taux sont observées dans le groupe d'âges 25-29 ans. Les faibles taux de fécondité compris entre 39,0‰ et 165,0 ‰ concernent les femmes des groupes d'âges 15-19 ans et 35-49 ans. En considérant le milieu de résidence, les taux les plus élevés sont enregistrés dans le milieu rural et les plus faibles dans le milieu urbain.

**Graphique 7.2 : Courbes de la fécondité du moment selon le milieu de résidence**



La fécondité suivant le groupe d'âges présente quelques spécificités selon le milieu de résidence.

En effet, quel que soit le groupe d'âge considéré, le milieu rural a les taux de fécondité plus élevés comparativement au milieu urbain. Ces taux vont de 289,4‰ pour le groupe d'âge 25-29 ans à 59,4‰ pour le groupe d'âge 45-49 ans en milieu rural tandis qu'ils passent de 39,7 ‰ pour le groupe 15-19 ans à 223,8‰ pour le groupe 25-29 ans en milieu urbain (tableau 7.3).

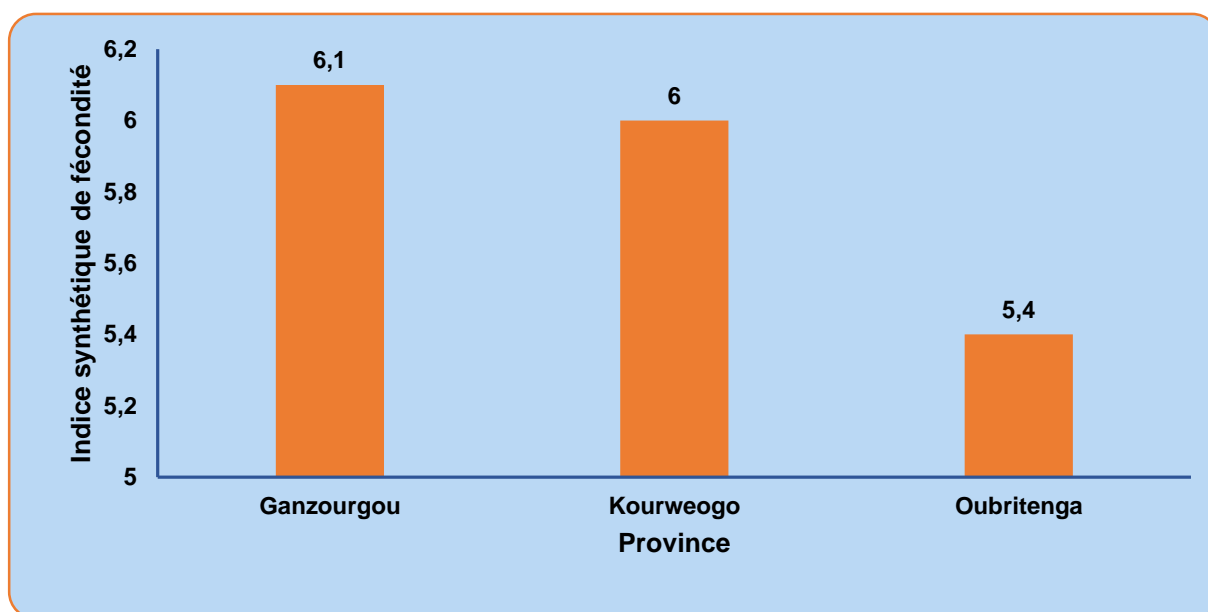
**Tableau 7 .3: Répartition (‰) des taux de fécondité par groupe d'âge selon le milieu de résidence**

Groupe d'âge	Taux de fécondité		
	Urbain	Rural	Ensemble
15-19	39,7	86,4	79,4
20-24	165,1	268,1	251,9
25-29	223,8	289,4	278,6
30-34	202	245,1	237,2
35-39	168,5	190,1	185,1
40-44	87,1	99,1	96,5
45-49	42,2	59,4	57,0

### 7.2.3. Indice synthétique de fécondité

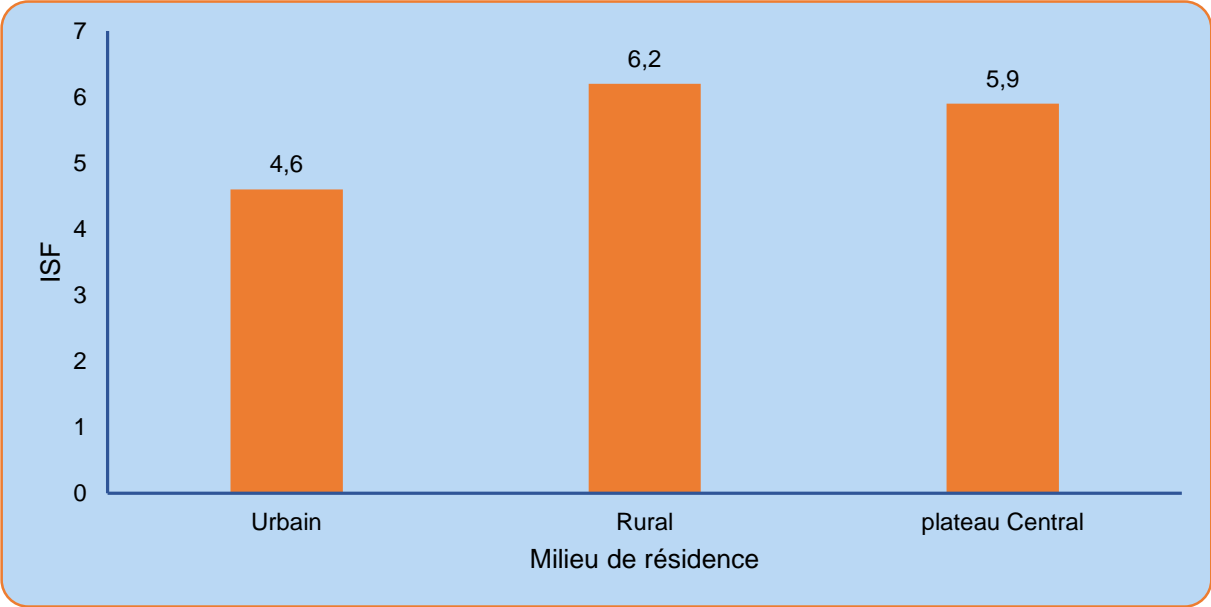
Le nombre moyen d'enfants par femme diffère selon la province de résidence. En effet, il est plus élevé au Ganzourgou (6,1 enfants) et plus faible dans l'Oubritenga (5,4 enfants). Par ailleurs, il reste au-dessus de la cible de 2018 du Plan national du développement économique et social (PNDES) qui est 5,0 enfants par femme (rapport PNDES, 2016). Ainsi, des efforts restent à consentir en vue de sa diminution dans la région en général et particulièrement dans le Ganzourgou.

**Graphique 7. 3 : Indice synthétique de fécondité par province**



Le nombre moyen d'enfants par femme âgée entre 15 et 49 ans est de 5,9 enfants dans la région du Plateau Central. Ce chiffre est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, il est de 6,2 enfants en milieu rural contre 4,6 enfants en milieu urbain, soit une différence de 1,8 enfants.

Graphique 7. 4 : Indice synthétique de fécondité par milieu de résidence



## 7.3. MORTALITE

Le niveau de mortalité des enfants de moins de cinq ans dans la région du Plateau Central est élevé mais bas par rapport au niveau national. En effet, environ 51 enfants sur 1000 naissances vivantes meurent avant de fêter leur premier anniversaire contre 55,9‰ (rapport thématique sur la mortalité, 2021) pour le niveau national. Aussi, 30 enfants sur 1000 naissances vivantes meurent avant leur premier anniversaire et leur cinquième anniversaire contre 33,3‰ (données sur la mortalité, rapport global 2021) pour le niveau national. Une désagrégation par sexe indique que la mortalité avant l'âge d'un an est nettement plus élevée chez les garçons (55,3‰) que chez les filles (46,3‰).

Tableau 7.4 : Quotient de mortalité dans l'enfance par sexe

Quotients de mortalité (‰)	Masculin	Féminin	Ensemble
Quotient de mortalité infantile (1q0)	55,3	46,3	50,6
Quotient de mortalité juvénile (4q1)	29,8	30,5	30,2
Quotient de mortalité infanto-juvénile (5q0)	83,5	75,4	79,2

## CONCLUSION

En somme, il ressort que le niveau de la fécondité dans la région reste élevé avec un taux global de fécondité de 164,1‰. Le taux brut de natalité est de 38,6‰ et varie selon le milieu de résidence et selon la province de résidence. En effet, le taux brut de natalité est de 39,3‰ en milieu rural contre 32,2‰ pour le milieu urbain. Ce taux est plus élevé dans le Ganzourgou (42,0‰) et moins élevé dans le Kourwéogo (34,2‰). Le nombre d'enfants par femme est de 5,9 enfants pour l'ensemble de la région et est plus élevé en milieu rural (6,2 enfants) comparativement au milieu urbain (4,6 enfants). Ce nombre est également plus élevé dans le Ganzourgou (6,1 enfants) et moins élevé dans l'Oubritenga (5,4 enfants).





## CHAPITRE 8 : MIGRATION

### INTRODUCTION

L'objectif de ce chapitre est d'analyser, d'une part, les mouvements des populations à l'intérieur de la région du Plateau Central, entre la région du Plateau Central et les autres régions du Burkina Faso, entre cette région et le reste du monde et d'autre part, les prétentions migratoires ainsi que le transfert d'argent.

Située au sud de la zone sahélienne la région du Plateau Central grâce à sa proximité avec la capitale Ouagadougou offre des opportunités liées à la recherche d'emplois, aux conditions propices aux affaires et un marché pour l'écoulement des productions agricoles en vue de leur consommation ou de leur exportation. De ce fait, elle attire des populations venues des autres parties du Burkina Faso et des pays voisins.

### Collecte des données

Les variables qui permettent d'étudier les migrations dans le cadre du 5e RGPH sont au nombre de sept, à savoir :

- ✓ le lieu de naissance : cette variable permet de saisir les migrants durée-de-vie ;
- ✓ la dernière résidence à l'étranger : elle permet de saisir les migrants de retour de l'étranger ;
- ✓ le lieu de résidence il y a un an : cette variable permet de saisir les immigrants (internes et internationaux) récents (au cours des 12 derniers mois) ;
- ✓ le lieu de résidence au recensement de 2006 : cette variable permet d'appréhender la migration inter censitaire ;
- ✓ la date de départ à l'étranger au cours des 5 dernières années : cette variable permet de saisir les émigrants internationaux au cours des cinq dernières années ;
- ✓ prétention à migrer : cette variable permet de saisir l'intention de l'individu à aller résider hors du Burkina Faso au cours des 12 mois qui suivent le dénombrement du 5<sup>e</sup> RGPH ;
- ✓ transfert de fonds : cette variable permet d'évaluer les transferts des fonds reçus par les ménages de la part des Burkinabè résidant à l'étranger.

### Définition des concepts

#### Migration

Avant toute analyse, il est important de noter les problèmes inhérents à la définition et aux mesures de la migration qui fait d'elle un phénomène difficile à saisir tant du point de vue théorique que pratique. En effet, toute définition de ce phénomène prend en compte des dimensions temporelles et spatiales d'où une diversité de méthodes d'approche. Cette diversité entraîne des difficultés de comparaison des résultats des études migratoires.

Le dictionnaire démographique multilingue<sup>2</sup> définit la migration ou le mouvement migratoire comme un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la résidence des intéressés d'un certain lieu d'origine, ou lieu de départ, à un certain lieu de destination, ou lieu d'arrivée. De

---

<sup>2</sup> Louis Henry, Dictionnaire démographique multilingue, seconde édition unifiée, volume français du 12 juin 2012.

façon générale, la migration ou mouvement migratoire peut être définie comme le changement du lieu de résidence habituelle pour une durée minimale conventionnelle. Le plus souvent, la définition de la migration prend en compte deux critères clés que sont le temps et l'espace. Pour ce qui est du temps, il correspond généralement à une durée d'au moins six mois effectifs ou avec l'intention de passer au moins six mois hors de sa localité de résidence habituelle. Quant au critère d'espace, il s'agit du franchissement de frontières administratives (villages, communes, départements, provinces, régions, pays, etc.).

Par exemple, un même individu peut être un migrant aux yeux du chercheur qui étudie l'évolution de la population d'une province, et ne pas être un migrant pour un autre observateur qui analyse le mouvement démographique au niveau national. De façon opérationnelle, dans la présente étude, sera considéré comme migration tout déplacement d'un individu d'une entité administrative (la commune étant la plus petite entité considérée) vers une autre pour un séjour d'au moins six mois ou avec l'intention d'y résider pendant au moins six mois.

### **Migration interne**

La migration interne (ou intérieure) est une migration qui s'effectue à l'intérieur des frontières d'un pays ou d'un territoire. Dans le cas du Plateau Central, il s'agit de tous les déplacements s'effectuant entre entités administratives et ayant occasionné un séjour au lieu d'arrivée d'une durée d'au moins six mois (ou avec l'intention d'y résider pendant au moins six mois). La migration interne peut s'effectuer entre provinces de la région, il s'agit alors de migration inter- provinciale. A l'intérieur d'une province, la migration peut s'effectuer entre communes, c'est la migration intra- provinciale ou inter-communale.

### **Migration externe ou internationale**

Une migration est dite internationale lorsqu'elle porte sur des changements de résidence habituelle entre pays. Dans le cas du Burkina Faso, la migration internationale concerne tous les échanges migratoires avec le reste du monde. L'émigration regroupe les sorties du territoire national vers l'étranger tandis que l'immigration concerne les entrées dans le pays.

Par exemple, dans le cadre de ce recensement, sont considérés comme émigrés :

- ✓ les personnes parties depuis plus de 6 mois à l'extérieur du pays ;
- ✓ les personnes parties depuis moins de 6 mois, mais avec l'intention de rester plus de 6 mois à l'extérieur du pays ;
- ✓ les personnes parties depuis plus de 6 mois à l'extérieur du pays mais qui, au moment du recensement sont revenues pour une raison quelconque (et qui restent moins de 6 mois, où avec l'intention de rester moins de 6 mois) avec l'intention de retourner à l'étranger et d'y rester pour une durée d'au moins 6 mois ;
- ✓ les personnes parties depuis moins de 6 mois, mais qui au moment du recensement sont revenues pour une raison quelconque (et qui reste moins de 6 mois, où avec l'intention de rester moins de 6 mois) avec l'intention de retourner à l'étranger et d'y rester pour une durée d'au moins 6 mois.

### **Migration durée de vie**

La migration durée-de-vie est définie en mettant en rapport le lieu de naissance et le lieu de résidence à une date de référence. Le migrant durée-de-vie est tout individu qui réside dans une entité administrative autre que son lieu de naissance. De façon opérationnelle, elle concerne les individus dont la commune (respectivement, province, région de résidence) au moment du recensement est différente de leur commune (respectivement, province, région et pays) de

naissance.

### Migration récente

La migration récente est la migration effectuée au cours des 12 mois ayant précédé le dénombrement du 5<sup>e</sup> RGPH. Elle a trait aux individus dont le lieu de résidence à la date du dénombrement de 2019 est différent de celui il y a un an avant le dénombrement.

### Solde migratoire

C'est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées dans une zone géographique donnée et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période donnée, c'est-à-dire la différence entre l'immigration et l'émigration.

## 8.1. MIGRATION INTERNE

Cette partie concerne les mouvements des populations à l'intérieur de la région du Plateau Central ainsi que les échanges de populations de celle-ci avec les autres régions du Burkina Faso. D'où viennent les résidents de la région du Plateau Central ? Où vont les natifs de cette région ? Elle met aussi en exergue les échanges migratoires entre les provinces de la région du Plateau Central.

La population de la région est composée de 16,7% de migrants dont la plupart sont des migrants internes (10,7%). La migration touche plus la population féminine (17,6%) que la population masculine (15,6%). Aussi, tandis que la proportion de migrants internes est quasiment identique à la proportion des migrants internationaux chez les hommes, chez les femmes la part des migrants internes est le triple de la part des migrants internationaux.

Tableau 8.1: Statut migratoire des résidents par sexe

Statut migratoire	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Non migrants	364 724	84,4	404 081	82,4	768 805	83,3
Migrants internationaux	35 913	8,3	18 985	3,9	54 898	6,0
Migrants internes	31 546	7,3	67 239	13,7	98 785	10,7
<b>Total migrant</b>	<b>67 459</b>	<b>15,6</b>	<b>86 224</b>	<b>17,6</b>	<b>153 683</b>	<b>16,7</b>
<b>Total</b>	<b>432 183</b>	<b>100</b>	<b>490 305</b>	<b>100</b>	<b>922 488</b>	<b>100</b>

Le rapport de masculinité des migrants internes durée de vie est de 461 hommes pour 1000 femmes. Les femmes constituent ainsi la majorité des migrants internes durée de vie dans la région. Le rapport de masculinité baisse avec l'âge du migrant interne durée de vie. En effet il passe de 1004 hommes pour 1000 femmes pour les migrants âgés de 0 à 4 ans, à 20 hommes pour 100 femmes pour ceux qui ont 85 ans ou plus. En dehors de la tranche d'âges des 0 à 4 ans, les migrants sont majoritairement de sexe féminin. La répartition des migrants interne durée de vie selon l'âge diffère selon le sexe. Chez les hommes l'essentielle des migrants se situe entre 0 et 20 ans alors que chez les femmes la majorité est entre 20 et 35 ans.

**Tableau 8.2 : Structure par groupe d'âge et sexe des migrants internes durée-de-vie**

Groupe d'âge	Masculin		Féminin		Ensemble		RM
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	
0-4	3 607	12,1	3 591	5,5	7 198	7,6	100,4
5-9	3 695	12,4	4 253	6,6	7 948	8,4	86,9
10-14	3 487	11,7	4 346	6,7	7 833	8,3	80,2
15-19	3 327	11,1	5 713	8,8	9 040	9,6	58,2
20-24	2 751	9,2	7 325	11,3	10 076	10,6	37,6
25-29	2 051	6,9	7 165	11,1	9 216	9,7	28,6
30-34	2 325	7,8	6 713	10,4	9 038	9,6	34,6
35-39	2 081	7,0	5 906	9,1	7 987	8,4	35,2
40-44	1 753	5,9	4 707	7,3	6 460	6,8	37,2
45-49	1 217	4,1	3 423	5,3	4 640	4,9	35,6
50-54	987	3,3	2 944	4,5	3 931	4,2	33,5
55-59	686	2,3	2 115	3,3	2 801	3,0	32,4
60-64	622	2,1	2 017	3,1	2 639	2,8	30,8
65-69	420	1,4	1 287	2,0	1 707	1,8	32,6
70-74	369	1,2	1 251	1,9	1 620	1,7	29,5
75-79	185	0,6	709	1,1	894	0,9	26,1
80-84	136	0,5	616	1,0	752	0,8	22,1
85 ou +	141	0,5	706	1,1	847	0,9	20,0
<b>Total</b>	<b>29 840</b>	<b>100</b>	<b>64 787</b>	<b>100</b>	<b>94 627</b>	<b>100</b>	<b>46,1</b>

Chez les migrants internes récents les femmes sont plus nombreuses que les hommes (cela est valable quel que soit la tranche d'âge). En effet, le rapport de masculinité indique qu'il y a 68 hommes pour 100 femmes. La répartition des migrants internes récents par âge révèle une évolution en deux phases. L'effectif des migrants croît de 0 à 19 ans avant de connaître une baisse jusqu'à 85 ans ou plus. Cette répartition est quasiment identique chez les deux sexes à la différence que chez les hommes le pic se situe dans la tranche 20-24 ans.

**Tableau 8.3: Structure par groupe d'âge et sexe des migrants internes récents**

Groupe d'âge	Masculin		Féminin		Ensemble		RM
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	
1-4	642	12,4	670	8,8	1 312	10,3	95,8
5-9	646	12,5	795	10,4	1 441	11,3	81,3
10-14	586	11,3	734	9,6	1 320	10,3	79,8
15-19	767	14,8	1 362	17,9	2 129	16,6	56,3
20-24	793	15,3	1 203	15,8	1 996	15,6	65,9
25-29	501	9,7	718	9,4	1 219	9,5	69,8
30-34	374	7,2	613	8,1	987	7,7	61,0
35-39	287	5,5	394	5,2	681	5,3	72,8
40-44	218	4,2	304	4,0	522	4,1	71,7
45-49	105	2,0	181	2,4	286	2,2	58,0
50-54	76	1,5	165	2,2	241	1,9	46,1
55-59	62	1,2	129	1,7	191	1,5	48,1
60-64	59	1,1	110	1,4	169	1,3	53,6
65-69	29	0,6	68	0,9	97	0,8	42,6
70-74	21	0,4	68	0,9	89	0,7	30,9
75-79	11	0,2	39	0,5	50	0,4	28,2

Groupe d'âge	Masculin		Féminin		Ensemble		RM
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	
80-84	2	0,0	24	0,3	26	0,2	8,3
85 et plus	8	0,2	35	0,5	43	0,3	22,9
<b>Total</b>	<b>5 187</b>	<b>100</b>	<b>7 612</b>	<b>100</b>	<b>12 799</b>	<b>100</b>	<b>68,1</b>

Sur les 153 683 migrants de la région, 83% réside en milieu rural tout comme chez les non migrants où la majorité réside également en milieu rural, soit 92,3%. Aussi Comme il fallait s'y attendre, le poids numérique des migrants est plus important en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, 30,6% de la population urbaine est constituée de migrants contre 15,2% dans le rural.

**Tableau 8.4: Statut migratoire selon le milieu de résidence**

Statut migratoire	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Non migrants	59 470	7,7	709 335	92,3	768 805	100,0
Migrants	26 199	17,0	127 484	83,0	153 683	100,0
<b>Total</b>	<b>85 669</b>	<b>9,3</b>	<b>836 819</b>	<b>90,7</b>	<b>922 488</b>	<b>100,0</b>

Au niveau régional, 15,6% des hommes sont des migrants et 17,6% des femmes sont des migrantes. Pour chaque province de la région, la part des migrants ne diffère pas grandement selon le sexe, également. L'écart le plus petit est enregistré au Ganzourgou (12,5% chez les hommes et 13,7% chez les femmes) et le plus grand dans le Kourwéogo (21,8% chez les hommes et 24,9% chez les femmes).

**Tableau 8.5: Répartition (%) de la population du Plateau Central par statut migratoire selon la province et le sexe**

Statut migratoire	Province de résidence									Ensemble		
	Ganzourgou			Kourwéogo			Oubritenga			Masc	Fém	Total
	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total	Masc	Fém	Total			
Non migrants	87,5	86,3	395 666	78,2	75,1	130 928	83,2	80,7	242 211	84,4	82,4	768 805
Migrants	12,5	13,7	59 916	21,8	24,9	40 224	16,8	19,3	53 543	15,6	17,6	153 683
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>455 582</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>171 152</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>295 754</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>922 488</b>

La migration à l'intérieur de chaque province de la région concerne davantage les femmes que les hommes. Quel que soit le type de migration considéré, les femmes sont toujours plus nombreuses à migrer que les hommes. Cette prédominance est davantage prononcée dans la migration durée de vie pour chacune des trois provinces. A titre d'exemple, dans la province du Kourwéogo, 76% des migrants internes durée de vie sont des femmes contre 63,6% au niveau de la migration interne récente. La même tendance est observée au Ganzourgou (70,8% contre 68,2%) et à l'Oubritenga (73,7% contre 66,7%) même si l'écart est réduit.

**Tableau 8.6: Répartition des migrants intra province par sexe**

Type de migration	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
<b>Ganzourgou</b>						
Migrants internes durée-de-vie	5 859	29,2	14 191	70,8	20 050	100,0
Migrants internes récents	540	31,7	1 162	68,3	1 702	100,0
<b>Kourwéogo</b>						
Migrants internes durée-de-vie	1 509	24,0	4 772	76,0	6 281	100,0
Migrants internes récents	176	36,4	307	63,6	483	100,0
<b>Oubritenga</b>						
Migrants internes durée-de-vie	3 342	26,3	9 389	73,7	12 731	100,0
Migrants internes récents	462	33,3	927	66,7	1 389	100,0

La répartition des migrants inter province, c'est-à-dire les échanges migratoires entre les trois provinces de la région, montre une prédominance féminine tant pour les migrants internes durée de vie que pour les migrants internes récents. Ainsi, chez les migrants internes durée de vie 73,3% sont des femmes et chez les migrants internes 68,1% également sont des femmes.

**Tableau 8.7: Répartition des migrants inter province par sexe dans le Plateau Central**

Type de migration	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Migrants internes durée-de-vie	1558	26,7	4268	73,3	5 826	100,0
Migrants internes récents	174	31,9	372	68,1	546	100,0

Il y a plus de personnes qui entrent dans les communes de la province du Ganzourgou qu'il n'en sorte en ce qui concerne la migration durée de vie. Cela donne un solde positif de 2 351 individus. Sur les huit communes que compte la province du Ganzourgou, seule la commune de Kogho a un solde migratoire durée de vie négatif (-25). Cela signifie que les sorties sont donc plus nombreuses que les entrées pour la migration durée de vie dans cette commune. Les sept autres communes ont un solde migratoire durée de vie positif et Zorgho est la commune qui reçoit le plus de personnes qui ne sont pas nées dans celle-ci. Elle a d'ailleurs le solde migratoire durée de vie le plus élevé soit 898.

**Tableau 8.8: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans le Ganzourgou**

Commune	Entrants	Sortants	Solde
Boudry	7 646	7210	436
Kogho	587	612	-25
Meguet	4 371	4 102	269
Mogtedo	7 268	6 859	409
Salogo	2 506	2 480	26
Zam	3 387	3 280	107
Zorgho	9 058	8 160	898
Zoungou	3 952	3 721	231

Il y a plus de personnes qui entrent dans les communes de la province du Kourwéogo qu'il n'en sorte en ce qui concerne la migration durée de vie. Cela donne un solde positif de 1 881 individus. Pour chacune des cinq (5) communes de la province, le solde migratoire durée de vie est positif. Les entrées sont donc plus nombreuses que les sorties. Boussé est la commune qui reçoit le plus de personnes qui ne sont pas nées dans celle-ci. Elle a d'ailleurs le solde migratoire durée de vie le plus élevé soit 683.

**Tableau 8.9: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans le Kourwéogo**

Commune	Entrants	Sortants	Solde
Boussé	6 503	5 820	683
Laye	2 573	2 231	342
Niou	4 466	4 060	406
Sourgoubila	3 746	3 433	313
Toéghin	2 726	2 589	137

Il y a plus de personnes qui entrent dans les communes de la province de l'Oubritenga qu'il n'en sorte en ce qui concerne la migration durée de vie. Cela donne un solde positif de 4 804 individus. Pour chacune des sept communes de la province, le solde migratoire durée de vie est positif. Les entrées sont donc plus nombreuses que les sorties. Nagréongo est la commune qui a le solde migratoire durée de vie le plus élevé soit 2 069.

**Tableau 8.10: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans l'Oubritenga**

Commune	Entrants	Sortants	Solde
Absouya	1 986	1 790	196
Dapélogo	5 351	4 741	610
Loumbila	5 222	4 462	760
Nagréongo	7 093	5 024	2 069
Ourgou-manéga	1 785	1 671	114
Ziniaré	12 037	11 049	988
Zitenga	2 364	2 297	67

L'indice de sortie de la province du Kourwéogo à l'intérieur de la région est de 1%. C'est le plus élevé de la région. Il est suivi de celui de la province de l'Oubritenga (0,9%) et de celui du Ganzourgou (0,5%). Il y a donc moins de mouvements des natifs du Ganzourgou que ceux des autres provinces à l'intérieur de la région.

Le mouvement dans la région, des natifs respectivement du Kourwéogo et du Ganzourgou se fait essentiellement en direction de la province de l'Oubritenga. Le poids de ces derniers est respectivement de 0,9% et 0,5%. Quant aux natifs de la province de l'Oubritenga, la plupart réside au Ganzourgou (0,5%) (Tableau 8.11).

**Tableau 8.11: Matrice migratoire interprovinciale de la région du Plateau Central**

Province de naissance	Province de résidence				Poids (%) des natifs résidant dans la province
	Ganzourgou	Oubritenga	Kourwéogo	Total	
Ganzourgou	99,5	0,5	0,0	100,0	99,5
Oubritenga	0,5	99,1	0,4	100,0	99,1
Kourwéogo	0,1	0,9	99,0	100,0	99,0

Les données montrent que 92,9% des résidents du Plateau Central sont nés dans la région. Les non natifs de la région sont essentiellement nés dans la région du Centre (1,6%), du Centre Nord (1,3%) et hors du pays (1,2%) (Tableau 8.12).

**Tableau 8.12: Répartition des résidents du Plateau Central selon la région de naissance**

Région de naissance	Effectif	Proportion (%)
Boucle du Mouhoun	1 214	0,1
Cascades	376	0,0
Centre	14 844	1,6
Centre-Est	6 467	0,7
Centre-Nord	12 186	1,3
Centre-Ouest	6 064	0,7
Centre-Sud	1 601	0,2
Est	1 697	0,2
Haut-Bassins	1 813	0,2
Nord	4 657	0,5
Plateau Central	857 271	92,9
Sahel	2 224	0,2
Sud-Ouest	572	0,1
Hors du Burkina Faso	11 502	1,2
<b>Total</b>	<b>922 488</b>	<b>100,0</b>

A l'instar des populations des autres régions ou des autres pays qui résident dans la région du Plateau Central, les natifs de celle-ci migrent également vers d'autres régions du Burkina Faso et à l'étranger.

La région du Centre est la principale destination des natifs de la région du Plateau Central. Elle est frontalière à la région du Plateau Central et est le plus grand pôle économique du pays. Elle attire ainsi les populations des régions voisines. Sur 100 personnes nés dans la région du Plateau Central, 10 résident dans la région du Centre. La seconde région de destination est le Centre Ouest (région frontalière également) avec 0,9% de résidents, suivi du Centre Est (0,8%). En dehors de la région du Centre, la part des natifs de la région du plateau Central résidant dans les autres régions est très faible (moins de 1%) (Tableau 8.13).

**Tableau 8.13: Répartition des natifs du Plateau Central résidant au Burkina Faso selon la région de destination**

Région de destination	Effectifs	Proportion (%)
Boucle du Mouhoun	1 889	0,2
Cascades	1 746	0,2
Centre	109 434	10,8
Centre-Est	7 928	0,8
Centre-Nord	4 656	0,5
Centre-Ouest	9 213	0,9
Centre-Sud	4 299	0,4
Est	1 678	0,2
Haut-Bassins	5 033	0,5
Nord	2 283	0,2
Plateau Central	857 271	84,9
Sahel	1 142	0,1
Sud-Ouest	2 699	0,3
<b>Total</b>	<b>1 009 271</b>	<b>100</b>



## 8.2. ECHANGES MIGRATOIRES AVEC L'EXTERIEUR

Cette partie met en exergue les mouvements de population entre la région du Plateau Central et les autres pays du monde, particulièrement les pays d'Afrique. Les lieux de naissance des résidents de la région du Plateau Central et les pays de destination des natifs de cette région sont examinés ainsi que les immigrés durée-de-vie et les émigrations des 5 dernières années selon les groupes d'âge.

Quelle que soit la province, les immigrés de types dernière résidence à l'étranger sont nettement plus nombreux que les autres, ils sont environ 19 000 dans les provinces du Ganzourgou et du Kourwéogo et 16 234 dans la province de l'Oubritenga. Ils sont suivis par les immigrés durée de vie.

**Tableau 8.14: Répartition des immigrants par type de migration internationale par province selon le sexe**

Type de migration internationale	Immigrants		
	Masculin	Féminin	Ensemble
<b>Ganzourgou</b>			
Migrations durée-de-vie	1 578	1 951	3 529
Migrations récentes	459	326	785
Migrations dernières résidence à l'étranger	13 492	5 803	19 295
<b>Kourwéogo</b>			
Migrations durée-de-vie	2 304	2 381	4 685
Migrations récentes	402	403	805
Migrations dernières résidence à l'étranger	11 009	8 350	19 359
<b>Oubritenga</b>			
Migrations durée-de-vie	1 591	1 697	3 288
Migrations récentes	250	191	441
Migrations dernières résidence à l'étranger	11 408	4 826	16 234

Le nombre d'immigrants durée de vie baisse avec l'âge à partir de 5-9 ans. La région reçoit de moins en moins de personnes venues de l'extérieur du pays lorsque leur âge augmente. 45% des immigrants ont moins de 15 ans et 75% ont moins de 30 ans. Cette tendance demeure selon le sexe.

Les émigrations de la région vers l'extérieur du pays sont plus importantes entre 15 et 35 ans. Cette tranche d'âge regroupe 75% des émigrants. C'est la même tendance qui est observée chez les hommes. Par contre chez les femmes, la tranche d'âge la plus concernée par l'émigration change. En effet les moins de 10 ans et les 15-29 ans représentent 75% des émigrants.

**Tableau 8.15: Répartition (%) des immigrants durée-de-vie et des émigrants des 5 dernières années par groupe d'âges selon le sexe**

Groupe d'âge	Immigrants durée-de-vie				Emigrants des 5 dernières années			
	Homme	Femme	Ensemble	RM	Homme	Femme	Ensemble	RM
0-4	11,7	10,2	10,9	104,1	2,4	10,8	3,1	264,9
5-9	20,7	17,4	19,0	107,7	1,3	11,3	2,1	138,3
10-14	16,5	14,3	15,3	104,8	5,1	6,1	5,1	989,6
15-19	11,3	14,4	12,9	70,9	24,5	20,4	24,1	1419,1
20-24	8,0	10,2	9,2	71,8	23,9	18,5	23,5	1531,9
25-29	7,5	8,6	8,1	79,2	17,1	14,8	16,9	1371,2

Groupe d'âge	Immigrants durée-de-vie				Emigrants des 5 dernières années			
	Homme	Femme	Ensemble	RM	Homme	Femme	Ensemble	RM
30-34	8,0	8,6	8,3	84,7	10,4	7,5	10,2	1641,3
35-39	7,0	6,7	6,8	95,0	5,8	3,8	5,7	1816,7
40-44	4,1	4,4	4,2	84,8	3,8	3,0	3,7	1525,0
45-49	2,4	2,6	2,5	82,8	2,1	1,6	2,1	1558,1
50-54	1,6	1,2	1,4	116,4	1,4	1,5	1,5	1164,3
55-59	0,6	0,6	0,6	86,8	0,7	0,2	0,7	5466,7
60-64	0,3	0,4	0,4	82,6	0,6	0,2	0,6	4533,3
65-69	0,1	0,1	0,1	57,1	0,2	0,1	0,2	5500,0
70-74	0,2	0,2	0,2	92,3	0,1	0,0	0,1	NA
75-79	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	NA
80-84	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	NA
85 ou +	0,1	0,1	0,1	100,0	0,4	0,4	0,4	1185,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>90,8</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>1186,0</b>

La Côte d'Ivoire reste le principal pays de naissance des résidents de la région du Plateau Central nés hors du Burkina Faso. Pour un effectif total de 11 502 résidents nés hors du pays, 10 459 sont nés en terre ivoirienne. Le Togo et le Ghana occupent respectivement la deuxième et la troisième place, avec des effectifs très inférieurs à celui de la Côte d'Ivoire, soit respectivement 408 et 228 individus. Très peu de résidents sont nés dans les autres continents (34). La situation est identique dans les autres provinces, sauf au Kourwéogo où le Ghana n'est pas le troisième pays de naissance des populations de la région du Plateau Central nées hors du Burkina Faso.

**Tableau 8.16: Répartition (%) des résidents du Plateau Central nés hors du Burkina Faso selon le pays de naissance**

Pays de naissance	Province de résidence 2019			
	Ganzourgou	Kourwéogo	Oubritenga	Plateau Central
Côte d'Ivoire	2 973	4 617	2 869	10 459
Togo	267	3	125	408
Ghana	135	26	67	228
Niger	43	3	48	94
Autres pays CEDA0	87	22	96	204
Autres pays d'Afrique	9	0	65	75
Pays autres continents	15	1	18	34
<b>Total</b>	<b>3 529</b>	<b>4 685</b>	<b>3 288</b>	<b>11 502</b>

Les pays de destinations des émigrés de la région du Plateau Central sont principalement la Côte d'Ivoire, le Mali et la Guinée. La Côte d'Ivoire reçoit à elle seule 75,5% des émigrés de la région. Elle est suivie du Mali et de la Guinée avec respectivement 14% et 4,2% des émigrés. La même tendance est observée au niveau des différentes provinces sauf au Kourwéogo où la Guinée n'est pas le troisième pays de destination des émigrés. 97,7% des émigrés du Kourwéogo ont pour pays de destination la Côte d'Ivoire.

Tableau 8.17: Répartition des émigrés du Plateau Central par pays de destination selon la province

Pays de destination	Ganzourgou		Kourwéogo		Oubritenga		Plateau Central	
	Effectifs	Proportions (%)	Effectifs	Proportions (%)	Effectifs	Proportions (%)	Effectifs	Proportions (%)
Côte d'Ivoire	7 469	59,7	8 086	97,7	2 863	79,1	18 418	75,5
Mali	3 090	24,7	65	0,8	270	7,5	3 425	14,0
Guinée	892	7,1	9	0,1	136	3,8	1 037	4,2
Autres pays CEDA0	679	5,4	75	0,9	186	5,1	940	3,9
Autres pays d'Afrique	274	2,2	13	0,2	71	2,0	358	1,5
Pays autres continents	111	0,9	26	0,3	94	2,6	231	0,9
<b>Total</b>	<b>12 515</b>	<b>100,0</b>	<b>8 274</b>	<b>100,0</b>	<b>3 620</b>	<b>100,0</b>	<b>24 409</b>	<b>100</b>

### 8.3. PRETENTION A MIGRER ET TRANSFERT D'ARGENT

Cette section s'intéresse aux intentions des populations du Plateau Central à migrer dans les 12 prochains mois qui suivent le recensement de 2019 et aux transferts d'argent de l'extérieur vers la région, notamment au niveau du ménage. Il s'est agi de questionner les ménages sur le fait d'avoir reçu ou non un transfert d'argent au cours des 12 derniers mois de la part d'un Burkinabè vivant à l'extérieur.

Au total, 10 004 personnes résidant dans la région du Plateau Central ont l'intention de migrer au cours de l'année 2020. C'est surtout ceux n'ayant jamais migré qui projettent migrer. Ils constituent 86,8% des potentiels émigrés. La situation est identique dans chaque province et chez les hommes comme chez les femmes. Le Ganzourgou a la proportion de non migrant qui ont l'intention d'émigrer la plus élevée soit 90,8%. Il est suivi du Kourwéogo (85,5%) et de l'Oubritenga (79,7%).

Tableau 8.18: Répartition des potentiels émigrants internationaux du Plateau Central selon le sexe

Statut migratoire interne	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
<b>Ganzourgou</b>						
Non migrant	3 903	93,5	1 234	83,2	5 137	90,8
Migrant interne	273	6,5	250	16,8	523	9,2
<b>Total</b>	<b>4 176</b>	<b>100,0</b>	<b>1 484</b>	<b>100,0</b>	<b>5 660</b>	<b>100,0</b>
<b>Kourwéogo</b>						
Non migrant	816	88,3	410	80,4	1 226	85,5
Migrant interne	108	11,7	100	19,6	208	14,5
<b>Total</b>	<b>924</b>	<b>100,0</b>	<b>510</b>	<b>100,0</b>	<b>1 434</b>	<b>100,0</b>
<b>Oubritenga</b>						
Non migrant	1 544	82,8	776	74,3	2 320	79,7
Migrant interne	321	17,2	269	25,7	590	20,3
<b>Total</b>	<b>1 865</b>	<b>100,0</b>	<b>1 045</b>	<b>100,0</b>	<b>2 910</b>	<b>100,0</b>
<b>Plateau Central</b>						
Non migrant	6 263	89,9	2 420	79,6	8 683	86,8
Migrant interne	702	10,1	619	20,4	1 321	13,2
<b>Total</b>	<b>6 965</b>	<b>100,0</b>	<b>3 039</b>	<b>100,0</b>	<b>10 004</b>	<b>100,0</b>

La proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent en 2019 d'un Burkinabè à l'étranger

est de 8,9%. Les ménages en milieu urbain reçoivent plus de transfert d'argent que les ménages en milieu rural, soit 9,1% contre 7,1%.

**Tableau 8.19: Proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois par milieu de résidence**

Milieu de résidence	Nombre total de ménage	Ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois	
		Effectif	Proportion (%)
Urbain	19 166	1 366	7,1
Rural	140 726	12 795	9,1
<b>Ensemble</b>	<b>159 892</b>	<b>14 161</b>	<b>8,9</b>

Au niveau provincial, c'est la province du Kourwéogo qui reçoit le plus de transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger en direction des ménages, soit 12,2%. Elle est suivie du Ganzourgou avec 10,5% et de la province de l'Oubritenga (4,6%).

**Tableau 8.20: Proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois selon la province**

Province	Nombre total de ménage	Ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois	
		Effectif	Proportion (%)
Ganzourgou	77 585	8 165	10,5
Kourwéogo	29 360	3 576	12,2
Oubritenga	52 947	2 420	4,6
<b>Total</b>	<b>159 892</b>	<b>14 161</b>	<b>8,9</b>

## CONCLUSION

L'analyse de la migration dans la région du Plateau Central a montré que 16,7% des résidents sont des migrants. 92,9% des résidents sont les natifs de la région. Les résidents viennent aussi bien de l'intérieur du pays que de l'extérieur. La migration inter-provinciale se fait principalement de la province du Kourwéogo vers la province de l'Oubritenga.

Concernant l'intention de migrer en 2020, 10 004 personnes résidant dans la région ont cette intention. Ces personnes sont celles n'ayant jamais migré et qui représentent 86,8% des potentiels émigrés.

Au titre du transfert d'argent, 8,9% des ménages ont reçu un transfert d'argent de l'extérieur en 2019 venant d'un Burkinabè.

## CHAPITRE 9 : HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION

### INTRODUCTION

Les personnes handicapées constituent l'un des groupes vulnérables les plus marginalisés au sein des sociétés, avec une faible participation à l'éducation, à la santé, à l'emploi, ou plus généralement aux activités sociales. Ces discriminations sont la résultante à la fois de l'indisponibilité de services prenant en compte leurs besoins spécifiques, de l'inadéquation et de la mauvaise qualité des services existants, mais aussi de la stigmatisation dont les personnes handicapées sont victimes.

L'agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD) dont l'ambition est de « ne laisser personne de côté », intègre pleinement le handicap dans une perspective inclusive et participative des politiques de développement. Il répond ainsi aux attentes énoncées dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) adoptée en 2006 par les Nations Unies et entrée en vigueur en 2008. Le Burkina Faso fait partie des 177 pays ayant ratifié la CDPH et ayant souscrit aux ODD dont au total, 13 cibles incluent les personnes handicapées<sup>3</sup>.

Au Burkina Faso, des dispositions existent en vue de l'amélioration des conditions de la personne handicapée. Plusieurs textes juridiques<sup>4</sup> ont été adoptés, beaucoup de programmes ont été élaborés et plusieurs institutions de la place s'intéressent à ce groupe. En complément de ces dispositifs, les personnes handicapées sont organisées en associations œuvrant pour la promotion de leur inclusion sociale. Les principales sont l'Antenne Locale d'Humanité et Inclusion (anciennement appelé Handicap international), la Fédération Burkinabè des Associations pour la Promotion des Personnes Handicapées (FEBAH), l'Association des Parents et Amis d'Enfants encéphalopathes (APEE), l'Association pour la Promotion des Femmes Handicapées (APFH), l'Association Être Comme les Autres (ECLA).

La bonne inclusion des personnes handicapées dans les politiques de développement implique de disposer de données de qualité permettant la connaissance des populations concernées, de leurs besoins spécifiques, des actions à mettre en œuvre pour y répondre et leur suivi. Plus spécifiquement, l'analyse de cette thématique concerne : (i) la prévalence du handicap au niveau régional ; (ii) ses variations selon les types de limitations fonctionnelles ; (iii) les caractéristiques sociodémographiques des personnes handicapées selon les entités de résidence.

### Collecte de données

La détermination du handicap dans le 5<sup>e</sup> RGPH suit les principes et recommandations des Nations Unies concernant les recensements de la population et des logements (Nations Unies, 2017). L'évaluation du handicap chez un individu est faite à partir des réponses fournies à six questions

---

<sup>3</sup> Les cibles mentionnant clairement les personnes handicapées sont : la cible 4.5 relative à l'égalité des chances de l'ODD4 (qui vise l'éducation de qualité et l'apprentissage tout au long de la vie pour tous) ; la cible 8.5 relative au plein emploi et au travail décent de l'ODD8 (qui vise la croissance économique, le plein emploi productif et le travail décent pour tous) ; la cible 10.2 relative à l'autonomisation et l'intégration de l'ODD10 (qui vise la réduction des inégalités entre les pays et en leur sein) ; la cible 11.2 relative aux transports sûrs, accessibles et viables de l'ODD11 : (qui vise l'accessibilité pour tous à des villes et établissements humains sûrs, résilients et durables) ; et la cible 17.18 relative au recueil de données de l'ODD17 (qui porte sur les partenariats pour la réalisation des ODD).

<sup>4</sup> La Zatu n° 86-005/CNR/PRES du 16 Janvier 1986 portant adoption de mesures sociales en faveur des personnes handicapées ; Le Kiti n° 86-149 du 30 Avril 1986 portant dispositions à prendre en faveur des handicapés dans la construction des bâtiments ; Le décret n° 94-44 du 2 Février 1994 portant fixation des conditions de délivrance de la carte d'invalidité aux personnes handicapées. Constitution du 11 juin 1991 en son article 18, la loi N° 13/96/ADP du 15 Novembre 1995, la loi N°13/96/ADP du 9 mai 1996, la loi N°20/96/ADP du 10 Juillet 1996, et la loi N° 43/96/ADP du 13 Novembre 1996.

concernant les difficultés à réaliser les activités de base (ou fonctions) suivantes : voir, entendre, marcher ou monter des escaliers, se souvenir ou se concentrer, prendre soin de soi, communiquer (expression et réception). Il n'est pas attendu du répondant qu'il identifie par lui-même son handicap. C'est l'analyste qui fait cette classification à partir des réponses fournies par les personnes qui déclarent éprouver « beaucoup de difficultés » ou qu'elles « ne parviennent pas du tout » à réaliser une certaine action au moins pour une des six questions posées sur le fonctionnement.

La détermination de la limitation fonctionnelle à partir des six questions de la brève série du Groupe de Washington ne permet pas de prendre en compte les différents aspects du modèle social du handicap. Il est complété, comme dans le cas du 5<sup>e</sup> RGPH, par des questions relatives à la participation des individus dans les domaines tels que l'éducation ou l'emploi. Ces questions permettent d'examiner l'influence de l'environnement sur la relation entre le fonctionnement individuel et la participation (Groupe de Washington, 2020).

Les questions relatives à la limitation de fonctionnement sur ces six domaines posés aux personnes interrogées lors du recensement sont :

1. (Nom) a-t-il/elle des difficultés à voir, même s'il/elle porte des lunettes ?
2. (Nom) a-t-il/elle des difficultés à entendre, même à l'aide d'une prothèse auditive ?
3. (Nom) a-t-il/elle des difficultés à marcher ou à monter des marches ?
4. (Nom) a-t-il/elle des difficultés à se souvenir ou à se concentrer ?
5. (Nom) a-t-il /elle des difficultés à prendre soin de lui-même, à effectuer des activités comme se laver ou à s'habiller ?
6. En utilisant sa langue habituelle (usuelle), (Nom) a-t-il/elle des difficultés à communiquer (par exemple à comprendre ou se faire comprendre par les autres) ?

Les questions sur la vision, l'audition et la motricité ont été posées pour les personnes âgées de 2 ans et plus, et celles sur la mémoire/concentration, la capacité de prendre soin de soi, et la communication à l'attention de celles âgées de 5 ans ou plus.

## Définition des concepts

### Handicap

Est en situation de handicap, une personne qui réduit ses activités dans un environnement donné, du fait d'une déficience ou d'une limitation. Le handicap fait référence, à la fois à ces troubles présents chez l'individu, et à l'interaction entre ces troubles et l'environnement, qui peut aussi être la cause de ces restrictions. La situation de handicap entendu comme restriction de participation sociale a ainsi pour origine un problème de santé ou un trouble du fonctionnement organique (Espagnac, 2015).

### Personne handicapée

Selon les Nations Unies (2006), il s'agit d'une personne qui présente une (ou des) incapacité(s) physique, mentale, intellectuelle ou sensorielle durable, et dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à sa pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. Dans le cadre du 5<sup>e</sup> RGPH, les personnes considérées comme handicapées sont celles pour lesquelles il a été répondu « beaucoup de difficultés » ou « ne peut pas du tout » à au moins une des six questions relatives au fonctionnement.

### **Limitation fonctionnelle**

La logique qui sous-tend la classification du handicap par la Classification internationale du fonctionnement du handicap et de la santé (CIF) est que les maladies, accidents ou malformations peuvent être la cause de dysfonctionnements ou lésions des organes, des tissus ou du cerveau (tels que paralysie, la malvoyance, le trouble neuronal, etc.) donnant lieu à des déficiences. La détérioration des fonctions motrices, sensorielles ou mentales qui peuvent découler de ces déficiences constituent les limitations fonctionnelles (Espagnac, 2015).

### **Limitations fonctionnelles multiples ou multi handicap**

Les limitations fonctionnelles font référence aux personnes pour lesquelles il a été répondu « beaucoup de difficultés » ou « ne peut pas du tout » pour au moins deux des six questions de la brève série de questions du Groupe de Washington. Ce terme est utilisé ici comme synonyme de multi handicap qui fait référence à l'association de diverses déficiences ou limitations associées. Le multi handicap est ainsi analysé dans ce rapport chez les individus qui ont déclaré une limitation fonctionnelle pour au moins deux domaines de fonctionnement.

### **Domaines de fonctionnement**

Les limitations fonctionnelles sont classées en domaines fonctionnels qui sont la vision, l'audition, la mobilité, la mémoire et la concentration, la capacité de prendre soin de soi et la communication.

### **Prévalence du handicap**

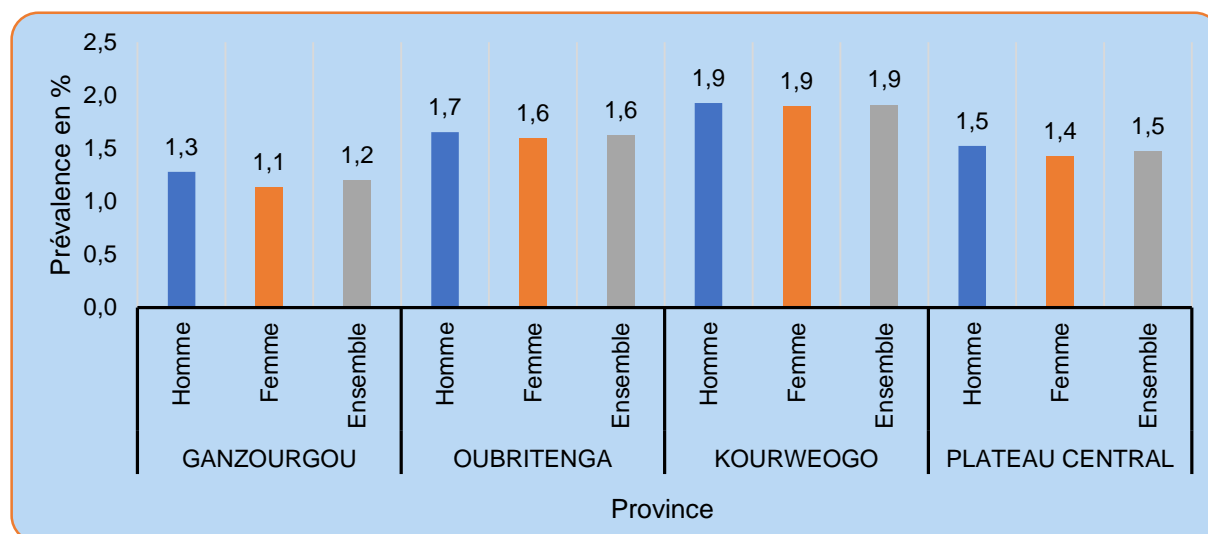
La prévalence du handicap est le rapport entre le nombre de personnes identifiées comme handicapées dans une population donnée et l'effectif total de cette population. Ce rapport présente la prévalence globale du handicap au sein de la population de 5 ans ou plus.

$$\text{Prévalence du handicap} = \frac{\text{Nombre de personnes handicapées dans une population donnée}}{\text{Effectif de cette population}} \times 100$$

## **9.1. PREVALENCE DU HANDICAP**

La prévalence du handicap au sein de la population de 5 ans ou plus est de 1,5%, soit un effectif de 11 392 personnes handicapées (5 446 hommes, 5 946 femmes). Elle varie d'une province à une autre. En effet dans le Kourwéogo, la prévalence du handicap est de 1,9% pour l'ensemble de la population et quel que soit le sexe. Dans la province de l'Oubritenga, il est de 1,6 % avec un effectif légèrement plus élevé chez les hommes. Le Ganzourgou est la province qui enregistre la plus faible prévalence de la région avec une proportion de 1,2% toujours plus élevée chez les hommes que chez les femmes.

**Graphique 9.1 : Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par province selon le sexe**



La situation du handicap est variable selon le milieu de résidence. La prévalence est un peu plus élevée en milieu rural (1,5%) qu'en milieu urbain (1,4%).

**Tableau 9.1 : Prévalence du handicap dans la population de 5 ans ou plus par milieu de résidence**

Milieu de résidence	Prévalence (%)
Urbain	1,4
Rural	1,5

La prévalence du handicap augmente avec l'âge et quel que soit le sexe. Les personnes âgées sont plus atteintes par le phénomène que les jeunes. La perte des capacités fonctionnelles ou la détérioration de celles-ci s'accroît donc avec l'âge. C'est à partir de 45 ans que la prévalence du handicap dans les groupes d'âge est supérieure à la moyenne nationale. La situation est identique pour chaque sexe.

**Tableau 9.1 : Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par groupe d'âge et par sexe**

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
5-9	0,5	0,4	0,5
10-14	0,5	0,5	0,5
15-19	0,6	0,5	0,6
20-24	0,9	0,5	0,7
25-29	0,8	0,7	0,7
30-34	1,1	0,9	1,0
35-39	1,1	0,9	1,0
40-44	1,3	1,2	1,3
45-49	1,8	1,4	1,6
50-54	2,1	2,1	2,1
55-59	2,7	2,8	2,8
60-64	4,2	3,9	4,0
65-69	5,5	5,2	5,4
70-74	8,9	7,9	8,3
75-79	13,7	10,4	12,0
80-84	17,8	15,9	16,7



Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
85 ou +	26,7	24,2	25,2
Plateau Central	1,5	1,4	1,5

## 9.2. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES PERSONNES HANDICAPEES

La population des personnes handicapées est plus importante à l'âge adulte. En effet l'âge moyen des personnes handicapées est de 53 ans. Chez les hommes il est de 52 ans contre 55 ans chez les femmes. La structure par sexe et âge de cette population révèle que les femmes sont plus nombreuses que les hommes (52,4% contre 47,8%). Le nombre de personnes handicapées est plus important aux jeunes âges (5-14 ans) et aux âges plus élevés (60 ans ou plus). La moitié des personnes handicapées a plus de 59 ans (57 ans chez les hommes et 60 ans chez les femmes).

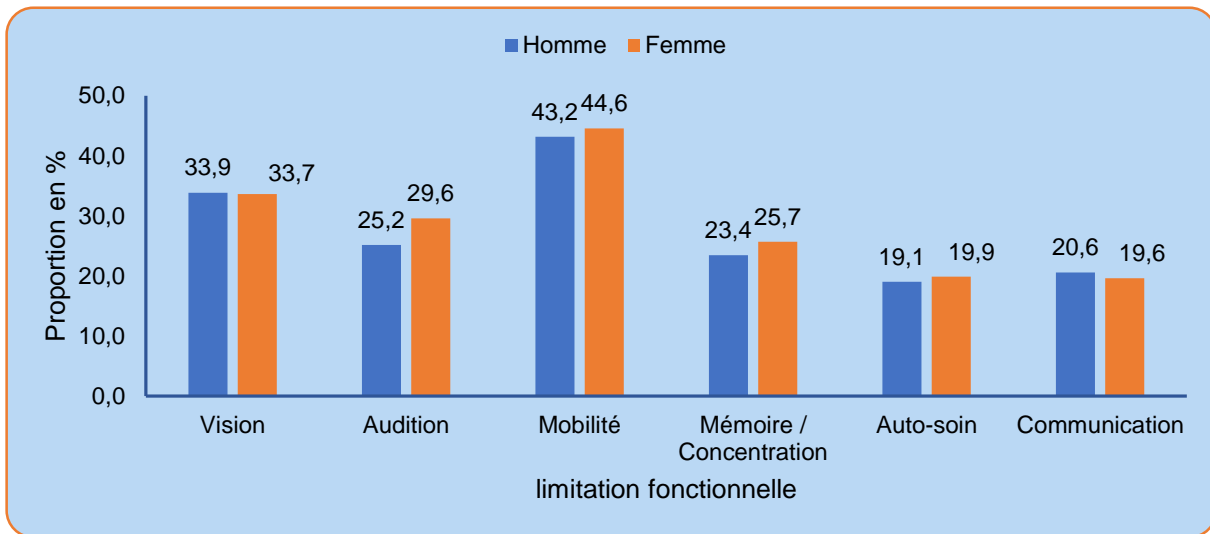
Tableau 9.2: Répartition (%) des personnes handicapées de 5 ans ou plus par groupe d'âges selon le sexe

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
5-9	3,5	2,6	6,1
10-14	3,2	2,6	5,8
15-19	2,5	2,4	4,9
20-24	2,2	1,8	4,0
25-29	1,7	2,0	3,7
30-34	2,1	2,4	4,4
35-39	1,8	2,1	3,9
40-44	1,8	2,3	4,1
45-49	2,0	2,1	4,1
50-54	2,1	2,9	5,0
55-59	2,1	2,8	4,9
60-64	3,1	3,5	6,6
65-69	3,0	3,1	6,1
70-74	4,4	4,7	9,1
75-79	3,8	3,3	7,1
80-84	3,1	4,2	7,3
85 ou +	5,4	7,6	13,0
<b>Total</b>	<b>47,8</b>	<b>52,2</b>	<b>100,0</b>
<b>Age moyen</b>	<b>52,1</b>	<b>55,4</b>	<b>53,8</b>
<b>Age médian</b>	<b>57,0</b>	<b>60,0</b>	<b>59,0</b>

## 9.3. TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE

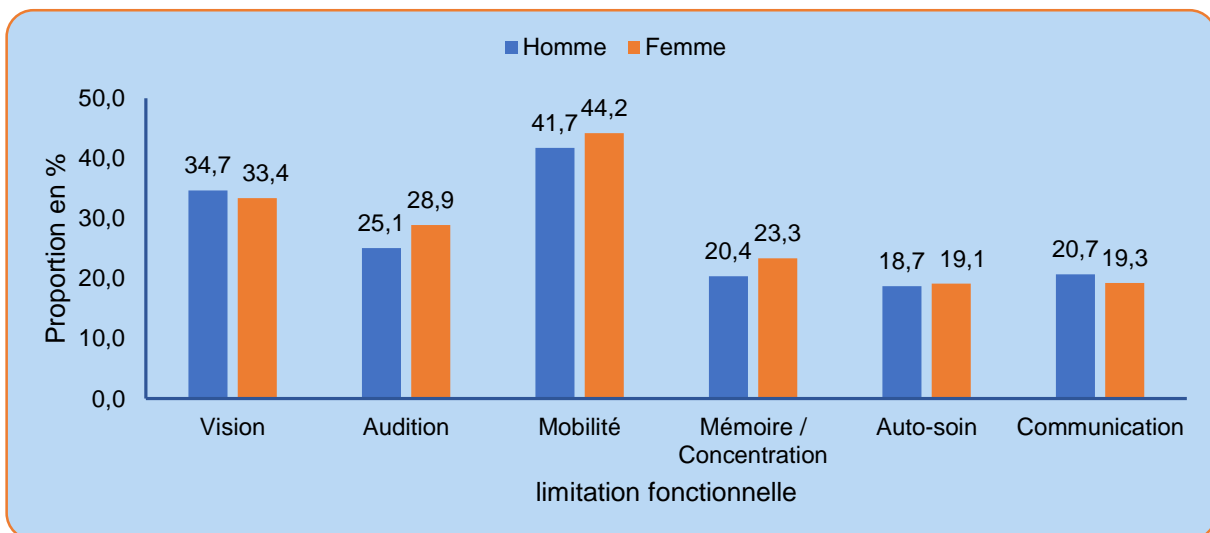
Dans le Plateau Central, la limitation fonctionnelle la plus dominante chez les personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus quel que soit le sexe est la mobilité, suivie de la vision et de l'audition. La proportion du handicap moteur est plus importante chez les femmes (44,6%) que chez les hommes (43,2%). Quant au handicap visuel, elle est plus élevée chez les hommes (33,9%) que chez les femmes (33,7%). Pour l'audition, les femmes sont aussi les plus nombreuses (29,6%) comparativement aux hommes (25,2%).

**Graphique 9. 2 : Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées dans la région du Plateau Central**

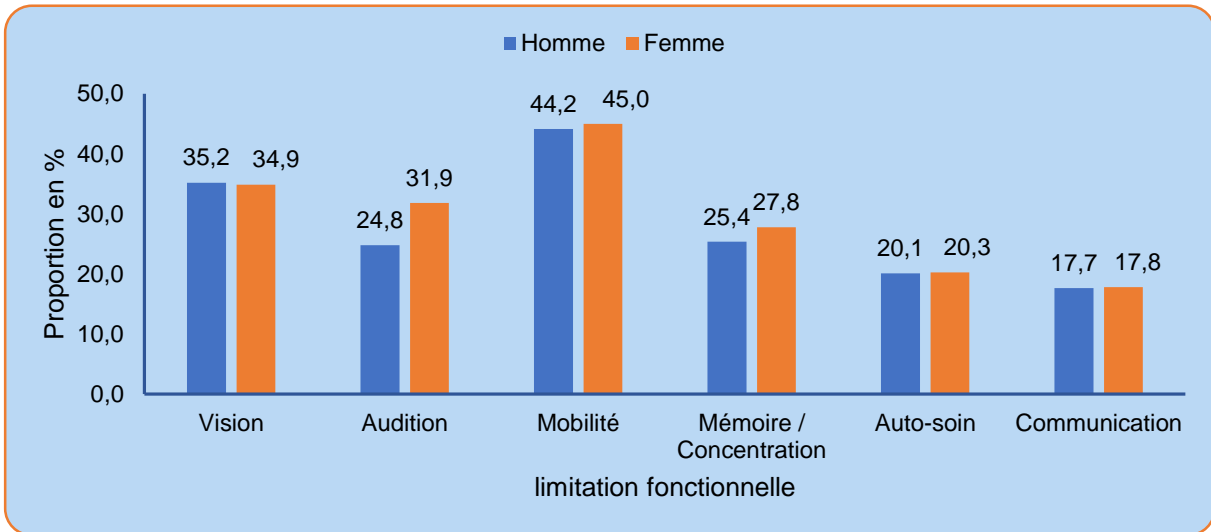


La situation dans les trois provinces est quasiment identique à celui de la région pour toutes les limitations fonctionnelles sauf pour la vision et pour la communication. Si pour le handicap visuel les hommes sont plus nombreux que les femmes dans le Ganzourgou et l’Oubritenga, c’est le contraire dans le Kourwéogo où les femmes sont plus nombreuses. Au niveau de la communication, les hommes sont plus nombreux que les femmes au Ganzourgou et au Kourwéogo et moins nombreux dans l’Oubritenga.

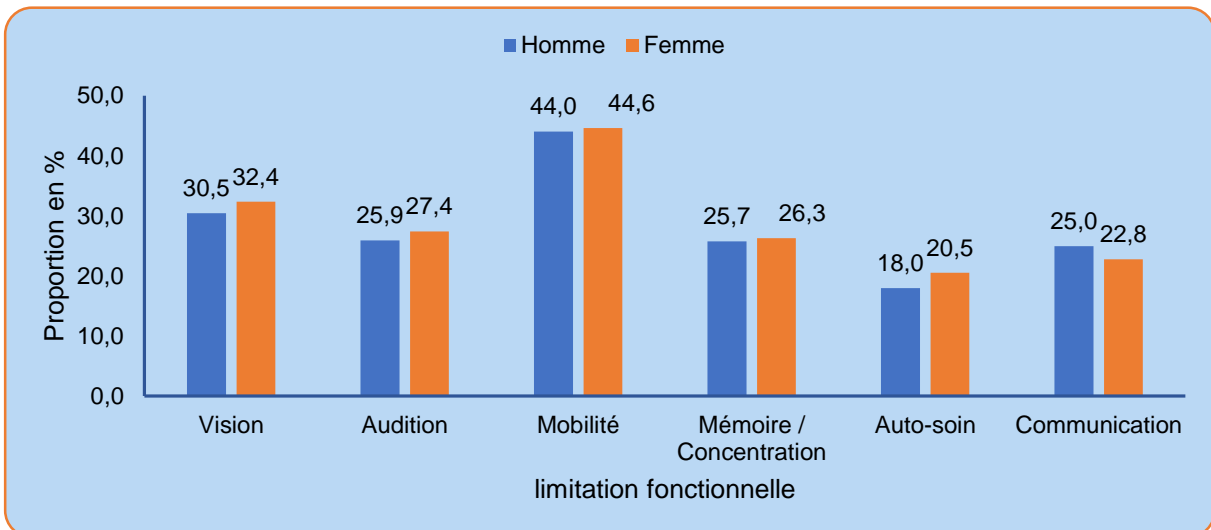
**Graphique 9. 3 : Poids par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées dans le Ganzourgou**



**Graphique 9. 4 : Poids par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées dans l'Oubritenga**



**Graphique 9. 5 : Poids par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées dans le Kourwéogo**



## 9.4. TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE ET MILIEU DE RESIDENCE

La typologie des limitations fonctionnelles diffère selon le milieu de résidence. Le handicap moteur reste dominant quel que soit le milieu de résidence. En milieu urbain pour les autres handicaps, le nombre de personnes handicapées par type de limitation fonctionnelle varie de 24,9% à 29,8% alors qu'en milieu rural il varie de 18,6% à 34,2%. Les écarts sont donc plus importants en milieu rural. Aussi l'ordre d'importance des limitations fonctionnelles n'est pas le même selon le milieu de résidence. La proportion des personnes handicapées moteur est plus élevée en milieu urbain (48,6%) qu'en milieu rural (43,4%). En milieu urbain, la mobilité est suivie de la vision (29,8%), de la communication (29,6%), de l'auto-soin (28,5%) alors qu'en milieu rural elle est suivie de la vision (34,2%), de l'audition (27,7%) et de la concentration (24,4%). La situation est la même pour chaque sexe quel que soit le milieu de résidence.

**Tableau 9.3: Poids par type de limitation fonctionnelle des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus selon le sexe et le milieu de résidence**

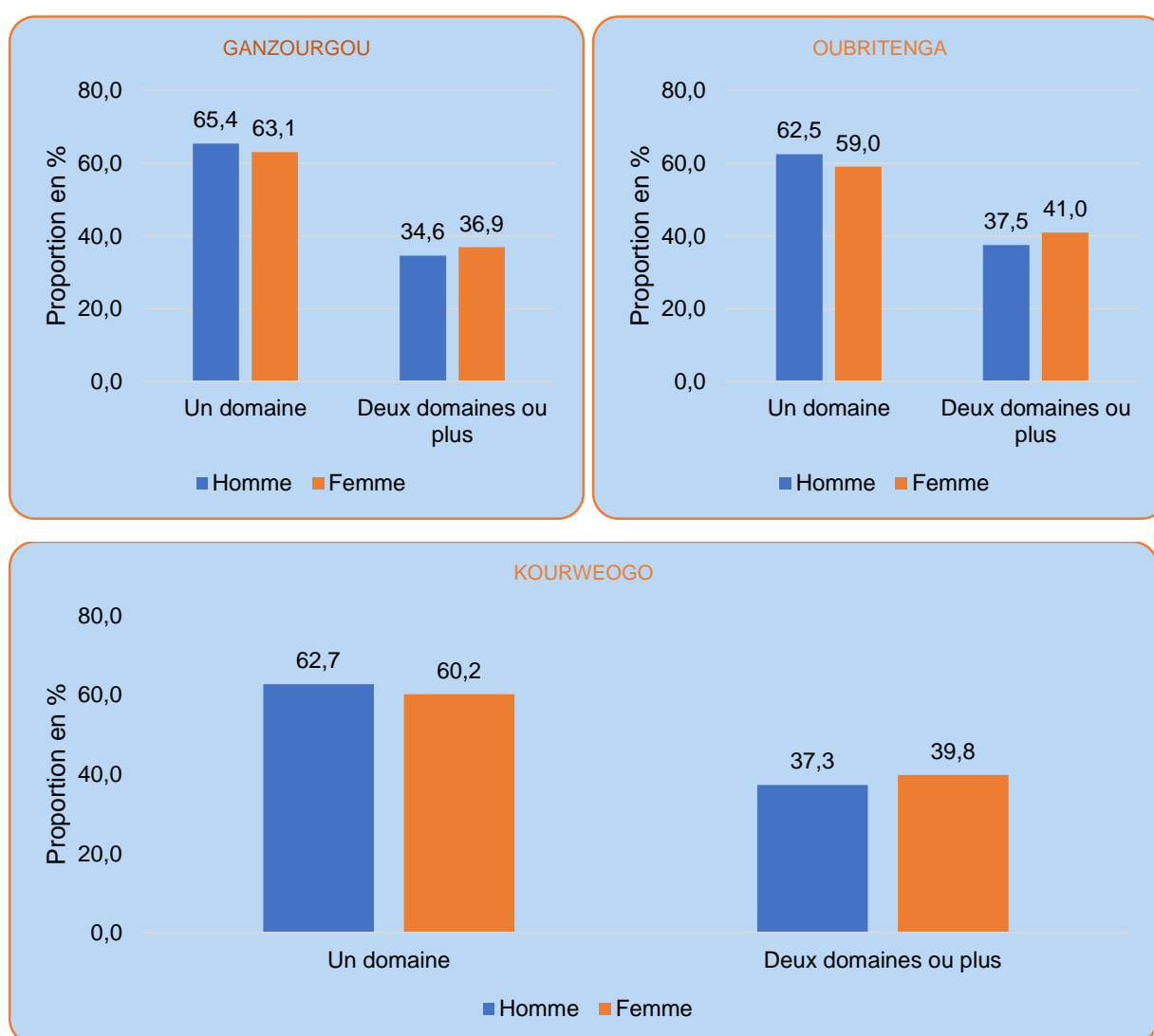
Milieu de résidence	Sexe	Vision	Audition	Mobilité	Mémoire concentration	Auto soin	Communication
Urbain	Masculin	29,6	23,6	50,0	26,4	26,4	27,6
	Féminin	30,1	26,2	47,3	26,5	30,4	31,5
	<b>Ensemble</b>	<b>29,8</b>	<b>24,9</b>	<b>48,6</b>	<b>26,5</b>	<b>28,5</b>	<b>29,6</b>
Rural	Masculin	34,3	25,3	42,5	23,1	18,3	19,9
	Féminin	34,0	29,9	44,3	25,6	18,8	18,5
	<b>Ensemble</b>	<b>34,2</b>	<b>27,7</b>	<b>43,4</b>	<b>24,4</b>	<b>18,6</b>	<b>19,1</b>
Ensemble	Masculin	33,9	25,2	43,2	23,4	19,1	20,6
	Féminin	33,7	29,6	44,6	25,7	19,9	19,6
	<b>Ensemble</b>	<b>33,8</b>	<b>27,5</b>	<b>43,9</b>	<b>24,6</b>	<b>19,5</b>	<b>20,1</b>

## 9.5. MULTI HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION HANDICAPEE DE 5 ANS OU PLUS

Cette section présente la répartition des personnes handicapées de 5 ans ou plus de la région selon qu'ils sont ou non dans une situation de multi handicap. La population en situation de multi handicap dans la région est moins importante.

37,7% des personnes handicapées ont au moins deux limitations fonctionnelles. Les femmes sont plus concernées par le multi handicap comparativement aux hommes. Au niveau provincial la même situation est observée. La province de l'Oubritenga est la plus touchée par le multi handicap et la province du Ganzourgou est la moins touchée.

Graphique 9. 6 : Poids par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées



Le multi handicap est un phénomène plus urbain que rural. En effet 41,9% des personnes handicapées en milieu urbain ont au moins deux limitations fonctionnelles contre 37,3% en milieu rural. Les femmes sont plus touchées que les hommes quel que soit le milieu de résidence.

**Tableau 9.4: Répartition (%) de la population des personnes handicapées de 5 ans ou plus, par sexe et par milieu de résidence selon le multi handicap**

Milieu de résidence	Sexe	Nombre de domaines de limitations fonctionnelles		
		Un domaine	Deux domaines ou +	Total
Urbain	Masculin	58,5	41,5	100,0
	Féminin	57,7	42,3	100,0
	<b>Ensemble</b>	<b>58,1</b>	<b>41,9</b>	<b>100,0</b>
Rural	Masculin	64,3	35,7	100,0
	Féminin	61,2	38,8	100,0
	<b>Ensemble</b>	<b>62,7</b>	<b>37,3</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>	Masculin	<b>63,7</b>	<b>36,3</b>	<b>100,0</b>
	Féminin	<b>60,9</b>	<b>39,1</b>	<b>100,0</b>
	<b>Ensemble</b>	<b>62,3</b>	<b>37,7</b>	<b>100,0</b>

## 9.6. STATUT SCOLAIRE DES PERSONNES HANDICAPEES

Cette section porte sur la fréquentation scolaire des personnes handicapées âgées de 6 à 16 ans ainsi que sur l’alphabétisation de celles âgées de 15 ans ou plus. L’éducation est un droit fondamental. Au Burkina Faso, l’âge scolaire obligatoire est de 6 à 16 ans. Tout enfant doit être maintenu dans le système scolaire jusqu’à 16 ans, sans distinction de sexe ni de statut social. Cette recommandation n’est pas effective pour tous les enfants surtout pour certains groupes spécifiques.

### 9.6.1. Statut scolaire et province de résidence

Le niveau de scolarisation des personnes handicapées âgées de 6 à 16 ans n’est pas reluisant : 64,6% d’entre elles n’ont jamais fréquenté l’école et 21,3% fréquentaient au cours de l’année scolaire 2019-2020. Le Ganzourgou est la province où il y avait plus de personnes handicapées âgées de 6 à 16 ans qui fréquentaient au cours de l’année scolaire 2019-2020, soit 23,5%. Au Ganzourgou et au Kourwéogo, les femmes sont plus scolarisées que les hommes alors que dans la province de l’Oubritenga, c’est le contraire.

**Tableau 9.5 : Répartition (%) des personnes handicapées de 6 à 16 ans par province et par sexe selon le statut scolaire**

Province	Sexe	Statut scolaire			Total
		N’a jamais fréquenté	A fréquenté	Fréquente actuellement	
Ganzourgou	Masculin	69,0	8,5	22,5	100,0
	Féminin	68,8	6,5	24,7	100,0
	<b>Ensemble</b>	<b>68,9</b>	<b>7,6</b>	<b>23,5</b>	<b>100,0</b>
Oubritenga	Masculin	62,1	18,3	19,7	100,0
	Féminin	66,3	14,6	19,0	100,0
	<b>Ensemble</b>	<b>63,8</b>	<b>16,8</b>	<b>19,4</b>	<b>100,0</b>
Kourwéogo	Masculin	59,3	23,1	17,6	100,0
	Féminin	56,9	20,1	23,0	100,0
	<b>Ensemble</b>	<b>58,1</b>	<b>21,6</b>	<b>20,2</b>	<b>100,0</b>
Plateau Central	Masculin	64,4	15,2	20,4	100,0
	Féminin	64,9	12,6	22,5	100,0
	<b>Ensemble</b>	<b>64,6</b>	<b>14,1</b>	<b>21,3</b>	<b>100,0</b>

### 9.6.2. Statut scolaire et milieu de résidence

Les personnes handicapées de 6-16 ans sont plus scolarisées en milieu urbain qu’en milieu rural. En effet 45,9% n’ont jamais fréquenté l’école en milieu urbain contre 67,3% en milieu rural. Pour ce qui est de la fréquentation actuelle, la situation est meilleure en milieu rural (21,6%) qu’en milieu urbain (19,5%).

En milieu urbain, la proportion des hommes qui n’a jamais fréquenté l’école est plus élevée que celle des femmes (47,3% contre 44,7%). Par contre en milieu rural, c’est la proportion des femmes qui est plus élevée que celle des hommes (68,3% contre 66,5%). Pour la fréquentation scolaire en 2019-2020, les femmes sont toujours plus scolarisées que les hommes quel que soit le milieu de résidence.

**Tableau 9.6: Répartition (%) des personnes handicapées de 6 à 16 ans par milieu de résidence et par sexe selon le statut scolaire**

Milieu de résidence	Sexe	Statut scolaire			Total
		N'a jamais fréquenté	A fréquenté	Fréquente actuellement	
Urbain	Masculin	47,3	35,2	17,6	100,0
	Féminin	44,7	34,0	21,3	100,0
	<b>Ensemble</b>	<b>45,9</b>	<b>34,6</b>	<b>19,5</b>	<b>100,0</b>
Rural	Masculin	66,5	12,7	20,7	100,0
	Féminin	68,3	9,0	22,7	100,0
	<b>Ensemble</b>	<b>67,3</b>	<b>11,1</b>	<b>21,6</b>	<b>100,0</b>



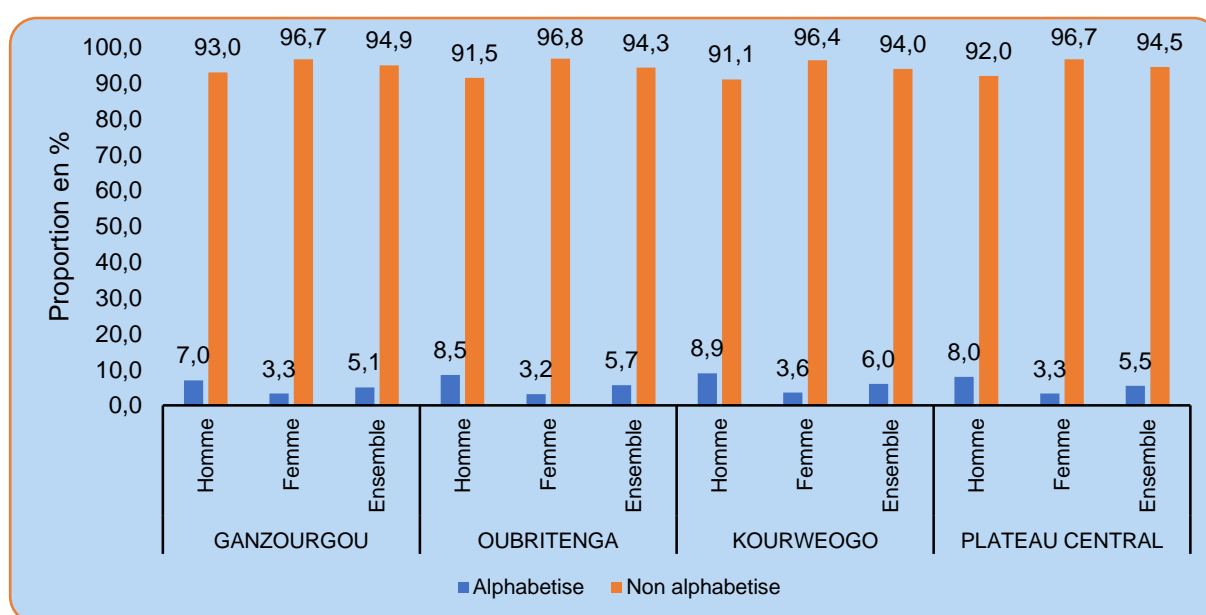
## 9.7. ALPHABETISATION DES PERSONNES HANDICAPEES

### 9.7.1. ALPHABETISATION ET PROVINCE DE RESIDENCE

La proportion de personnes handicapées de 15 ans ou plus qui sait lire et écrire dans une langue quelconque est très faible (5,5%). Les hommes handicapés sont plus alphabétisés que les femmes handicapées (8% contre 3,3%). Dans chaque province également, les hommes handicapés sont plus alphabétisés que les femmes handicapées.

Le Kourwéogo a le taux d'alphabétisation des personnes handicapées le plus élevé de la région avec 6%. Il est suivi de la province de l'Oubritenga (5,7%) et du Ganzourgou (5,1%).

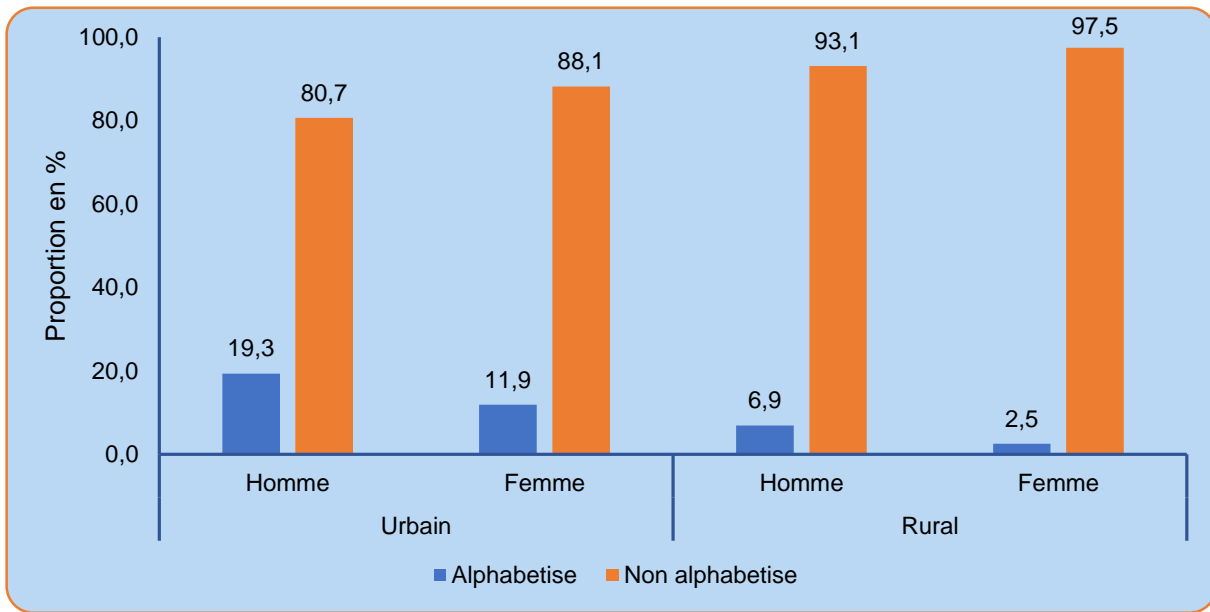
**Graphique 9. 7 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 15 ans ou plus selon le niveau d'alphabétisation par province et par sexe**



### 9.7.2. Alphabétisation et milieu de résidence

Le niveau d'alphabétisation des personnes handicapées âgées de 15 ans ou plus vivant en milieu urbain est plus élevé qu'en milieu rural et il est majoritairement dominé par les hommes. En effet le taux d'alphabétisation est de 19,3% chez les hommes contre 11,9% chez les femmes en milieu urbain. En milieu rural il est de 6,9% chez les hommes et 2,5% chez les femmes.

**Graphique 9. 8 : Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 15 ans ou plus selon le niveau d'alphabétisation, par milieu de résidence et par sexe**



## 9.8. ETAT MATRIMONIAL DES PERSONNES HANDICAPEES

Les personnes handicapées âgées de 12 ans ou plus sont pour la plupart mariées (52,8%), 24% sont des veuves et 20,7% des célibataires. Chez les hommes, la majorité des personnes handicapées est aussi marié (66,5%) suivie des célibataires (27,1%). Par contre chez les femmes, la majorité des personnes handicapées est constituée de veuves (41,3%), suivie des mariées (40,7%). Le statut matrimonial le moins rencontré pour les deux sexes est l'union libre.

En milieu rural, la proportion des mariés est plus élevée (53%) qu'en milieu urbain (51,2%). Il en est de même pour les veufs ou veuves et divorcés/séparés. Par contre, la part des célibataires (28,3%) et des personnes handicapées en unions libres (0,8%) en milieu urbain est plus importante que celle du milieu rural.

Les proportions des hommes mariés et des hommes célibataires restent supérieures à celles des femmes mariées et des femmes célibataires respectivement et ce, quel que soit le milieu de résidence. Par contre, la proportion des femmes veuves est nettement supérieure à celui des hommes quel que soit le milieu de résidence. De plus, en milieu rural il y a plus de veuves (42,2%) que de mariées (40,5%).

**Tableau 9.7: Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 12 ans ou plus par milieu de résidence et par sexe selon l'état matrimonial**

Milieu de résidence	Sexe	Statut matrimonial					Total
		Célibataire	Marié (e)	Divorcé (e) / séparé (e)	Veuf / Veuve	Union libre	
Urbain	Masculin	32,7	60,5	1,8	4,0	0,9	100,0
	Féminin	24,2	42,7	0,4	32,0	0,6	100,0
	<b>Ensemble</b>	<b>28,3</b>	<b>51,2</b>	<b>1,1</b>	<b>18,6</b>	<b>0,8</b>	<b>100,0</b>
Rural	Masculin	26,6	67,1	1,3	4,4	0,5	100,0
	Féminin	14,1	40,5	2,5	42,2	0,6	100,0
	<b>Ensemble</b>	<b>20,0</b>	<b>53,0</b>	<b>2,0</b>	<b>24,6</b>	<b>0,6</b>	<b>100,0</b>
Ensemble	Masculin	27,1	66,5	1,4	4,4	0,6	100,0
	Féminin	15,0	40,7	2,3	41,3	0,6	100,0
	<b>Ensemble</b>	<b>20,7</b>	<b>52,8</b>	<b>1,9</b>	<b>24,0</b>	<b>0,6</b>	<b>100,0</b>

## CONCLUSION

La prévalence du handicap est de 1,5 %. Elle est plus élevée au Kourwéogo que dans les deux autres provinces. Le phénomène touche plus les hommes que les femmes et la prévalence est plus élevée en milieu rural (1,5%) qu'en milieu urbain (1,4%). La prévalence du handicap croit avec l'âge aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Le handicap moteur (mobilité) et le handicap visuel (vision) sont plus importants au sein de la population des personnes handicapées et ce, quels que soient la province et le sexe. La proportion de personnes handicapées ayant une limitation dans au moins deux domaines de fonctionnement est de 37,7%.

Sur le plan de l'éducation, il ressort que 64,6% des personnes handicapées n'ont jamais fréquenté et que moins de 21,3% fréquentent actuellement. Cette discrimination reste plus accentuée chez les femmes et aussi en milieu rural. La proportion des non alphabétisés au sein de cette population est très élevée avec des disparités selon le sexe et le milieu de résidence.



## CHAPITRE 10 : POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE

### INTRODUCTION

Le système d'état civil au Burkina Faso est peu développé. Ce système d'observation continue pourrait pourtant fournir des données de bonne qualité à tout moment sur un ensemble d'événements tels que les naissances, les décès, les mariages, etc. La possession d'un acte de naissance est un droit fondamental pour tout citoyen et surtout pour les enfants qui ont besoin d'être scolarisés.

#### Collecte des données

La question qui a été posée lors du 5e RGPH pour identifier les personnes possédant un acte de naissance est formulée comme suit : « (NOM) possède-t-il/elle un acte de naissance ou toute autre pièce justifiant sa date de naissance » ?

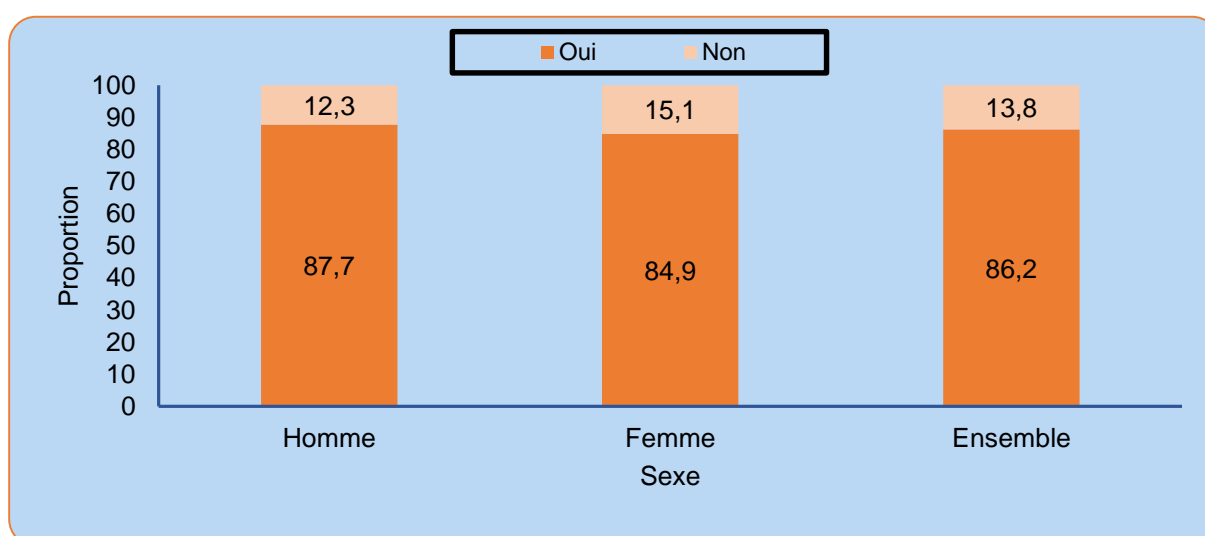
#### Définition des concepts

Possession d'un acte de naissance : c'est le fait d'avoir un acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance.

### 10.1. DONNEES GLOBALES

86,2% de la population disposent d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif. La situation est meilleure chez les hommes que chez les femmes. En effet, 87,7% des hommes possèdent un acte de naissance ou un jugement supplétif contre 84,9% chez les femmes.

**Graphique 10.1: Répartition (%) de la population résidente par sexe selon la possession d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif**





## 10.2. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE PAR GROUPE D'ÂGE

Les proportions d'enfants de 0 à 6 ans qui possèdent un acte de naissance ou un jugement supplétif varient entre 78,9% et 81,6%. Le niveau de possession est plus élevé chez les garçons que chez les filles sauf à 5 et 6 ans. Chez les enfants de moins d'un an, 21,1% ne possèdent pas d'acte de naissance ou de jugement supplétif. Cette proportion est de 19,4% chez les enfants de moins de 5 ans. Suivant les groupes d'âge, une variation de 80,6% à 91,1% de la possession d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif est observée.

**Tableau 10.1: Répartition (%) de la population par âge, groupe d'âge et par sexe selon la possession d'acte de naissance**

Age	Possession d'un acte de naissance			
	Sexe	Oui	Non	Total
0	Homme	79,0	21,0	100,0
	Femme	78,9	21,1	100,0
	<b>Total</b>	<b>78,9</b>	<b>21,1</b>	<b>100,0</b>
1	Homme	82,1	17,9	100,0
	Femme	81,0	19,0	100,0
	<b>Total</b>	<b>81,5</b>	<b>18,5</b>	<b>100,0</b>
2	Homme	82,1	17,9	100,0
	Femme	80,6	19,4	100,0
	<b>Total</b>	<b>81,4</b>	<b>18,6</b>	<b>100,0</b>
3	Homme	81,4	18,6	100,0
	Femme	80,0	20,0	100,0
	<b>Total</b>	<b>80,7</b>	<b>19,3</b>	<b>100,0</b>
4	Homme	81,0	19,0	100,0
	Femme	79,4	20,6	100,0
	<b>Total</b>	<b>80,2</b>	<b>19,8</b>	<b>100,0</b>
5	Homme	80,3	19,7	100,0
	Femme	80,7	19,3	100,0
	<b>Total</b>	<b>80,5</b>	<b>19,5</b>	<b>100,0</b>
6	Homme	81,6	18,4	100,0
	Femme	81,6	18,4	100,0
	<b>Total</b>	<b>81,6</b>	<b>18,4</b>	<b>100,0</b>
Groupe d'âge	Sexe	Oui	Non	Total
0-4	Homme	81,1	18,9	100,0
	Femme	80,0	20,0	100,0
	<b>Total</b>	<b>80,6</b>	<b>19,4</b>	<b>100,0</b>
5-9	Homme	82,6	17,4	100,0
	Femme	82,3	17,7	100,0
	<b>Total</b>	<b>82,5</b>	<b>17,5</b>	<b>100,0</b>
10-14	Homme	87,0	13,0	100,0
	Femme	86,7	13,3	100,0
	<b>Total</b>	<b>86,9</b>	<b>13,1</b>	<b>100,0</b>
15-19	Homme	90,2	9,8	100,0
	Femme	87,8	12,2	100,0
	<b>Total</b>	<b>88,9</b>	<b>11,1</b>	<b>100,0</b>

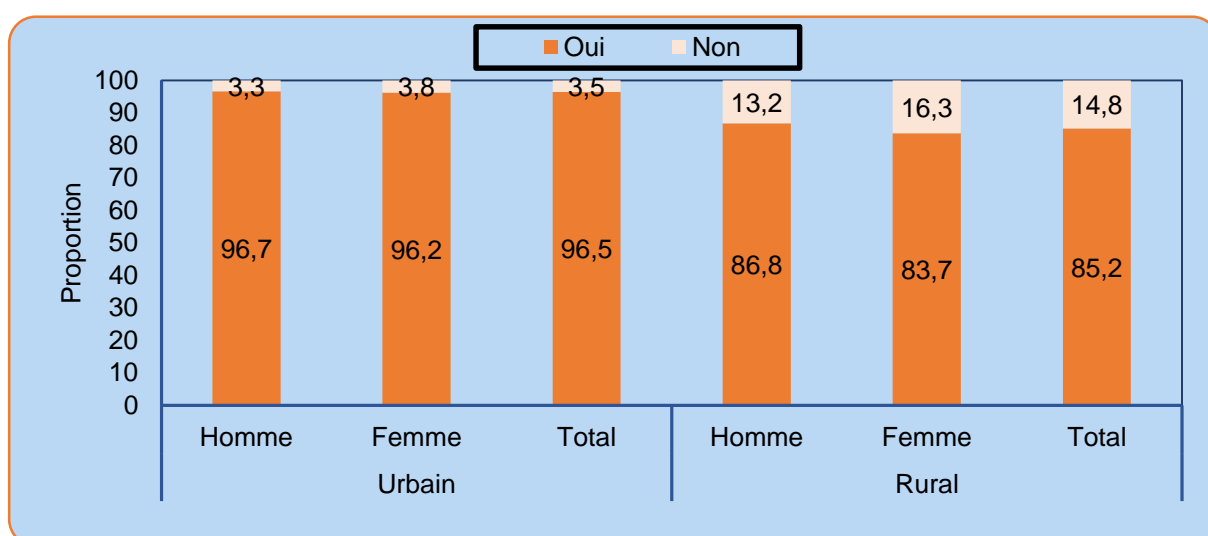
Age	Possession d'un acte de naissance			
	Sexe	Oui	Non	Total
20-24	Homme	92,0	8,0	100,0
	Femme	87,0	13,0	100,0
	<b>Total</b>	<b>89,2</b>	<b>10,8</b>	<b>100,0</b>
25-29	Homme	92,3	7,7	100,0
	Femme	87,0	13,0	100,0
	<b>Total</b>	<b>89,2</b>	<b>10,8</b>	<b>100,0</b>
30-34	Homme	92,8	7,2	100,0
	Femme	88,3	11,7	100,0
	<b>Total</b>	<b>90,2</b>	<b>9,8</b>	<b>100,0</b>
35-39	Homme	93,2	6,8	100,0
	Femme	89,0	11,0	100,0
	<b>Total</b>	<b>90,7</b>	<b>9,3</b>	<b>100,0</b>
40-44	Homme	93,5	6,5	100,0
	Femme	88,7	11,3	100,0
	<b>Total</b>	<b>90,8</b>	<b>9,2</b>	<b>100,0</b>
45-49	Homme	94,0	6,0	100,0
	Femme	89,0	11,0	100,0
	<b>Total</b>	<b>91,1</b>	<b>8,9</b>	<b>100,0</b>
50-54	Homme	93,5	6,5	100,0
	Femme	87,0	13,0	100,0
	<b>Total</b>	<b>89,8</b>	<b>10,2</b>	<b>100,0</b>
55-59	Homme	94,6	5,4	100,0
	Femme	88,3	11,7	100,0
	<b>Total</b>	<b>91,1</b>	<b>8,9</b>	<b>100,0</b>
60-64	Homme	92,7	7,3	100,0
	Femme	81,5	18,5	100,0
	<b>Total</b>	<b>86,4</b>	<b>13,6</b>	<b>100,0</b>
65-69	Homme	94,0	6,0	100,0
	Femme	81,8	18,2	100,0
	<b>Total</b>	<b>87,6</b>	<b>12,4</b>	<b>100,0</b>
70-74	Homme	91,1	8,9	100,0
	Femme	75,1	24,9	100,0
	<b>Total</b>	<b>82,4</b>	<b>17,6</b>	<b>100,0</b>
75-79	Homme	90,2	9,8	100,0
	Femme	75,7	24,3	100,0
	<b>Total</b>	<b>82,4</b>	<b>17,6</b>	<b>100,0</b>
80-84	Homme	86,0	14,0	100,0
	Femme	68,0	32,0	100,0
	<b>Total</b>	<b>75,1</b>	<b>24,9</b>	<b>100,0</b>
85 ou plus	Homme	80,6	19,4	100,0
	Femme	64,7	35,3	100,0
	<b>Total</b>	<b>70,9</b>	<b>29,1</b>	<b>100,0</b>



### 10.3. POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE ET MILIEU DE RESIDENCE

Les populations résidents en milieu rural ont tendance à moins se faire établir des actes de naissance ou jugement supplétif que les populations vivant en milieu urbain. En effet, 14,8% des populations du milieu rural ne possèdent pas d'acte de naissance ou jugement supplétif contre 3,5% en milieu urbain. En milieu rural, 16,3% des femmes n'en possèdent pas contre 3,8% en milieu urbain. Quel que soit le milieu de résidence, la situation est plus préoccupante chez les femmes que chez les hommes. L'écart entre les hommes et les femmes est plus accentué en campagne (3 points d'écart) qu'en ville (0,5 point d'écart).

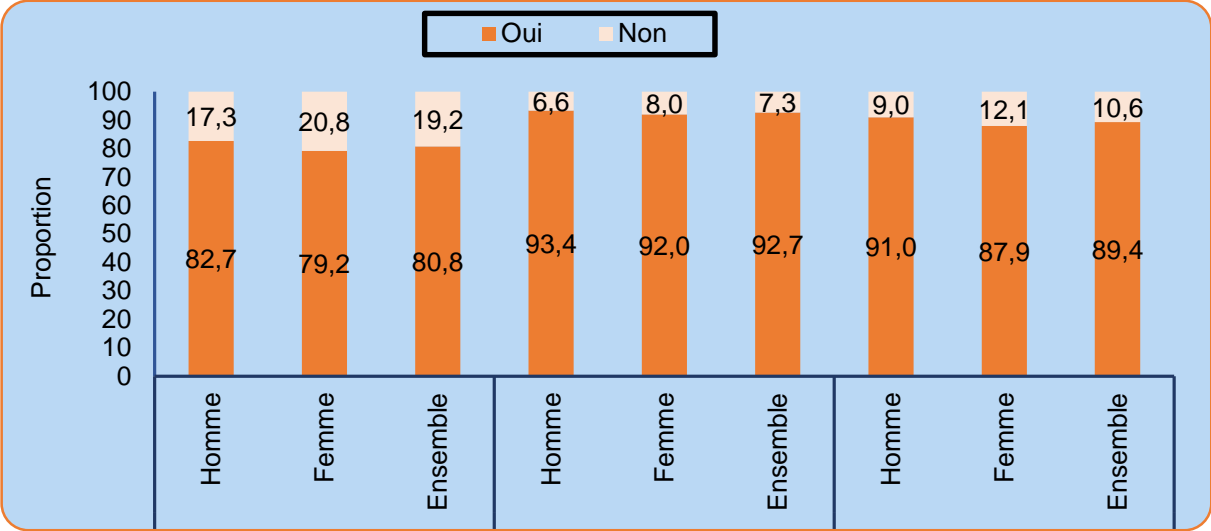
**Graphique 10.2: Répartition (%) de la population par milieu de résidence selon la possession d'un acte de naissance**



### 10.4. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE PAR PROVINCE

Le Ganzourgou affiche le niveau de possession d'acte de naissance le plus faible de la région. En effet 19,2% de la population ne possède pas d'acte de naissance ou de jugement supplétif contre 10,6% au Kourwéogo et 7,3% dans la province de l'Oubritenga. La situation par sexe est toujours en défaveur des femmes dans chaque province.

**Graphique 10.3: Répartition (%) de la population par province selon le statut de possession d'un acte de naissance**



## 10.5. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE DANS LES COMMUNES

Au moins 72% de la population possède un acte de naissance quelle que soit la commune considérée.

Dans les communes de Zam, de Kogho et de Zoungou, au moins 25% de la population ne possède pas d'acte de naissance et de jugement supplétif. Par contre à Zorgho seulement 4,5% n'en possède pas.

Dans la province de l'Oubritenga, la situation dans les communes est meilleure qu'au Ganzourgou. Ce sont les communes de Nagréongo, Ourgou-manéga et Absouya qui ont les pourcentages de population sans acte de naissance et jugement supplétif les plus élevés avec respectivement 11,9%, 10,2% et 10%. Loumbila est la commune qui présente le meilleur résultat avec une proportion de 4%.

La commune de Sourgoubila dans le Kourwéogo se démarque nettement des autres communes de la province avec 21,3% de sa population sans d'acte de naissance ni jugement supplétif. Elle est suivie de la commune de Laye qui a un pourcentage de 8,8%.

**Tableau 10.2: Répartition (%) de la population par commune selon la possession d'acte de naissance**

Commune	Possession d'un acte de naissance		
	Oui	Non	Total
<b>GANZOURGOU</b>			
Boudrv	81,6	18,4	100,0
Kogho	73,1	26,9	100,0
Mequet	79,4	20,6	100,0
Moqtédo	81,2	18,8	100,0
Salogo	75,3	24,7	100,0
Zam	72,1	27,9	100,0
Zorgho	95,5	4,5	100,0
Zoungou	74,8	25,2	100,0
<b>Total</b>	<b>80,8</b>	<b>19,2</b>	<b>100,0</b>
<b>OUBRITENGA</b>			
Absouya	90,0	10,0	100,0
Dapéloqo	94,6	5,4	100,0
Loumbila	96,0	4,0	100,0
Nagréonqo	88,1	11,9	100,0
Ourqou-Manéga	89,8	10,2	100,0
Ziniaré	93,8	6,2	100,0
Zitenqa	93,3	6,7	100,0
<b>Total</b>	<b>92,7</b>	<b>7,3</b>	<b>100,0</b>
<b>KOURWEOGO</b>			
Bousse	94,1	5,9	100,0
Laye	91,2	8,8	100,0
Niou	92,2	7,8	100,0
Sourgoubila	78,7	21,3	100,0
Toéqhin	94,4	5,6	100,0
<b>Total</b>	<b>89,4</b>	<b>10,6</b>	<b>100,0</b>
<b>Total Plateau Central</b>	<b>86,2</b>	<b>13,8</b>	<b>100,0</b>

Tout comme pour l'ensemble de la population, la proportion d'enfants de moins de cinq ans ne possédant ni un acte de naissance, ni un jugement supplétif demeure plus élevée dans les communes du Ganzourgou. Cette proportion a augmenté dans l'ensemble des communes comparativement à la population globale. Considérant les communes, Kogho avec 37,6% de ses enfants de moins de 5 ans sans acte de naissance, ni jugement supplétif est la plus concernée par

l'absence de pièces d'état civil pour les enfants. Elle est suivie de la commune de Zoungou (34,3%). La commune de Zorgho a la meilleure performance avec 5,7% des enfants, de moins de 5 ans sans acte de naissance, ni jugement supplétif.

**Tableau 10.3: Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans par commune selon la possession d'acte de naissance**

Commune	Possession d'un acte de naissance		
	Oui	Non	Total
<b>GANZOURGOU</b>			
Boudry	77,1	22,9	100,0
Kogho	62,4	37,6	100,0
Mequet	75,3	24,7	100,0
Moqtédo	72,1	27,9	100,0
Salogo	67,2	32,8	100,0
Zam	66,4	33,6	100,0
Zorgho	94,3	5,7	100,0
Zoungou	65,7	34,3	100,0
<b>Total</b>	<b>74,7</b>	<b>25,3</b>	<b>100,0</b>
<b>OUBRITENGA</b>			
Absouya	85,4	14,6	100,0
Dapéloqo	94,0	6,0	100,0
Loumbila	92,0	8,0	100,0
Naqréonqo	82,7	17,3	100,0
Ourqou-Maneqa	83,6	16,4	100,0
Ziniaré	91,1	8,9	100,0
Zitenqa	89,5	10,5	100,0
<b>Total</b>	<b>88,9</b>	<b>11,1</b>	<b>100,0</b>
<b>KOURWEOGO</b>			
Boussé	92,5	7,5	100,0
Laye	84,4	15,6	100,0
Niou	87,5	12,5	100,0
Sourqoubila	70,8	29,2	100,0
Toéghin	92,5	7,5	100,0
<b>Total</b>	<b>85,1</b>	<b>14,9</b>	<b>100,0</b>
<b>Total   PLATEAU CENTRAL</b>	<b>80,6</b>	<b>19,4</b>	<b>100,0</b>

## CONCLUSION

La possession d'un acte de naissance constitue l'un des droits fondamentaux de tout individu et, particulièrement des enfants. Il existe cependant, des enfants qui ne possèdent pas un acte de naissance. Dans la région du Plateau Central, environ 13 personnes sur 100 ne possèdent pas un acte de naissance ou un jugement supplétif.

La situation est meilleure en milieu urbain plus qu'en milieu rural et la possession des actes de naissance ou des jugements supplétifs est plus élevée chez les hommes que chez les femmes.

Le Ganzourgou est la province où il faut déployer davantage d'effort pour que toute la population soit en possession d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif. La même attention doit être accordée à la commune de Kogho et à celle de Zoungou

# CHAPITRE 11 : CARACTERISTIQUES DES MENAGES

## INTRODUCTION

L'examen des principales caractéristiques des ménages permet d'avoir une bonne connaissance des conditions de vie des populations. Il permet d'avoir la répartition spatiale des ménages et constitue une source importante d'information pour l'élaboration des politiques en matière d'amélioration des conditions de vie des ménages.

Deux grandes parties font l'objet de ce chapitre sur les caractéristiques des ménages. Une première partie examine les effectifs et la taille moyenne des ménages et une deuxième partie qui s'intéresse à la structure par sexe, par âge et quelques caractéristiques socioéconomiques des chefs de ménage.

### Collecte des données

Le statut de résidence, le lien de parenté avec le chef de ménage, le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, le statut matrimonial, la religion, l'occupation, renseignent sur les caractéristiques des ménages et du chef de ménage.

### Définition des concepts

#### Concession

La concession est l'unité d'habitation formée par un ou plusieurs ensembles de constructions entourées ou non par une clôture, où habitent un ou plusieurs ménages. Les immeubles habités sont considérés comme des concessions. La concession peut également comporter en milieu rural un ensemble de constructions clôturées autour duquel existent une ou plusieurs maisons d'habitation dont les occupants déclarent appartenir à l'ensemble clôturé.

#### Logement

Il désigne tout local à usage d'habitation et plus spécialement, toute partie d'une maison où l'on réside habituellement.

#### Ménage

Le ménage est l'unité fondamentale du recensement. Le sens donné au mot ménage dans le cadre du recensement est fort différent et ne saurait se confondre à celui de famille. On distingue deux (2) types de ménage : le ménage ordinaire et le ménage collectif.

Ménage ordinaire : la définition du ménage ordinaire se réfère à deux concepts essentiels : unité d'habitation ou de logement, relations de parenté. Le ménage ordinaire est généralement considéré comme l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres sont apparentés ou non. Ils vivent ensemble dans la même concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Ils reconnaissent en général, un des leurs comme chef de ménage, indépendamment du sexe de celui-ci. En général un ménage comprend un homme, son épouse ou ses épouses, ses enfants non mariés, d'autres parents et domestiques non mariés et qui vivent ensemble.

Ménage collectif : un ménage collectif est constitué par un groupe de personnes généralement

sans lien de parenté entre elles, habitant ensemble dans des conditions spéciales, c'est-à-dire utilisant principalement les installations qu'un établissement mis à leur disposition pour subvenir à leurs besoins essentiels (repas, logement, soins).

Seuls les ménages ordinaires sont pris en compte dans cette analyse.

Taille du ménage : C'est le nombre de personnes qui vivent habituellement dans le ménage. La taille moyenne des ménages correspond à la moyenne du nombre de personnes qui vivent habituellement dans les ménages.

## 11.1. EFFECTIF ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES

Au 5<sup>e</sup> RGPH, 1 683 09 ménages ont été dénombrés dans la région du Plateau Central dont 87,7% en milieu rural. La taille moyenne des ménages est estimée à 5,8. Elle est plus élevée en milieu rural (6,0) qu'en milieu urbain (4,5).

Tableau 11.1: Effectifs et taille moyenne des ménages par milieu de résidence

Milieu de résidence	Nombre de ménages	Proportion (%)	Taille moyenne des ménages
Urbain	20 620	12,3	4,5
Rural	147 689	87,7	6,0
<b>Ensemble</b>	<b>168 309</b>	<b>100,0</b>	<b>5,8</b>

## 11.2. EFFECTIFS ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES PAR PROVINCE

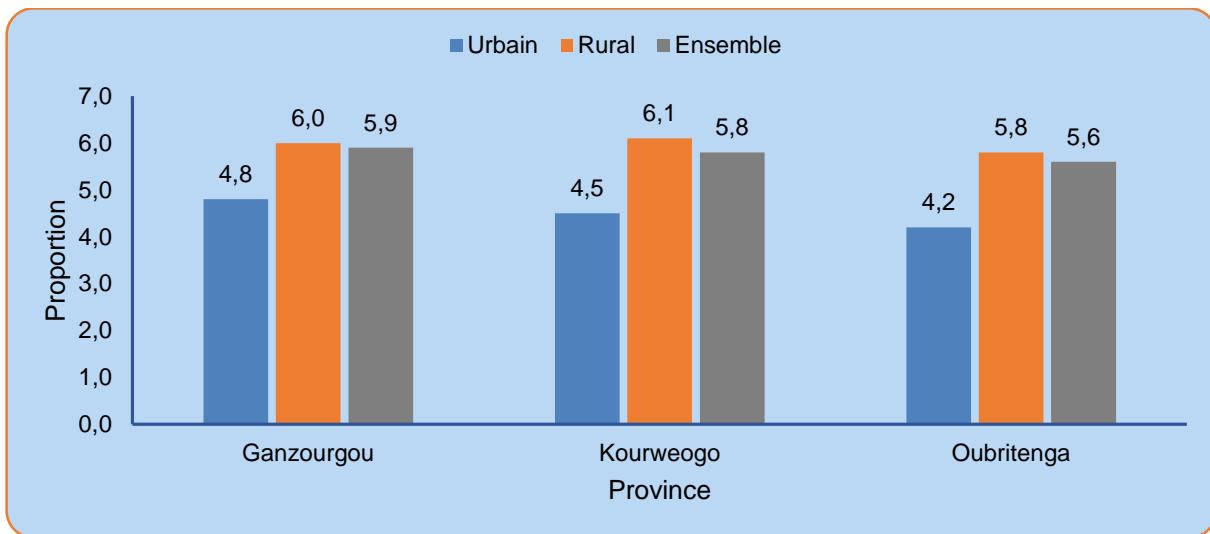
La répartition des ménages selon la province révèle que 48,5% des ménages se trouvent dans la province du Ganzourgou. Le Kourwéogo est la province la plus urbanisée avec 17,9% des ménages qui se trouvent en milieu urbain, contre 13,9% pour la province de l'Oubritenga et 9% pour le Ganzourgou.

Tableau 11.2: Effectifs et Taille moyenne des ménages par province et milieu de résidence

Province	Milieu de résidence	Nombre de ménages	Proportion (%)	Taille moyenne des ménages
GANZOURGOU	Urbain	7 330	9,0	4,8
	Rural	74 227	91,0	6,0
	<b>Ensemble</b>	<b>81 557</b>	<b>100,0</b>	<b>5,9</b>
KOURWEOGO	Urbain	5 552	17,9	4,5
	Rural	25 425	82,1	6,1
	<b>Ensemble</b>	<b>30 977</b>	<b>100,0</b>	<b>5,8</b>
OUBRITENGA	Urbain	7 738	13,9	4,2
	Rural	48 037	86,1	5,8
	<b>Ensemble</b>	<b>55 775</b>	<b>100,0</b>	<b>5,6</b>

Le Ganzourgou a à la fois le plus grand nombre de ménage de la province mais également la taille moyenne de ménage la plus élevée (5,9). Il est suivi du Kourwéogo (5,8) et de la province de l'Oubritenga (5,6). Dans chaque province, la taille moyenne des ménages est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain.

**Graphique 11.1: Taille moyenne des ménages par province et milieu de résidence**

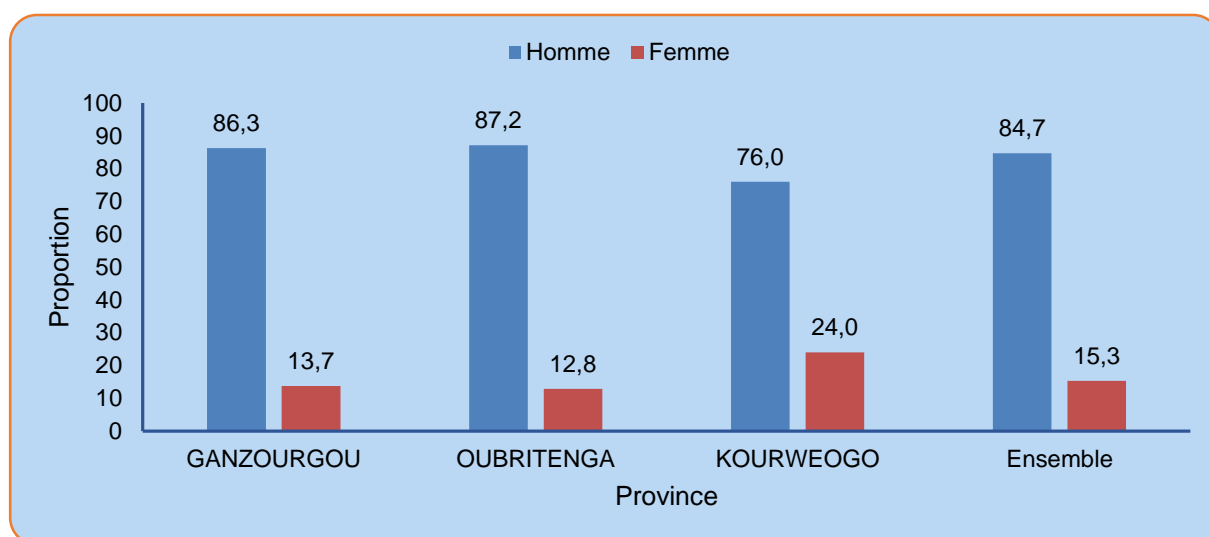




### 11.3. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE

La répartition des chefs de ménage selon le sexe met en évidence que ceux-ci sont majoritairement des hommes quelle que soit la province. La proportion de femmes chef de ménage au niveau de la région est de 15,3%. Il y a davantage de femmes qui dirigent des ménages dans Kourwéogo (24%) que dans les deux autres provinces.

Graphique 11.2: Répartition (%) des chefs de ménage par sexe selon la province



La structure par âge des chefs de ménage peut permettre d'apprécier certaines attitudes sur le plan démographique, social et économique. Plusieurs raisons peuvent entraîner une personne à assumer à un âge relativement jeune le rôle de chef de ménage.

L'âge moyen des chefs de ménage est de 43 ans. La femme chef de ménage (41 ans) est moins âgée que l'homme chef de ménage (44 ans). Aussi le chef de ménage résidant en milieu rural a 44 ans en moyenne alors que celui vivant dans le milieu urbain a 40 ans en moyenne.

La moitié des chefs de ménage ont moins de 40 ans dans le Plateau Central. Cet âge est de 37 ans chez les femmes vivant en milieu urbain et de 38 ans chez celles vivant dans le milieu rural.

Pour la structure par âge, elle est quasiment identique que l'on soit en milieu urbain ou milieu rural, chez les hommes et chez les femmes. En effet, la proportion des chefs de ménage croît jusqu'à une valeur maximale de 13,5% entre 30 et 35 ans avant de décroître jusqu'à 85 ans ou plus. Chez les femmes, la valeur maximale 12,7% est atteinte entre 20 et 25 ans.

Tableau 11.3: Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âge quinquennal, selon le milieu de résidence et le sexe

Groupes d'âges des CM	Urbain			Rural			Total		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
10-14	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1
15-19	3,5	4,6	3,8	1,0	5,7	1,7	1,3	5,5	1,9
20-24	10,4	11,8	10,8	5,7	12,9	6,7	6,2	12,7	7,2
25-29	11,7	12,3	11,8	11,6	12,4	11,7	11,6	12,4	11,7
30-34	14,9	13,5	14,6	13,8	11,3	13,4	13,9	11,7	13,5
35-39	13,9	12,7	13,6	12,6	10,0	12,3	12,8	10,5	12,4

Groupes d'âges des CM	Urbain			Rural			Total		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
40-44	11,3	10,0	11,0	11,0	8,0	10,6	11,1	8,4	10,6
45-49	9,0	7,4	8,6	8,8	7,0	8,6	8,8	7,1	8,6
50-54	7,2	6,7	7,1	8,2	7,0	8,0	8,1	7,0	7,9
55-59	5,6	5,3	5,5	6,7	5,9	6,6	6,6	5,8	6,5
60-64	3,9	4,6	4,0	6,2	6,0	6,2	5,9	5,7	5,9
65-69	2,9	3,3	3,0	4,6	4,0	4,5	4,4	3,8	4,3
70-74	2,8	3,4	2,9	4,2	4,0	4,2	4,1	3,9	4,0
75-79	1,1	2,0	1,3	2,4	2,0	2,3	2,2	2,0	2,2
80 et +	1,7	2,4	1,9	3,1	3,7	3,2	3,0	3,5	3,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Age moyen	40,34	40,88	40,47	44,74	41,86	44,33	44,26	41,67	43,87
Age médian	38,00	37,00	37,00	41,00	38,00	41,00	41,00	38,00	40,00

## 11.4. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE SELON LA PROVINCE

La structure par âge des chefs de ménage observée au niveau de chaque province de la région indique une jeunesse des chefs de ménage au Ganzourgou et dans une moindre mesure dans la province de l'Oubritenga. La moitié des chefs de ménage dans le Ganzourgou ont moins de 39 ans et moins de 41 ans dans la province de l'Oubritenga. Au Kourwéogo par contre, la moitié des chefs de ménage ont moins de 45 ans. Aussi Les chefs de ménage du milieu urbain sont plus jeunes que ceux du milieu rural dans chaque province lorsque l'on considère l'âge moyen des chefs de ménage.

**Tableau 11.4: Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âge quinquennal, selon la province et le milieu de résidence**

Groupes d'âges des CM	GANZOURGOU			OUBRITENGA			KOURWEOGO		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
10-14	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,3	0,1	0,1
15-19	3,3	1,9	2,0	3,0	1,4	1,6	5,4	1,6	2,3
20-24	10,4	8,2	8,4	9,5	5,4	6,0	13,1	5,1	6,5
25-29	12,5	13,9	13,8	12,2	10,5	10,8	10,4	7,5	8,0
30-34	15,4	14,4	14,5	15,7	13,5	13,8	12,0	10,2	10,5
35-39	12,6	12,1	12,1	15,4	13,3	13,6	12,5	10,7	11,0
40-44	10,7	10,2	10,3	12,2	11,2	11,3	9,5	10,5	10,3
45-49	8,8	8,0	8,1	9,0	8,8	8,9	7,9	9,6	9,3
50-54	7,1	7,3	7,3	7,0	8,4	8,2	7,1	9,3	8,9
55-59	5,7	5,5	5,5	5,3	7,1	6,8	5,5	8,8	8,2
60-64	3,8	5,5	5,4	3,9	6,3	6,0	4,7	7,8	7,2
65-69	3,2	4,0	3,9	2,4	4,5	4,2	3,5	6,1	5,7
70-74	3,1	3,8	3,7	2,2	4,2	3,9	3,8	5,4	5,1
75-79	1,4	2,0	2,0	1,0	2,4	2,2	1,6	2,9	2,7
80 et +	2,0	3,0	2,9	1,1	2,8	2,6	2,8	4,4	4,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Age moyen	40,6	42,7	42,5	39,8	44,8	44,1	41,1	48,2	46,9
Age médian	37,0	39,0	39,0	37,0	42,0	41,0	38,0	46,0	45,0

## 11.5. AUTRES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES DU CHEF DE MENAGE

87,7% des chefs de ménage sont mariés et 5,7% sont célibataires. Une part non négligeable des chefs de ménage est constituée de veufs (4,8%). Le mariage est plus élevé en milieu rural (90,0%) qu'en milieu urbain (70,7%). Une forte proportion des chefs de ménage est célibataire (19,7%) en milieu urbain. Le phénomène des unions libres est plus développé en milieu urbain (3,3%) qu'en milieu rural (0,9%).

La majorité des chefs de ménage sont de la religion musulmane (63,9%), suivi du christianisme (31%). Pour ce qui est de l'éducation, 19,1% des chefs de ménage sont instruits. Cette situation

s'améliore lorsqu'on est en milieu urbain avec 48,3% des chefs de ménage instruits alors qu'elle se dégrade en milieu rural (15%). Par ailleurs, 49,6% des chefs de ménage travaillaient en 2019.

**Tableau 11.5: Répartition (%) des chefs de ménage par caractéristiques sociodémographiques et économiques selon le milieu de résidence**

Caractéristiques	Urbain	Rural	Ensemble
<b>Etat Matrimonial</b>			
Célibataire	19,7	3,8	5,7
Marié	70,7	90,0	87,7
Divorcé (e)/ séparé (e)	0,9	0,6	0,7
Veuf (ve)	5,5	4,7	4,8
Union libre	3,3	0,9	1,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Religion</b>			
Animiste	2,6	5,4	5,1
Musulman	51,7	65,5	63,9
Catholique	38,0	24,9	26,5
Protestant	7,4	4,1	4,5
Autre	0,1	0,0	0,0
Sans religion	0,2	0,1	0,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Niveau d'instruction</b>			
Aucun	51,7	84,9	80,9
Primaire	10,0	7,0	7,4
Post-primaire	11,6	4,1	5,0
Secondaire	19,1	2,9	4,9
Supérieur	7,6	1,0	1,8
ND	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Situation d'occupation</b>			
Occupés	51,2	49,3	49,6
Chômeurs	4,6	3,3	3,4
Hors main-d'œuvre	44,2	47,4	47,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

L'analyse de ces différentes caractéristiques du chef de ménage par province révèle que la composition de la population est quasiment identique. La structure de la population est la même dans les provinces du Ganzourgou de l'Oubritenga. Elle est différente dans le Kourwéogo à cause du fait qu'après les mariés, le second groupe est constitué des veufs (9,4%) contrairement aux deux autres provinces où le second groupe est constitué des célibataires.

La province de l'Oubritenga a le plus de chefs de ménage instruits (24%). Elle est suivie du Kourwéogo avec 21,2% et du Ganzourgou (14,9%). En termes d'activité économique, 56,3% des chefs de ménage du Kourwéogo travaillaient en 2019 contre 45,1% dans le Ganzourgou.

**Tableau 11.6: Répartition (%) des chefs de ménages par caractéristiques sociodémographiques et économiques selon la province**

Caractéristiques	GANZOURGOU	OUBRITENGA	KOURWEOGO	Ensemble
<b>Etat Matrimonial</b>				
Célibataire	4,1	6,8	8	5,7
Marié	91,1	86,3	81	87,7
Divorcé (e)/ séparé (e)	0,6	0,6	0,9	0,7
Veuf (ve)	3,4	4,4	9,4	4,8
Union libre	0,8	2	0,7	1,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Religion</b>				
Animiste	2,8	2,3	15,9	5,1
Musulman	71,7	65,6	40	63,9
Catholique	22	28	35,6	26,5
Protestant	3,4	3,9	8,2	4,5
Autre	0	0	0	0
Sans religion	0	0,1	0,3	0,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Niveau d'instruction</b>				
Aucun	85,1	76,1	78,9	80,9
Primaire	5,8	10,1	6,6	7,4
Post-primaire	4,2	5,9	5,5	5
Secondaire	3,6	5,5	7,1	4,9
Supérieur	1,3	2,5	2	1,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Situation d'occupation</b>				
Occupés	45,1	52,4	56,3	49,6
Chômeurs	3,1	4,9	1,7	3,4
Hors main-d'œuvre	51,8	42,8	42	47
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## 11.6. EVOLUTION DE QUELQUES INDICATEURS

Le nombre de ménages dans la région est passé de 106 569 en 2006 à 168 309 en 2019 soit une augmentation de 57,9% en 13 ans. Cela correspond à une augmentation annuelle moyenne de 4% par an. La proportion des ménages résidant en milieu urbain a évolué d'environ 3 points entre 2006 et 2019 mais en termes d'effectif, le nombre de ménages a doublé. La proportion des chefs de ménage de sexe féminin a aussi augmenté au cours de la même période passant de 11,3% à 15,3%. La situation est identique en milieu urbain et en milieu rural. Par contre, la taille moyenne des ménages a connu une baisse passant de 5,4 à 4,5 personnes en milieu urbain.

**Tableau 11.7: Evolution de quelques indicateurs**

Année	Milieu de résidence	Nombre de ménages	Proportion (%) des ménages	Proportion (%) des ménages dirigés par des femmes	Taille moyenne des ménages	Taux d'accroissement (%) des ménages entre 2006 et 2019
2006	Urbain	10173	9,5	18,5	5,4	-
	Rural	96396	90,5	10,5	6,7	-
	<b>Ensemble</b>	<b>106569</b>	<b>100</b>	<b>11,3</b>	<b>6,5</b>	<b>-</b>
2019	Urbain	20620	12,3	24,1	4,5	102,7
	Rural	147689	87,7	14,1	6,0	53,2
	<b>Ensemble</b>	<b>168309</b>	<b>100,0</b>	<b>15,3</b>	<b>5,8</b>	<b>57,9</b>

## CONCLUSION

Le nombre de ménages dans la région a augmenté de 57,9% entre 2006 et 2019. Ces ménages résident essentiellement en milieu rural et sont inégalement répartis entre les trois (03) provinces de la région.

La taille moyenne des ménages est de 5,8 personnes et elle est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. La part des femmes chefs de ménage a nettement augmenté entre 2006 et 2019 et ce, quel que soit le milieu de résidence.

L'analyse des caractéristiques des chefs de ménage montre que ces derniers sont le plus souvent mariés, pratiquent plus la religion musulmane et sont faiblement instruits.

# CHAPITRE 12 : CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITATION

## INTRODUCTION

Les milieux socioéconomique, culturel et physique déterminent les caractéristiques de l'habitation et le cadre de vie des populations. Les ménages, selon le milieu physique, les habitudes culturelles et le niveau de vie, ont un type d'habitation bien spécifique. Les politiques et programmes visant l'amélioration des conditions de vie des populations doivent tenir compte des informations comme l'accès à un logement décent et sûr, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, etc.

En plus des précisions sur la collecte et les définitions de base, ce chapitre traite des caractéristiques des unités d'habitation et des conditions de vie des ménages.

### Collecte des données

Les analyses qui suivent permettent d'appréhender les caractéristiques de l'habitation à travers un certain nombre d'informations collectées : mode d'évacuation des eaux usées, mode d'évacuation des ordures ménagères, la source d'eau de boisson, la source d'énergie pour la cuisson des aliments et le type d'aisance.

### Définition des concepts

#### Type d'habitation

C'est le type de bâtiment occupé par le chef de ménage. Il peut s'agir d'immeuble à appartements, de villa, de maison individuelle simple, de bâtiment à plusieurs logements, de case.

#### Unité d'habitation

C'est l'ensemble des bâtiments occupés par le ménage.

#### Immeuble à appartements

C'est un bâtiment de type moderne d'un ou plusieurs niveaux (étages) divisés en appartements. Chaque appartement peut abriter au moins un ménage.

#### Villa

C'est une maison individuelle comportant un séjour (salon), une ou plusieurs chambres ainsi que les commodités intérieures suivantes : cuisine, douche, WC avec fosse septique et cela indépendamment des matériaux de construction de la maison. Les maisons à un seul niveau, du genre duplex sont à inclure dans cette catégorie. Elles sont ordinairement destinées à l'hébergement d'un seul ménage.

#### Maison individuelle simple

C'est une maison individuelle n'ayant pas le standing d'une villa.

#### Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)

Construction sans niveau formée de plusieurs logements séparés, et pouvant abriter plusieurs ménages.

#### Case

Construction de type traditionnel, généralement de forme circulaire ou rectangulaire, en banco ou en paille avec un toit de forme conique ou pyramidale faite de branchages recouvert de paille.

## **Type d'aisance**

Il s'agit du type d'aisance utilisé par le ménage. Il peut s'agir de chasse d'eau personnelle, de chasse d'eau en commun, de latrine simple, de latrine ventilée, de la brousse/nature.

### **Chasse d'eau personnelle**

Installation moderne à usage personnel située généralement à l'intérieur de la maison dans un cabinet prévu à cet effet et pourvue d'une cuvette et d'une chasse d'eau. Il s'agit d'un WC utilisant une fosse septique pour la décantation avec un système d'épandage.

### **Chasse d'eau en commun**

Similaire au premier cas, il s'agit d'une installation moderne généralement située dans une concession et destinée à un usage collectif.

### **Latrine simple**

Il s'agit d'une latrine couverte par une dalle sans cheminée d'aération.

### **Latrine ventilée**

Trou aménagé, couvert et comportant une cheminée pour l'évacuation des odeurs. Elle peut être constituée d'une ou de deux fosses. Les latrines ordinaires dites améliorées entrent dans cette catégorie.

### **Brousse/nature**

Les besoins sont faits en plein air, dans la brousse, ou dans des ruines de maison, etc.



## 12.1. TYPE D'HABITATION

Le type d'habitation utilisé est le reflet des habitudes culturelles de la localité. A cet effet, il peut se modifier avec le temps.

### 12.1.1. Type d'habitation et milieu de résidence

Le type d'habitation essentiellement utilisé par les ménages est la maison individuelle simple. Elle représente 85,1% de l'ensemble des unités d'habitations. Elle est suivie de la case (6,6%), puis des bâtiments à plusieurs logements (5,4%).

La typologie des habitations en milieu rural est identique à celui de l'ensemble de la région. Par contre en milieu urbain, la typologie est différente : 81,8% des habitations sont des maisons individuelles simples, suivies des bâtiments à plusieurs logements (non immeuble) avec 9,9% et des villas (6,7%).

Tableau 12.1: Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon le milieu de résidence

Type d'Habitation	Urbain	Rural	Ensemble
Immeuble à appartements	0,3	0,3	0,3
Villa	6,7	1,1	1,7
Maison individuelle simple	81,8	85,5	85,1
Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	9,9	4,8	5,4
Case	0,4	7,4	6,6
Tente	0	0,1	0,1
Autres	0,9	0,8	0,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### 12.1.2. Type d'habitation et province

La typologie des habitations au Ganzourgou est le même que pour l'ensemble de la région, c'est-à-dire que les maisons individuelles simples sont les plus importantes (82,9%), suivies des cases (9,2%) et des bâtiments à plusieurs logements (4,9%). La province de l'Oubritenga et celle du Kourwéogo ont quant à elles la même typologie. Si les maisons individuelles simples sont toujours les plus nombreuses, elles sont suivies dans ces deux provinces par les bâtiments à plusieurs logements et les cases. Le Kourwéogo a la part la plus importante de maisons individuelles simples (88,6%) et de bâtiments à plusieurs logements (6,8%). Les cases (9,2%) et les immeubles à appartements (0,5%) sont plus représentés dans le Ganzourgou que les deux autres provinces. Les villas (2,3%) sont plus représentées dans la province de l'Oubritenga.

Tableau 12.2: Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon la province

Type d'Habitation	Ganzourgou	Oubritenga	Kourweogo	Ensemble
Immeuble à appartements	0,5	0,1	0,2	0,3
Villa	1,5	2,3	1,3	1,7
Maison individuelle simple	82,9	86,2	88,6	85,1
Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	4,9	5,5	6,8	5,4
Case	9,2	5,2	2,2	6,6
Tente	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres	0,9	0,6	0,8	0,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>



## 12.2. MODE D'ÉCLAIRAGE

Dans cette section, il est analysé le principal mode d'éclairage des ménages de la région selon le milieu de résidence et selon la province.

### 12.2.1. Mode d'éclairage et milieu de résidence

50,6% des ménages utilisent la lampe torche comme mode principale d'éclairage suivie des panneaux solaires (33,6%) et des lampes rechargeables (6,4%). Le mode principal d'éclairage varie selon le milieu de résidence. Tout comme au niveau régional, la majorité des ménages (53,9%) en milieu rural utilisent la lampe torche comme mode principal d'éclairage tandis en milieu urbain les ménages s'éclairent plus avec les panneaux solaires (32,2%). Aussi, seulement 2,6% des ménages en milieu rural utilise l'électricité du réseau SONABEL comme mode principal d'éclairage contre 29,7% en milieu urbain.

**Tableau 12.3: Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage selon le milieu de résidence**

Mode principal d'éclairage	Urbain	Rural	Ensemble
Electricité du réseau SONABEL	29,7	2,6	5,8
Plateformes multifonctionnelles	0,5	0,9	0,8
Panneau solaire	32,2	33,8	33,6
Groupe électrogène et batterie	0,3	0,2	0,2
Lampe à gaz	0,0	0,1	0,1
Lampe à pétrole	0,3	0,4	0,4
Lampe à huile	0,1	0,1	0,1
Lampe rechargeable	7,2	6,2	6,4
Lampe torche	26,8	53,9	50,6
Bougie	0,0	0,0	0,0
Bois/paille	0,0	0,3	0,3
Autres	2,9	1,5	1,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### 12.2.2. Mode principal d'éclairage et province

La distribution des ménages par mode principal d'éclairage selon la province fait apparaître que la lampe torche et les panneaux solaires sont les deux principaux modes d'éclairage et cela, quelle que soit la province. Ils sont utilisés par au moins 80% des ménages. L'utilisation de la lampe torche est plus élevée dans le Kourwéogo (60,7%) que les deux autres provinces. Par contre c'est le Ganzourgou qui a le niveau d'utilisation le plus élevé des panneaux solaires (38,6%).

**Tableau 12.4: Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage selon la province**

Mode principal d'éclairage	Ganzourgou	Oubritenga	Kourweogo	Total
Electricité du réseau SONABEL	4,3	8,6	4,9	5,8
Plateformes multifonctionnelles	1,1	0,8	0,2	0,8
Panneau solaire	38,6	32,6	22,3	33,6
Groupe électrogène et batterie	0,3	0,2	0,1	0,2
Lampe à gaz	0,1	0,0	0,1	0,1
Lampe à pétrole	0,4	0,4	0,4	0,4
Lampe à huile	0,1	0,1	0,1	0,1
Lampe rechargeable	5,5	6,7	7,9	6,4

Mode principal d'éclairage	Ganzourgou	Oubritenga	Kourweogo	Total
Lampe torche	48,3	48,4	60,7	50,6
Bougie	0,0	0,0	0,1	0,0
Bois/paille	0,2	0,3	0,5	0,3
Autres	1,1	1,9	2,9	1,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## 12.3. SOURCE D'ÉNERGIE POUR LA CUISSON

Le type de combustible utilisé par les ménages a un impact sur le cadre de vie et la préservation de l'environnement. L'analyse sur la source principale d'énergie pour la cuisson est faite selon le milieu de résidence et la province.

### 12.3.1. Source principale d'énergie pour la cuisson et milieu de résidence

L'utilisation des combustibles solides est très répandue dans la région. En effet, 85,2% des ménages utilisent le bois (81,8% en foyer simple et 3,4% en foyer amélioré) et 4,6% utilisent le charbon de bois comme source d'énergie pour la cuisson. Le gaz et le biogaz sont relativement peu utilisés par les ménages comme source d'énergie pour la cuisson (7,3%).

En milieu urbain, le gaz et le biogaz (29,8%) sont également des moyens de cuisson utilisée par une bonne partie des ménages comparativement au milieu rural où le niveau d'utilisation est de 4,2%. L'utilisation du bois est de 90% en milieu rural contre 49,8% en milieu urbain.

**Tableau 12.5: Proportion des ménages par source principale d'énergie pour la cuisson selon le milieu de résidence**

Source principale d'énergie pour la cuisson	Urbain	Rural	Ensemble
Electricité	4,1	0,2	0,7
Gaz ou Biogaz	29,8	4,2	7,3
Pétrole	0,1	0,1	0,1
Charbon de bois	10,4	3,8	4,6
Bois (foyer amélioré)	2,1	3,6	3,4
Bois (foyer simple)	47,7	86,4	81,8
Non concerné	2,8	0,7	0,9
Autres	2,8	1,1	1,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### 12.3.2. Source principale d'énergie pour la cuisson et province

Le bois (foyer simple et foyer amélioré) est la source principale d'énergie pour la cuisson la plus utilisée dans chacune des provinces avec une utilisation plus élevée dans le Ganzourgou (87%). C'est dans le Kourwéogo que les ménages utilisent plus le charbon de bois (6,2%). Quant au gaz et le biogaz, c'est dans la province de l'Oubritenga que son utilisation est plus élevée (9%).

**Tableau 12.6: Proportion (%) des ménages par source principale d'énergie pour la cuisson selon la province**

Source principale d'énergie pour la cuisson	Ganzourgou	Oubritenga	Kourweogo	Ensemble
Electricité	0,6	0,8	0,7	0,7
Gaz ou Biogaz	6,0	9,0	7,5	7,3
Pétrole	0,2	0,1	0,0	0,1
Charbon de bois	4,2	4,3	6,2	4,6
Bois (foyer amélioré)	1,3	2,1	11,2	3,4
Bois (foyer simple)	85,7	81,3	72,1	81,8
Non concerné	0,8	1,0	1,2	0,9
Autres	1,2	1,5	1,1	1,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>



## 12.4. PRINCIPALE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON

La santé des populations et surtout des enfants est très tributaire de la qualité de l'eau consommée. Cette section permet d'appréhender les principales sources d'approvisionnement en eau de boisson des ménages de la région selon le milieu de résidence et la province.

### 12.4.1. Principale source d'approvisionnement en eau de boisson et milieu de résidence

L'eau de robinet est utilisée pour la boisson par 35% des ménages de la région avec 30,7% à travers les fontaines publiques. Les principales sources d'approvisionnement en eau les plus utilisées par les ménages sont le forage (50,5%) et la fontaine publique. La situation est différente selon le milieu de résidence. En effet, en milieu urbain les principales sources d'approvisionnement en eau de boisson sont les fontaines publiques (38%) et l'eau de robinet (29,8%), tandis qu'en milieu rural ce sont plutôt les forages (55,1%) et les fontaines publiques (29,7%) qui sont les plus utilisés. Les puits ordinaires sont toujours utilisés par les populations (8%).

**Tableau 12.7: Proportion (%) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence**

Principale source d'approvisionnement en eau de boisson	Urbain	Rural	Ensemble
Barrage/rivière/cours d'eau/lac	1,0	1,3	1,2
Puits ordinaires	8,5	7,9	8,0
Puits busés ordinaires	1,1	1,9	1,8
Puits busés ordinaires équipés d'un système de pompage	1,9	3,0	2,9
Forage	16,9	55,1	50,5
Fontaine publique	38,0	29,7	30,7
Robinet compteur intérieur propre	19,9	0,3	2,6
Robinet compteur intérieur partagé	9,0	0,3	1,4
Robinet dans une autre cour	0,9	0,2	0,3
Autres	2,7	0,3	0,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### 12.4.2. Principale source d'approvisionnement en eau de boisson et province

L'analyse de la principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon la province révèle que les ménages de la province de l'Oubritenga (6,4%) utilisent plus l'eau de robinet se trouvant dans un domicile que ceux des deux autres provinces. Par contre, l'eau des puits ordinaires est plus utilisée par les ménages du Kourwéogo (13,3%) que les ménages du Ganzourgou (8,3%) et de la province de l'Oubritenga (4,6%).

**Tableau 12.8: Proportion (%) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon la province**

Principale source d'approvisionnement en eau de boisson	Ganzourgou	Oubritenga	Kourwéogo	Ensemble
Barrage/rivière/cours d'eau/lac	1,0	1,5	1,3	1,2
Puits ordinaire	8,3	4,6	13,3	8,0
Puits busé ordinaire	1,5	1,7	2,9	1,8
Puits busé ordinaire équipé d'un système de pompage	3,1	2,8	2,4	2,9
Forage	57,4	44,3	43,3	50,5
Fontaine publique	25,3	37,4	32,8	30,7
Robinet compteur intérieur propre	1,8	4,2	1,9	2,6
Robinet compteur intérieur partagé	0,9	2,0	1,5	1,4
Robinet dans une autre cour	0,4	0,2	0,1	0,3
Autres	0,3	1,2	0,3	0,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>



## 12.5. TYPE D'AISANCE

Le type d'aisance des ménages est analysé dans cette section selon le milieu de résidence et la province.

### 12.5.1. Type d'aisance et milieu de résidence

La brousse ou la nature est le premier lieu d'aisance que les ménages utilisent, soit 40,2%. Le deuxième lieu d'aisance le plus utilisé est la latrine simple en commun (36,1%). La situation est identique en milieu rural. Par contre, en milieu urbain c'est la latrine simple en commun (38%) qui est la plus usitée. La latrine simple personnel (35,3%) est le second type d'aisance le plus utilisé par les ménages du milieu urbain.

Tableau 12.9: Proportion (%) des ménages par type d'aisance selon le milieu de résidence

Type d'aisance	Urbain	Rural	Ensemble
Chasse d'eau personnelle	3,7	1,3	1,6
Chasse d'eau en commun	4,4	4,0	4,0
Latrine simple personnel	35,3	10,5	13,5
Latrine simple commun	38,0	35,8	36,1
Latrine ventilée personnel	2,2	0,5	0,7
Latrine ventilée commun	2,1	1,7	1,7
Brousse/nature	8,5	44,5	40,2
Autres	5,9	1,7	2,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### 12.5.2. Type d'aisance et province

Quelle que soit la province, le premier type d'aisance des ménages est la brousse ou la nature (plus de 37%) et le deuxième type est la latrine simple commune. Ainsi la typologie des lieux d'aisance des ménages est identique dans toutes les trois provinces.

Tableau 12.10: Proportion (%) des ménages par type d'aisance selon la province

Type d'aisance	GANZOURGOU	OUBRITENGA	KOURWEOGO	Ensemble
Chasse d'eau personnelle	1,6	1,8	1,2	1,6
Chasse d'eau en commun	4,5	3,6	3,7	4,0
Latrine simple personnel	14,2	14,4	10,0	13,5
Latrine simple commun	36,3	36,9	34,0	36,1
Latrine ventilée personnel	0,6	1,0	0,7	0,7
Latrine ventilée commun	0,7	2,7	2,5	1,7
Brousse/nature	40,0	37,9	44,8	40,2
Autres	2,2	1,8	3,1	2,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>



## 12.6. MODE D'ÉVACUATION DES ORDURES

L'analyse des données selon le principal mode d'évacuation des ordures permet de mieux cerner les conditions environnementales et socio-économiques dans lesquelles vivent les ménages. Elle s'intéresse particulièrement à la gestion des ordures ménagères aussi bien dans les milieux urbains que ruraux dans les provinces.

### 12.6.1. Principal mode d'évacuation des ordures et milieu de résidence

La majorité des ménages de la région jettent principalement leurs ordures dans la rue (33,7%) et sur les tas d'immondices (33,6%). Seulement 4,8% des ménages utilisent des bacs à ordures pour l'évacuation de leurs ordures ménagères. L'utilisation des bacs à ordures pour l'évacuation des ordures demeure faible même en milieu urbain (9,3%). Le principal mode d'évacuation des ordures est la rue et les tas d'immondices quel que soit le milieu de résidence. Aussi, le ramassage privé des ordures prend de l'ampleur en milieu urbain (11,6%).

**Tableau 12.11: Proportion (%) des ménages par principal mode d'évacuation des ordures selon le milieu de résidence**

Principal mode d'évacuation des ordures	Urbain	Rural	Ensemble
Ramassage privé	11,6	1,9	3,0
Tas d'immondices	28,0	34,4	33,6
Fosses fumières	9,1	19,9	18,6
Bac à ordures	9,3	4,1	4,8
Rue	32,4	33,8	33,7
Fossé (fosses/caniveaux)	1,8	1,1	1,2
Autres	7,7	4,8	5,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### 12.6.2. Principal mode d'évacuation des ordures dans les provinces

La typologie de mode d'évacuation des ordures diffère d'une province à une autre. L'évacuation sur les tas d'immondices et dans la rue sont les deux principales méthodes utilisées par les ménages pour évacuer leur ordures dans le Ganzourgou (respectivement 40,6% et 28,6%) et la province de l'Oubritenga (respectivement 30,8% et 39,7%). Par contre dans le Kourwéogo les modes d'évacuation dominant sont la rue (35,9%) et les fosses fumières (27,8%).

**Tableau 12.12: Proportion (%) des ménages par principal mode d'évacuation des ordures selon la province**

Principal mode d'évacuation des ordures	Province			Ensemble
	Ganzourgou	Oubritenga	Kourwéogo	
Ramassage privé	2,7	3,6	2,8	3,0
Tas d'immondices	40,6	30,8	20,3	33,6
Fosses fumières	17,1	15,6	27,8	18,6
Bac à ordures	5,0	4,8	3,9	4,8
Rue	28,6	39,7	35,9	33,7
Fossé (fosses/caniveaux)	0,7	1,3	2,0	1,2
Autres	5,1	4,1	7,3	5,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>



## 12.7. PRINCIPAL MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES

Le mode principal d'évacuation des eaux usées par les ménages est révélateur de la problématique de l'hygiène, de l'assainissement et du niveau de vie dans la région. Ce paragraphe analyse la répartition des unités d'habitation par mode principal d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence et selon la province.

### 12.7.1. Principal mode d'évacuation des eaux usées et milieu de résidence

Les principaux modes d'évacuation des eaux usées dans la région sont la rue/nature (78,1 %) et la cour (13,7 %). La nature ou la rue demeure le principal mode d'évacuation en milieu urbain (69,4%) comme en milieu rural (79,3%). L'évacuation des eaux usées par les puisards et les fosses septiques n'est pas très répandue dans les ménages même en milieu urbain (5%).

**Tableau 12.13: Répartition des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence**

Principal mode d'évacuation des eaux usées	Urbain	Rural	Ensemble
Cour	17,9	13,2	13,7
Rue/Nature	69,4	79,3	78,1
Puisards	0,8	1,6	1,5
Caniveau	1,2	0,8	0,8
Fosse septique	5,0	2,3	2,6
Autres	5,7	3,0	3,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### 12.7.2. Principal mode d'évacuation des eaux usées et province

Dans chaque province, plus de 74% des ménages évacuent les eaux usées dans la rue ou la nature. Aussi, certains ménages évacuent les eaux usées dans la cour (17% des ménages du Ganzourgou et 10,3% dans le Kourwéogo).

**Tableau 12.14: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon la province**

Principal mode d'évacuation des eaux usées	Ganzourgou	Oubritenga	Kourweogo	Total
Cour	17,0	10,8	10,3	13,7
Rue/Nature	74,2	82,5	80,3	78,1
Puisards	2,6	0,4	0,5	1,5
Caniveau	1,0	0,6	0,7	0,8
Fosse septique	1,9	3,5	2,9	2,6
Autres	3,3	2,1	5,3	3,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## 12.8. BIENS D'EQUIPEMENT

Les biens d'équipement traduisent les richesses du ménage. Pendant le recensement il a été demandé le nombre des biens possédés dans le ménage. Pour un bien précis, l'analyse fait

simplement la distinction entre les ménages qui en possèdent au moins un et les ménages qui n'en possèdent pas du tout.

### 12.8.1. Biens d'équipement et milieu de résidence

Les biens les plus possédés par les ménages sont le téléphone cellulaire (91,7%), suivi de la radio (57,5%), puis de la télévision (16,5%).

La possession de biens d'équipement est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural sauf pour la radio. En effet, 52,3% des ménages en milieu urbain possède une radio contre 58,4% en milieu rural. A l'exception du téléphone cellulaire où les proportions sont proches, pour le reste des biens d'équipement l'écart entre le milieu rural et le milieu urbain est très important.

**Tableau 12.15: Proportion (%) des ménages possédant des biens d'équipement selon le milieu de résidence**

Biens d'équipements	Urbain	Rural	Ensemble
Radio	52,3	58,4	57,7
Télévision	36,5	13,8	16,5
Téléphone fixe	3,9	1,1	1,4
Téléphones cellulaires	93,7	91,4	91,7
Réfrigérateur / Congélateur	10,6	1,1	2,2
Ordinateur	10,5	1,3	2,4
Foyer amélioré	5,8	4,2	4,4
Décodeur /parabole	25,4	4,4	6,9
Cuisinière à gaz/électrique	23,8	5,5	7,7
<b>Connexion internet</b>	<b>23,5</b>	<b>6,6</b>	<b>8,6</b>

### 12.8.2. Possession de biens d'équipement dans les provinces

Les biens les plus possédés par les ménages dans chaque province est le téléphone cellulaire, suivi de la radio. Le troisième bien le plus possédé dans les ménages du Ganzourgou et de la province de l'Oubritenga est la télévision. Par contre au Kourwéogo, il s'agit des foyers améliorés.

**Tableau 12.16: Proportion (%) des ménages possédant des biens d'équipement selon la province**

Biens d'équipement	GANZOURGOU	OUBRITENGA	KOURWEOGO	Ensemble
Radio	60,7	59,4	46,6	57,7
Télévision	18,0	18,5	9,2	16,5
Téléphone fixe	0,8	1,3	3,0	1,4
Téléphones cellulaires	92,8	92,7	86,9	91,7
Réfrigérateur / Congélateur	1,6	3,3	1,7	2,2
Ordinateur	1,6	3,3	2,7	2,4
Foyer amélioré	2,2	2,9	13,0	4,4
Décodeur /parabole	6,4	8,6	5,1	6,9
Cuisinière à gaz/électrique	6,3	9,5	8,0	7,7
Connexion internet	7,3	9,5	10,4	8,6

## 12.9. BIENS DE DEPLACEMENT

Les moyens de déplacement sont indispensables aux membres des ménages pour mener les différentes activités. L'analyse ne s'intéresse qu'à la possession d'au moins un bien.

### 12.9.1. Biens de déplacement et milieu de résidence

Le moyen de déplacement le plus répandu dans les ménages de la région est la bicyclette. En effet, 85,8% des ménages en possèdent au moins une. Il est suivi par la moto qui est possédée par 60,5% des ménages. L'âne est le troisième bien de déplacement le plus possédé par les ménages (46,9%). Cependant, la voiture demeure toujours un moyen de déplacement très peu disponible dans les ménages (1,5%). La même situation est observée aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

**Tableau 12.17: Proportion (%) des ménages possédant des biens de déplacement selon le milieu de résidence**

Biens de déplacement	Urbain	Rural	Ensemble
Bicyclette	79,3	86,6	85,8
Mobylette/Moto	64,0	60,1	60,5
Bicyclette pour handicapé	1,5	1,3	1,3
Moto tricycle	0,2	0,1	0,1
Moto tricycle pour handicapé	3,6	2,7	2,8
Voiture	5,4	0,9	1,5
Pirogue	0,1	0,2	0,2
Charette	23,3	44,2	41,7
Chameau	0,5	0,5	0,5
Cheval	0,5	0,7	0,7
Ane	21,5	50,3	46,9

### 12.9.2. Moyens de déplacement dans les provinces

Les moyens de déplacement les plus possédés par les ménages du Ganzourgou et de la province de l'Oubritenga sont les bicyclettes et les motos. Par contre au Kourwéogo, c'est la bicyclette et l'âne qui sont les biens de déplacement que les ménages possèdent plus.

**Tableau 12.18: Proportion (%) des ménages possédant des biens de déplacement selon la province**

Biens de déplacement	Ganzourgou	Oubritenga	Kourweogo	Ensemble
Bicyclette	84,8	86,9	86,2	85,8
Mobylette/Moto	67,0	60,3	43,9	60,5
Bicyclette pour handicapé	1,3	1,3	1,5	1,3
Moto tricycle	0,1	0,1	0,1	0,1
Moto tricycle pour handicapé	2,7	2,3	4,1	2,8
Voiture	1,3	2,0	1,0	1,5
Pirogue	0,1	0,3	0,1	0,2
Charette	42,4	41,4	40,2	41,7
Chameau	0,4	0,6	0,5	0,5
Cheval	0,8	0,5	0,7	0,7
Ane	43,3	50,1	50,4	46,9

## CONCLUSION

De l'analyse des caractéristiques des habitations dans la région du Plateau Central, il ressort que de nombreux efforts restent à faire pour l'amélioration des conditions, du cadre de vie des populations et la protection de l'environnement. La grande majorité des ménages de la région utilisent toujours les combustibles solides pour la cuisson et beaucoup de ménage utilisent la nature ou la brousse comme type d'aisance. Le mode d'évacuation des eaux usées est essentiellement la nature et celui des ordures est la rue et les tas d'immondices.

Les biens d'équipement les plus possédés par les ménages sont les téléphones cellulaires, la radio et la télévision. Quant aux biens de déplacement, les plus répandus dans les ménages sont la bicyclette, la mobylette et l'âne. La voiture demeure toujours un moyen de déplacement rare dans les ménages même en milieu urbain.



## CONCLUSION GENERALE

La région du Plateau Central compte vingt (20) communes réparties dans trois provinces à savoir le Ganzourgou, l'Oubritenga et le Kourwéogo. La région jouit d'une bonne situation géographique du fait de sa proximité avec la capitale Ouagadougou qui offre des opportunités liées à la recherche d'emplois, aux conditions propices aux affaires et un marché pour l'écoulement des productions agricoles en vue de leur consommation ou de leur exportation. Dans la région, des activités artisanales sont également présentes faisant d'elle une région attractive.

La population de la région s'élève à 978 614 habitants, soit 4,8% de la population totale du pays. Cette région compte plus de femmes (53,1%) que d'hommes avec une population majoritairement jeune (la moitié de cette population a un âge inférieur à 16,3 ans). Seulement une personne sur dix (9,6%) vit en milieu urbain. Malheureusement, 14 personnes sur 100 n'ont toujours pas d'acte de naissance ou d'un jugement supplétif. Cette population est majoritairement musulmane. Neuf personnes sur dix utilisent le Mooré comme principale langue courante. Aussi, la prévalence du handicap au sein de la population de 5 ans ou plus est de 1,5%, soit un effectif de 11 392 personnes handicapées (5 446 hommes, 5 946 femmes).

En matière d'éducation, on note que la population du Plateau Central est peu alphabétisée et peu instruite. En effet, sur 100 personnes, environ 22 savent lire ou écrire dans une langue quelconque. 65 personnes sur 100 n'ont aucun niveau d'instruction et moins d'une personne sur 100 a un niveau supérieur. L'accès à l'éducation est plus faible en milieu rural qu'en milieu urbain. Il est également plus faible chez les femmes (18,5%) que chez les hommes (27,7%).

Globalement, une personne sur deux est mariée (51,0%) tandis que 2,4% et 1,5% de la population restent définitivement célibataires respectivement chez les hommes et chez les femmes. Les femmes (20,3 ans) entrent précocement en mariage comparativement aux hommes (26,6 ans). Le niveau de la fécondité demeure élevé dans cette région, avec un ISF de 5,9 enfants par femme.

Dans l'ensemble de la région, 168 309 ménages ont été dénombrés, dont 15,3% de ménages dirigés par des femmes. La taille moyenne des ménages dans cette région est de 5,8 personnes, contre 5,2 personnes au niveau national. Elle est plus élevée en milieu rural (6,0) qu'en milieu urbain (4,5). Concernant l'habitation, 85,1% des unités d'habitation des ménages sont des maisons individuelles simples.

La couverture du réseau SONABEL est très faible dans la région (utilisé par 5,8% des ménages pour l'éclairage). Ce qui amène une proportion importante des ménages à se tourner vers les panneaux solaires (33,6%) et la lampe torche (50,6%) comme principale mode d'éclairage.

Le bois de chauffe est utilisé par la grande majorité des ménages (80,8%) pour la cuisson des aliments. Aussi, l'eau de forage est utilisée pour la boisson par plus de la moitié des ménages (50,5%). L'eau des robinets est utilisée par seulement 4,3% des ménages de la région.

Dans le domaine de l'activité économique, les actifs occupés représentent 34,5% de la population contre 3,5% pour les chômeurs et 61,9% pour les hors main-d'œuvre. Le taux d'activité s'élève à 38,1%, avec un niveau plus élevé en milieu rural (38,2%) qu'en milieu urbain (36,6%). Le taux de chômage au sens du BIT demeure relativement faible pour la région (3,6%) comparé à celui enregistré au niveau national qui est de 7,1%. Ce chômage est plus faible en milieu rural par rapport au milieu urbain, et ce, quelle que soit la province et la définition de chômage retenue (BIT ou taux combiné). Aussi, le chômage touche plus les femmes que les hommes.



## BIBLIOGRAPHIE

**ESPAGNACQ, M. (2015)**, Populations à risque de handicap et restrictions de participation sociale, *Dossiers solidarité et santé*, n°68, 20p.

**KOBIANÉ Jean-François (2006)**, Ménages et scolarisation des enfants au Burkina Faso : à la recherche des déterminants de la demande scolaire, Collection "Monographies de l'Institut de Démographie de l'UCL", Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 306 p.

(Nations Unies, 2017)

**NATIONS UNIES (2006)**, Convention relative aux droits des personnes handicapées et protocole facultatif, 38p.

**Rapport PNDES (2016-2020)**, Plan national du développement économique et social du Burkina Faso.



## ANNEXE

Tableau A 1 : Répartition par groupe d'âge et par sexe de la population de 5 ans ou plus de la région du Plateau Central en 2019

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
5-9	77 915	76 076	153 991
10-14	65 965	63 544	129 509
15-19	44 268	49 771	94 039
20-24	29 136	37 846	66 982
25-29	23 829	33 586	57 415
30-34	21 909	30 388	52 297
35-39	18 607	26 226	44 833
40-44	15 711	21 342	37 053
45-49	12 349	16 443	28 792
50-54	11 228	15 407	26 635
55-59	9 084	11 179	20 263
60-64	8 203	10 316	18 519
65-69	6 139	6 693	12 832
70-74	5 679	6 784	12 463
75-79	3 172	3 624	6 796
80-84	1 995	3 025	5 020
85 ou plus	2 316	3 574	5 890
<b>Région</b>	<b>357 505</b>	<b>415 824</b>	<b>773 329</b>

Tableau A 2 : Répartition par sexe de la population de 5 ans ou plus de la région du Plateau Central par province en 2019

Provinces	Homme	Femme	Total
Ganzourgou	171 692	202 869	374 561
Oubritenga	119 733	132 469	252 202
Kourwéogo	66 080	80 486	146 566
<b>Total</b>	<b>357505</b>	<b>415824</b>	<b>773 329</b>

Tableau A 3 : Possession d'un acte de naissance par âge et milieu de résidence

Groupe d'âge	Milieu de résidence	Possession d'un acte de naissance		Total
		Oui	Non	
0-4	Urbain	11 286	376	11 662
	Rural	108 863	28 634	137 497
	<b>Total</b>	<b>120 149</b>	<b>29 010</b>	<b>149 159</b>
5-9	Urbain	11 084	415	11 499
	Rural	115 922	26 568	142 490
	<b>Total</b>	<b>127 006</b>	<b>26 983</b>	<b>153 989</b>
10-14	Urbain	11 129	411	11 540
	Rural	101 394	16 575	117 969
	<b>Total</b>	<b>112 523</b>	<b>16 986</b>	<b>129 509</b>
15-19	Urbain	10 523	325	10 848
	Rural	73 084	10 098	83 182

Groupe d'âge	Possession d'un acte de naissance			
	Milieu de résidence	Oui	Non	Total
20-24	Total	83 607	10 423	94 030
	Urbain	8 484	262	8 746
	Rural	51 252	6 973	58 225
25-29	Total	59 736	7 235	66 971
	Urbain	5 831	216	6 047
	Rural	45 361	6 000	51 361
30-34	Total	51 192	6 216	57 408
	Urbain	5 327	171	5 498
	Rural	41 822	4 971	46 793
35-39	Total	47 149	5 142	52 291
	Urbain	4 550	147	4 697
	Rural	36 113	4 014	40 127
40-44	Total	40 663	4 161	44 824
	Urbain	3 531	129	3 660
	Rural	30 091	3 294	33 385
45-49	Total	33 622	3 423	37 045
	Urbain	2 722	72	2 794
	Rural	23 517	2 478	25 995
50-54	Total	26 239	2 550	28 789
	Urbain	2 105	92	2 197
	Rural	21 794	2 637	24 431
55-59	Total	23 899	2 729	26 628
	Urbain	1 769	52	1 821
	Rural	16 687	1 755	18 442
60-64	Total	18 456	1 807	20 263
	Urbain	1 272	87	1 359
	Rural	14 735	2 423	17 158
65-69	Total	16 007	2 510	18 517
	Urbain	920	50	970
	Rural	10 325	1 537	11 862
70-74	Total	11 245	1 587	12 832
	Urbain	912	87	999
	Rural	9 356	2 106	11 462
75-79	Total	10 268	2 193	12 461
	Urbain	460	42	502
	Rural	5 141	1 152	6 293
80-84	Total	5 601	1 194	6 795
	Urbain	355	38	393
	Rural	3 410	1 209	4 619
85 ou plus	Total	3 765	1 247	5 012
	Urbain	350	66	416
	Rural	3 828	1 645	5 473
Région	Total	4 178	1 711	5 889
	Urbain	82 610	3 038	85 648
	Rural	712 695	124 069	836 764
	Total	795 305	127 107	922 412

Tableau A 4 : Possession d'un acte de naissance par âge et province de résidence

Groupe d'âge	Possession d'un acte de naissance			Total
	Province	Oui	Non	
0-4	Ganzourgou	60 504	20 517	81 021
	Oubritenga	38 720	4 832	43 552
	Kourwéogo	20 925	3 661	24 586
	<b>Total</b>	<b>120 149</b>	<b>29 010</b>	<b>149 159</b>
5-9	Ganzourgou	59 935	18 931	78 866
	Oubritenga	41 986	3 941	45 927
	Kourwéogo	25 085	4 111	29 196
	<b>Total</b>	<b>127 006</b>	<b>26 983</b>	<b>153 989</b>
10-14	Ganzourgou	48 991	11 998	60 989
	Oubritenga	39 166	2 639	41 805
	Kourwéogo	24 366	2 349	26 715
	<b>Total</b>	<b>112 523</b>	<b>16 986</b>	<b>129 509</b>
15-19	Ganzourgou	36 572	7 467	44 039
	Oubritenga	29 936	1 837	31 773
	Kourwéogo	17 099	1 119	18 218
	<b>Total</b>	<b>83 607</b>	<b>10 423</b>	<b>94 030</b>
20-24	Ganzourgou	28 733	5 316	34 049
	Oubritenga	21 172	1 261	22 433
	Kourwéogo	9 831	658	10 489
	<b>Total</b>	<b>59 736</b>	<b>7 235</b>	<b>66 971</b>
25-29	Ganzourgou	25 876	4 525	30 401
	Oubritenga	17 937	1 071	19 008
	Kourwéogo	7 379	620	7 999
	<b>Total</b>	<b>51 192</b>	<b>6 216</b>	<b>57 408</b>
30-34	Ganzourgou	22 831	3 600	26 431
	Oubritenga	16 697	885	17 582
	Kourwéogo	7 621	657	8 278
	<b>Total</b>	<b>47 149</b>	<b>5 142</b>	<b>52 291</b>
35-39	Ganzourgou	18 356	2 747	21 103
	Oubritenga	14 835	833	15 668
	Kourwéogo	7 472	581	8 053
	<b>Total</b>	<b>40 663</b>	<b>4 161</b>	<b>44 824</b>
40-44	Ganzourgou	14 858	2 191	17 049
	Oubritenga	12 092	616	12 708
	Kourwéogo	6 672	616	7 288
	<b>Total</b>	<b>33 622</b>	<b>3 423</b>	<b>37 045</b>
45-49	Ganzourgou	11 448	1 586	13 034
	Oubritenga	9 271	497	9 768
	Kourwéogo	5 520	467	5 987
	<b>Total</b>	<b>26 239</b>	<b>2 550</b>	<b>28 789</b>

50-54	Ganzourgou	10 334	1 630	11 964
	Oubritenga	8 338	588	8 926
	Kourwéogo	5 227	511	5 738
	Total	23 899	2 729	26 628
55-59	Ganzourgou	7 381	986	8 367
	Oubritenga	6 682	402	7 084
	Kourwéogo	4 393	419	4 812
	Total	18 456	1 807	20 263
60-64	Ganzourgou	6 959	1 438	8 397
	Oubritenga	5 560	523	6 083
	Kourwéogo	3 488	549	4 037
	Total	16 007	2 510	18 517
65-69	Ganzourgou	4 878	891	5 769
	Oubritenga	3 761	317	4 078
	Kourwéogo	2 606	379	2 985
	Total	11 245	1 587	12 832
70-74	Ganzourgou	4 531	1 225	5 756
	Oubritenga	3 469	495	3 964
	Kourwéogo	2 268	473	2 741
	Total	10 268	2 193	12 461
75-79	Ganzourgou	2 388	627	3 015
	Oubritenga	1 999	277	2 276
	Kourwéogo	1 214	290	1 504
	Total	5 601	1 194	6 795
80-84	Ganzourgou	1 753	717	2 470
	Oubritenga	1 153	252	1 405
	Kourwéogo	859	278	1 137
	Total	3 765	1 247	5 012
85 ou plus	Ganzourgou	1 877	944	2 821
	Oubritenga	1 385	306	1 691
	Kourwéogo	916	461	1 377
	Total	4 178	1 711	5 889
<b>Total</b>	<b>Ganzourgou</b>	<b>368 205</b>	<b>87 336</b>	<b>455 541</b>
	<b>Oubritenga</b>	<b>274 159</b>	<b>21 572</b>	<b>295 731</b>
	<b>Kourwéogo</b>	<b>152 941</b>	<b>18 199</b>	<b>171 140</b>
	<b>Total</b>	<b>795 305</b>	<b>127 107</b>	<b>922 412</b>



**Tableau A 5 : Répartition des densités dans les communes**

Commune	Densités
Boudry	99,1
Kogho	97,2
Meguet	111,2
Mogtédó	123,9
Salogo	109,0
Zam	82,1
Zorgho	187,2
Zoungou	133,2
Boussé	130,2
Laye	132,6
Niou	100,0
Sourgoubila	101,4
Toéghin	109,8
Absouya	114,2
Dapélogo	109,7
Loumbila	195,2
Nagréongo	90,2
Ourgou-Manéga	65,1
Ziniaré	141,1
Zitenga	129,0
<b>Plateau Central</b>	<b>113,9</b>

**Tableau A 6 : Effectif et taille moyenne des ménages selon la commune**

Commune	Nombre de ménages	Proportions (%)	Taille moyenne des ménages
Boudry	21 233	26,0	5,8
Kogho	3 354	4,1	7,0
Meguet	8 273	10,1	6,1
Mogtédó	12 522	15,4	5,8
Salogo	4 670	5,7	6,6
Zam	10 097	12,4	6,2
Zorgho	14 311	17,5	5,3
Zoungou	7 097	8,7	6,1
<b>Total Ganzourgou</b>	<b>81 557</b>	<b>100,0</b>	<b>5,9</b>
Boussé	11 060	35,7	5,3
Laye	2 922	9,4	5,7
Niou	5 530	17,9	6,4
Sourgoubila	7 956	25,7	6,1
Toéghin	3 509	11,3	6,3
<b>Total Kourwéogo</b>	<b>30 977</b>	<b>100,0</b>	<b>5,8</b>
Absouya	5 157	9,2	6,8
Dapélogo	7 485	13,4	6,0
Loumbila	7 158	12,8	5,0
Nagréongo	6 549	11,7	5,4
Ourgou-Manéga	3 862	6,9	6,2
Ziniaré	17 317	31,0	5,1
Zitenga	8 247	14,8	6,1
<b>Total Oubritenga</b>	<b>55 775</b>	<b>100,0</b>	<b>5,6</b>

Tableau A 7 : Répartition (%) des unités d'habitation par type d'habitat selon la commune

Commune	Autres	Immeuble à appartements	Villa	Maison individuelle simple	Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	Case	Tente	Ensemble
Boudry	1,3	1,1	1,9	78,8	4,3	12,4	0,2	100,0
Kogho	0,1	0,1	0,3	83,2	0,4	15,9	0,1	100,0
Meguet	0,2	0,0	0,5	84,6	6,1	8,4	0,1	100,0
Mogtédo	1,1	0,7	1,1	80,5	6,6	9,7	0,2	100,0
Salogo	2,7	0,1	0,7	75,7	6,8	13,9	0,1	100,0
Zam	0,9	0,0	0,7	88,0	1,3	9,0	0,0	100,0
Zorgho	0,4	0,2	3,8	87,9	5,6	2,1	0,0	100,0
Zoungou	0,1	0,1	0,3	85,1	6,6	7,8	0,0	100,0
Absouya	0,3	0,0	0,3	88,4	4,2	6,2	0,5	100,0
Dapélogo	0,3	0,1	0,9	92,8	2,4	3,5	0,1	100,0
Loumbila	1,5	0,2	5,2	81,5	10,7	0,9	0,0	100,0
Nagréongo	0,6	0,0	0,4	86,2	2,9	9,6	0,3	100,0
Ourgou-manéga	0,2	0,1	0,5	83,2	6,2	9,7	0,0	100,0
Ziniaré	0,8	0,1	4,2	83,8	7,4	3,7	0,1	100,0
Zitenga	0,4	0,1	0,5	89,6	2,3	7,1	0,1	100,0
Boussé	1,3	0,2	2,3	84,3	9,9	1,9	0,1	100,0
Laye	0,4	0,8	1,0	85,0	10,3	2,2	0,2	100,0
Niou	0,2	0,1	0,9	90,8	4,9	3,0	0,1	100,0
Sourgoubila	1,1	0,0	1,0	92,4	4,0	1,4	0,1	100,0
Toéghin	0,0	0,1	0,1	92,6	3,6	3,5	0,0	100,0
<b>Total</b>	<b>0,8</b>	<b>0,3</b>	<b>1,7</b>	<b>85,1</b>	<b>5,4</b>	<b>6,6</b>	<b>0,1</b>	<b>100,0</b>

Tableau A 8 : Proportion (%) des étrangers par région

REGIONS	Burkinabè	Etrangers	Ensemble
BOUCLE DU MOUHOUN	99,9	0,1	100,0
CASCADES	99,9	0,1	100,0
CENTRE	99,1	0,9	100,0
CENTRE - EST	99,9	0,1	100,0
CENTRE-NORD	100,0	0,0	100,0
CENTRE-OUEST	99,9	0,1	100,0
CENTRE-SUD	99,9	0,1	100,0
EST	99,9	0,1	100,0
HAUTS-BASSINS	99,8	0,2	100,0
NORD	99,9	0,1	100,0
PLATEAU CENTRAL	99,9	0,1	100,0
SAHEL	99,9	0,1	100,0
SUD-OUEST	99,9	0,1	100,0

Tableau A 9 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'éclairage selon la commune

Commune	Autres	Electricité du réseau SONABEL	Plateformes multifonctionnelles	Panneau solaire	Groupe électrogène et batterie	Lampe à gaz	Lampe à pétrole	Lampe à huile	Lampe rechargeable	Lampe torche	Bougie	Bois/paille	Total
Boudry	0,7	1,4	1,9	44,6	0,2	0,1	0,3	0,2	5,4	44,8	0,0	0,4	100
Kogho	0,1	0,9	0,0	16,2	0,0	0,0	0,6	0,1	0,9	81,2	0,0	0,1	100
Meguet	0,3	5,4	1,2	23,7	0,0	0,1	0,3	0,2	6,2	62,5	0,0	0,1	100
Mogtédou	1,5	6,1	1,2	46,1	0,8	0,2	1,0	0,1	7,2	35,7	0,0	0,1	100
Salogo	1,0	0,2	0,9	27,2	0,1	0,0	0,8	0,0	6,7	63,0	0,1	0,1	100
Zam	2,3	0,9	0,0	38,0	0,6	0,0	0,2	0,0	3,7	54,0	0,0	0,2	100
Zorgho	1,6	12,7	0,4	37,5	0,4	0,0	0,2	0,1	7,8	39,2	0,0	0,1	100
Zoungou	0,4	0,7	1,4	45,2	0,0	0,0	0,1	0,1	1,8	50,3	0,0	0,1	100
Absouya	4,0	1,1	0,0	30,1	0,0	0,0	0,2	0,1	6,2	58,2	0,0	0,1	100
Dapélogo	0,5	2,8	0,3	31,5	0,1	0,0	0,4	0,0	6,5	57,8	0,0	0,2	100
Loumbila	1,9	6,4	0,8	46,5	0,1	0,1	0,3	0,0	7,4	36,4	0,0	0,1	100
Nagréongo	3,0	1,6	0,1	44,2	0,2	0,0	0,1	0,0	6,6	44,0	0,0	0,1	100
Ourgou-Manega	2,7	1,0	0,5	26,8	0,2	0,1	0,7	0,1	5,6	62,2	0,0	0,2	100
Ziniaré	1,5	20,9	0,7	28,0	0,2	0,0	0,6	0,1	7,5	40,4	0,0	0,1	100
Zitenga	1,6	4,3	2,6	26,3	0,1	0,0	0,5	0,1	5,4	57,7	0,1	1,3	100
Boussé	5,3	9,0	0,4	23,1	0,0	0,0	0,5	0,1	10,5	50,5	0,1	0,3	100
Laye	0,6	6,1	0,8	19,5	0,2	0,1	0,4	0,1	10,3	61,6	0,0	0,3	100
Niou	0,3	5,2	0,0	25,3	0,0	0,2	0,3	0,0	3,4	64,4	0,1	0,8	100
Sourgoubila	3,2	0,4	0,0	19,8	0,1	0,0	0,3	0,0	4,9	70,5	0,1	0,7	100
Toéghin	0,5	1,1	0,0	22,6	0,0	0,0	0,2	0,0	12,0	63,2	0,1	0,2	100
<b>Total</b>	<b>1,7</b>	<b>5,8</b>	<b>0,8</b>	<b>33,6</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,4</b>	<b>0,1</b>	<b>6,4</b>	<b>50,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,3</b>	<b>100</b>

**Tableau A 10 : Répartition (%) des unités d'habitation par source d'énergie pour la cuisson selon la commune**

Commune	Autres	Electricité	Gaz ou Biogaz	Pétrole	Charbon de bois	Bois (foyer amélioré)	Bois (foyer simple)	Non concerné	Total
Boudry	0,7	0,1	3,0	0,1	6,3	1,3	88,1	0,4	100
Kogho	0,1	0,0	2,8	0,4	0,5	0,6	95,6	0,1	100
Meguet	0,5	1,0	3,9	0,8	1,3	2,6	88,5	1,5	100
Mogtêdo	1,1	0,6	7,2	0,2	3,0	1,3	85,9	0,7	100
Salogo	0,5	0,1	2,9	0,1	6,7	1,4	88,0	0,3	100
Zam	2,7	0,0	2,7	0,0	0,5	1,0	92,7	0,4	100
Zorgho	2,2	2,1	16,2	0,1	7,4	1,7	68,7	1,5	100
Zoungou	0,8	0,1	3,2	0,0	1,9	0,3	93,0	0,7	100
Absouya	0,6	0,1	1,9	0,0	5,3	1,6	89,8	0,7	100
Dapélogo	0,4	0,1	4,7	0,3	2,5	2,9	87,7	1,5	100
Loumbila	1,8	0,5	13,1	0,1	3,9	1,2	77,8	1,5	100
Nagréongo	1,2	0,3	3,4	0,0	3,6	0,9	90,4	0,3	100
Ourgou-Manéga	1,6	0,0	3,5	0,0	4,0	0,3	90,3	0,2	100
Ziniaré	2,4	2,1	17,4	0,1	6,2	2,6	68,1	1,3	100
Zitenga	1,1	0,0	3,1	0,1	2,7	3,3	89,0	0,7	100
Boussé	2,5	1,8	11,9	0,1	10,1	5,2	66,4	2,0	100
Laye	0,3	0,1	8,5	0,0	6,7	6,0	77,4	0,9	100
Niou	0,2	0,0	4,6	0,0	6,2	16,9	71,1	0,9	100
Sourgoubila	0,4	0,0	4,0	0,0	2,9	9,6	82,5	0,5	100
Toéghin	0,3	0,0	5,6	0,0	0,9	28,9	63,8	0,6	100
<b>Total</b>	<b>1,3</b>	<b>0,7</b>	<b>7,3</b>	<b>0,1</b>	<b>4,6</b>	<b>3,4</b>	<b>81,8</b>	<b>0,9</b>	<b>100</b>

**Tableau A 11 : Répartition (%) des unités d'habitation par source d'approvisionnement en eau de boisson selon la commune**

Commune	Autres	Barrage /rivière /cours d'eau /lac	Puits ordinaire	Puits busé ordinaire	Puits busé ordinaire équipé d'un système de pompage	Forage	Fontaine publique	Robinet compteur intérieur propre	Robinet compteur intérieur partagé	Robinet dans une autre cour	Total
Boudry	0,2	0,8	10,8	1,8	2,6	63,1	20,4	0,0	0,1	0,1	100
Kogho	0,1	0,4	10,9	0,7	6,1	55,7	26,1	0,0	0,1	0,0	100
Meguet	0,1	0,6	2,2	1,2	5,2	68,2	21,3	0,3	0,3	0,7	100
Mogtédo	0,3	1,8	7,6	2,3	1,9	45,0	39,1	0,2	1,2	0,7	100
Salogo	0,1	2,3	12,5	0,7	3,6	60,4	19,4	0,2	0,7	0,1	100
Zam	0,7	2,0	12,9	2,1	1,7	52,9	27,1	0,2	0,2	0,0	100
Zorgho	0,6	0,1	6,7	0,4	2,8	48,8	26,8	9,9	3,2	0,7	100
Zoungou	0,1	0,7	1,7	1,4	5,3	72,4	18,4	0,0	0,0	0,0	100
Absouya	0,3	3,2	7,8	0,2	0,0	53,3	35,2	0,0	0,0	0,0	100
Dapélogo	0,4	1,6	7,8	0,5	2,7	46,3	39,7	0,3	0,5	0,1	100
Loumbila	0,5	0,9	4,2	1,1	3,7	47,5	38,8	2,3	0,5	0,5	100
Nagréongo	0,2	0,9	2,0	0,3	1,5	44,8	48,1	0,8	1,1	0,1	100
Ourgou-Manega	0,1	3,6	1,6	0,1	0,1	70,6	24,0	0,0	0,0	0,0	100
Ziniaré	3,2	1,1	3,4	3,3	3,4	25,9	41,3	12,3	5,7	0,4	100
Zitenga	0,2	1,2	5,9	2,9	5,2	59,6	24,7	0,2	0,1	0,0	100
Boussé	0,6	2,5	11,4	1,6	4,4	28,6	42,0	4,7	4,0	0,2	100
Laye	0,3	1,6	10,6	1,5	4,1	41,6	37,7	1,6	0,9	0,2	100
Niou	0,1	0,6	8,4	7,5	2,6	58,3	22,3	0,2	0,0	0,0	100
Sourgoubila	0,2	0,1	24,6	3,2	0,0	36,3	35,3	0,2	0,1	0,1	100
Toéghin	0,0	1,1	4,1	0,6	0,0	82,8	11,2	0,1	0,0	0,1	100
<b>Total</b>	<b>0,6</b>	<b>1,2</b>	<b>8,0</b>	<b>1,8</b>	<b>2,9</b>	<b>50,5</b>	<b>30,7</b>	<b>2,6</b>	<b>1,4</b>	<b>0,3</b>	<b>100</b>

Tableau A 12 : Répartition (%) des unités d'habitation par type d'aisée selon la commune

Commune	Autres	Chasse d'eau personnelle	Chasse d'eau en commun	Latrine simple personnel	Latrine simple commun	Latrine ventilée personnel	Latrine ventilée commun	Brousse/nature	Total
Boudry	2,6	0,9	5,9	9,3	34,4	0,4	0,3	46,2	100
Kogho	0,6	0,1	0,6	3,9	31,5	2,2	1,7	59,4	100
Meguet	1,0	1,5	9,6	4,2	38,4	0,6	1,2	43,6	100
Mogtéo	3,2	2,3	3,4	18,1	36,1	0,3	0,6	36,1	100
Salogo	0,1	0,2	6,3	2,2	42,0	0,2	1,9	47,0	100
Zam	3,1	0,1	1,2	12,9	28,1	0,2	0,3	54,3	100
Zorgho	2,2	4,5	5,0	27,6	42,5	1,4	0,9	16,0	100
Zoungou	1,7	0,0	0,4	21,0	37,9	0,4	0,7	37,9	100
Absouya	0,6	0,0	0,2	4,8	41,1	0,6	0,8	52,0	100
Dapélogo	0,8	1,5	8,2	14,5	42,1	0,9	1,4	30,6	100
Loumbila	3,2	2,0	1,9	16,8	44,6	1,9	7,8	21,7	100
Nagréongo	0,5	2,1	7,0	5,5	40,1	0,7	5,0	39,1	100
Ourgou-Manéga	1,5	2,2	10,0	9,3	22,2	0,4	0,2	54,2	100
Ziniaré	3,0	2,8	1,4	24,8	34,1	1,3	1,6	31,0	100
Zitenga	1,0	0,7	2,1	5,7	32,9	0,1	2,1	55,3	100
Boussé	6,7	0,7	2,8	12,5	37,3	0,9	1,6	37,5	100
Laye	0,4	1,1	8,0	15,5	36,4	2,2	3,6	32,9	100
Niou	0,4	4,5	1,0	8,8	35,4	0,1	0,2	49,5	100
Sourgoubila	2,1	0,2	6,3	7,0	20,8	0,3	5,2	58,1	100
Toéghin	0,4	0,0	1,2	6,3	49,3	0,6	1,9	40,2	100
<b>Total</b>	<b>2,2</b>	<b>1,6</b>	<b>4,0</b>	<b>13,5</b>	<b>36,1</b>	<b>0,7</b>	<b>1,7</b>	<b>40,2</b>	<b>100</b>

**Tableau A 13 : Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des ordures selon la province**

Commune	Autres	Ramassage privé	Tas d'immondices	Fosses fumières	Bac à ordures	Rue	Fossé (fosses/caniveaux)	Total
Boudry	5,8	1,7	24,8	18,2	6,9	41,8	0,8	100
Kogho	0,5	0,4	34,8	13,0	3,6	46,8	0,9	100
Meguet	5,9	2,7	41,7	18,8	9,8	20,7	0,3	100
Mogtédo	4,5	2,2	49,6	13,4	2,6	26,0	1,7	100
Salogo	0,5	0,9	46,1	22,9	4,5	24,8	0,4	100
Zam	4,9	2,1	71,7	6,6	1,1	13,6	0,0	100
Zorgho	6,2	7,6	31,4	21,0	5,4	27,7	0,8	100
Zoungou	6,7	0,1	44,5	23,8	3,7	20,8	0,4	100
Absouya	4,3	0,1	22,6	26,2	1,8	44,3	0,8	100
Dapélogo	1,0	4,2	33,2	24,6	3,1	32,7	1,2	100
Loumbila	4,8	0,6	35,2	8,7	4,0	45,1	1,7	100
Nagréongo	2,8	0,1	32,4	14,1	3,6	46,5	0,4	100
Ourgou-Manega	4,7	5,3	24,9	21,0	2,4	41,5	0,1	100
Ziniaré	5,3	8,0	32,1	10,1	7,9	35,3	1,4	100
Zitenga	4,3	0,8	28,9	16,9	5,0	41,6	2,6	100
Boussé	13,2	3,6	10,0	25,9	5,4	40,4	1,6	100
Laye	3,7	0,3	37,9	28,5	3,2	26,1	0,4	100
Niou	0,3	4,7	34,9	28,8	3,7	24,5	3,2	100
Sourgoubila	8,2	2,6	14,1	20,5	3,2	48,1	3,3	100
Toéghin	0,8	0,1	28,5	48,4	2,0	20,1	0,2	100
<b>Total</b>	<b>5,2</b>	<b>3,0</b>	<b>33,6</b>	<b>18,6</b>	<b>4,8</b>	<b>33,7</b>	<b>1,2</b>	<b>100</b>

**Tableau A 14: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon la commune**

Commune	Autres	Cour	Rue/Nature	Puisards	Caniveau	Fosse septique	Total
Boudry	4,0	13,9	74,6	4,3	1,9	1,2	100
Kogho	0,5	35,1	61,9	1,9	0,2	0,5	100
Meguet	3,2	14,2	74,8	4,6	0,5	2,6	100
Mogtéo	4,2	19,5	70,0	2,9	2,0	1,6	100
Salogo	0,5	10,2	79,7	6,7	0,3	2,6	100
Zam	2,4	13,8	83,2	0,2	0,0	0,4	100
Zorgho	4,6	24,7	67,9	0,4	0,3	2,2	100
Zoungou	1,6	10,8	81,3	0,1	0,2	5,9	100
Absouya	1,3	9,0	88,6	0,1	0,1	0,8	100
Dapélogo	1,3	8,1	87,4	0,2	0,6	2,4	100
Loumbila	4,9	7,7	83,3	0,3	2,3	1,5	100
Nagréongo	1,0	23,3	69,8	0,6	0,4	5,0	100
Ourgou-Manega	0,5	5,5	91,4	0,5	0,1	2,0	100
Ziniaré	2,6	12,4	78,8	0,6	0,5	5,1	100
Zitenga	1,4	6,7	87,3	0,1	0,1	4,3	100
Boussé	9,5	13,3	72,0	0,4	1,5	3,2	100
Laye	4,2	13,1	80,1	0,4	0,1	2,2	100
Niou	0,3	7,0	86,3	0,9	0,7	4,8	100
Sourgoubila	5,3	8,2	84,0	0,1	0,1	2,3	100
Toéghin	0,8	8,5	88,7	0,7	0,3	1,0	100
<b>Total</b>	<b>3,3</b>	<b>13,7</b>	<b>78,1</b>	<b>1,5</b>	<b>0,8</b>	<b>2,6</b>	<b>100</b>



Tableau A 15: Possession (%) de bien d'équipement par commune

Commune	Radio	Télévision	Téléphone fixe	Téléphones cellulaires	Réfrigérateur / Congélateur	Ordinateur	Foyer amélioré	Décodeur /parabole	Cuisinière à gaz/électrique	Connexion à internet
Boudry	55,7	15,3	0,7	91,0	0,7	0,8	1,0	4,0	6,4	7,9
Kogho	55,7	5,1	0,7	91,2	0,6	0,9	1,2	1,8	2,4	4,1
Meguet	53,5	12,1	0,6	93,8	0,9	1,5	1,1	4,4	5,0	4,9
Mogtédou	70,1	27,3	0,8	92,7	2,4	1,8	4,2	8,8	6,4	11,0
Salogo	58,8	11,1	0,7	93,9	0,6	1,0	2,9	2,8	7,3	3,4
Zam	68,4	18,0	0,9	91,4	0,6	0,7	0,7	4,7	2,9	1,3
Zorgho	59,3	23,7	1,0	95,2	4,6	4,5	4,5	13,6	11,0	10,5
Zoungou	62,6	15,5	0,9	94,3	0,5	0,8	0,9	4,1	3,9	8,1
Absouya	65,7	11,5	3,9	90,6	0,9	0,9	0,8	3,1	2,4	1,9
Dapélogo	53,5	11,3	0,6	92,4	1,2	1,9	4,2	4,1	6,7	6,8
Loumbila	65,9	29,0	1,0	94,0	3,2	3,8	3,1	10,6	13,5	14,6
Nagréongo	67,0	16,0	0,9	93,4	1,1	1,1	0,9	3,5	5,9	6,8
Ourgou-Manega	50,0	6,4	2,4	88,7	0,6	1,1	1,0	2,3	1,9	6,3
Ziniaré	58,2	27,0	1,4	93,5	7,5	6,7	3,8	16,7	15,5	15,0
Zitenga	56,0	10,4	0,6	92,8	1,1	1,1	3,7	4,7	7,2	4,2
Boussé	43,3	12,7	5,9	86,6	3,2	4,3	7,3	8,3	12,0	15,0
Laye	48,9	10,2	0,6	90,3	1,8	3,5	8,9	5,7	9,7	14,6
Niou	47,7	8,4	0,3	91,4	1,3	2,0	17,4	4,0	7,1	9,4
Sourgoubila	51,4	6,1	3,0	83,3	0,6	1,2	9,9	2,1	5,2	6,3
Toéghin	42,7	6,2	0,5	86,3	0,7	1,9	33,8	2,6	2,1	3,3
<b>Ensemble</b>	<b>57,7</b>	<b>16,5</b>	<b>1,4</b>	<b>91,7</b>	<b>2,2</b>	<b>2,4</b>	<b>4,4</b>	<b>6,9</b>	<b>7,7</b>	<b>8,6</b>

Tableau A 16: Possession (%) de bien de déplacement par commune

Commune	Bicyclette	Bicyclette pour handicapé	Mobylette/Moto	Moto tricycle	Moto tricycle pour handicapé	Voiture	Pirogue	Charette	Chameau	Cheval	Ane
Boudry	81,8	65,1	1,2	0,1	3,3	0,9	0,1	43,6	0,5	0,5	43,7
Kogho	86,1	54,7	1,4	0,2	1,0	0,4	0,0	45,0	0,5	0,5	53,9
Meguet	87,2	68,1	1,2	0,1	1,5	0,9	0,0	44,6	0,3	0,6	49,7
Mogtédo	82,7	74,6	1,1	0,2	5,4	1,7	0,3	44,5	0,5	2,5	43,9
Salogo	88,4	67,9	1,1	0,1	1,6	0,7	0,0	44,6	0,5	0,6	48,9
Zam	87,7	69,4	1,8	0,1	3,2	0,9	0,2	49,5	0,5	0,5	52,8
Zorgho	84,3	64,2	1,3	0,1	1,3	2,8	0,0	31,8	0,4	0,5	29,2
Zoungou	88,7	65,4	1,4	0,1	1,1	0,5	0,0	41,3	0,3	0,4	40,3
Absouya	90,8	66,5	1,1	0,1	2,7	0,4	0,2	48,2	1,9	0,4	56,7
Dapélogo	88,5	52,8	1,1	0,1	2,8	1,1	0,0	47,1	0,3	0,4	55,5
Loumbila	84,6	68,7	1,7	0,3	4,0	3,3	1,4	34,6	0,4	0,5	40,5
Nagréongo	81,8	61,7	1,4	0,1	2,3	0,8	0,1	46,0	0,5	0,5	51,1
Ourgou-Manega	89,7	47,9	1,6	0,1	3,8	0,7	0,1	47,8	0,4	0,5	60,0
Ziniaré	85,9	63,6	1,2	0,1	1,4	3,8	0,2	36,9	0,4	0,4	43,5
Zitenga	89,7	53,7	1,2	0,0	1,4	0,5	0,0	41,0	0,6	0,7	57,4
Boussé	84,2	46,2	1,8	0,2	5,4	1,5	0,1	40,7	0,8	0,7	44,8
Laye	85,5	40,3	1,2	0,1	3,2	1,6	0,0	35,6	0,2	0,3	50,2
Niou	88,3	46,3	1,2	0,1	3,3	0,8	0,0	49,3	0,3	1,1	60,5
Sourgoubila	87,0	41,0	1,6	0,2	3,6	0,6	0,1	31,3	0,3	0,6	48,4
Toéghin	88,1	42,3	1,2	0,1	3,3	0,6	0,0	48,5	0,3	0,3	56,8
<b>Ensemble</b>	<b>85,8</b>	<b>60,5</b>	<b>1,3</b>	<b>0,1</b>	<b>2,8</b>	<b>1,5</b>	<b>0,2</b>	<b>41,7</b>	<b>0,5</b>	<b>0,7</b>	<b>46,9</b>

## EQUIPE D'ELABORATION DES MONOGRAPHIES REGIONALES ET COMMUNALES

### COORDINATION

NOM ET PRENOMS	FONCTION
OUEDRAOGO Boureima	Président du Bureau Central du Recensement (BCR)
BERE Bernard	Vice-Président du Bureau Central du Recensement (BCR)
OUEDRAOGO Issaka	Directeur régional de l'INSD-Hauts-Bassins
RAMDE Bakary	Directeur régional de l'INSD-Est
COULIBALY Zoumité Thierry Stephen	Directeur régional de l'INSD-Sahel
GANSONRE Moctar	Directeur régional par intérim de l'INSD-Sahel
BAYALA/ARISTE Laure Leïla	Directrice de la Démographie

### EQUIPE DE REDACTION DE LA MONOGRAPHIE DES CASCADES

NOM ET PRENOM (S)	STRUCTURES
BARRY Ousmane	Direction Régionale de l'INSD-Est
BONKOUNGOU K. Franck	Direction de l'informatique et du Management de l'Information Statistique
COULIBALY Amidou	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
COULIBALY Z. Thierry Stephen	Direction Régionale de l'INSD-Sahel
HEMA K. D. Félicité	Direction de la Démographie
ILBOUDO P. Vincent De Paul	Direction Régionale de l'INSD-Sahel
NABIE Drissa	Direction Régionale de l'INSD-Est
OUEDRAOGO Flore Gabrielle	Direction de la Démographie
OUEDRAOGO Issaka	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
OUEDRAOGO S. Clément	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
RAMDE Bakary	Direction Régionale de l'INSD-Est
SANON Barnabé	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
SAVADOGO Noufou	Direction de la Démographie
SOMDA S. Rogatien	Direction de la Coordination Statistique, de la Formation et de la Recherche
SOME D. Alexandre	Direction de l'informatique et du Management de l'Information Statistique
TAPSOBA/TAPSOBA T. V. M. Edith	Direction de la Démographie
ZIDA/BANGRE Hélène	Direction de la Démographie
ZONGO Issa	Direction de la Démographie
GANSONRE Moctar	Direction Régionale de l'INSD-Sahel
BELLA Sény	Direction de la Démographie

## EQUIPE DE REDACTION DES MONOGRAPHIES REGIONALES ET COMMUNALES

N°	MONOGRAPHIE	EQUIPE DE REDACTION
1	Boucle du Mouhoun	OUEDRAOGO Clément
		DEMBELE Bernard
2	Centre	ZIDA/BANGRE Hélène
		SAWADOGO Soumaïla
3	Centre-Est	BELLA Seny
		GNESSIEN Bouakarou
4	Centre-Nord	ZONGO Issa
		GAZAMBE Brahima
5	Centre-Ouest	KIEMA W Charlotte
		SAWADOGO S. Paul
6	Centre-Sud	COULIBALY Idrissa
		OUEDRAOGO Flore G.
7	Est	YIRA Parfait
		NABIE Idrissa
8	Hauts-Bassins	KOUADIMA/DIALLO Kadidiatou
		COMPAORE Abdoul Aziz
9	Nord	SAVADOGO Noufou
		NOMBRE Abdou
10	Plateau Central	BATIONO Jérémie
		KABORE Mahamoudou
11	Sahel	TONDE Hamado
		HEMA Konéré Djouma
12	Sud-ouest	TAPSOBA Théophile
		SOMDA S. Rogatien
13	Bobo-Dioulasso	KAM Togné
		GUISSOU Sibi
14	Ouagadougou	TAPSOBA/TAPSOBA T. V. M. Edith
		BARRY Ousmane

## LISTE DES AUTRES CONTRIBUTEURS

NOM ET PRENOM (S)	STRUCTURES
TRAORE Issouf	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification/Cascades
TRAORE Lozanga	
DOUBARE Abdoulaye	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles /Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
MOMO B. Bérenger	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Hauts-Bassins
BAMOGO Souleymane	
HEBIE Mahamadou	
TRAORE Yaya	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre Nord
SAWADOGO Moniratou	
SAVADOGO Sanouso	
SOME Napouori	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Nord
ZALLE Djibirou	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Boucle du Mouhoun
ZONGO K. Audrey	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre-Est
NOUKOUBRI Moussa	
OUEDRAOGO S. Ismaël	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre-Ouest
TAMBOURA Adama	
OUEDRAOGO Hamadou	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Sahel
ZOUNGRANA Robert	
SAVADOGO G. Basile Désiré	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre-Sud
ADIANABA L. Christian	
SOME Cyrille	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Est
SOMDA N. Adolphe	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Sud-Ouest
CESSOUMA Ismael Prudence	
ZONGO Moussa	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre
MALGOUBRI Abdou-Aziz	
OUATTARA Maténé	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Plateau Central
ZONO Bibata	





INSD/2022/RGPH 2019/16

**Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)**

Avenue Pascal ZAGRÉ, Ouaga 2000  
01 BP 374 Ouagadougou 01 – Burkina Faso  
Tél. : (00226) 25 49 85 02 - Fax : (00226) 25 37 62 26  
Site internet : [www.insd.bf](http://www.insd.bf) - Email : [insd@insd.bf](mailto:insd@insd.bf)